

ÉTUDES

La formation
professionnelle
des jeunes
dans les entreprises
industrielles,
artisanales
et commerciales
des pays de la

C.E.E.

série
politique
sociale

1

1963

BRUXELLES

COMMUNAUTE
ECONOMIQUE EUROPEENNE

EUROPÄISCHE
WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT

COMUNITÀ
ECONOMICA EUROPEA

EUROPESE
ECONOMISCHE GEMEENSCHAP

**La formation professionnelle
des jeunes
dans les entreprises
industrielles, artisanales
et commerciales
des pays de la C.E.E.**

Karl Abraham
professeur à l'université de Francfort-sur-le-Main

COLLECTION ETUDES
SERIE POLITIQUE SOCIALE N° 1
BRUXELLES 1963

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	9
AVANT - PROPOS	11
I. OBJET DE L'ENQUETE	13
1. Délimitation des questions traitées	13
2. Arrière-plan historique des problèmes que pose actuellement la formation professionnelle dans les entreprises	15
II. LA DOCUMENTATION DE L'OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES SUR LES PROBLEMES QUE POSE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES ¹	23
1. Importance des documents statistiques pour les décisions relatives à l'organisation de la formation professionnelle	23
2. Chiffres de l'Office statistique des Communautés européennes relatifs à l'évolution probable de la population active	23
3. Conséquences démographiques tirées de la documentation statistique présentée	33
4. Nécessité d'enquêtes spéciales de l'Office statistique des Communautés européennes sur les questions que pose la formation professionnelle dans les entreprises	35
III. LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES AU SEIN DE LA C.E.E., EXPOSEE ESSENTIELLEMENT A PARTIR DE DOCUMENTS STATISTIQUES	38
1. Remarques générales	38
2. La formation professionnelle dans les entreprises en république fédérale d'Allemagne	39
3. La formation professionnelle dans les entreprises françaises	53
4. La formation professionnelle dans les entreprises italiennes	62
5. La formation professionnelle dans les entreprises belges	71
6. La formation professionnelle dans les entreprises néerlandaises	78
7. La formation professionnelle dans les entreprises luxembourgeoises	82
IV. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET AUTRES DISPOSITIONS EMPORTANT OBLIGATION RELATIVES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES AU SEIN DE LA C.E.E.	86
V. L'HARMONISATION DES EXAMENS PROFESSIONNELS AU TERME DU PREMIER CYCLE DE FORMATION, PREMIER PAS VERS L'HARMONISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	89

	Page
VI. RESUME DES RESULTATS DE L'ETUDE	91
VII. ANNEXES: LISTES DES PROFESSIONS RECONNUES DANS LES PAYS DE LA C.E.E.	95
1. Professions impliquant une formation de courte ou de longue durée reconnues en Allemagne, dans l'industrie, le commerce et les transports (situation au 1 ^{er} janvier 1961)	97
2. Professions artisanales impliquant une formation de longue durée, en Allemagne	105
3. Liste des examens professionnels d'Etat, en France, du premier degré (certificat d'aptitude professionnelle) et du second degré (brevet professionnel)	107
4. Liste des professions enseignées en Italie dans les « Istituti professionali » d'Etat	113
5. Nombre de contrats conclus par profession et par région linguistique pour l'année 1959	116
6. Liste des groupements professionnels (« stichtingen ») chargés de la réglementation de l'apprentissage	126

INDEX DES TABLEAUX

DOCUMENTATION STATISTIQUE GENERALE

N° 1	- La population des grandes puissances économiques en 1960, 1965 et 1970 Source : <i>Informations statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes, 8^e année, n° 3, juillet-septembre 1961, p. 284</i>	25
N° 2	- Population active de la république fédérale d'Allemagne, 1960-1970 Source : <i>Informations statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes, 8^e année, n° 3, juillet-septembre 1961, p. 287-288</i>	26
N° 3	- Population active de la France, 1960-1970 Source : <i>Informations statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes, 8^e année, n° 3, juillet-septembre 1961, p. 292</i>	27
N° 4	- Population active italienne présente, 1960-1970 Source : <i>Informations statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes, 8^e année, n° 3, juillet-septembre 1961, p. 297-298</i>	28
N° 5	- Population active des Pays-Bas, 1960-1970 Source : <i>Informations statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes, 8^e année, n° 3, juillet-septembre 1961, p. 302-303</i>	29
N° 6	- Population active de la Belgique, 1960-1970 Source : <i>Informations statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes, 8^e année, n° 3, juillet-septembre 1961, p. 307-308</i>	30
N° 7	- Population active par groupe d'âge Source : <i>Informations statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes, 8^e année, n° 3, juillet-septembre 1961, p. 314</i>	31
N° 8	- Population active par sexe Source : <i>Informations statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes, 8^e année, n° 3, juillet-septembre 1961, p. 315</i>	32
N° 9	- Jeunes gens exerçant une activité en 1962	33
N° 10	- Jeunes gens exerçant une activité en 1970	33
N° 11	- Evolution structurelle prévue de la population active de l'Italie pendant la période 1961-1975 Source : <i>Rapport 1960 de la SVIMEZ (Associazione per lo sviluppo dell'industria nel Mezzogiorno) Rome</i>	34

DOCUMENTATION STATISTIQUE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DANS LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

- N° 12 – Elèves ou étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement général et d'enseignement professionnel dans la république fédérale d'Allemagne (sans la Sarre), d'après l'année de naissance, année scolaire 1955/1956 40
Source : *Die Jugend in Schule und Beruf*, publié par le Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung, Bonn 1959, p. II/4 et II/5
- N° 13 – Elèves ou étudiants fréquentant les établissements d'enseignement professionnel dans la république fédérale d'Allemagne (sans la Sarre), année 1955 43
Source : *Die Jugend in Schule und Beruf*, publié par le Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung, Bonn 1959, p. II/6
- N° 14 – Apprentis et candidats à la spécialisation dans la R.F. d'Allemagne (sans la Sarre), depuis 1950 44
Source : *Die Jugend in Schule und Beruf*, publié par le Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung, Bonn 1959, p. III/5
- N° 15 – Apprentis et candidats à la spécialisation d'après les rôles d'apprentissage des chambres de commerce et d'industrie, par année d'apprentissage 45
Source : *Die Jugend in Schule und Beruf*, publié par le Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung, Bonn 1959, p. III/6
- N° 16 – Statistiques relatives aux rôles d'apprentissage de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes, 1947-1960 46
Source : *Berufsausbildung, Berichtsjahr 1960, Deutscher Industrie- und Handelstag, cahier 74 de la série de publications Bielefeld*, p. 74
- N° 17 – Candidats aux examens des chambres de commerce et d'industrie 1947-1960 47
Source : *Deutscher Industrie- und Handelstag, cahier 74 de la série de publications*, p. 104
- N° 18 – Candidats aux examens des chambres des métiers 1949-1959 48
Source : *Deutscher Handwerkskammertag, Jahresbericht 1. April 1960 bis 31. Dezember 1960*, p. 300, tableau 10
- N° 18 A – Nombre des ateliers-écoles avec leurs places de formation, leurs instructeurs, ainsi que des écoles d'entreprises (tenant lieu d'écoles professionnelles publiques), par Land 49
Source : *Krause, Erwin; Grundlagen einer Industripädagogik, Berlin-Köln-Frankfurt 1961*, p. 87
- N° 18 B – Nombre des apprentis et des candidats à la spécialisation recevant une formation à l'atelier d'apprentissage, par groupe économique et par Land, 1958 50
Source : *Krause, Erwin; Grundlagen einer Industripädagogik, Berlin-Köln-Frankfurt 1961*, p. 88
- N° 18 C – Répartition des professions enseignées dans des ateliers-écoles comptant plus de 100 apprentis 51
Source : *Krause, Erwin; Grundlagen einer Industripädagogik, Berlin-Köln-Frankfurt 1961*, p. 91-92
- N° 18 D – Principaux résultats de l'enquête sur les ateliers d'apprentissage, au 15-4-1958 52
Source : *Krause, Erwin; Grundlagen einer Industripädagogik, Berlin-Köln-Frankfurt 1961*, p. 86
- N° 18 E – Durée de la formation dispensée aux jeunes dans les ateliers d'apprentissage 53
Source : *Krause, Erwin; Grundlagen einer Industripädagogik, Berlin-Köln-Frankfurt 1961*, p. 93

DOCUMENTATION STATISTIQUE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN FRANCE

- N° 19 – Elèves des cours professionnels pendant l'année scolaire 1958/1959 54
Source : *Statistiques de formation professionnelle, année scolaire 1958/1959, publiées par le ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique, Paris, p. 87 à 107*

	Page
N° 20 – Apprentis de l'artisanat pendant l'année scolaire 1958/1959 Source : <i>Statistiques de formation professionnelle, année scolaire 1958/1959, publiées par le ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique, Paris, p. 110 à 125</i>	55
N° 21 A – Effectifs en cours de formation professionnelle Source : <i>Statistiques de formation professionnelle, année scolaire 1958/1959, publiées par le ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique, Paris, p. 64</i>	56
N° 21 B – Effectifs en cours de formation professionnelle Source : <i>Statistiques de formation professionnelle, année scolaire 1958/1959, publiées par le ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique, Paris, p. 65</i>	57
N° 22 – Centres d'apprentissage privés 1958/1959 Source : <i>Statistiques de formation professionnelle, année scolaire 1958/1959, publiées par le ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique, Paris, p. 78 à 85</i>	58
N° 23 – Jeunes gens formés en France dans une entreprise ou recevant une formation équivalente Source : <i>Statistiques de formation professionnelle, année scolaire 1958/1959, publiées par le ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique, Paris, p. 64 à 85</i>	59
N° 24 – Evolution probable des établissements publics du second degré de 1961 à 1970 Source : <i>L'enseignement technique, nouvelle série 1961, n° 32</i>	60
N° 25 – Récapitulation de la répartition des autorisations de programme à ouvrir pour l'Education nationale au cours du 4 ^e plan 1962-1965 Source : <i>L'enseignement technique, nouvelle série 1961, n° 32, p. 23</i>	61

DOCUMENTATION STATISTIQUE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN ITALIE

N° 26 – La régression de l'analphabétisme en Italie de 1861 à 1951 Source : <i>Un secolo di statistiche italiane Nord e Sud 1861-1961, publié par la SVIMEZ, Rome 1961, p. 795</i>	62
N° 27 – Le chômage des jeunes en Italie entre 1954 et 1959 Source : <i>Un secolo di statistiche italiane Nord e Sud 1861-1961, publié par la SVIMEZ, Rome 1961, p. 709-710</i>	63
N° 28 – Le développement des «Istituti professionali», 1953-1959 Source : <i>Un secolo di statistiche italiane Nord e Sud 1861-1961, publié par la SVIMEZ, Rome 1961, p. 819-825</i>	63
N° 29 – Le développement des «Scuole e corsi di avviamento professionale», 1951-1959 Source : <i>Un secolo di statistiche italiane Nord e Sud 1861-1961, publié par la SVIMEZ, Rome 1961, p. 814-823</i>	64
N° 30 – Apprentis employés dans les entreprises artisanales et non artisanales au 31 mars 1956 Source : <i>Supplemento al Bollettino: Statistiche del lavoro, publié par le Ministero del lavoro e della previdenza sociale, octobre 1956</i>	65
N° 31 – Apprentis employés dans les entreprises artisanales et non artisanales au 31 mars 1957 Source : <i>Supplemento al Bollettino: Statistiche del lavoro, publié par le Ministero del lavoro e della previdenza sociale, août 1957</i>	66
N° 32 – Apprentis employés dans les entreprises artisanales et non artisanales au 31 mars 1958 Source : <i>Supplemento al Bollettino: Statistiche del lavoro, publié par le Ministero del lavoro e della previdenza sociale, août 1958</i>	67
N° 33 – Apprentis employés dans les entreprises artisanales et non artisanales au 31 mars 1959 Source : <i>Supplemento al Bollettino: Statistiche del lavoro, publié par le Ministero del lavoro e della previdenza sociale, octobre 1959</i>	68

	Page
N° 34 – Apprentis employés dans les entreprises artisanales et non artisanales au 31 mars 1960 Source : <i>Supplemento al Bollettino: Statistiche del lavoro, publié par le Ministero del lavoro e della previdenza sociale, novembre 1960</i>	69

DOCUMENTATION STATISTIQUE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN BELGIQUE

N° 35 – Structure de l'enseignement en Belgique Source : <i>Annuaire statistique de l'enseignement, tome 4, année scolaire 1959/1960, publié par le ministère des affaires économiques, le ministère de l'instruction publique, l'institut national de statistique, administration des études, Bruxelles 1961, p. 12</i>	72
N° 36 – L'enseignement technique englobe toutes les branches d'activités Source : <i>L'enseignement technique – organisation des études – année de référence 1958; publié par le ministère de l'instruction publique, administration de l'enseignement technique, bureau de documentation et de statistique, Bruxelles, p. 8 - 9</i>	73
N° 37 – Deuxième niveau (degré inférieur du cycle secondaire) Source : <i>Annuaire statistique de l'enseignement, tome 4, année scolaire 1959/1960, publié par le ministère des affaires économiques, le ministère de l'instruction publique, l'institut national de statistique, administration des études, Bruxelles 1961, p. 89</i>	74
N° 38 – Evolution de la population scolaire au degré inférieur du deuxième niveau, dans le groupe « Formation technique et professionnelle » de 1954-1955 à 1959-1960 Source : <i>Annuaire statistique de l'enseignement, tome 4, année scolaire 1959/1960, publié par le ministère des affaires économiques, le ministère de l'instruction publique, l'institut national de statistique, administration des études, Bruxelles 1961, p. 96</i>	75
N° 39 – Deuxième niveau (degré inférieur du cycle secondaire) Source : <i>Annuaire statistique de l'enseignement, tome 4, année scolaire 1959/1960, publié par le ministère des affaires économiques, le ministère de l'instruction publique, l'institut national de statistique, administration des études, Bruxelles 1961, p. 95</i>	76
N° 40 – Nombre de contrats d'apprentissage sous contrôle fin 1959 Source : <i>Document du ministère des classes moyennes, Bruxelles</i>	77

DOCUMENTATION STATISTIQUE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX PAYS-BAS

N° 41 – Projet de loi sur l'organisation de l'enseignement postprimaire Source : <i>Publication du ministerie van Onderwijs, kunsten en wetenschappen (service de presse et publications), La Haye 1960.</i>	79
N° 42 – Accroissement du nombre des apprentis aux Pays-Bas de 1945 à 1961 Source : <i>Statistiek van het nijverheidsonderwijs 1960/1961; publié par le Centraal bureau voor de statistiek, Zeist 1961</i>	80
N° 43 – Répartition des apprentis d'après les professions et les succès aux examens Source : <i>Statistiek van het nijverheidsonderwijs 1960/1961; publié par le Centraal bureau voor de statistiek, Zeist 1961, p. 20</i>	81
N° 44 – Enseignement complémentaire dispensé aux apprentis recevant leur formation dans une entreprise Source : <i>Statistiek van het nijverheidsonderwijs 1960/1961; publié par le Centraal bureau voor de statistiek, Zeist 1961, p. 10</i>	82
N° 45 – Ecoles subventionnées par les entreprises néerlandaises Source : <i>Statistiek van het nijverheidsonderwijs 1960/1961; publié par le Centraal bureau voor de statistiek, Zeist 1961, p. 17</i>	83



INTRODUCTION

Dans les pays de la Communauté, la formation des jeunes se fait tantôt dans les écoles, tantôt dans les entreprises et l'importance accordée aux différentes connaissances théoriques et pratiques est variable. Ces dernières années, la formation dans les entreprises a gagné en importance dans les pays de la Communauté, ce qui est imputable, d'une part, à un développement de ce genre de formation dans les pays qui possèdent déjà une structure de formation dans les entreprises, d'autre part, à la pénurie d'établissements scolaires, ce qui nécessite un recours aux centres de formation des entreprises.

Un examen méthodique des tâches, de l'étendue et des buts de la formation dans les entreprises a été suggéré à plusieurs reprises, car il pourrait contribuer à hâter la mise en œuvre de mesures communes en matière de formation et constituer un élément fondamental de la coopération des Etats membres en matière de formation professionnelle. C'est pourquoi la Commission de la Communauté

économique européenne a chargé le professeur Karl Abraham, directeur de l'Institut de pédagogie économique à l'université de Francfort, de faire une étude sur la formation professionnelle des jeunes destinés aux secteurs économiques des pays de la Communauté économique européenne.

L'enquête est un premier essai en vue de comparer le contenu et les méthodes de la formation professionnelle dans les entreprises, de déterminer la contribution et l'importance de la formation assurée par les entreprises, et de dégager des tendances communes.

La Commission espère que la publication de cette étude permettra aux spécialistes d'approfondir l'examen des problèmes de la formation dans l'entreprise. L'exploitation des résultats de l'enquête contribuera à la réalisation des objectifs énoncés en matière de formation professionnelle par le traité de Rome.



AVANT-PROPOS

La présente étude a été faite à la demande de la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale des affaires sociales, pour réunir une documentation sur les projets à mettre à l'étude, conformément aux articles 118 et 128 du traité de Rome, afin d'harmoniser la formation professionnelle dans les pays de la C.E.E. Le mandat imparti à l'auteur se limitait de prime abord à la partie de la formation professionnelle qui incombe aux entreprises industrielles, artisanales et commerciales. Malgré cette restriction, l'ampleur du sujet à traiter autorisait à négliger certaines questions secondaires, puisqu'il s'agissait de dégager une vue d'ensemble. En étudiant les divers pays, il fallait de plus renoncer à traiter une seconde fois les questions historiques et théoriques générales, esquissées dans le chapitre d'introduction; en effet, cela aurait largement débordé le cadre de ce travail. Toutefois le lecteur reconnaîtra certainement que ces généralités devaient précéder l'exposé de la réalité actuelle, faute de quoi ce tableau de l'état présent resterait incompréhensible. Ce serait en outre une simplification dangereuse que de tenter de considérer les questions posées par la formation professionnelle dans les entreprises comme de simples problèmes de technique et d'organisation, en les détachant du contexte historique, économique, sociologique, pédagogique et philosophique; par voie de conséquence, une harmonisation de la formation professionnelle en Europe resterait à coup sûr sans succès durable si elle reposait sur des bases insuffisantes. Cette étude s'est donc attachée à faire entrer la présentation aussi exacte que possible des faits actuels dans un cadre plus large, qui permette d'en reconnaître le sens et la localisation historiques.

L'étude est cependant centrée sur la recherche et la mise en œuvre d'une documentation capable d'illustrer le caractère actuel de la formation professionnelle dans les entreprises des divers pays de la C.E.E. A cet égard, l'exposé se fonde autant que possible sur des statistiques. Afin de tenir compte de l'originalité de la formation professionnelle dans les diverses régions de la C.E.E., de nombreux voyages ont été faits en vue de cette étude; entreprises, associations et autres services ont été visités en grand nombre. Toutes les conversations ont ouvert des vues extrêmement intéres-

santes sur les particularités des conditions sociales et économiques qui se profilent derrière la formation professionnelle dans les entreprises des divers pays; elles ont en outre permis de dégager quelques impressions sur l'état d'esprit des personnes et des groupes qui comptent en la matière dans les différents Etats. L'intérêt de ces voyages n'était pas seulement de rassembler une documentation qui serait autrement restée inaccessible; il importait bien davantage d'embrasser dans leur ensemble les faits intellectuels dont il faudra tenir compte en amorçant l'harmonisation.

Il faut remarquer ici que la présente étude a sciemment omis de signaler les opinions qu'a rencontrées l'auteur en s'entretenant avec tel ou tel groupe d'experts. On a de même renoncé à présenter une documentation détaillée sur les résultats que certaines entreprises ont obtenus dans le domaine de la formation professionnelle. Cela tient au fait que souvent les entreprises ont lié explicitement la communication de renseignements à la condition que les chiffres fournis et la documentation remise — programmes, conditions d'examens, etc. — ne fussent pas publiés. Il faut certainement regretter cette interprétation du secret de l'entreprise. Mais cela impliquait pour l'auteur la nécessité de s'abstenir par principe de publier une documentation de ce genre, pour exclure le risque d'une indiscretion quelconque. Pour la même raison il a semblé opportun de ne pas faire état des conversations avec les experts. L'auteur a eu quelques peines à y renoncer, parce qu'il perdait du même coup la possibilité d'exprimer à chacun sa reconnaissance pour l'aide considérable reçue. Il faut donc dire ici expressément que cette étude utilise force suggestions faites au cours de ces entretiens; grâce à elles, l'horizon de l'auteur s'est considérablement élargi et approfondi.

La reconnaissance spéciale de l'auteur va aux responsables de la formation professionnelle, MM. Van Dierendonck, Winkler et Lamprecht, de la direction des affaires sociales à la Commission de la C.E.E. Leur profonde connaissance des questions de formation professionnelle et leurs vues d'ensemble sur les problèmes généraux que soulève l'intégration économique de l'Europe ont toujours rendu extrêmement précieuses les conversations qu'ils ont eues avec l'auteur, devant lequel se

sont ouvertes de nouvelles perspectives intéressantes. L'auteur a éprouvé une satisfaction particulière à constater d'emblée un accord sur l'attitude de principe à l'endroit des problèmes de la C.E.E. ; la collaboration a été soutenue par la conscience que la création de l'unité européenne est la matérialisation d'une nécessité historique, parce que la continuité et l'épanouissement ultérieur de la civilisation européenne sont liés à la réalisation de cet objectif.

L'auteur n'aurait pu mener à bien cette étude si ses collaborateurs attachés à l'Institut de pédagogie économique à l'université de Francfort ne l'avaient pas constamment soutenu par leur vive compréhension et leur grande serviabilité. Parmi eux, Mme Hertel, professeur diplômé d'économie politique, a droit à une reconnaissance spéciale. Elle a visité pour le compte de l'auteur, au cours de voyages de plusieurs semaines — souvent très fatigants — en Italie, en France, aux Pays-Bas :

entreprises, associations et services officiels, recueillant ainsi une bonne part de la documentation requise, qu'elle a classée et préparée aux fins de cette enquête.

La présente étude laisse ouvertes de nombreuses questions, l'auteur en a parfaitement conscience. Il espère donc que d'autres, qui voient comme lui dans l'éducation économique de la jeunesse l'une des tâches culturelles les plus importantes de notre temps, compléteront ses recherches et recatifieront peut-être certaines informations. Mais il espère surtout que ses propositions contribueront à faire bientôt aboutir à des résultats pratiques les efforts déployés pour harmoniser la formation professionnelle des jeunes dans les pays de la Communauté économique européenne.

Mars 1962

Karl Abraham

I. OBJET DE L'ENQUETE

1. Délimitation des questions traitées

Préparer la jeunesse à l'activité industrielle, artisanale, commerciale, bancaire, à celles des transports et autres entreprises de services est devenu un problème de plus en plus difficile à résoudre; en effet, dans les dernières décennies, l'économie n'a cessé de solliciter plus fortement la capacité productive des travailleurs et ce mouvement ira sûrement s'accroissant.

Le maintien de l'actuel système économique européen et la poursuite de son développement dépendent essentiellement de l'organisation de l'éducation générale et de la formation professionnelle de la jeunesse. Les jeunes accédant à l'économie doivent acquérir les capacités requises par l'avenir économique de l'Europe. Il faut donc étudier les mesures à prendre en matière d'éducation économique, d'une part pour former intellectuellement la jeunesse de façon telle qu'elle soit capable d'une vie professionnelle pourvue de sens et couronnée de succès, d'autre part pour la munir des connaissances et des techniques dont elle a besoin pour participer au travail d'une entreprise. Les projets visant à harmoniser les économies européennes n'auront de succès et ne déboucheront sur une zone économique européenne unifiée que si la politique économique européenne orientée dans ce sens s'appuie sur une politique éducative européenne aussi systématique.

Enoncer des principes en matière de formation professionnelle de la jeunesse européenne suppose la connaissance des faits dont on doit partir. Cela implique une connaissance aussi précise que possible des institutions qui s'occupent actuellement de l'éducation économique de la jeunesse. Ce sont avant tout les entreprises économiques et les écoles professionnelles. La formation professionnelle dans les entreprises est de loin la forme la plus ancienne de l'éducation professionnelle des jeunes. Dès le moyen âge ce domaine pédagogique a reçu une réglementation générale claire, à formes rigides, alors qu'à la même époque seules certaines écoles monastiques s'occupaient de la formation professionnelle scolaire; ces dernières dispensaient également les connaissances technologiques et agricoles requises par la construction, l'équipement et l'entretien des églises et des monastères.

Un système scolaire de formation technique équivalant à l'apprentissage artisanal s'est seulement développé à une époque toute récente et ce processus n'a, somme toute, pas encore abouti à un résultat pleinement satisfaisant. Le concours apporté à la formation professionnelle par les entreprises, d'une part, et les écoles, de l'autre, varie beaucoup dans les divers pays européens, et les études ultérieures devront donc tenir compte de cette diversité. Sur l'ensemble du territoire de la C.E.E. il existe toutefois une certaine similitude, en ce sens qu'on se demande partout maintenant sur quel point centrer la formation professionnelle — sur l'entreprise ou sur l'école — et comment coordonner la formation dans l'entreprise et la formation à l'école. Pour ménager des bases claires à de telles considérations, l'enquête devait donc commencer par établir les mérites effectifs de l'entreprise économique et de l'école en matière de formation professionnelle. Pour des raisons pratiques cependant le présent travail traitera d'abord de la formation professionnelle pratiquée dans les entreprises, ou du moins inspirée par elles, et considérera ensuite les problèmes de formation professionnelle scolaire uniquement pour éclaircir la situation. Cette limitation voulue du champ de l'étude ne signifie pas toutefois que la formation professionnelle dans l'entreprise soit a priori jugée plus importante que celle dispensée à l'école; elle tient plutôt à l'ampleur de ce complexe de questions, telle que la logique recommande semble-t-il, d'étudier séparément les problèmes que pose la formation professionnelle dans l'entreprise et à l'école. Mais il faut indiquer ici que la distinction — empruntée à l'expérience allemande — entre formation professionnelle dans l'entreprise et formation professionnelle scolaire s'applique seulement de façon partielle à l'analyse de la situation dans les autres pays européens; en effet, la situation locale permet parfois difficilement de dire si les institutions éducatives existantes présentent un caractère scolaire ou un caractère d'entreprise. Limiter l'étude à la formation professionnelle dans l'entreprise peut donc seulement signifier que l'enquête est essentiellement centrée sur ce point; cela n'exclut pas que l'on traite également en particulier des questions scolaires si l'on doute que la distinction entre formation professionnelle dans l'entreprise et

formation scolaire s'applique en l'occurrence La remarque vaut avant tout pour les écoles gérées et financées par les entreprises.

On vient de dire que tous les pays de la C.E.E. s'interrogent sur le point de savoir s'il faut davantage centrer la formation professionnelle sur l'entreprise ou sur l'école. Ces discussions sont symptomatiques : les systèmes existant en matière de formation professionnelle ne peuvent plus être considérés comme pleinement satisfaisants, on aspire à des conceptions nouvelles, mieux adaptées que les systèmes actuels à la nature originale de l'économie moderne et au caractère particulier des temps présents. Le désir se manifeste de voir clairement quelles sont les possibilités de repenser la formation professionnelle pour prendre ensuite les décisions sur la base d'une connaissance approfondie des faits essentiels. Ce besoin de s'informer des faits réels et du contenu fondamental des problèmes, pour autant qu'il s'agisse de formation professionnelle dans l'entreprise, est à l'origine immédiate de la présente étude. Par suite, celle-ci se propose de dégager les points critiques, en effleurant simplement certaines questions secondaires pour l'intelligence des discussions actuelles. Afin de pouvoir traiter dans l'espace imparti les problèmes essentiels pour cette étude on a donc renoncé à l'exhaustivité ; le texte ci-après ne prétend pas exposer in extenso les réalisations de l'entreprise économique en matière de formation professionnelle. Il représente plutôt une tentative pour préparer la documentation essentielle aux pourparlers en cours et permettant de prendre des décisions.

L'étude est également limitée à un second point de vue : elle se borne à la formation professionnelle de la jeunesse. Par « jeunesse » on entend ici la période comprise entre la sortie de l'école primaire et la fin de l'apprentissage ou toute autre fin de la formation professionnelle de base, c'est-à-dire en règle générale le temps qui s'écoule entre la quatorzième ou la quinzième année et la dix-huitième. Il n'est pas possible de fixer une limite plus précise dans le temps ; en effet ni la durée de l'enseignement primaire, ni celle de l'apprentissage dans l'entreprise n'ont un régime uniforme dans les pays de la C.E.E., si tant est que des formes générales emportant obligation aient été définies. Néanmoins on voit clairement ce dont il s'agit. Il existe une différence capitale entre la formation professionnelle des jeunes et celle des adultes : la première vise à procurer au jeune homme ou à la jeune fille, par une formation élémentaire, les éléments lui promettant le succès dans la vie professionnelle, tandis que la seconde

s'adresse à des sujets insérés depuis plusieurs années dans la vie professionnelle, qui ont besoin de connaissances intellectuelles et manuelles supplémentaires pour améliorer leur condition. Il ne fait aucun doute que la formation professionnelle des adultes est très importante et qu'un rôle considérable lui revient à l'heure actuelle, surtout à cause de la rapidité de l'évolution économique. Son développement systématique est en outre une condition préalable indispensable à la réalisation d'un marché européen du travail. Une étude spéciale, portant sur les problèmes de la formation professionnelle des adultes, pourrait donc donner des renseignements précieux sur les mesures à prendre pour réaliser l'harmonisation dans cet autre domaine. La présente étude ne traitera cependant pas ces questions ; elle s'occupera, au contraire, des seuls problèmes posés par la formation professionnelle des jeunes dans l'entreprise.

A ce sujet, il existe, outre la limitation extérieure de ce travail, une autre considération de caractère fondamental. L'harmonisation de la formation professionnelle en Europe peut seulement se réaliser à long terme si l'on parvient progressivement à uniformiser, au moins pour l'essentiel, la formation professionnelle élémentaire dans tous les pays de la C.E.E. Si la première étape de la formation professionnelle se déroule partout d'après des principes identiques, automatiquement cette uniformité se répercutera sur les autres étapes de la formation professionnelle des adultes. Au contraire, il ne sera guère possible d'atteindre le but visé par la C.E.E., c'est-à-dire l'harmonisation, si l'on opère dans l'ordre inverse, en essayant d'abord de rapprocher les mesures relatives à la formation professionnelle des adultes. Ce raisonnement a de l'importance, parce que l'initiative de pourparlers sur l'harmonisation de la formation professionnelle complémentaire dispensée à certaines catégories d'adultes vient de plusieurs côtés. Dans chaque cas d'espèce la chose est souvent très légitime et par conséquent tout à fait opportune. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'on ne peut ainsi unifier la formation professionnelle en Europe ; en effet, dans ce cas, les divers systèmes de formation professionnelle élémentaire des jeunes restent en principe intacts au lieu de s'aligner les uns sur les autres. Une réforme vraiment efficace doit au contraire commencer logiquement par rechercher les moyens d'harmoniser la formation professionnelle des jeunes ; après quoi, le débat s'amorcera très naturellement sur l'harmonisation de la formation professionnelle des adultes. Il est donc judicieux que la présente étude s'occupe uniquement de la formation professionnelle des jeunes et ne traite pas les problèmes que pose la formation professionnelle des adultes.

2. Arrière-plan historique des problèmes que pose actuellement la formation professionnelle dans les entreprises

Pour comprendre les problèmes que pose actuellement la formation professionnelle dans les entreprises, il est indispensable de connaître certains faits historiques. Au moyen âge, et même aux temps modernes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la formation dans une entreprise artisanale était la règle en Europe pour le commerce et l'artisanat. Ce système de formation avait été essentiellement codifié dans les règlements corporatifs qui, depuis le haut moyen âge jusqu'à l'aube des temps modernes, reposaient sur le droit des corporations à régler elles-mêmes leurs affaires dans le cadre de l'organisation municipale. Depuis la fin du moyen âge les princes se sont constamment employés à restreindre l'autonomie des corporations ; à l'époque du mercantilisme, ils ont fini par faire de celles-ci des organes de la politique économique et industrielle poursuivie par l'État, sans jamais réussir cependant à éliminer complètement l'esprit d'autonomie chez les artisans. Dès cette époque, c'est-à-dire dès le XVII^e et le XVIII^e siècles, l'unité qui existait dans l'Europe médiévale en matière de formation artisanale a commencé à se désagréger ; en effet, dans certains pays l'instauration de l'absolutisme a été plus rapide et plus générale que dans d'autres.

En ce qui concerne l'ancien territoire du Saint Empire, la Diète a institué par le « congé impérial » (Reichsabschied) de 1731 un règlement corporatif qui a sans doute eu peu d'efficacité, comme loi d'Empire mais qui a cependant revêtu une grosse importance de facto en influençant après coup, au XVII^e et au XVIII^e siècles, la législation sur les métiers dans les divers Etats allemands. Comme une bonne part de territoire de la C.E.E. ressortissait alors au champ d'application de cette loi, l'étude de son contenu, surtout celle des principes qui apparaissent derrière les diverses prescriptions de détail, peut ouvrir des vues intéressantes sur les bases historiques des problèmes devant lesquels se trouve aujourd'hui la C.E.E. Ce vaste édifice juridique, qui va très loin dans les détails, montre que le système médiéval de formation professionnelle avait été remis en question bien avant la révolution industrielle et ne fonctionnait plus de façon satisfaisante. Il n'était surtout plus assez souple pour fournir à l'Etat mercantile toute la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à la réalisation des plans officiels d'alors, par exemple à la création de manufactures, c'est-à-dire de moyennes ou de grandes entreprises à technique artisanale. Toute une série de problèmes importants, aujourd'hui débattus de façon intense, a dès cette époque

donné lieu à des discussions. Parmi ces questions, citons surtout les droits et devoirs de l'Etat en matière de formation professionnelle, le caractère juridique et le contenu réel de la collaboration des organismes professionnels autonomes sur le plan de la réglementation de la formation professionnelle, les droits et les devoirs du maître, ainsi que l'étendue juridique et effective de la liberté qui lui était laissée. Le congé impérial de 1731 a été en terre germanique la première loi sur la formation professionnelle de la jeunesse ; il est extrêmement intéressant et extrêmement important que ses auteurs se soient occupés de problèmes aujourd'hui considérés, souvent à tort, comme très modernes. En fait on en a discuté dès le XVIII^e siècle. L'étude de la littérature savante du XVIII^e et du XIX^e siècles le confirme également ; les manuels de science camérale fournissent des explications détaillées sur les questions relevant de la formation professionnelle.

On a déjà signalé que le règlement corporatif de 1731 n'a aucun rapport avec la révolution industrielle, ni avec la naissance de l'usine moderne, car ce processus s'est amorcé vers 1800, en Allemagne comme dans la plupart des autres pays européens, pour prendre une importance de fait plus considérable après 1830 seulement, c'est-à-dire cent ans après le règlement corporatif. Par voie de conséquence, il est faux d'attribuer à la civilisation industrielle l'effondrement et la dislocation du corporatisme médiéval et du système connexe de formation professionnelle artisanale. Cette opinion ne saurait être juste, comme le montre déjà le fait que les corporations ont disparu en tant que corps de droit public au cours des transformations politiques et sociales qui ont bouleversé l'Europe au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècles. En France, Turgot avait dissous les corporations dès 1776, donc avant la Révolution ; elles s'étaient cependant reconstituées l'année suivante et leur dissolution définitive date seulement de 1791. De même, en Allemagne, l'instauration de la liberté des métiers (en 1810 pour la Prusse) a supprimé le corporatisme de la fin du moyen âge. Les idées du siècle des lumières ont sapé ses bases spirituelles ; de plus le libéralisme politique, économique et social ne laissait aucune place à de telles institutions. Pendant quatre à cinq siècles l'Europe a formé les jeunes générations de l'artisanat et du commerce selon les principes du régime corporatif ; après quoi la profonde révolution qui s'est accomplie dans les esprits en Europe a ébranlé les bases sur lesquelles reposait la formation professionnelle ;

depuis lors on n'a pas cessé de discuter la création de formes nouvelles assurant une bonne instruction professionnelle de la jeunesse. L'avènement de l'ère industrielle, au XIX^e siècle, et d'autres faits, en particulier le formidable accroissement de la population, ont enrichi de nombreuses autres questions le débat, devenu, par suite, de plus en plus complexe et de plus en plus insaisissable dans son ensemble. Les problèmes de formation liés aux procédés de la technique moderne ont pris, au cours des dernières décennies, une importance telle que l'attention s'est portée uniquement sur ces aspects spéciaux; par voie de conséquence, on a presque perdu de vue les grandes données de l'histoire de la civilisation. Si l'on doit cependant attaquer une tâche aussi considérable que l'harmonisation de la formation professionnelle en Europe, on ne peut accomplir de travail vraiment fécond, menant à des solutions durables, sans s'appuyer sur la connaissance des processus historiques qui ont complètement modifié, au cours des deux cents dernières années, le problème de la formation professionnelle des jeunes dans le commerce, l'artisanat et l'industrie, provoquant ainsi la situation critique actuelle.

A cet égard, la remarque suivante présente un grand intérêt. Comme en Allemagne, la formation dans l'entreprise artisanale a été également la règle en France, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et dans les villes de l'Italie septentrionale ou centrale; les corporations présentaient en gros le même caractère dans ces régions. Partout où les artisans des villes jouissaient de l'autonomie administrative et pouvaient par conséquent s'organiser sous forme corporative, il subsiste aujourd'hui une certaine tradition en matière de formation professionnelle. Cette tradition manque fatalement là où ces groupements artisanaux n'existaient pas au moyen âge. La remarque s'applique en particulier à de vastes régions de l'Italie méridionale et centrale. La formation professionnelle des jeunes doit y prendre dans les entreprises des formes entièrement nouvelles. Cette distinction est capitale et requiert l'attention. Son importance apparaît en particulier si l'on tient compte d'un élargissement de la C.E.E.; selon toute vraisemblance, en effet, d'autres pays voudront adhérer, dans lesquels il n'existait au moyen âge ni un artisanat organisé corporativement ni, par conséquent, une formation correspondante de la jeunesse dans les entreprises. Si l'on veut harmoniser la formation professionnelle dans les entreprises, il serait donc peu rationnel de choisir comme seul principe directeur le maintien des traditions corporatives subsistant en de vastes régions de la C.E.E., car ce serait faire bon marché des contrées citées en dernier lieu. Ce qui caractérise au contraire l'ensemble des problèmes posés par la formation professionnelle dans les entreprises,

c'est la nécessité de créer des formes applicables là où le débat s'inspire d'idées qui remontent à la pensée corporative médiévale et qui doivent se transformer pour épouser la réalité actuelle, de même que là où ces préalables historiques font défaut et où l'on doit procéder comme s'il s'agissait de questions entièrement nouvelles.

L'historique brossé jusqu'ici demeure incomplet; en effet on n'a encore rien dit d'un fait capital: l'usine est devenue au XIX^e siècle le principal type d'entreprise, elle a repoussé au second plan l'exploitation artisanale. Si l'on veut comprendre les problèmes que pose maintenant la formation professionnelle dans les entreprises industrielles, il est indispensable de connaître les faits suivants: dès l'origine, l'usine a possédé un tout autre caractère que l'entreprise artisanale, car les formes sociales qui se sont élaborées au cours des siècles dans l'entreprise artisanale n'ont pas été reprises par l'usine. La différence fondamentale entre une entreprise industrielle et une entreprise artisanale a toujours été de nature sociologique. Comme type sociologique, l'entreprise industrielle n'est pas une entreprise artisanale aux dimensions plus vastes, mais une innovation sociale du XIX^e siècle; sa ressemblance économique et technologique avec l'entreprise artisanale ne doit pas inciter à négliger la disparité sociologique de ces deux types. Cette disparité s'exprime, entre autres, par le fait suivant: l'entreprise industrielle du XIX^e siècle ne s'est nullement souciée de la formation professionnelle des jeunes, elle s'est comportée en tout temps comme s'il existait un ordre naturel assurant le recrutement d'une main-d'œuvre suffisante dans tous les secteurs et à tous les échelons. En pratique, l'industrie couvrait ses besoins, relativement restreints, en main-d'œuvre qualifiée grâce aux jeunes gens issus de l'artisanat et aux élèves sortis des écoles techniques en constant développement; les ouvriers non qualifiés venaient en majorité de la petite paysannerie.

Au XX^e siècle seulement, l'industrie a reconnu qu'elle devait elle-même prendre en main la formation de la jeunesse. Un fait y a essentiellement contribué: le mouvement de rationalisation amorcé en Europe après la première guerre mondiale a orienté l'attention vers les aspects anthropologiques de l'entreprise industrielle; en effet, il est devenu évident que la rationalisation peut seulement atteindre ses objectifs si, sur le plan humain, une formation professionnelle systématique crée les conditions préalables requises. Depuis lors, la formation professionnelle dans l'industrie a progressé si rapidement que de nombreuses professions de cette branche disposent maintenant de règles de formation éprouvées depuis de longues années et que, même sur le plan des institutions d'entreprise nécessaires, comme les ateliers

d'apprentissage et les écoles annexées aux usines, le nombre des expériences recueillies a permis, dans l'ensemble, d'élucider les questions fondamentales. En cinquante ans à peine un système très élaboré de formation professionnelle a pu s'édifier.

Sur le plan industriel et commercial, deux systèmes coexistent donc maintenant en matière de formation des jeunes : le système industriel et le système artisanal. Ce qui pose un problème : ce dualisme doit-il subsister ? Doit-on au contraire s'efforcer de fondre les deux systèmes ? La question est d'une extrême importance. Actuellement, l'existence de deux voies parallèles complique fort l'harmonisation de la formation professionnelle dans le commerce et l'industrie. Il faut donc s'efforcer de les faire disparaître à long terme. La réalisation de cette politique exige toutefois une grande intelligence de tous les facteurs impondérables agissant de part et d'autre, ainsi qu'une recherche très précise de tous les éléments qui se sont, au cours de l'évolution historique, tant dans le domaine artisanal que dans le domaine industriel, révélés si précieux que leur élimination signifierait une perte irréparable. Les prochains pourparlers sur le rapprochement des méthodes de formation appliquées dans les divers pays devront en même temps rechercher comment éliminer progressivement ce dualisme de l'artisanat et de l'industrie.

Pour comprendre les problèmes que pose maintenant la formation professionnelle des jeunes, il faut encore compléter les considérations historiques qui précèdent par quelques notions sur l'histoire de l'éducation professionnelle commerciale. Sur ce point, l'importance majeure revient au fait suivant : jusqu'au XIX^e siècle la classe des commerçants se composait de deux groupes présentant de notables différences sociologiques, économiques et juridiques. La plupart des détaillants appartenaient à l'artisanat, étaient organisés comme lui, et formaient avec lui, dans les villes, la classe moyenne et la classe inférieure. La formation professionnelle des jeunes détaillants se déroulait selon les formes artisanales. Au contraire, les gros négociants et les marchands en relation avec les contrées lointaines formaient un groupe social d'une tout autre nature. Les membres de ce groupe se recrutaient parmi l'aristocratie urbaine, qui avait trouvé dans le commerce avec les pays lointains une activité adaptée à son rang. Par voie de conséquence, le patriciat urbain a toujours fait partie de la classe supérieure, par ses habitudes et son style de vie. Ce phénomène a également marqué le caractère général de la formation professionnelle que recevaient les fils de négociants. Cette préparation visait à leur donner une éducation de marchands cosmopolites, capables de frayer

avec les représentants de nations et de religions étrangères. C'est pourquoi cette formation commerciale a toujours possédé un caractère humaniste. La preuve en est fournie par les sources médiévales relatives aux lycées urbains, avant tout destinés aux enfants des familles patriciennes, et ce fait trouve une confirmation dans l'histoire des idées depuis la Renaissance jusqu'aux premières années du XIX^e siècle. En effet, les mouvements coïncidant avec le début des temps modernes — humanisme, rationalisme, philosophie des lumières, idéalisation de l'antique, libéralisme imprégné de l'idée individualiste de la personnalité — ont été surtout propagés par le gros négoce. Dans le même temps, le petit négoce, qui appartenait sociologiquement et économiquement à l'artisanat, a continué à vivre selon les formes corporatives du moyen âge finissant ; ces petits marchands n'ont eu, comme les artisans, en général, aucun rapport avec les courants intellectuels dont nous venons de parler. Jusqu'au début du XIX^e siècle le négoce s'est donc composé de deux groupes extrêmement différents.

Au XIX^e siècle seulement l'usage s'est introduit de considérer comme un groupe homogène toutes les personnes exerçant une activité commerciale quelconque. L'histoire de la chambre de commerce reflète le processus de fusion des deux groupes issus de l'artisanat et du patriciat. Elle montre en même temps les difficultés de ce processus. On peut même se demander s'il est achevé. En y regardant de plus près, on peut remarquer que les anciennes distinctions manifestent encore leurs effets ; parfois les faits les justifient également. Les membres d'une chambre de commerce se recrutent aujourd'hui, en règle générale, aussi bien dans les grandes entreprises commerciales qui disposent de relations internationales étendues, que dans les petites affaires à clientèle strictement locale ; entre les propriétaires ou les dirigeants du premier groupe et les marchands du second, il existe de grandes différences quant à la position sociale, aux revenus, à la formation générale ou professionnelle requise par leur activité. L'écart considérable qui sépare les marchands composant une même chambre de commerce traduit toujours la séculaire dualité sociale de cette branche. Il y a là un fait très important si l'on veut saisir dans leur ensemble les problèmes que pose actuellement la formation professionnelle commerciale. La connaissance de ces données historiques permet de comprendre par exemple pourquoi il est si difficile de définir des formes capables de préparer les jeunes détaillants. Au cours du XIX^e siècle, le commerce de détail s'est complètement détaché de son passé artisanal par sa façon de penser, de sorte que cela n'a plus de sens de recourir aux anciennes traditions pour former les jeunes. Il s'agit, au contraire, d'élaborer des formes originales, adaptées au commerce

moderne de détail; la chose est toutefois extrêmement difficile. En même temps, les considérations historiques font comprendre un autre caractère fondamental que possède la formation professionnelle des jeunes destinés aux cadres supérieurs des entreprises du gros négoce et du commerce extérieur, des banques, assurances et entreprises de transport, car les dirigeants de ces maisons sont les successeurs de l'ancien patriciat, leur formation professionnelle doit donc se nourrir d'une vaste culture cosmopolite. Il en est de même pour la formation des futurs cadres commerciaux des entreprises industrielles. La confrontation des problèmes relatifs au commerce de détail avec ceux que posent les cadres commerciaux des grandes entreprises met déjà en évidence la multiplicité et la complexité des questions que pose l'éducation commerciale moderne. En réalité, le tableau est encore plus confus si l'on tient également compte du problème général des employés; nous en dirons tout de suite quelques mots.

L'évolution de l'économie révèle depuis quelques dizaines d'années une constante augmentation, tant relative ⁽¹⁾ qu'absolue, du nombre des personnes employées dans les entreprises du commerce, des banques, des assurances, des transports et autres services; il est vraisemblable que cette tendance se maintiendra dans l'avenir immédiat; le «secteur tertiaire» de l'économie ne cesse de gagner en importance. Par voie de conséquence, les questions que pose aujourd'hui dans ce secteur la formation professionnelle comptent beaucoup plus qu'il y a une dizaine d'années. En outre, dans les entreprises industrielles la part des employés dans l'ensemble du personnel croît de façon continue et la formation des jeunes employés devient ainsi de plus en plus importante pour ces entreprises. Il faut remarquer à ce sujet que la préparation d'un adolescent à l'activité d'employé dans une entreprise commerciale ou industrielle est à bien des égards une tâche entièrement nouvelle; en effet, les employés du commerce forment un groupe économique et sociologique qui a fait son apparition dans les cent dernières années. Dans ce domaine de la formation professionnelle commerciale, des problèmes sont apparus qu'il faut considérer de très près.

Ces considérations sur l'arrière-plan historique des problèmes que pose aujourd'hui la formation professionnelle dans le secteur commercial montrent très clairement qu'il est faux de supposer que la formation professionnelle industrielle ou artisanale est un modèle applicable sans difficulté majeure à la formation commerciale. Ni pour la formation des détaillants, ni pour celle des cadres commerciaux supérieurs dans les grandes entreprises, ni pour

la formation des nombreux employés de commerce exerçant un travail de bureau, les expériences faites à propos des artisans et des ouvriers qualifiés ne peuvent servir de point de départ pour l'organisation de la formation professionnelle, car les données réelles sont fort différentes. Il faut au contraire créer dans les divers secteurs de cette discipline des formes originales, adaptées aux conditions économiques et sociologiques des groupes en question.

Malheureusement cette erreur très répandue, selon laquelle le type artisanal de la formation professionnelle serait la norme par excellence, a également conduit à négliger jusqu'à nos jours les problèmes existant dans le secteur commercial et surtout ceux de la formation des employés. La littérature sur la formation professionnelle fait à ces problèmes une place bien plus restreinte qu'à ceux de l'artisanat et de l'industrie. Ceci conduit de nombreux spécialistes à la conclusion fautive que les questions posées par la formation professionnelle des jeunes destinés à l'artisanat et à l'industrie demeurent les problèmes essentiels et que la priorité leur revient par conséquent dans les discussions actuelles. Ce point de vue est dépassé; en effet, dans les dernières décennies, le centre de gravité des problèmes s'est manifestement déplacé des questions intéressant la formation professionnelle des ouvriers de l'artisanat et de l'industrie vers celles qui intéressent la formation, à l'intérieur des entreprises, des travailleurs du secteur tertiaire. La formation des ouvriers ou artisans hautement qualifiés est un problème depuis longtemps débattu et en principe résolu, en ce sens qu'il faut seulement aujourd'hui approfondir les connaissances. En revanche, la formation des jeunes destinés au commerce de détail, par exemple, ou la formation de personnel qualifié pour le travail aux grosses machines comptables, pose encore des problèmes insuffisamment résolus. La théorie et la pratique de la formation professionnelle commerciale n'ont pas suivi le rythme de l'évolution commerciale; il en est résulté un état de choses peu satisfaisant, auquel il faut remédier sans tarder. On peut affirmer à bon droit que c'est là et non dans le secteur industriel ou artisanal que se situent les problèmes aigus de la formation professionnelle dans l'entreprise. En simplifiant quelque peu, on peut résumer comme suit: par suite du changement survenu au XX^e siècle dans la structure économique, la formation professionnelle commerciale, et en particulier celle des cadres moyens et inférieurs, constitue le complexe de questions qui exige de façon toujours plus urgente une analyse vraiment pénétrante et un courage considérable pour expérimenter des méthodes nouvelles, alors que l'on a déjà trouvé des formes relativement stables pour instruire les artisans et les ouvriers qualifiés.

(1) Si l'on compare au nombre total des personnes actives.

Ces développements sont d'une extrême importance si l'on veut harmoniser la formation professionnelle. Si le travail à fournir doit vraiment se tourner vers l'avenir, les négociations ne doivent pas se borner aux problèmes que pose la formation professionnelle dans l'artisanat et l'industrie. Il peut être opportun de commencer par là, parce que les problèmes sont relativement simples. Mais il ne faut en aucun cas négliger d'attaquer immédiatement les problèmes du commerce et des autres entreprises de services, car ce sont là les plus actuels et les plus brûlants. Ce serait méconnaître les tendances de l'évolution économique et sociologique que de négliger, dans le débat sur la formation professionnelle, l'importance croissante du secteur tertiaire et, partant, l'accroissement absolu et relatif du nombre des employés.

Il faut ici signaler le fait que les problèmes de la formation professionnelle se sont considérablement élargis dans les cent dernières années; en effet, les entreprises ont recruté un nombre croissant de jeunes filles et de femmes. Il existe aujourd'hui de vastes secteurs économiques qui périliteraient sans la participation des femmes, parce que les hommes ne sont pas en mesure d'exécuter avec la même habileté, la même rapidité et la même faculté d'adaptation les tâches accomplies par les femmes. On ne peut concevoir l'économie moderne sans employées de bureau ou sans vendeuses; même au stade de la production, la femme est également irremplaçable en bien des cas. Cet état de choses conduit nécessairement à s'interroger sur la façon de préparer les jeunes filles à leur activité professionnelle, pour que cette main-d'oeuvre soit utilisée dans l'économie d'une façon que l'on puisse considérer comme optimale, tant du point de vue des intéressées que du point de vue de l'entreprise. Bien que ce soit l'évidence, il a fallu du temps pour admettre cette idée; on peut même se demander s'il en est effectivement ainsi en tous lieux. Du côté du patronat, on a longtemps craint la peine et la dépense liées à la formation professionnelle des jeunes filles; on soutenait en effet que l'opération n'est pas rentable, parce que la plupart des employées cessent toute activité économique après le mariage; on s'est cependant rendu compte que cette opinion ne peut plus être considérée comme juste. Du côté des syndicats, qui ont surtout défendu les intérêts de la main-d'oeuvre masculine, on a craint que la concurrence féminine sur le marché du travail ne devienne encore plus dangereuse si les jeunes filles recevaient une bonne formation professionnelle. Dans le passé, les syndicats se sont donc insuffisamment engagés en faveur du développement de la formation professionnelle féminine, bien que cette attitude ait été, à proprement parler, en contradiction avec l'idéologie générale du mouvement syndical. Ce

comportement des partenaires sociaux, déterminé par des points de vue étroits, a été encouragé par le jugement fondamentalement erroné que portait l'opinion publique sur l'activité professionnelle des femmes dans les entreprises.

On soutenait que la participation des femmes à la production industrielle ou artisanale était un fait entièrement nouveau. Cette opinion est fautive, car elle méconnaît la profonde métamorphose du ménage par suite de l'évolution économique et sociale. Jusqu'au tournant du dernier siècle, le ménage normal n'était pas seulement un lieu de consommation, mais aussi, dans une large mesure, un centre de production; en effet, de nombreux articles maintenant fabriqués par l'industrie alimentaire ou textile et par toutes sortes d'artisans étaient alors confectionnés par les femmes au foyer même. En se préparant à la tenue du ménage, les jeunes filles apprenaient alors non seulement les choses qui, dans le langage moderne, relèvent de l'enseignement ménager, mais en outre force connaissances intellectuelles et manuelles qui, selon les conceptions actuelles, relèvent de l'enseignement professionnel. Citons comme exemples les activités suivantes: filage, tissage, couture, fabrication des pâtisseries et des pâtes alimentaires, utilisation des fruits, conserves alimentaires, élevage des animaux domestiques, fabrication de saucisses, etc. La ménagère d'autrefois était également, à bien des égards, une ouvrière, qui contribuait substantiellement au revenu familial par son travail professionnel. Il existe d'ailleurs maintenant encore de vastes secteurs où il en est à peu près ainsi. La femme du médecin qui assume le travail de secrétariat médical et assiste son mari dans ses consultations, l'épouse de l'artisan ou du commerçant qui tient la boutique, la paysanne qui dirige la laiterie et la basse-cour de la ferme sont toutes, aujourd'hui, des maîtresses de maison qui doivent posséder certaines connaissances professionnelles, tant intellectuelles que manuelles, que le langage usuel ne range pas parmi les qualités ménagères. Il ne convient donc pas de dire, ni pour le passé ni pour le présent, qu'il est contraire à la nature féminine d'accomplir des tâches professionnelles à côté des besognes domestiques proprement dites.

Mais la marche de l'histoire économique et sociale a eu cette conséquence que la famille n'est plus telle que Saint Thomas d'Aquin et Luther l'ont vue, telle qu'elle demeurait encore vers 1850; la majeure partie de la production naguère domestique est passée de la famille à l'entreprise économique. Les femmes ont ainsi perdu une partie du contenu de leur existence, car les activités virtuelles qu'offre maintenant à la femme mariée la conduite d'un ménage sont notablement moindres que jadis. De plus, la famille a perdu le revenu que produisait

le travail professionnel des femmes au foyer domestique. Cette transformation radicale du caractère sociologique et économique de la famille, tel que le moyen âge l'avait transmis, est l'un des processus les plus importants de l'histoire moderne. Chose étrange, ce phénomène n'est pas encore généralement reconnu. Par suite, on interprète mal l'obligation dans laquelle se trouvent maintenant beaucoup de femmes et de jeunes filles, contraintes de trouver, en acceptant une situation dans une entreprise économique, des possibilités d'emploi correspondant en principe à celles que les femmes avaient jadis à leur foyer.

C'est seulement sur cette toile de fond historique que l'on peut pleinement discerner les problèmes actuels de la formation professionnelle des jeunes filles. De toute évidence, on méconnaît les données de l'histoire en admettant que l'activité économique des femmes et des jeunes filles est seulement un phénomène passager et en en déduisant que le problème de la formation professionnelle des jeunes filles perdra bientôt de son importance. Il faut au contraire partir du fait que la modification affectant le caractère de la famille subsistera dans l'avenir immédiat. Mais en même temps ces considérations historiques révèlent que les jeunes filles d'autrefois recevaient une formation professionnelle artisanale ou commerciale, car elles acquéraient chez leurs parents force connaissances intellectuelles ou manuelles. De nos jours la famille n'est plus, d'une façon générale, à même de dispenser aux filles cette formation professionnelle, parce que, les fonctions de la famille se réduisant à la consommation, l'éducation ménagère des filles s'inscrit dans un cercle notablement plus petit que jadis. Pour organiser de façon moderne la formation professionnelle des jeunes filles, il convient donc essentiellement de compenser les possibilités de formation perdues avec l'amenuisement du périmètre économique familial. Si l'on considère les choses d'un point de vue synthétique, la création récente d'un vaste appareil de formation professionnelle féminine ne signifie pas encore l'intensification de cette formation dans son ensemble; en effet, il ne faut pas omettre d'opposer à cette extension un autre fait, à savoir la perte du rôle que la famille assumait en tant qu'institution de formation professionnelle. Une telle analyse des phénomènes historiques révèle en outre que la collectivité est socialement tenue de ménager aux filles des possibilités de formation suffisantes, car il entre dans son rôle d'intervenir avec ses mesures propres lorsqu'une partie de la population a subi un préjudice par suite de changements quelconques de l'édifice social.

Mais en même temps le problème de la formation professionnelle des jeunes filles possède une

grande importance comme question relevant de la politique économique. Puisque, par suite de l'évolution historique au cours des cent dernières années, l'appareil économique ne peut plus fonctionner sans le travail que fournissent les femmes, il est logique de tenir compte de cette situation en préparant dans les meilleures conditions possible l'insertion des femmes dans l'économie, et cela par une formation professionnelle appropriée dispensée aux jeunes filles. La politique économique doit toujours veiller à faire disparaître les tensions consécutives à des transformations quelconques de l'économie, de façon à rétablir l'équilibre des forces actives. Il lui appartient donc également dans ce cas de mettre en oeuvre les mesures garantissant à l'économie une main-d'œuvre féminine suffisante, pourvue d'une bonne formation technique. La pièce maîtresse de ces mesures de politique économique est la création d'un bon enseignement professionnel pour les jeunes filles.

L'actualité de ces problèmes apparaît avec une netteté particulière quand on rappelle les considérations exposées plus haut sur l'accroissement rapide de l'importance du secteur tertiaire et sur le nombre des employés; en effet, c'est justement dans les professions commerciales et dans les entreprises de services que le pourcentage des femmes et des jeunes filles, rapporté au nombre total des employés, est particulièrement élevé. Ceci signifie que les questions posées par la formation professionnelle des jeunes filles jouent un rôle capital précisément dans les secteurs où l'évolution est singulièrement dynamique. Ces problèmes deviennent ainsi plus ardues encore; mais il en résulte également qu'ils sont d'une importance primordiale pour l'ensemble des questions que pose la formation à l'ère moderne.

Si l'on considère comment l'harmonisation de la formation professionnelle en Europe pourra se réaliser, on ne devra donc en aucun cas négliger les questions spéciales que pose la formation professionnelle des jeunes filles. L'inclusion de ces problèmes dans les délibérations montre, à la vérité, que la condition sociale de la femme et la position de la famille varient beaucoup d'une région de l'Europe à l'autre. Il ne s'agit pas seulement là de déphasages dans la transformation de la famille et dans l'évolution de l'économie, telles qu'on les a esquissées plus haut. Au contraire, les différences tiennent à des causes bien plus profondes; par leur diversité, les jugements formulés sur les femmes et les conceptions des femmes sur elles-mêmes révèlent des différences capitales d'un peuple à l'autre. Là encore, la diversité de la culture européenne freine l'unité européenne. Mais cela ne saurait inciter ni à

conclure à tort que le débat sur l'harmonisation de la formation professionnelle doit, à cause de leur difficulté, « décrocher » les questions particulières aux jeunes filles, ni à poser des principes qui soient ressentis en de nombreuses régions de l'Europe comme une atteinte à l'ordre familial instauré et aux normes éthiques courantes quant à la place de la femme dans la vie publique. Plus les considérations se fonderont sur l'analyse des faits réels, plus il sera facile d'éviter ces deux erreurs. Il conviendra donc probablement d'essayer en premier lieu, par des enquêtes partielles aussi concrètes que possible, de se faire une idée de la formation professionnelle des jeunes filles, telle qu'elle se présente aujourd'hui dans les diverses contrées de l'Europe, ainsi que des questions particulières que l'on y considère comme urgentes ; on dégagerait ainsi des éléments permettant de procéder graduellement.

Mais il faut encore attirer l'attention sur les aspects suivants. La politique sociale de la C.E.E. se propose d'assurer aux femmes, juridiquement et effectivement, l'égalité des droits dans la vie économique ; c'est à cela que tendent par exemple les efforts faits pour supprimer l'écart des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail. Pour que ces tentatives aboutissent pleinement, il ne suffit pas d'abroger les dispositions qui, dans les lois, conventions collectives et autres textes, désavantagent les femmes. Il importe au moins autant de créer les conditions préalables qui garantissent aux femmes la jouissance effective des mêmes droits sociaux et économiques. Le mouvement féministe a fait remarquer dès le début que ceci implique surtout la promotion de l'enseignement destiné aux jeunes filles et les ligues féminines ont très tôt mis l'accent sur le développement de toutes les institutions de formation professionnelle pour jeunes filles. Pour la même raison, la C.E.E. ne peut manquer de consacrer une attention toute spéciale aux problèmes que pose cette formation, si elle veut atteindre l'objectif social de l'égalité économique des femmes. Indépendamment de toutes les autres raisons, c'est déjà là un motif suffisant pour tenir le plus grand compte des questions relatives aux jeunes filles dans le débat sur l'harmonisation de la formation professionnelle des jeunes.

Pour compléter le tableau historique qui forme la toile de fond des questions actuelles que pose la formation professionnelle dans les entreprises, nous étudierons brièvement l'attitude de l'Etat en face de ces problèmes pendant les cent cinquante dernières années. Bien que les rapports entre l'Etat et l'économie aient été très différents dans les divers pays européens et qu'ils aient en outre

varié au cours des temps, on peut faire une constatation générale d'une extrême importance. Pour l'Etat, l'entreprise a été jusqu'à maintenant exclusivement une unité économique. En légiférant sur les entreprises, l'Etat obéissait à des mobiles relevant de la politique économique et de la politique sociale conditionnée par la situation économique. Tout au long du XIX^e siècle, et même pendant le XX^e siècle, l'Etat s'est absolument refusé à voir dans l'entreprise une unité où se dispense l'éducation et, par conséquent, à se demander si l'entreprise peut être un objet de la politique de l'éducation nationale et de la législation en la matière. Par suite, les questions intéressant la formation professionnelle dans les entreprises n'ont pas été jusqu'à maintenant, en principe, des questions pédagogiques ; si la législation s'en occupait, il s'agissait alors, pour l'Etat, de problèmes concernant la politique économique ou la politique sociale. Cela se traduit encore de nos jours par le fait que les questions juridiques de la formation professionnelle sont réputées objets du droit économique et du droit du travail ; cela va même si loin qu'en bien des pays les écoles professionnelles obéissent encore maintenant au droit industriel et non au droit scolaire. Cette conception du caractère juridique de la formation professionnelle dans les entreprises s'est toutefois révélée douteuse, déjà dans le passé, lorsque l'adolescent en cause était encore à l'âge où jouait l'obligation scolaire. Si l'Allemagne, par exemple, a rendu obligatoire la fréquentation de l'école professionnelle, c'est parce que l'Etat considère tout adolescent au-dessous de dix-huit ans comme ayant besoin d'éducation et qui l'oblige en conséquence à fréquenter l'école professionnelle. Le caractère pédagogique fondamental de la scolarité professionnelle obligatoire ne fait plus aucun doute aujourd'hui. Or ce qui se fait à l'école professionnelle est en rapport étroit avec ce qu'on fait faire au même adolescent qui reçoit sa formation dans une entreprise ; il y a complémentarité, en ce sens que l'école professionnelle et l'entreprise s'épaulent mutuellement sur le plan des mesures éducatives. Pareille collaboration pédagogique ne pourrait devenir réalité si l'entreprise n'était pas, au même titre que l'école professionnelle, un champ pédagogique. Ce raisonnement montre qu'il est donc insuffisant et, par conséquent, inexact de considérer les questions concernant la formation professionnelle dans les entreprises exclusivement comme des problèmes intéressant l'Etat pour des raisons de politique économique et de politique sociale. Au contraire, l'Etat s'y intéresse également pour des raisons tenant à sa politique d'éducation, car il ne peut atteindre son but, c'est-à-dire assurer à l'ensemble de la jeunesse une éducation prolongée jusqu'à la fin de la puberté, qu'en incorporant à son enseignement la formation professionnelle dans les entreprises.

Mais, de leur côté, les milieux économiques ont intérêt à ce que l'Etat reconnaisse et encourage par ses mesures le caractère pédagogique fondamental de la formation professionnelle ; en effet, ils savent que l'avenir de l'économie ne sera assuré que si les jeunes reçoivent jusqu'à la fin de la puberté une éducation efficace et bien conçue. Aussi bien les milieux économiques ne s'opposent pas aux idées soutenues ici, abstraction faite de quelques entrepreneurs à courte vue, qui voient encore dans les adolescents une main-d'oeuvre essentiellement bon marché ; mais on peut constater avec satisfaction que leur nombre est restreint et ne cesse de décroître. L'opinion généralement reçue dans les milieux économiques souscrit entièrement à cette thèse que la formation professionnelle dans l'entreprise relève de l'éducation et que l'entreprise possède à cet égard le caractère d'un champ pédagogique.

Ces considérations ont une extrême importance de principe. Certes, étant donné le caractère de la C.E.E., toutes les questions intéressant les entreprises sont évidemment considérées d'abord sous l'angle de la politique économique et sous celui de la politique sociale. Mais cette façon de penser ne doit pas conduire à considérer comme sans importance la fonction pédagogique de l'entreprise économique qui dispense aux jeunes une partie déterminée de leur éducation, à savoir la formation professionnelle. Au contraire, il importe justement aujourd'hui de bien saisir la portée du fait que l'entreprise a de véritables devoirs en matière d'éducation, puis d'en tirer des conclusions pour traiter l'ensemble du problème. Avant toutes choses, il faut ainsi comprendre que l'époque est révolue où le législateur et l'administrateur considéraient les questions que pose la formation professionnelle dans les entreprises d'abord comme des problèmes intéressant le droit industriel, le droit du travail et la protection de la jeunesse, puis, secondairement, comme des problèmes d'éducation ; en effet, cette attitude a sans doute répondu à la conception que le XIX^e siècle avait de l'Etat et de l'économie, mais on doit la considérer comme dépassée et peu moderne. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, au contraire, le principe a fini par s'imposer, pour l'appréciation des problèmes de la jeunesse, qu'il faut d'abord considérer ces questions sous l'angle de la pédagogie et, partant, sous les angles de la psychologie et de la physiologie des jeunes, et que toutes les autres façons de voir viennent

ensuite seulement. Depuis que ce principe inspire la protection de la jeunesse et la législation pénale sur la délinquance juvénile, il a pris le caractère d'une norme pour le traitement moderne des questions intéressant la jeunesse. Cela ne signifie nullement qu'il ne faille plus donner aucune importance aux autres points de vue relégués au second plan ; bien au contraire, il faut continuer à en tenir compte, aussi bien pour clarifier le contenu des questions que pour décider des mesures à prendre. Néanmoins, par suite du changement survenu dans la façon de voir les problèmes de la jeunesse, il faut toujours se demander d'abord comment juger, du point de vue pédagogique, un fait déterminé, et examiner ensuite seulement ce qu'on peut en dire, par exemple, sous l'angle du droit du travail, de la politique économique ou de la politique sociale.

De ces considérations générales découlent d'intéressantes indications sur la façon dont devrait, en principe, procéder le débat sur l'harmonisation de la formation professionnelle. Comme on l'a déjà dit, la tentation est sans doute grande, pour beaucoup de raisons, de continuer à utiliser les schèmes du XIX^e siècle, de voir d'abord dans les problèmes de formation professionnelle des questions intéressant le droit du travail et la politique économique, de considérer en outre l'organisation de la formation professionnelle comme un moyen de la politique sociale. En face de cela, la tâche vraiment actuelle est de faire passer l'appréciation pédagogique avant toutes ces façons de voir, pour faire en sorte que les points de vue éducatifs aient toujours le premier rang dans l'harmonisation de la formation professionnelle. Une fois cela assuré, on ne verra aucune objection à laisser intervenir, à titre secondaire, les autres points de vue. La différence par rapport à l'ancienne façon de penser est que l'on considère d'abord l'adolescent comme un être humain qui a besoin d'éducation et, par conséquent, d'une formation professionnelle, pour étudier ensuite seulement les résultats auxquels aboutissent les spécialistes du droit du travail, de l'économie, et de la politique sociale quand ils jugent les problèmes de formation professionnelle en se plaçant sur le terrain de leur discipline. Même sur le plan de la formation professionnelle, l'éducation possède une primauté absolue sur tous les autres domaines qui peuvent avoir une importance dans la formulation d'un jugement. Et il faut sauvegarder cette primauté de l'éducation même si l'on harmonise la formation professionnelle.

II. LA DOCUMENTATION DE L'OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES SUR LES PROBLÈMES QUE POSE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES

1. Importance des documents statistiques pour les décisions relatives à l'organisation de la formation professionnelle

Les questions concernant la préparation de la jeunesse aux professions économiques sont presque toujours des problèmes de masse, car les chiffres relatifs aux jeunes gens, entreprises et écoles intéressés atteignent le plus souvent des centaines de mille et parfois des millions; le nombre des autorités administratives, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, associations et autres institutions analogues qu'intéressent les mesures est de même très élevé. Les fonds requis par le fonctionnement courant de l'enseignement professionnel sont également très importants, et il faut remarquer à ce sujet que son développement technique entraîne le plus souvent un surcroît de dépenses, parce qu'en général on peut seulement améliorer l'instruction au prix d'un équipement plus étoffé tant des écoles que des ateliers d'apprentissage. En étudiant tout aménagement des conditions existantes il faut donc se demander quels effets quantitatifs en résulteront, c'est-à-dire, par exemple, combien de jeunes gens seront touchés, quelles charges nouvelles incomberont aux entreprises, quels besoins en bâtiments scolaires et en personnel enseignant requerra l'exécution de ces mesures, quel sera le coût des besoins engendrés par le nouveau régime pour l'Etat, les communes, les chambres et groupements économiques, et surtout pour les entreprises. Il est dangereux d'établir des plans sans faire des prévisions de ce genre, car on risque alors de voir l'exécution se heurter à des obstacles qui n'ont pas été prévus, mais qu'une étude systématique des conséquences probables aurait permis de voir et d'éliminer à temps. Fréquemment la difficulté est qu'une modification du système d'enseignement ne déclenche pas seulement des effets en un endroit déterminé et de façon aisément prévisible; au contraire, il apparaît en d'autres points des

conséquences dont les plans ne peuvent tenir compte aussi facilement. Ainsi, par exemple, on peut certes calculer à l'avance ce que coûtera une refonte de l'enseignement professionnel, parce que l'on peut établir les besoins supplémentaires en personnel, bâtiments scolaires et matériel didactique; mais on ne peut évaluer que de manière très approximative l'influence qu'exercera cette mesure sur la formation professionnelle dans les entreprises, sur l'augmentation ou la baisse des effectifs des apprentis, les variations de la charge supportée par les entreprises. De même il est difficile d'apprécier à l'avance les répercussions sur l'enseignement professionnel qu'auront indirectement des mesures concernant par elles-mêmes la seule formation professionnelle dans les entreprises. Par exemple, des dispositions de politique sociale, qui abaissent la durée hebdomadaire du travail des apprentis pour protéger la jeunesse, peuvent entraîner une diminution du nombre des apprentis, parce que certaines entreprises ne seront plus disposées, dans les conditions nouvelles, à conclure des contrats d'apprentissage; la charge de l'Etat peut de ce fait s'accroître, parce qu'il supportera seul la formation des jeunes gens non accueillis par les entreprises. L'enseignement professionnel tout entier est un appareil sensible, dans lequel des changements opérés sur un point donné déclenchent dans d'autres secteurs également des effets difficiles à prévoir même pour un expert très averti. Par suite, il ne sera jamais possible de prédire exactement les répercussions d'une refonte de l'enseignement professionnel. Il est d'autant plus nécessaire de réduire dans la mesure du possible ce facteur d'incertitude, en serrant au plus près toutes les conséquences calculables à l'avance au moyen de documents statistiques.

2. Chiffres de l'Office statistique des Communautés européennes relatifs à l'évolution probable de la population active

On doit donc se demander s'il existe une documentation statistique à même de fournir, en vue des études sur l'harmonisation de la formation professionnelle en Europe, les chiffres indispensables

à la formulation d'un jugement. A ce sujet, les documents ouvrant des aperçus sur la formation professionnelle dans les entreprises présentent un intérêt majeur. Le regard se tourne d'abord vers

L'Office statistique des Communautés européennes, à Bruxelles. Cet office a publié, dans la série des « Informations statistiques », n° 3, juillet-septembre 1961, une étude sur « l'évolution de la population active dans les pays de la C.E.E. au cours des dix prochaines années ». Cette étude ne contient certes pas de renseignements sur la formation professionnelle. Elle fait toutefois des prévisions sur l'évolution numérique de la population active pour la période 1960 - 1970, en considérant à part les jeunes gens. Ces chiffres sont de nature à donner une idée globale des ordres de grandeur qu'il faut escompter au cours des prochaines années en ce qui concerne les questions de formation professionnelle. En outre, ils révèlent d'importantes différences entre les pays de la C.E.E. quant à l'évolution numérique probable de la jeunesse active. Comme les chiffres ne proviennent pas d'enquêtes directes faites par l'Office statistique des Communautés européennes, mais ont été établis d'après le matériel statistique existant dans les divers Etats, un fait amoindrit leur valeur scientifique: en Europe les services statistiques ne travaillent pas encore entièrement selon des principes uniformes. Le rapport de l'Office statistique souligne à plusieurs reprises que des réserves s'imposent si l'on veut procéder à des comparaisons pour l'ensemble de l'Europe. Ce service central a cependant entrepris de tels calculs, ce qui prouve la valeur scientifique qu'il convient de reconnaître à ce genre de synthèses; il est donc admissible qu'on utilise cette documentation dans les pages qui suivent, sans entrer dans le détail des questions qui se posent au statisticien. Les tableaux nos 1 à 8 sont empruntés au fascicule des « Informations statistiques » mentionné ci-dessus, n° 3, année 1961.

Le premier de ces tableaux contient des chiffres globaux, qui intéressent également le Luxembourg. En revanche, parmi les tableaux qui viennent ensuite et qui concernent les pays de la C.E.E. pris isolément, le Luxembourg manque; dans les remarques préliminaires figurant à la page 285 des « Informations statistiques », n° 3, année 1961, l'Office statistique des Communautés européennes déclare à ce sujet: « Il n'a toutefois pas été possible de faire cette étude en ce qui concerne le grand-duché de Luxembourg: en effet, d'une part, les statistiques nécessaires ne sont pas disponibles, d'autre part, l'importance considérable des phénomènes migratoires dans la démographie luxembourgeoise rend, de toute manière, ce genre de prévision tout à fait inutile. » Selon les indications figurant à la page 312, en 1960, sur une population active totale de 73 997 000 personnes dans la C.E.E. la part du Luxembourg était de 140 000 seulement; cette part est donc si faible que l'absence de documentation sur le Luxembourg n'affectera pas le tableau d'ensemble. En outre, deux remarques prélimi-

naires doivent être faites à propos de l'Italie. Les chiffres concernant l'Italie comprennent la population « présente », ceux des autres pays comprennent au contraire la population « de résidence habituelle ». La page 297 donne les raisons de cette différence, sans importance pour notre étude. En revanche, il faut observer qu'en Italie la population active jeune englobe le groupe d'âge 10 - 19 ans, dans les autres pays le groupe 14 - 19 ans, et même le groupe 15 - 19 ans aux Pays-Bas. En Italie, le nombre des enfants de 10 à 14 ans exerçant une activité est encore aujourd'hui assez important, alors que dans les autres pays de la C.E.E. le travail des enfants a été éliminé. Les pages 359 à 361 commentent en détail, du point de vue statistique, cette position spéciale de l'Italie et la disparition rapide du travail des enfants grâce à la réalisation effective de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de quinze ans environ; nous renvoyons ici à ces développements. L'utilisation des chiffres suivants relatifs à l'Italie pour des comparaisons avec les chiffres relatifs aux autres pays de la C.E.E. n'est pas notablement affectée par cette définition différente du groupe des « jeunes »; d'ailleurs la documentation rassemblée par l'Office statistique des Communautés européennes est la seule dont on dispose.

Le tableau n° 1 « La population des grandes puissances économiques en 1960, 1965 et 1970 » est conçu comme une introduction aux considérations ultérieures. Omettant la Chine et l'Inde, qui n'ont pas encore, pour l'instant, une importance économique en rapport avec le chiffre de leur population, ce tableau compare les grandes puissances dominant actuellement l'économie mondiale, c'est-à-dire les Etats-Unis, l'Union soviétique et la C.E.E.; si l'Angleterre a été ajoutée, c'est probablement pour tenir compte de l'adhésion prévisible de ce pays à la C.E.E. L'image est rassurante, dans la mesure où elle montre que, dans l'avenir immédiat, les pays occidentaux resteront nettement plus forts que l'Union soviétique. L'étude des taux d'accroissement ne laisse cependant pas d'inquiéter. Les valeurs les plus mauvaises concernent l'Angleterre. Celles de la C.E.E. sont certes un peu meilleures, mais, comparées à celles de l'Union soviétique, elles sont tout de même franchement défavorables. L'équilibre démographique se maintient uniquement grâce aux taux relativement élevés des Etats-Unis. Si l'on compare simplement la population globale de la C.E.E. et du Royaume-Uni, d'une part, et celle de l'U.R.S.S., d'autre part, on obtient pour 1960 un rapport de 221 millions à 212 millions, à l'avantage de la C.E.E.; pour 1970, toutefois, un rapport de 236 millions à 242 millions, c'est-à-dire que la balance penchera en faveur de la Russie. La C.E.E. a donc tout lieu de prendre ces chiffres au sérieux et d'en tirer des conclusions.

TABLEAU n° 1

La population des grandes puissances économiques en 1960, 1965 et 1970 ^(a)

(en millions)

	Situation au 1 ^{er} janvier		
	1960	1965	1970
Population totale			
C.E.E.	168,5	175,3	181,8
U.K. ^(b)	52,2	53,3	54,4
U.S.A. ^(b)	179,2	192,2	209,5
U.R.S.S.	(212)	(227)	(242)
Population active			
C.E.E.	73,7 - 74,0	75,5 - 76,4	77,3 - 78,7
U.K. ^(b)	24,3	25,5	25,5
U.S.A. ^(b)	70,7	79,0	85,9
U.R.S.S.	99,1
	Accroissement annuel moyen		
	1959-1960	1960-1965	1965-1970
Population totale			
C.E.E.	1,5	1,4	1,3
U.K. ^(b)	0,25	0,22	0,22
U.S.A. ^(b)	3,1	2,6	3,5
U.R.S.S.	(3,5)	(3,0)	(3,0)
Population active			
C.E.E.	0,7 - 0,8	0,36 - 0,48	0,36 - 0,46
U.K. ^(b)	0,02	0,24	0,00
U.S.A. ^(b)	0,53	1,66	1,38
U.R.S.S.

(a) Les services de la Commission ont marqué leur accord pour prendre les projections démographiques ici déduites comme un des fondements de leurs travaux sur les perspectives de consommation et de production.

(b) Chiffres établis à partir de données contenues dans un rapport de l'O.E.C.E. à paraître au mois d'octobre. Indiquons à ce propos que les données publiées dans la présente étude sont, pour la Communauté, quelque peu différentes de celles de l'O.E.C.E. Cela tient à ce que cette dernière organisation a retenu telles quelles les propositions des pays, tandis que l'Office statistique des Communautés européennes y a, sous sa responsabilité, apporté certains aménagements.

Une conclusion particulièrement importante est de reconnaître cette évidence que la C.E.E. peut seulement affirmer son rang dans le monde en compensant l'évolution quantitative défavorable par un accroissement de la productivité économique de la population. Ces chiffres montrent sans équivoque qu'il est urgent de réviser les méthodes de formation professionnelle appliquées en Europe, pour obtenir plus d'efficacité grâce à une large rationalisation. Si la jeunesse est bien préparée à sa future activité professionnelle, des quantités moindres de main-d'oeuvre permettront d'obtenir des résultats économiques égaux ou supérieurs à ceux que fournirait une main-d'oeuvre plus nombreuse mais instruite de façon moins intense. Là encore il s'agit de substituer la qualité à la

quantité. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer le fait que la Russie soviétique et le tiers monde ont eux aussi reconnu la valeur économique de la formation professionnelle et qu'on y fait également beaucoup pour son intensification. Une véritable course aux armements intellectuels s'est engagée dans ce domaine. Les vieux pays industriels de l'Europe ne peuvent donc plus se faire d'illusions: l'avance qu'ils détiennent encore grâce à la meilleure formation professionnelle de leur jeunesse sera vite rattrapée par les jeunes pays industriels d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud si l'Europe ne fait pas franchement davantage pour la formation professionnelle. Un fait subsiste donc: les chiffres figurant au tableau n°1 incitent à prendre au sérieux les problèmes de formation professionnelle.

TABLEAU n° 2

Population active de la république fédérale d'Allemagne, 1960-1970

Taux d'activité constants, sans migrations

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	<i>(en milliers, au 1er janvier)</i>										
<i>Hommes</i>											
14-19 ans	1 780	1 608	1 497	1 478	1 469	1 477	1 572	1 623	1 655	1 668	1 669
20-64 ans	13 684	13 876	14 042	14 042	14 063	14 121	13 975	13 942	13 900	13 905	13 903
65 ans et plus	575	587	600	617	641	668	703	735	768	790	818
Total	16 039	16 071	16 149	16 137	16 173	16 266	16 250	16 300	16 323	16 363	16 390
<i>Femmes</i>											
14-19 ans	1 595	1 469	1 356	1 326	1 305	1 306	1 393	1 440	1 469	1 482	1 482
20-59 ans	7 107	7 172	7 187	7 132	7 082	7 013	6 818	6 791	6 729	6 697	6 668
60 ans et plus	697	711	728	747	762	780	793	809	826	843	860
Total	9 399	9 352	9 271	9 205	9 149	9 099	9 004	9 040	9 024	9 022	9 010
<i>Ensemble</i>											
Jeunes	3 375	3 077	2 853	2 804	2 774	2 783	2 965	3 063	3 124	3 150	3 151
Adultes	20 791	21 048	21 063	21 174	21 145	21 134	20 793	20 733	20 629	20 602	20 571
Agés	1 272	1 298	1 328	1 364	1 403	1 448	1 496	1 544	1 594	1 633	1 678
Total	25 438	25 423	25 420	25 342	25 312	25 365	25 254	25 340	25 347	25 385	25 400
	<i>(indices, 1960 = 100)</i>										
<i>Hommes</i>											
14-19 ans	100,0	90,3	84,1	83,0	82,5	83,0	88,3	91,2	93,0	93,7	93,8
20-64 ans	100,0	101,2	101,4	102,6	102,8	103,2	102,1	101,9	101,6	101,6	101,6
65 ans et plus	100,0	102,1	104,3	107,3	111,5	116,2	122,3	127,8	133,6	137,4	142,3
Tous âges	100,0	100,1	100,4	100,6	100,8	101,4	101,3	101,6	101,8	102,0	102,2
<i>Femmes</i>											
14-19 ans	100,0	92,1	85,0	83,1	81,8	81,9	87,3	90,3	92,1	92,9	92,9
20-59 ans	100,0	100,9	101,1	100,3	101,1	100,1	95,9	95,5	94,7	94,2	93,8
60 ans et plus	100,0	102,0	104,5	107,2	109,3	111,9	113,8	116,1	118,5	121,0	123,4
Tous âges	100,0	99,5	98,6	97,9	97,3	96,8	95,8	96,2	96,0	96,0	95,9
<i>Ensemble</i>											
Jeunes	100,0	91,2	84,5	83,1	82,2	82,5	87,9	90,8	92,6	93,3	93,4
Adultes	100,0	101,1	101,3	101,8	101,7	101,7	100,0	99,7	99,2	99,1	98,9
Agés	100,0	102,0	104,4	107,2	110,3	113,8	117,6	121,4	125,3	128,4	131,9
Tous âges	100,0	99,9	99,8	99,6	99,5	99,7	99,3	99,6	99,8	99,8	99,8

TABLEAU n° 3

Population active de la France, 1960-1970

Taux d'activité constants, mortalité constante, sans migrations

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	<i>(en milliers, au 1er janvier)</i>										
Hommes											
14-19 ans	990	1 039	1 157	1 212	1 297	1 393	1 481	1 484	1 472	1 457	1 434
20-64 ans	11 658	11 654	11 577	11 583	11 573	11 551	11 535	11 605	11 692	11 780	11 874
65 ans et plus	663	662	676	693	710	735	758	783	809	825	838
Total	13 311	13 355	13 410	13 488	13 580	13 679	13 774	13 872	13 973	14 062	14 146
Femmes											
14-19 ans	692	725	787	848	909	978	1 045	1 048	1 038	1 027	1 012
20-59 ans	5 092	5 066	5 019	4 989	4 978	4 967	4 965	5 024	5 085	5 141	5 193
60 ans et plus	840	846	855	864	872	876	881	886	891	893	896
Total	6 624	6 637	6 661	6 701	6 759	6 821	6 891	6 958	7 014	7 061	7 101
Ensemble											
Jeunes	1 682	1 764	1 944	2 060	2 206	2 371	2 526	2 532	2 510	2 484	2 446
Adultes	16 750	16 720	16 596	16 572	16 551	16 518	16 500	16 629	16 777	16 921	17 067
Agés	1 503	1 508	1 531	1 557	1 582	1 611	1 639	1 669	1 700	1 718	1 734
Total	19 935	19 992	20 071	20 189	20 339	20 500	20 665	20 830	20 987	21 123	21 247
	<i>(indices, 1960 = 100)</i>										
Hommes											
14-19 ans	100,0	104,9	116,9	122,4	131,0	140,7	149,6	149,6	148,7	147,2	144,8
20-64 ans	100,0	100,0	99,3	99,4	99,3	99,1	98,9	99,5	100,3	101,0	101,9
65 ans et plus	100,0	99,8	101,9	104,5	107,1	110,8	114,3	118,1	122,0	124,4	126,4
Tous âges	100,0	100,3	100,7	101,3	102,0	102,8	103,5	104,2	105,0	105,6	106,3
Femmes											
14-19 ans	100,0	104,8	113,7	122,5	131,4	141,3	151,0	151,4	150,0	148,4	146,2
20-59 ans	100,0	99,5	98,6	98,0	97,8	97,6	97,5	98,7	99,9	101,0	102,0
60 ans et plus	100,0	100,7	101,7	102,8	103,8	104,2	104,8	105,4	106,0	106,3	106,6
Tous âges	100,0	100,2	100,6	101,2	102,1	103,0	104,1	105,1	105,9	106,6	107,2
Ensemble											
Jeunes	100,0	104,9	115,6	122,5	131,1	141,0	150,2	150,5	149,2	147,7	145,4
Adultes	100,0	99,8	99,1	98,9	98,8	98,6	98,5	99,3	100,2	101,0	101,9
Agés	100,0	100,3	101,9	103,6	105,3	107,2	109,0	111,0	113,1	114,3	115,4
Tous âges	100,0	100,3	100,7	101,3	102,0	102,8	103,7	104,5	105,3	106,0	106,6

TABLEAU n° 4
Population active italienne présente, 1960-1970

Taux d'activité constants

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	<i>(en milliers, au 1er janvier)</i>										
<i>Hommes</i>											
10-19 ans	1 760	1 745	1 778	1 813	1 843	1 881	1 916	1 870	1 810	1 786	1 771
20-64 ans	12 685	12 810	12 891	12 967	13 017	13 054	13 083	13 185	13 281	13 379	13 439
65 ans et plus	522	525	533	544	554	568	584	599	616	629	647
Total	14 967	15 080	15 202	15 324	15 414	15 503	15 583	15 654	15 707	15 794	15 857
<i>Femmes</i>											
10-19 ans	1 092	1 083	1 099	1 118	1 136	1 160	1 184	1 164	1 143	1 122	1 117
20-59 ans	4 110	4 114	4 145	4 164	4 141	4 127	4 114	4 145	4 172	4 195	4 202
60 ans et plus	324	331	336	342	347	354	361	369	376	383	395
Total	5 526	5 528	5 580	5 624	5 624	5 641	5 659	5 678	5 691	5 700	5 714
<i>Ensemble</i>											
Jeunes	2 852	2 828	2 877	2 931	2 979	3 041	3 100	3 034	2 953	2 908	2 888
Adultes	16 795	16 924	17 036	17 131	17 158	17 181	17 197	17 330	17 453	17 574	17 641
Agés	846	856	869	886	901	922	945	968	992	1 012	1 042
Total	20 493	20 608	20 782	20 948	21 038	21 144	21 242	21 332	21 418	21 494	21 571
	<i>(indices, 1960 = 100)</i>										
<i>Hommes</i>											
Jeunes	100,0	99,2	101,1	103,0	104,7	106,9	108,9	106,3	102,8	101,5	100,6
Adultes	100,0	101,0	101,6	102,2	102,6	102,9	103,1	103,9	104,7	105,5	105,9
Agés	100,0	100,6	102,1	104,2	106,1	108,8	111,9	114,8	118,0	120,5	124,0
Tous âges	100,0	100,7	101,6	102,4	103,0	103,6	104,1	104,6	104,9	105,5	105,9
<i>Femmes</i>											
Jeunes	100,0	99,2	100,6	102,4	104,0	106,2	108,4	106,6	104,7	102,8	102,4
Adultes	100,0	100,1	100,8	101,3	100,8	100,4	100,1	100,8	101,5	102,1	102,2
Agées	100,0	102,1	103,7	105,5	107,1	109,2	111,4	113,9	116,0	118,2	121,9
Tous âges	100,0	100,1	101,0	101,8	101,8	102,1	102,4	102,8	103,0	103,2	103,4
<i>Ensemble</i>											
Jeunes	100,0	99,1	100,9	102,8	104,4	106,6	108,7	106,4	103,5	102,0	101,3
Adultes	100,0	100,8	101,4	102,0	102,2	102,3	102,4	103,2	103,9	104,6	105,0
Agés	100,0	101,2	102,7	104,7	106,5	109,0	111,7	114,4	117,3	119,6	123,2
Tous âges	100,0	100,6	101,4	102,2	102,7	103,2	103,7	104,1	104,5	104,9	105,3

TABLEAU n° 5
Population active des Pays-Bas, 1960-1970
Taux d'activité constants, sans migrations

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	<i>(en milliers, au 1er janvier)</i>										
<i>Hommes</i>											
15-19 ans	280	285	308	332	350	366	385	368	356	349	347
20-64 ans	2 862	2 912	2 939	2 971	3 010	3 054	3 096	3 161	3 221	3 279	3 333
65 ans et plus	113	116	119	122	125	128	130	134	137	141	144
Total	3 255	3 312	3 366	3 425	3 485	3 548	3 611	3 663	3 714	3 769	3 824
<i>Femmes</i>											
15-19 ans	263	269	288	312	330	341	357	341	330	325	323
20-59 ans	588	599	603	608	619	631	639	671	694	710	719
60 ans et plus	43	44	45	46	47	49	50	51	52	54	54
Total	894	912	936	966	996	1 021	1 046	1 063	1 076	1 089	1 096
<i>Ensemble</i>											
Jeunes	543	554	596	644	680	707	742	709	686	674	670
Adultes	3 450	3 511	3 542	3 579	3 629	3 685	3 735	3 832	3 915	3 989	4 052
Agés	155	160	164	168	172	177	180	185	189	195	198
Total	4 148	4 225	4 302	4 391	4 481	4 569	4 657	4 726	4 790	4 858	4 920
	<i>(indices, 1960 = 100)</i>										
<i>Hommes</i>											
15-19 ans	100,0	101,8	110,0	118,6	125,0	130,7	137,5	131,4	127,1	124,6	123,9
20-64 ans	100,0	101,7	102,7	103,8	105,2	106,7	108,2	110,4	112,5	114,6	116,5
65 ans et plus	100,0	102,7	105,3	108,0	110,6	113,3	115,1	118,6	121,2	124,8	127,4
Tous âges	100,0	101,7	103,4	105,2	107,1	109,0	110,9	112,5	114,1	115,8	117,5
<i>Femmes</i>											
15-19 ans	100,0	102,3	109,5	118,6	125,5	129,6	135,7	129,6	125,5	123,6	122,8
20-59 ans	100,0	101,9	102,6	103,4	105,3	107,3	108,7	114,1	118,0	120,8	122,3
60 ans et plus	100,0	102,3	104,7	107,0	109,3	114,0	116,3	118,6	121,0	125,6	125,6
Tous âges	100,0	102,1	104,7	108,1	111,5	114,2	117,0	118,9	120,4	121,9	124,1
<i>Ensemble</i>											
Jeunes	100,0	102,0	109,8	118,6	125,3	130,2	136,7	130,6	126,4	124,2	123,4
Adultes	100,0	101,8	102,7	103,8	105,2	106,8	108,3	111,1	113,5	115,6	117,5
Agés	100,0	103,2	105,8	108,4	111,0	113,6	116,1	119,4	122,6	125,2	128,4
Tous âges	100,0	101,9	103,7	105,9	108,0	110,2	112,3	113,9	115,5	117,1	118,6

TABLEAU n° 6
Population active de la Belgique, 1960-1970

Taux d'activité constants, sans migrations

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	<i>(en milliers, au 1er janvier)</i>										
<i>Hommes</i>											
14-19 ans	160,4	166,2	180,1	192,2	199,9	206,2	213,1	211,4	211,4	210,9	211,7
20-64 ans	2 373,2	2 356,6	2 343,3	2 333,3	2 327,5	2 323,5	2 318,0	2 321,2	2 323,7	2 328,3	2 331,8
65 ans et plus	91,1	92,5	94,9	97,6	99,6	101,9	104,6	107,7	110,4	112,6	114,8
Total	2 624,7	2 615,3	2 618,3	2 623,1	2 627,1	2 631,6	2 635,7	2 640,3	2 645,5	2 651,8	2 658,3
<i>Femmes</i>											
14-19 ans	135,4	140,2	151,3	161,7	168,2	173,6	178,8	177,7	177,3	176,5	177,0
20-59 ans	860,5	853,0	842,1	833,9	831,4	830,5	830,1	836,9	842,5	848,5	853,2
60 ans et plus	69,3	70,7	72,2	73,5	74,6	75,7	76,5	77,0	77,7	78,2	78,4
Total	1 065,2	1 063,9	1 065,6	1 069,1	1 074,2	1 079,8	1 085,4	1 091,6	1 097,5	1 103,2	1 108,6
<i>Ensemble</i>											
Jeunes	295,8	306,4	331,4	353,9	368,1	379,8	391,9	389,1	388,7	387,4	388,7
Adultes	3 233,7	3 209,6	3 185,4	3 167,2	3 159,0	3 154,0	3 148,1	3 158,1	3 166,2	3 176,8	3 185,0
Agés	160,4	163,2	167,1	171,1	174,2	177,6	181,1	184,7	188,1	190,8	193,2
Total	3 689,9	3 679,2	3 683,9	3 692,2	3 701,3	3 711,4	3 721,1	3 731,9	3 743,0	3 755,0	3 766,9
	<i>(indices, 1960 = 100)</i>										
<i>Hommes</i>											
14-19 ans	100,0	103,6	112,3	119,8	124,6	128,5	132,8	131,8	131,8	131,5	132,0
20-64 ans	100,0	99,3	98,7	98,3	98,1	97,9	97,7	97,8	97,9	98,1	98,3
65 ans et plus	100,0	101,6	104,2	107,2	109,4	111,9	114,9	118,3	121,2	123,6	126,1
Tous âges	100,0	99,6	99,8	99,9	100,1	100,3	100,4	100,6	100,8	101,0	101,3
<i>Femmes</i>											
14-19 ans	100,0	103,6	111,8	119,4	124,2	128,2	132,1	131,2	131,0	130,4	130,7
20-59 ans	100,0	99,1	97,9	96,9	96,6	96,5	96,5	97,2	97,9	98,9	99,1
60 ans et plus	100,0	102,0	104,2	106,1	107,6	109,2	110,4	111,1	112,1	112,8	113,1
Tous âges	100,0	99,9	100,0	100,4	100,8	101,4	101,9	102,5	103,0	103,6	104,1
<i>Ensemble</i>											
Jeunes	100,0	103,6	112,0	119,7	124,5	128,4	132,5	131,6	131,4	131,0	131,4
Adultes	100,0	99,2	98,5	97,9	97,7	97,5	97,3	97,6	97,9	98,2	98,5
Agés	100,0	101,7	104,2	106,7	108,6	110,7	112,9	115,1	117,3	118,9	120,4
Tous âges	100,0	99,7	99,8	100,0	100,3	100,6	100,8	101,1	101,4	101,8	102,1

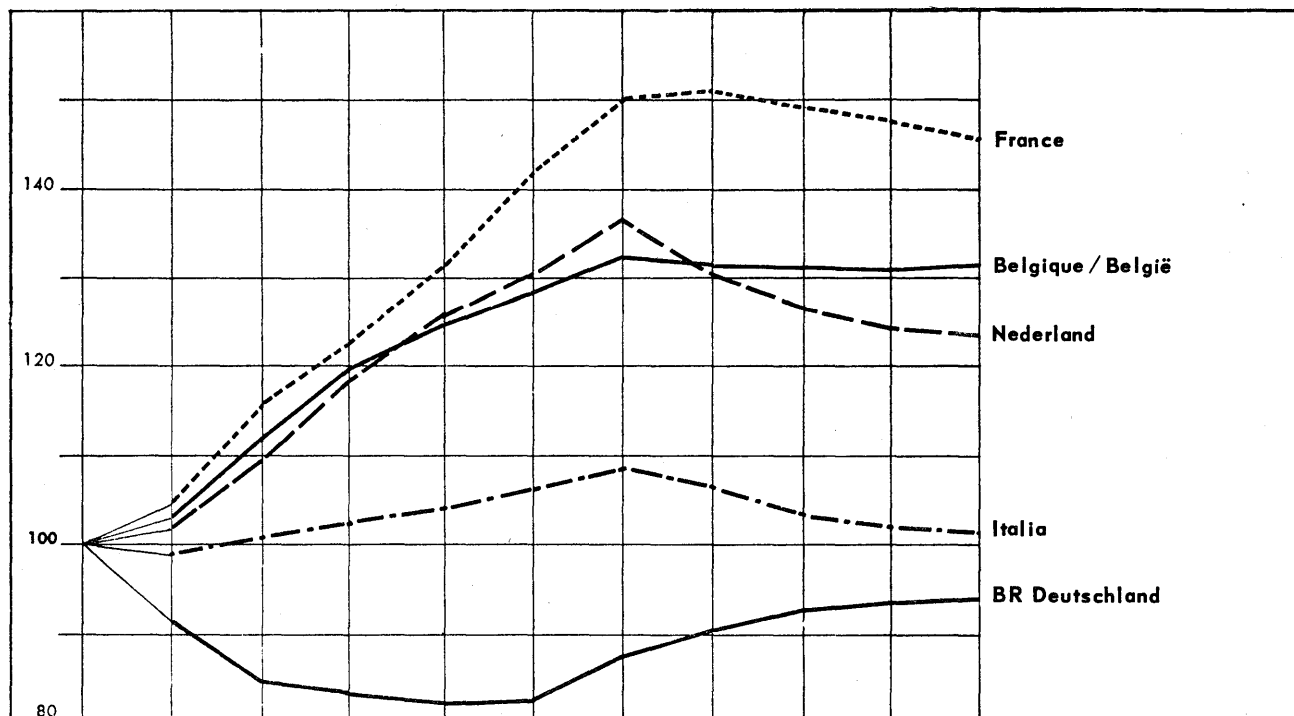
TABLEAU n° 7

Population active par groupe d'âge

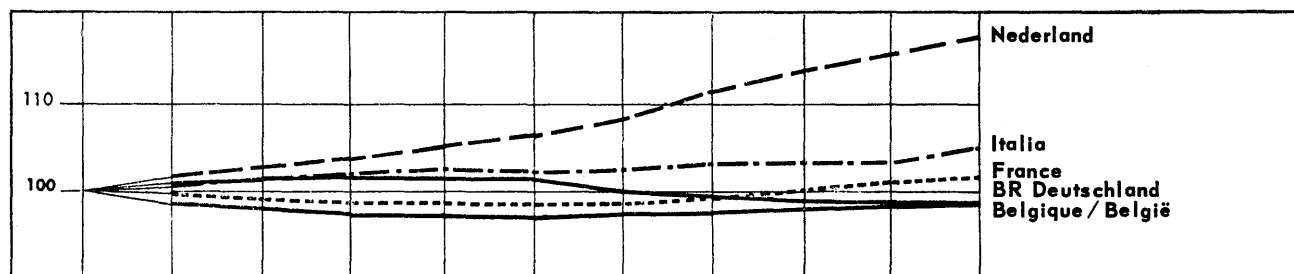
Taux d'activité constants et, sauf pour l'Italie, sans migrations

Jeunes

Indices 1960 = 100



Adultes



Agés

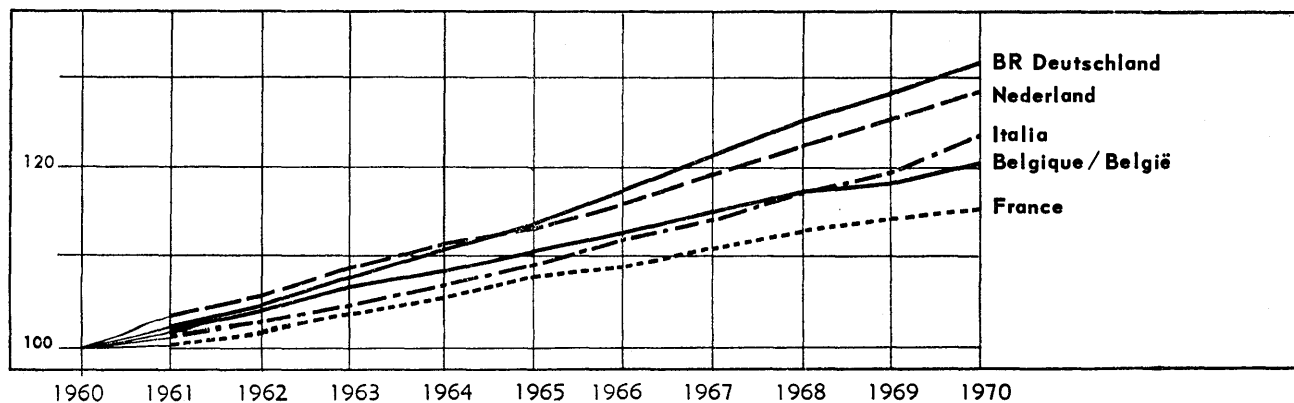


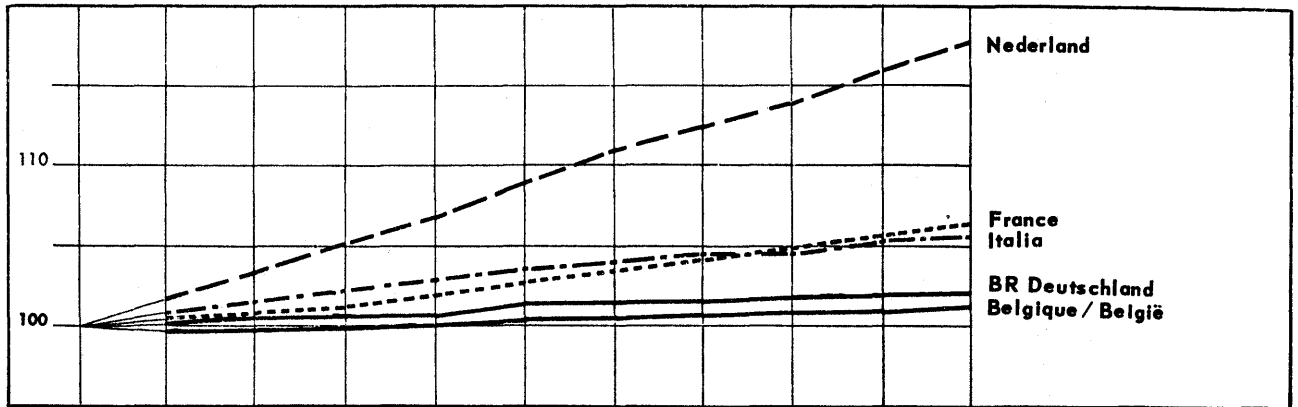
TABLEAU n° 8

Population active par sexe

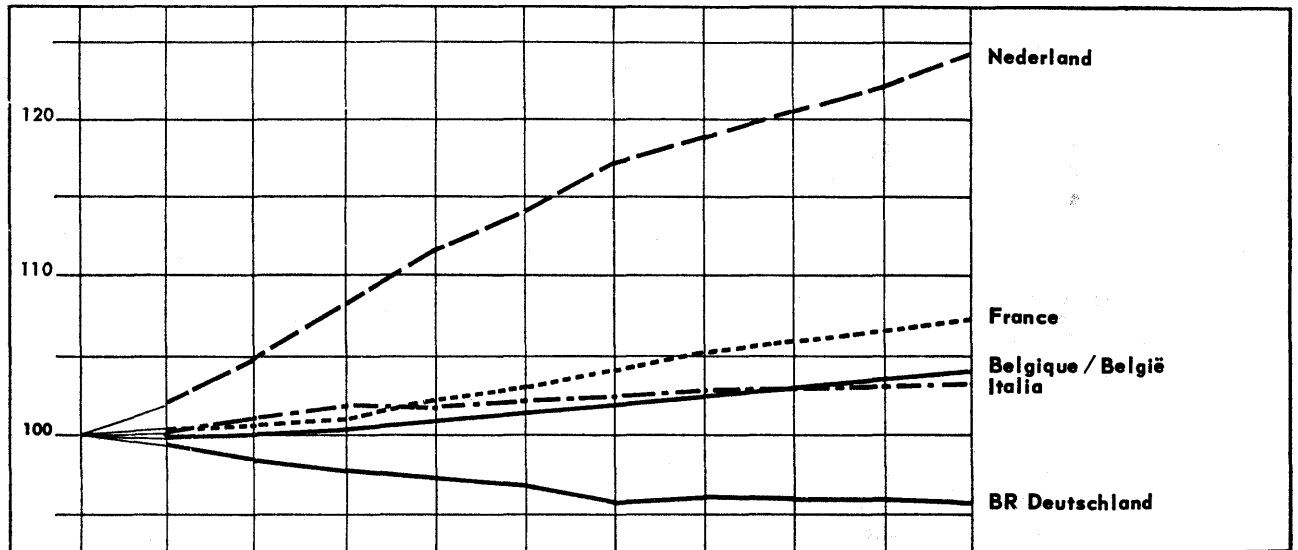
Taux d'activité constants et, sauf pour l'Italie, sans migrations

Hommes

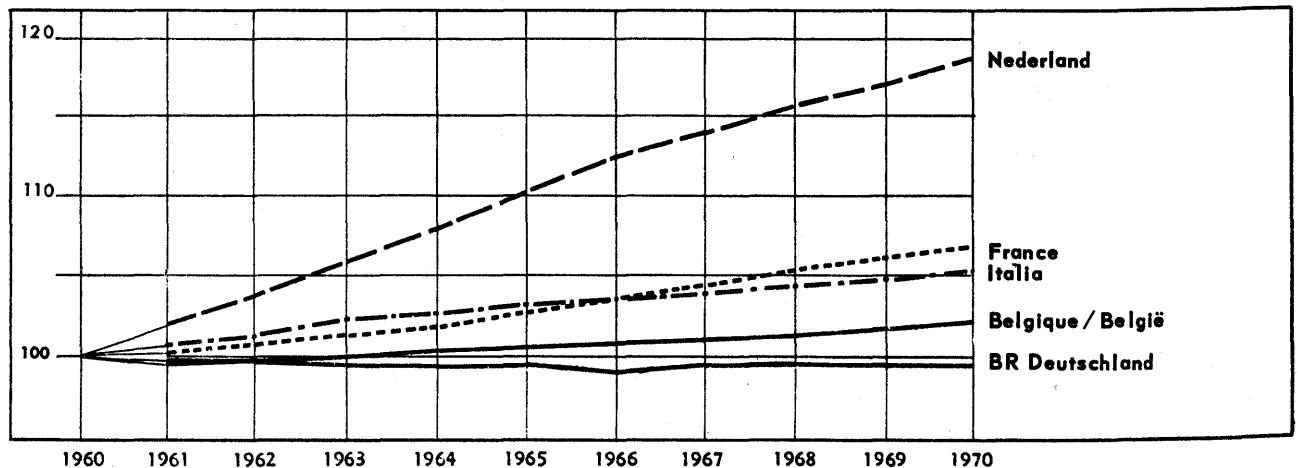
Indices 1960 = 100



Femmes



Total



Les tableaux n^{os} 2, 3, 4, 5 et 6 contiennent les chiffres absolus et les pourcentages de la population active entre 1960 et 1970, pour la république fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique (1). Les tableaux n^{os} 7 et 8 représentent les mêmes faits par des diagrammes. Il est recommandé de compléter l'étude des tableaux n^{os} 2 à 6 par ces graphiques, car ils font clairement apparaître les tendances de l'évolution.

Les tableaux n^{os} 2 à 6 donnent une idée de l'aspect quantitatif du problème que pose la formation professionnelle. En additionnant les chiffres relatifs aux jeunes gens exerçant une activité, tels qu'ils sont calculés pour 1962, on obtient le résultat suivant :

TABLEAU n^o 9
Jeunes gens exerçant une activité en 1962
(en milliers)

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Allemagne (R.F.)	1497	1356	2853
France	1157	787	1944
Italie	1778	1099	2877
Pays-Bas	308	288	596
Belgique	180	151	331
	4920	3681	8601

Bien qu'il faille, pour les raisons déjà mentionnées, considérer ces chiffres comme des valeurs approximatives, ils donnent une idée de l'ordre de grandeur avec lequel il faut compter dans les questions intéressant la formation professionnelle de la jeunesse active. Le tableau fait ressortir qu'il y a, en 1962, dans les cinq pays environ 8 à 9 millions de jeunes pour lesquels il conviendrait de prévoir des mesures de formation professionnelle ; en effet, les jeunes gens de dix-huit ou dix-neuf ans qui ont déjà terminé leur formation professionnelle de base devraient, à vrai dire, continuer à suivre des cours de perfectionnement et autres. Même si l'on exclut ces classes plus anciennes, il faudra pourtant escompter cinq à six millions de jeunes exerçant une activité, ayant moins de dix-huit ans, c'est-à-dire se trouvant encore à l'âge où une formation professionnelle méthodique est nécessaire. Comme ces chiffres de la jeunesse active ne com-

prennent pas les jeunes fréquentant des écoles professionnelles à enseignement complet, parce qu'ils comptent comme « étudiants », le chiffre de 5 à 6 millions représente la somme des jeunes qui travaillent déjà dans une entreprise, y reçoivent une formation quelconque ou au moins une formation de courte durée.

Il est intéressant de faire le même calcul pour l'année 1970.

TABLEAU n^o 10
Jeunes gens exerçant une activité en 1970
(en milliers)

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Allemagne (R.F.)	1669	1482	3151
France	1434	1012	2446
Italie	1771	1117	2888
Pays-Bas	347	323	670
Belgique	212	177	389
	5433	4111	9544

On voit que le chiffre total de la jeunesse active au-dessous de vingt ans dépassera d'un million environ en 1970 celui de 1962 ; le plus fort accroissement en valeur absolue et en valeur relative, 500 000 en chiffres ronds, se produira en France. Si les prévisions pour l'Italie sont exactes, ce pays sera le seul à n'enregistrer aucun accroissement. La république fédérale d'Allemagne fait apparaître un assez fort accroissement, mais c'est là un phénomène apparent : il faut tenir compte du fait que, de 1960 à 1962 puis jusqu'en 1964, le nombre des jeunes diminue fortement et que l'augmentation des années 1964 à 1970 ne compense pas intégralement cette diminution. La comparaison des tableaux n^{os} 9 et 10 permet de tirer cette conséquence générale que les plans ne doivent pas se fonder sur les chiffres actuels. Il faut au contraire calculer toute amélioration projetée de la formation professionnelle de façon à assurer les quantités requises de personnel et de moyens matériels même si le nombre des jeunes exerçant une activité augmente comme il est vraisemblable. En outre, il faut faire ces calculs séparément, pour les divers pays de la C.E.E., car leur évolution démographique probable présente des différences manifestement considérables. Sous cet angle, il conviendra de considérer de plus près les tableaux n^{os} 2 à 8.

3. Conséquences démographiques tirées de la documentation statistique présentée

L'étude conduit au résultat suivant : il existe au sein de la C.E.E. un groupe d'Etats, comprenant

(1) Tel est l'ordre suivi par l'Office statistique des Communautés européennes dans l'étude utilisée ici.

la France, les Pays-Bas et la Belgique, à fort accroissement de la jeunesse active, et un second groupe, comprenant l'Allemagne et l'Italie, où le nombre des jeunes demeure stagnant. L'Allemagne

occupe une position à part, en ce sens qu'en 1970 le nombre des jeunes exerçant une activité représentera seulement 93,4% de celui de 1960; la différence entre la France et l'Allemagne prend un relief particulier si l'on oppose au pourcentage allemand la valeur calculée pour la France, soit 145,4%. Ces chiffres mettent bien en lumière le phénomène général du vieillissement de l'Allemagne, alors que la population française rajeunit. Ce fait apparaît plus nettement encore si l'on considère les deux derniers diagrammes des tableaux nos 7 et 8. L'augmentation relative du nombre des personnes âgées (hommes au-dessus de 65 ans, femmes au-dessus de 60 ans) sera la plus forte en Allemagne et la plus faible en France, alors qu'inversement le chiffre total de la population active évoluera de façon telle que, seule dans la C.E.E., la république fédérale d'Allemagne comptera en 1970 moins de personnes actives qu'en 1960. Il en découle des problèmes économiques et politiques généraux qui dépassent largement le cadre de cette étude. Il faut ici se demander quelle signification possèdent ces chiffres sur le plan de la formation professionnelle. On peut répondre que les Etats où s'accroît le nombre des jeunes exerçant une activité se trouveront surtout devant la tâche de développer la capacité

des institutions éducatives de telle manière qu'elle suffise, dans les prochaines années, à garantir à tous les jeunes une formation aussi bonne que par le passé; un relèvement du niveau général de formation ne sera guère possible dans ces pays. En revanche, dans les pays à population jeune constante, les efforts majeurs devront tendre à compenser, par une amélioration qualitative de la formation, le retard quantitatif sur les autres membres de la C.E.E. En tout cas, ces statistiques montrent que les tentatives faites pour harmoniser la formation professionnelle doivent tenir compte des disparités qui résultent d'une population active à composition différente.

Mais il faut ici signaler immédiatement l'importance égale d'un autre aspect. Les chiffres des tableaux nos 3 à 8 sont valables à la condition que des mesures systématiques ne modifient pas essentiellement la structure économique générale des divers pays. Si cela se produit pourtant, le chiffre et la composition de la population active en seront tellement affectés qu'une situation entièrement nouvelle pourra en résulter. Ces idées trouveront leur meilleure illustration dans un tableau présentant l'évolution structurelle prévue de la population active de l'Italie.

TABLEAU n° 11

Evolution structurelle prévue de la population active de l'Italie pendant la période 1961-1975

	1961	En % de la population active	1975	En % de la population active
Travailleurs qualifiés	4 500 000	22,5%	10 300 000	49,29%
Techniciens	1 000 000	5,0%	3 900 000	18,66%
Cadres	500 000	2,5%	2 700 000	12,92%
Travailleurs non qualifiés	14 000 000	70,0%	4 000 000	19,13%
	20 000 000	100,0%	20 900 000	100,00%

Si l'Italie veut atteindre les objectifs définis par ce tableau, elle devra non seulement développer considérablement la formation professionnelle dans son ensemble, mais encore la modifier à bien des égards. Par exemple, on manque entièrement de réalisme en supposant que les écoles peuvent former des travailleurs qualifiés en quantités aussi massives qu'on le prévoit; en effet, on ne peut trouver aussi rapidement ni les maîtres que cela requiert, ni les locaux ou moyens matériels nécessaires. Le but ne pourra donc être atteint que si l'Italie organise elle aussi sur une vaste échelle la formation professionnelle dans les entreprises, comme cela se fait dans d'autres pays de la C.E.E.; or c'est là pour ce pays une tâche nouvelle. Certes, en Italie, le nombre des jeunes

exerçant une activité n'augmentera guère dans l'avenir immédiat de sorte que de ce côté aucun problème de formation professionnelle ne se posera; mais il sera nécessaire de réorganiser l'enseignement professionnel dispensé aux jeunes, sinon les plans établis ne pourront se réaliser. Actuellement, le rapport étroit entre la politique économique et la politique de l'éducation est illustré précisément par l'Italie, et de façon particulièrement suggestive. En outre, les exemples italiens et français présentent un grand intérêt à un autre titre. L'un des plus importants résultats des recherches faites en vue de cette étude est que même les pays de la C.E.E. qui ont jusqu'à maintenant donné la préférence à la formation professionnelle scolaire ont nettement tendance à intensifier

la formation professionnelle dans les entreprises, parce qu'il est pratiquement impossible de créer aussi rapidement qu'il le faudrait les écoles requises par le développement quantitatif de la formation professionnelle. Pour cette raison,

surtout en France, on reconnaît maintenant, plus que pendant les dernières années, une valeur positive à l'apprentissage dans l'entreprise. C'est un fait dont les réflexions orientées vers l'avenir devront tenir le plus grand compte.

4. Nécessité d'enquêtes spéciales de l'Office statistique des Communautés européennes sur les questions que pose la formation professionnelle dans les entreprises

Si l'on considère la documentation statistique présentée jusqu'ici, on aboutit à la conclusion que ces chiffres ont une importance telle, pour les décisions de la C.E.E. sur sa future politique de formation professionnelle, qu'il faut vérifier leur exactitude. Par exemple, le tableau n° 4 indique que le nombre des jeunes exerçant une activité en Italie représentera, en 1970, seulement 101,3 % de celui de 1960, c'est-à-dire qu'il restera pratiquement inchangé. Dans ces conditions, on peut établir un plan de réforme de la formation professionnelle en Italie, opération nécessaire à la réalisation des objectifs exposés au tableau n° 9. Mais si la population de l'Italie devait évoluer autrement que le prédit le tableau n° 4, si au contraire la population augmentait fortement, comme en France par exemple, la refonte amorcée à partir des données du tableau n° 9 ne pourrait se réaliser et tout le système de formation connaîtrait les plus grandes difficultés. Il serait tout aussi dangereux pour la cause de la formation professionnelle en Italie que les valeurs du tableau n° 9 se révèlent fausses ou utopiques. Bien entendu, l'on mentionne ici l'Italie à titre d'exemple illustrant une idée générale; il faut de même examiner d'un oeil critique les valeurs calculées pour les autres pays. Il ressort de ces réflexions qu'on ne peut faire des plans visant à harmoniser et à développer sur une large échelle la formation professionnelle en Europe que si la C.E.E. peut asseoir une telle politique d'éducation sur des statistiques absolument sûres. La question se pose de savoir si c'est déjà le cas de la documentation dont dispose l'Office statistique des Communautés européennes. Maintes remarques des commentaires accompagnant les tableaux utilisés ici autorisent à supposer qu'à bien des égards les rapporteurs de cet Office jugent eux-mêmes avec quelque scepticisme les chiffres publiés, parce qu'ils connaissent les faiblesses de la documentation de base. Il faut donc examiner comment l'Office statistique peut réunir une documentation absolument sûre, qui permette d'asseoir les décisions à prendre en matière d'harmonisation de la formation professionnelle.

Riche d'enseignements, la documentation de l'Office statistique des Communautés européennes demeure toutefois insuffisante, dans la mesure où elle ne contient aucune indication sur le nombre des jeunes exerçant une activité et recevant une formation professionnelle. D'autres publications de l'Office statistique ne renferment pas non plus de telles indications. De ce fait, il est beaucoup plus difficile de formuler un jugement sur la situation actuelle et de dresser des plans de développement. Lors d'une visite aux fonctionnaires compétents de l'Office statistique, l'auteur de cette étude a donc demandé comment s'expliquait l'absence de données chiffrées sur les « apprentis » au sens le plus large du terme. Comme l'a montré la réponse, on sait très bien à l'Office statistique que c'est une grave lacune, qu'il faudrait faire disparaître. Mais on donnait à entendre que les enquêtes statistiques sur la formation professionnelle dans les entreprises seront seulement possibles quand tous les pays de la C.E.E. comprendront par le terme « apprenti » la même unité de dénombrement; or ce n'est pas actuellement le cas. Les mots *apprenti*, *apprendista*, *leerling* et *Lehrling* ne désignent pas le même contenu juridique et effectif. C'est donc sciemment que l'on a négligé les enquêtes statistiques sur l'apprentissage dans les pays de la C.E.E., car une telle enquête n'a de valeur que si l'on détermine clairement au préalable ce qu'il faut entendre par les notions statistiques de « formation professionnelle dans l'entreprise » et d'« apprenti ». Mais les statisticiens ne peuvent à eux seuls définir le contenu de ces unités de dénombrement; ils doivent au contraire s'en remettre aux experts de la formation professionnelle pour savoir comment délimiter ces nouvelles notions statistiques. Pour satisfaire aux exigences scientifiques, la création de statistiques portant sur la formation professionnelle dans les entreprises suppose donc que l'on organise une collaboration de ce genre entre experts en formation professionnelle et experts en statistique; les conversations que l'auteur a eues à l'Office statistique des Communautés européennes lui ont donné l'impression qu'on se féliciterait là-bas d'une telle coopé-

ration. L'installation d'un tel comité commun ferait donc partie des mesures immédiatement réalisables. Notons en passant que la remarque s'applique de même aux questions intéressant la formation professionnelle scolaire. Les termes école, scuola et Schule ne sont absolument pas synonymes et il existe justement dans le domaine de la formation professionnelle d'autres expressions désignant aussi une formation à caractère scolaire. Sur ce point également il est donc nécessaire de définir une notion statistique qui puisse, sur tout le territoire de la C.E.E., servir de base aux dénombrements urgents.

On peut se demander si la création de notions statistiques uniformes en vue des enquêtes sur la formation professionnelle dans la C.E.E. ne peut attendre que les progrès de l'harmonisation aient fait disparaître dans une large mesure les différences actuelles. Cette conception manque de réalisme ; en effet, elle méconnaît la lenteur avec laquelle s'accomplira vraisemblablement le processus de rapprochement des systèmes de formation en Europe. On ne peut différer si longtemps l'établissement de statistiques portant sur la formation. Au contraire, on ne pourra planifier et réaliser progressivement l'harmonisation de la formation professionnelle que s'il existe à cet effet une documentation statistique suffisante. Il n'y a donc pas d'autre solution que de créer en premier lieu des notions statistiques pour recenser, selon des principes identiques, les faits ressortissant à la formation professionnelle, sans que l'on puisse préjuger, par cette façon de définir les unités de dénombrement, de quels principes l'harmonisation de la formation professionnelle devra s'inspirer par la suite.

Compte tenu des expériences recueillies au cours des travaux qui ont servi à préparer cette étude, indiquons encore quelques autres points qui présentent une importance pour les problèmes posés par la statistique de la formation professionnelle. Bon nombre de questions peuvent seulement s'éclaircir si l'on demande aux entreprises des renseignements statistiques. En général, les entreprises étaient également disposées à fournir de telles informations ; dans certains cas, pourtant, des difficultés surgissaient, imputables à une interprétation très étroite du secret d'entreprise. Ce sont précisément les entreprises connues pour l'excellente formation professionnelle de leurs jeunes travailleurs qui ont assez souvent refusé de communiquer des éléments précis et surtout de fournir des chiffres. Elles justifiaient comme suit leur attitude : étant donné le manque actuel de personnels qualifiés, la formation professionnelle est un moyen de la politique d'entreprise pour pallier certains dangers qui menacent la firme du

côté du facteur économique travail. Précisément parce que les méthodes de formation s'étaient révélées efficaces, on ne souhaitait pas que des maisons concurrentes pussent les connaître et les utiliser. Les problèmes concernant la formation professionnelle dans l'entreprise étaient donc traités comme des secrets d'entreprise, sur lesquels, à la rigueur, les dirigeants, mais en aucun cas les personnes directement engagées dans le travail de formation, avaient le droit de fournir des renseignements plus précis ; de la sorte, les conversations n'apportaient alors pas le résultat concret espéré. Quand on connaît la situation existant sur le marché du travail, on comprend que les entreprises en usent ainsi. Il faut pourtant triompher de cette mentalité, car elle empêche de faire toute la lumière sur les questions qui importent précisément si l'on veut juger de la formation professionnelle dans les entreprises. Mais on doit en tout cas tenir compte de cette attitude quand on demande des renseignements à ces dernières ; la teneur et la forme des questions statistiques doivent s'adapter à cet état d'esprit. En même temps, on doit essayer, en faisant intervenir les organisations patronales, d'amener les milieux dirigeants de l'économie à mieux comprendre que la formation professionnelle dans l'entreprise intéresse la collectivité économique et que, par conséquent, chaque firme devrait se montrer disposée à fournir des renseignements sur ce qu'elle fait, d'une part, et à donner les informations statistiques sollicitées, d'autre part.

De nouveaux problèmes apparaissent quand on exploite la documentation statistique des chambres de commerce, organisations économiques spécialisées, organisations patronales et syndicats. Elle est également indispensable à l'intelligence profonde des problèmes que pose la formation professionnelle, car ces groupements disposent de documents qu'aucun service officiel ou communal ne possède. Mais il ne faut pas perdre de vue que de telles organisations ont parfois tendance à présenter leur matériel statistique sous un jour favorable à la réalisation de certaines fins de politique économique ou de politique sociale. C'est également un fait objectif dont il faut bien s'accommoder. On réduira sa signification en faisant autant que possible porter les questions sur des faits isolés, à contenu précis et bien délimité, laissant ainsi aux fonctionnaires des organisations une marge très étroite pour modifier les chiffres conformément à leurs desseins. Comme les enquêtes statistiques auprès de ces services s'imposent si l'on veut se faire une idée claire de la formation professionnelle telle qu'elle se déroule effectivement dans l'entreprise, on ne peut justement se dispenser de réfléchir à la façon d'éliminer les sources d'erreurs qui tiennent aux caractéristiques propres à ces institutions et organismes.

Pour résumer, soulignons à nouveau que l'un des travaux les plus urgents préluant à l'harmonisation de la formation professionnelle devrait consister en des enquêtes sur la formation professionnelle de la jeunesse active, telle qu'elle existe actuellement dans les pays de la C.E.E., enquêtes auxquelles procéderait l'Office statistique des

Communautés européennes, sur la base des propositions faites par un comité d'experts à créer. A ce sujet, il conviendrait de commencer par une enquête sur la formation professionnelle dans les entreprises, parce qu'au stade actuel de l'évolution ce domaine possède une importance toute particulière.

III. LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES AU SEIN DE LA C.E.E., EXPOSEE ESSENTIELLEMENT A PARTIR DE DOCUMENTS STATISTIQUES

1. Remarques générales

On a déjà signalé dans le chapitre précédent que les méthodes employées par les divers pays de la C.E.E. pour relever statistiquement les faits intéressants la formation professionnelle dans les entreprises présentent de telles différences qu'il n'est pas encore actuellement possible de dresser un tableau statistique d'ensemble. Et cela pour plusieurs raisons. Les systèmes statistiques des divers pays sont établis selon des principes forts différents. De plus, les unités fondamentales des recensements, par exemple les notions statistiques d'apprenti et d'école, répondent à des définitions différentes dans les diverses parties de l'Europe. Dès que l'on rassemble dans un même tableau des chiffres provenant de plusieurs pays, on s'expose à additionner des grandeurs hétérogènes. On ne saurait donc qu'avec les plus grandes réserves dresser des tableaux synoptiques qui fournissent, sur la formation professionnelle dans les entreprises, des renseignements valables pour toute la C.E.E. Comme on l'a déjà exposé, l'Office statistique des Communautés européennes a renoncé pour cette raison à calculer de tels chiffres relatifs aux apprentis.

Mais, malgré cette prudente réserve, la documentation concernant tous les pays de la C.E.E. apporte à celui qui en prend une vue d'ensemble des enseignements essentiels. Le plus important de tous est celui-ci : la formation dans les entreprises sur la base d'un contrat d'apprentissage n'est pas une forme en voie de disparition. Bien au contraire. Même dans les pays dont on affirme souvent qu'ils tendent à transférer aux écoles techniques la tâche de formation professionnelle, on constate statistiquement un renforcement de la formation par l'apprentissage. Certes, le tableau n'est nullement homogène, et l'on peut observer simultanément dans la plupart des pays des tendances divergentes, de sorte qu'il est difficile de prévoir celle qui finira par l'emporter. De plus, dans presque tous les pays de la C.E.E., la formation professionnelle ne relève pas d'une seule administration, mais de plusieurs ministères de même rang, dont les vues sur les objectifs et les méthodes de la formation professionnelle divergent souvent très fortement. En outre, certaines collectivités et associations exercent partout une influence déterminante sur les domaines particuliers de la formation professionnelle qui les intéressent, ce qui rend encore plus confuse la situation dans

les divers pays. Pour aucun des Six la documentation statistique nationale ne donne une impression globale assez claire pour que l'on puisse dire nettement dans quel sens tend l'évolution de la formation professionnelle. Il serait également prématuré de s'appuyer sur l'augmentation générale du nombre des apprentis, phénomène déjà mentionné, pour conclure que la formation professionnelle dans les entreprises l'emportera sur la formation scolaire ; en effet, la documentation existante n'autorise pas de tels pronostics. Mais le pronostic opposé, c'est-à-dire la disparition de l'apprentissage, se justifie encore moins ; pareille affirmation ne peut en aucun cas se fonder sur les chiffres dont on dispose.

Ces constatations montrent que les statistiques existantes possèdent une valeur appréciable malgré leurs défauts. Elles permettent de vérifier si les propositions faites pour organiser la formation professionnelle s'appuient sur des tendances statistiquement décelables de l'évolution. Pour les questions intéressant la formation professionnelle dans les entreprises, et plus particulièrement les apprentis, pareille vérification révèle que les documents statistiques dont on dispose autorisent à constater qu'un nouveau développement de l'enseignement technique n'éliminera pas non plus ce genre de formation professionnelle ; ce dernier gardera, au contraire, sa valeur originale et gagnera vraisemblablement en importance au cours des dix prochaines années.

Avant d'étudier la situation dans les divers pays, une autre remarque générale s'impose. Essayer d'indiquer au début de chaque monographie les sources de données statistiques et l'organisation des statistiques de formation professionnelle déborderait largement le cadre de cette étude. Bien qu'à vrai dire la connaissance de ces particularités soit de rigueur si l'on veut formuler un jugement critique sur la documentation présentée dans les pages qui suivent, il faut ici renoncer à tout commentaire. Après nous être occupés de ces problèmes, nous devons cependant considérer qu'il serait souhaitable que les autorités de la C.E.E. prennent l'initiative d'une étude spéciale traitant de ces questions. Il existe dans les divers pays, sous les dénominations les plus variées et aux endroits les plus différents, une abondante

documentation statistique, guère exploitée jusqu'à maintenant, bien que la connaissance de ces documents soit extrêmement importante pour l'organisation future de la formation professionnelle. Mais on ne pourra en tirer parti que lorsqu'une enquête spéciale aura systématiquement rassemblé

2. La formation professionnelle dans les entreprises en république fédérale d'Allemagne

On sait généralement qu'en République fédérale la formation professionnelle dans les entreprises a plus d'importance que la formation professionnelle scolaire. Ce fait ressort très clairement du tableau n° 12 ci-après. Pour les comprendre, quelques remarques préliminaires s'imposent. En Allemagne, la scolarité est obligatoire jusqu'à dix-huit ans. Exception faite de quelques cas sans importance ici, tous les jeunes fréquentent donc une école jusqu'à cet âge. De la sixième à la dixième année tout enfant doit fréquenter une école primaire (Volksschule). A partir de la dixième année, plusieurs options se présentent. Les enfants peuvent fréquenter soit une école primaire, soit une école moyenne (Mittelschule) soit une école du second degré (Gymnasium). Les enfants quittent l'école primaire à quatorze ans ou à quinze ans. Ils ont alors le choix entre deux possibilités principales. Ou bien ils entrent dans une entreprise pour y commencer leur formation professionnelle; dans ce cas, ils doivent suivre les cours d'une école professionnelle (Berufsschule) pour compléter la formation reçue dans l'entreprise. Ou bien ils choisissent la voie de la formation professionnelle scolaire et fréquentent une école professionnelle spécialisée (Berufsfachschule). Par suite, la colonne 5 du tableau n° 12 donne une idée du nombre des jeunes gens qui optent pour la formation professionnelle dans l'entreprise, et la colonne 6 indique combien de jeunes gens préfèrent la formation professionnelle scolaire. Enfin la colonne 7 contient les effectifs des écoles spécialisées (Fachschulen). Il s'agit de jeunes gens et d'adultes qui ont d'abord reçu, dans une entreprise, une formation professionnelle, qu'ils veulent ensuite élargir et approfondir en fréquentant une école spécialisée. Le type le plus connu du public est, en Allemagne, l'école d'ingénieurs (Ingenieurschule). Le tableau n° 12 ne concerne donc qu'en apparence les seules écoles. Les colonnes 5, 6 et 7 font au contraire apparaître la relation entre formation professionnelle dans l'entreprise et formation professionnelle scolaire. Le tableau est emprunté à «Die Jugend in Schule und Beruf» (La jeunesse des écoles et des métiers), ouvrage publié par le ministère fédéral du travail et des affaires sociales, Bonn, 1959, p. II, 4 et 5.

route la documentation existant en Europe sur la formation professionnelle. En rédigeant la présente étude, nous avons ressenti l'absence d'un tel travail; cette lacune compliquant notablement la tâche, nous insistons ici sur la nécessité d'y remédier.

Comme le tableau n° 12 porte sur l'année scolaire 1955/1956, il convient de commencer l'examen par les jeunes gens et jeunes filles nés en 1941, ayant par conséquent entre 14 et 15 ans en 1955/1956. Les colonnes 3 et 4 (écoles moyennes et écoles du second degré) seront provisoirement négligées; l'attention doit plutôt se porter sur les colonnes 1, 2, 5 et 6. On voit qu'environ la moitié des jeunes fréquentait alors l'école primaire. 306 730 s'étaient pourtant déjà engagés dans la voie professionnelle, soit 284 563 en entrant dans une entreprise et seulement 22 167 en s'inscrivant à une école professionnelle spécialisée. Pour la classe 1940⁽¹⁾, qui comprend les jeunes gens de 15 et 16 ans, on voit clairement que la plupart avaient dans l'intervalle quitté l'école primaire. 600 165 d'entre eux fréquentaient des écoles professionnelles (Berufsschulen), ce qui signifie qu'ils étaient entrés dans une entreprise; 46 869 seulement suivaient les cours d'une école professionnelle spécialisée. Pour les classes suivantes le rapport numérique entre les écoles professionnelles et les écoles professionnelles spécialisées montre que seule une minorité de la jeunesse active reçoit en république fédérale d'Allemagne sa formation professionnelle dans une école technique avec enseignement complet et que la grande majorité emprunte la voie de l'entreprise; ces jeunes gens sont par conséquent recensés par la statistique scolaire comme élèves des écoles professionnelles.

Fait intéressant, la formation professionnelle scolaire joue chez les filles un rôle notablement plus important que chez les garçons; cela tient en grande partie au fait que les jeunes filles préfèrent très souvent la fréquentation d'une école de commerce à l'apprentissage. Dans la colonne 7 (écoles spécialisées), remarquons que les chiffres commencent seulement trois à quatre ans plus tard que pour les écoles professionnelles. La raison en est qu'un jeune homme doit avoir reçu une formation professionnelle dans l'entreprise avant de pouvoir s'inscrire dans une école spécialisée.

(¹) N. d. T.: En Allemagne la « classe » à laquelle appartient un jeune homme est celle de la naissance et non celle de l'incorporation.

TABLEAU n° 12

Elèves ou étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement général et d'enseignement professionnel dans la république fédérale d'Allemagne (sans la Sarre), d'après l'année de naissance, année scolaire 1955/1956

Die Schüler bzw. Studierenden in den allgemeinbildenden und berufsbildenden Schulen der BR Deutschland (ohne Saarland) nach Geburtsjahren im Schuljahr 1955/1956

Geburtsjahr	Schüler bzw. Studierende insgesamt	davon (Sp. 1) waren in					
		allgemeinbildenden Schulen			berufsbildenden Schulen		
		Volksschulen (a)	Mittelschulen	höheren Schulen	Berufsschulen	Berufsfachsch.	Fachschulen
1	2	3	4	5	6	7	
Insgesamt							
1950	226	226	—	—	—	—	—
1949	240 391	240 391	—	—	—	—	—
1948	668 687	668 687	—	—	—	—	—
1947	667 456	667 456	—	—	—	—	—
1946	624 375	624 316	17	42	—	—	—
1945	518 579	484 021	10 764	23 794	—	—	—
1944	704 219	565 754	42 730	95 735	—	—	—
1943	719 382	552 159	51 134	116 089	—	—	—
1942	700 415	542 549	49 652	106 664	1 550	—	—
1941	1 002 518	514 767	63 473	117 548	284 563	22 167	—
1940	914 848	97 782	62 253	107 779	600 165	46 869	—
1939	850 469	9 667	48 454	88 833	666 923	36 592	—
1938	554 824	2 304 (b)	18 033	64 598	435 967	19 890	14 032
1937	223 304	—	2 915	45 965	144 323	9 712	20 389
1936	112 922	—	288	31 698	55 791	4 948	20 197
1935	57 387	—	90	14 410	23 561	2 610	16 716
1934	27 831	—	—	4 261	8 995	1 326	13 249
1933	18 352	—	—	947	6 729	628	10 048
1932	11 158	—	—	323	—	1 697	9 138
1931	8 347	—	—	852	—	—	7 495
1930	6 174	—	—	—	—	—	6 174
1929	4 545	—	—	—	—	—	4 545
1928	3 357	—	—	—	—	—	3 357
1927	2 431	—	—	—	—	—	2 431
1926	1 900	—	—	—	—	—	1 900
1925	1 495	—	—	—	—	—	1 495
1924	5 465	—	—	—	—	—	5 465
Insgesamt	8 651 057	4 970 079	349 803	819 538	2 228 567	146 439	136 631
Männlich							
1950	118	118	—	—	—	—	—
1949	123 453	123 453	—	—	—	—	—
1948	343 100	343 100	—	—	—	—	—
1947	341 147	341 147	—	—	—	—	—
1946	319 125	319 103	1	21	—	—	—
1945	263 575	245 663	4 809	13 103	—	—	—
1944	359 868	285 678	20 128	54 062	—	—	—
1943	368 006	276 942	24 771	66 293	—	—	—
1942	358 461	273 064	23 830	60 740	827	—	—
1941	514 966	263 781	28 772	67 534	148 873	6 006	—
1940	476 879	53 664	27 035	62 694	320 987	12 499	—
1939	449 582	5 189	21 328	52 401	359 895	10 769	—
1938	315 866	1 300 (b)	8 825	40 883	252 846	5 631	6 381
1937	140 771	—	1 677	30 841	94 693	3 070	10 490

TABLEAU n° 12 (suite)

Geburtsjahr	Schüler bzw. Studierende insgesamt	davon (Sp. 1) waren in					
		allgemeinbildenden Schulen			berufsbildenden Schulen		
		Volksschulen (a)	Mittelschulen	höheren Schulen	Berufsschulen	Berufsfachsch.	Fachschulen
1	2	3	4	5	6	7	
Männlich							
1936	75 333	—	181	22 308	39 723	1 827	11 294
1935	40 987	—	55	11 033	18 250	932	10 717
1934	21 351	—	—	3 582	7 549	530	9 690
1933	14 929	—	—	830	5 850	228	8 021
1932	8 690	—	—	283	—	826	7 581
1931	7 101	—	—	733	—	—	6 368
1930	5 213	—	—	—	—	—	5 213
1929	3 777	—	—	—	—	—	3 777
1928	2 768	—	—	—	—	—	2 768
1927	1 941	—	—	—	—	—	1 941
1926	1 451	—	—	—	—	—	1 451
1925	1 108	—	—	—	—	—	1 108
1924	3 911	—	—	—	—	—	3 911
Insgesamt	4 563 477	2 532 202	161 412	487 341	1 249 493	42 318	90 711
Weiblich							
1950	108	108	—	—	—	—	—
1949	116 938	116 938	—	—	—	—	—
1948	325 587	325 587	—	—	—	—	—
1947	326 309	326 309	—	—	—	—	—
1946	305 250	305 213	16	21	—	—	—
1945	255 004	238 358	5 955	10 691	—	—	—
1944	344 351	280 076	22 602	41 673	—	—	—
1943	351 376	275 217	26 363	49 796	—	—	—
1942	341 954	269 485	25 822	45 924	723	—	—
1941	487 552	250 986	34 701	50 014	135 690	16 161	—
1940	437 969	44 118	35 218	45 085	279 178	34 370	—
1939	400 887	4 478	27 126	36 432	307 028	25 823	—
1938	238 958	1 004 (b)	9 208	23 715	183 121	14 259	7 651
1937	82 533	—	1 238	15 124	49 630	6 642	9 899
1936	37 589	—	107	9 390	16 068	3 121	8 903
1935	16 400	—	35	3 377	5 311	1 678	5 999
1934	6 480	—	—	679	1 446	796	3 559
1933	3 423	—	—	117	879	400	2 027
1932	2 468	—	—	40	—	871	1 557
1931	1 246	—	—	119	—	—	1 127
1930	961	—	—	—	—	—	961
1929	768	—	—	—	—	—	768
1928	589	—	—	—	—	—	589
1927	490	—	—	—	—	—	490
1926	449	—	—	—	—	—	449
1925	387	—	—	—	—	—	387
1924	1 554	—	—	—	—	—	1 554
Insgesamt	4 087 580	2 437 877	188 391	332 197	979 074	104 121	45 920

(a) Einschl. Sonderschulen.
(b) Jahrgang 1938 und früher.

Jetons enfin un coup d'œil sur les colonnes 3 (écoles moyennes) et 4 (lycées). Il faut considérer qu'un élève de l'école professionnelle a seulement huit à dix heures d'enseignement hebdomadaire, tandis qu'un élève des deux dernières catégories en a trente; dans la comparaison avec les écoles à enseignement complet, les écoles professionnelles doivent donc intervenir avec le tiers ou le quart de leurs effectifs. Cela n'empêche pas que les effectifs des écoles professionnelles soient plus importants que ceux de l'enseignement moyen et du second degré. Cela donne une idée de l'intense développement des écoles professionnelles en Allemagne.

Le tableau n° 13 ci-après donne une idée plus exacte de la manière dont se répartit la formation professionnelle entre les entreprises et les écoles, selon les divers secteurs économiques; les chiffres figurant dans la colonne «écoles professionnelles» indiquent de nouveau le nombre des jeunes gens travaillant dans une entreprise. Le tableau est emprunté à la même source, p. II, 6.

L'étude de ce tableau soulève de nombreux problèmes particuliers. Il faut cependant renoncer ici à entrer dans le détail; l'examen se limitera aux aspects en rapport direct avec le sujet de notre étude. Une chose apparaît nettement: une très faible part de la jeunesse s'oriente vers l'agriculture. Environ un million a trouvé un emploi dans l'industrie et l'artisanat, à peu près un demi-million dans les entreprises commerciales. Fait important, les jeunes filles se répartissent d'une façon sensiblement autre que les jeunes gens. Les chiffres concernant les élèves des écoles professionnelles spécialisées montrent clairement que la formation professionnelle purement scolaire joue un rôle notablement plus important dans le secteur tertiaire, c'est-à-dire commercial, que dans le secteur de la production, c'est-à-dire dans l'industrie et l'artisanat. Dans ce dernier, cependant, l'enseignement technique est franchement plus développé que dans le secteur commercial. A ce sujet, il faut observer, pour l'intelligence du tableau, que l'expression «professions techniques» désigne exclusivement les professions donnant en général droit au titre d'ingénieur. Le tableau présente certaines imperfections, imputables aux insuffisances de la méthode suivie par l'enquête. D'abord, les chiffres concernant les «travailleurs non qualifiés» sont probablement beaucoup trop bas, et la dernière rubrique «sans profession, sans travail, cours professionnels élémentaires», qui rassemble des éléments disparates, n'a pas grande valeur indicative. Le nombre des jeunes non qualifiés, c'est-à-dire embauchés comme ouvriers ou employés sans avoir reçu de formation préalable, est supérieur

au chiffre indiqué; on peut le prouver en opposant au nombre total des jeunes gens exerçant une activité professionnelle celui des apprentis (Lehrlinge) et des candidats à la spécialisation (Anlernlinge). Ces derniers chiffres ressortent des tableaux nos 14 et 15 ci-après. Ils sont empruntés à l'ouvrage déjà cité, p. II, 5 et 6.

Puisque les chiffres du tableau n° 13 concernent l'année scolaire 1955, nous partirons également de l'année 1955 pour étudier les tableaux nos 14 et 15. La première partie révèle qu'il y avait alors au total 1 423 566 apprentis et candidats à la spécialisation, tandis que l'on comptait, selon le tableau n° 13, 2 228 567 élèves des écoles professionnelles. Il y avait donc 805 001 jeunes qui travaillaient dans les entreprises sans recevoir de formation professionnelle. Toutefois la situation était complètement différente pour les deux sexes. Sur les 1 249 493 jeunes gens, élèves des écoles professionnelles, 989 101 recevaient une formation professionnelle, de sorte que 260 392, soit environ un cinquième, étaient employés comme main-d'œuvre non qualifiée. Sur 979 074 jeunes filles, seules 434 365 recevaient une formation; 544 599, soit plus de la moitié, travaillaient donc comme ouvrières ou employées non qualifiées. Ces chiffres montrent que la formation professionnelle des jeunes filles requiert une attention toute spéciale et que l'on parvient à des conclusions erronées si l'on exploite uniquement les chiffres concernant le sexe masculin.

Pour la présente étude, ce qui nous intéresse avant tout, c'est la situation dans l'industrie, l'artisanat et le commerce. Relèvent de ces secteurs, parmi les éléments du tableau n° 13, les élèves des écoles professionnelles exerçant des professions industrielles et artisanales, techniques, commerciales, travaillant dans les transports, les services administratifs et juridiques. En additionnant les totaux partiels, on trouve 1 005 997 jeunes gens et 468 185 jeunes filles. Pour 1955, les deuxième et troisième parties du tableau n° 14 faisaient état, dans l'industrie, l'artisanat et le commerce, de 901 639 jeunes gens et de 420 263 jeunes filles en apprentissage ou candidats à la spécialisation. Il existait ainsi dans ces secteurs économiques seulement 104 358 jeunes gens et 47 922 jeunes filles qui ne recevaient pas une formation professionnelle méthodique dans les entreprises. Ces chiffres montrent clairement que la préparation de la jeunesse à la vie professionnelle s'accomplit en règle générale dans l'entreprise.

Les trois parties du tableau n° 15 sont moins importantes par leurs chiffres absolus que par leurs pourcentages. La cinquième partie révèle ce fait très intéressant que le nombre des apprentis de l'artisanat a augmenté de 5% seulement dans

Elevés ou étudiants fréquentant les établissements d'enseignement professionnel dans la République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre), année 1955

Die Schüler bzw. Studierenden an den berufsbildenden Schulen der BR Deutschland (ohne Saarland) im Jahre 1955

Berufsabteilung Beruf	Schüler bzw. Studierende in											
	Berufsschulen			Berufsfachschulen			Fachschulen					
	insgesamt	männlich	weiblich	insgesamt	männlich	weiblich	insgesamt	männlich	weiblich	insgesamt	männlich	weiblich
1	2	3	4	5	6	7	8	9				
Berufe des Pflanzenbaues und der Tierwirtschaft darunter Gartenbauberufe	241 565 12 723(a)	129 363 9 427(a)	112 202 3 296(a)	26 -	14 -	12 -	45 946 1 147	32 731 1 041	13 215 106			
Industrielle und handwerkliche Berufe darunter Bauberufe Metallberufe Chemieberufe Textil- und Bekleidungsberufe (c) Nahrungs- und Genussmittelberufe	966 378 165 532 345 427(b) 9 471 120 141 82 337	837 448 164 866 340 488(b) 7 006 31 693 68 416	128 930 666 4 939(b) 2 465 88 448 13 921	5 797 573 2 798 65 1 316 159	5 149 561 2 778 18 154 159	1 648 12 20 47 1 162 -	13 219 3 105 2 696 56 1 542 687	10 826 3 091 2 674 54 515 559	2 393 14 22 2 1 027 128			
Technische Berufe darunter in den Fachrichtungen Hoch- und Tiefbau Maschinen- und Schiffbau Hütten- und Gießereiwesen Textilgewerbe	997	728	269	2 042(d)	212(d)	1 830(d)	40 495	38 467	2 028			
Handels- und Verkehrsberufe, Berufe des Verwaltungs- und Rechtswesens	506 807	167 821	338 986	106 528	36 715	69 813	5 149	4 239	910			
Berufe der Haushalts-, Gesundheits- und Volkspflege darunter Hauswirtschafts- und Haushaltsberufe Kranken- und Kinderpflegeberufe	193 077 148 610	7 598 1	185 479 148 609	30 650 27 958 2 692(e)	4 -	30 646 27 958 2 688(e)	21 287 4 571 14 125(f)	1 509 -	19 778 4 571 13 395(f)			
Berufe des Geistes- und Kunstlebens darunter Künstlerische Berufe	-	-	-	396	224	172	10 535	2 939	7 596			
Sonstige Berufe	37 848	10 822	27 026	396	224	172	4 820	2 728	2 092			
Ungeleitete Arbeiter	162 565	73 358	89 207	-	-	-	-	-	-			
Ohne Beruf, arbeitslos und Grundausbil- dungslehrgänge	119 330	22 355	96 975	-	-	-	-	-	-			
Insgesamt	2 228 567	1 249 493	979 074	146 439	42 318	104 121	136 631	90 711	45 920			

(a) Ohne Rheinland-Pfalz.
 (b) Einschl. Metallfeinbauer.
 (c) Einschl. Schneider und Näher.
 (d) Chemotechnische, medizinisch-technische und physikalisch-technische Sonderfachkräfte.
 (e) Darunter 2 568 Schüler für Kinderpflegeberufe.
 (f) Darunter 3 300 Säuglings- und Kinderschwester.

TABLEAU n° 14

1re partie. Apprentis et candidats à la spécialisation dans la R.F. d'Allemagne (sans la Sarre), depuis 1950

Übersicht 1. Die Lehr- und Anlernlinge in der BR Deutschland (ohne Saarland) seit 1950

Jahr (Stichtag 31.12.) (a)	Lehr- und Anlernlinge zusammen			davon					
				Lehrlinge			Anlernlinge		
	insgesamt	männlich	weiblich	insgesamt	männlich	weiblich	insgesamt	männlich	weiblich
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Grundzahlen								
1950	970 926	729 058	241 868	934 023	723 097	210 926	36 903	5 961	30 942
1951	1 026 356	753 751	272 605	980 903	745 406	235 497	45 453	8 345	37 108
1952	1 136 429	827 516	308 913	1 085 646	818 803	266 843	50 783	8 713	42 070
1953	1 212 828	867 887	344 941	1 155 765	859 447	296 318	57 063	8 440	48 623
1954	1 329 130	940 158	388 972	1 266 295	930 149	336 146	62 835	10 009	52 826
1955	1 423 566	989 101	434 465	1 358 452	978 021	380 431	65 114	11 080	54 034
1956	1 458 140	995 396	462 744	1 398 684	985 210	413 474	59 456	10 186	49 270
1957	1 406 345	9 432 991	463 046	1 352 889	934 894	417 995	53 456	8 405	45 051
	Indexzahlen (1950 = 100)								
1950	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1951	105,7	103,4	112,7	105,0	103,1	111,6	123,2	140,0	119,9
1952	117,0	113,5	127,7	116,2	113,2	126,5	137,6	146,2	136,0
1953	124,9	119,0	142,6	123,7	118,9	140,5	154,6	141,6	157,1
1954	136,9	129,0	160,8	135,6	128,6	159,4	170,3	167,9	170,7
1955	146,6	135,7	179,6	145,4	135,3	180,4	176,4	185,9	174,6
1956	150,2	136,5	191,3	149,7	136,2	196,0	161,1	170,9	159,2
1957	144,8	129,4	191,4	144,8	129,3	198,2	144,9	141,0	145,6

(a) Einschließlich der Lehrlinge in der Landwirtschaft nach dem Stichtag vom 30. Juni des folgenden Jahres.

2e partie. Apprentis de l'industrie et du commerce et candidats à la spécialisation d'après les rôles d'apprentissage des chambres de commerce et d'industrie, 1950-1957

Übersicht 2. Die gewerblichen und die kaufmännischen Lehrlinge und die Anlernlinge nach der Lehrlingsrollenstatistik der Industrie- und Handelskammern 1950 bis 1957

Jahr (Stichtag 31.12.)	Lehr- und Anlernlinge zusammen		Lehrlinge				Anlernlinge	
			gewerbliche		kaufmännische		männlich	weiblich
	männlich	weiblich	männlich	weiblich	männlich	weiblich		
	1	2	3	4	5	6	7	8
1950	254 516	154 638	159 166	7 724	89 420	123 966	5 930	22 948
1951	279 302	187 283	172 898	9 556	98 072	151 426	8 332	26 301
1952	324 299	218 127	207 080	11 645	108 529	178 138	8 690	28 344
1953	346 413	247 689	221 523	14 856	116 471	200 729	8 419	32 104
1954	377 252	283 607	236 279	17 497	131 009	229 320	9 964	36 790
1955	411 632	321 612	256 166	20 446	144 450	259 216	11 016	41 950
1956	438 269	349 306	274 606	23 505	153 528	280 552	10 135	45 249
1957	437 311	351 130	275 610	25 601	153 362	283 527	8 339	42 002

3e partie. Apprentis et candidats à la spécialisation d'après les rôles d'apprentissage des chambres des métiers, 1950-1957

Übersicht 3. Die Lehr- und Anlernlinge nach der Lehrlingsrollenstatistik der Handwerkskammern 1950 bis 1957

Jahr (Stichtag 31.12.)	Lehr- und Anlernlinge zusammen		Lehrlinge				Anlernlinge	
			gewerbliche		kaufmännische		männlich	weiblich
	männlich	weiblich	männlich	weiblich	männlich	weiblich		
	1	2	3	4	5	6	7	8
1950	428 597	80 190	428 566	72 196	—	—	31	7 994
1951	425 439	78 355	425 426	67 548	—	—	13	10 807
1952	438 966	81 692	438 943	67 966	—	—	23	13 726
1953	446 121	85 000	446 100	68 481	—	—	21	16 519
1954	475 810	92 578	475 765	71 769	—	4 773	45	16 036
1955	490 007	98 651	489 943	74 373	—	12 194	64	12 084
1956	475 410	99 106	475 356	73 744	3	21 341	51	4 021
1957	430 763	98 196	430 694	72 322	3	22 825	66	3 049

TABLEAU n° 15

4e partie. Apprentis et candidats à la spécialisation d'après les rôles d'apprentissage des chambres de commerce et d'industrie, par année d'apprentissage

Übersicht 4. Die Lehr- und Anlernlinge nach der Lehlingsrollenstatistik der Industrie- und Handelskammern nach Lehrjahren (a)

Jahr (Stichtag 31. 12.)	Lehrlinge insgesamt	davon im . . . Lehrjahr				Anlernlinge insgesamt	davon im . . . Anlernjahr	
		1.	2.	3.	4.		1.	2.
Grundzahlen								
1950	380 276	141 489	121 865	109 277	7 645	28 878	15 926	12 952
1951	431 952	156 028	153 291	114 652	7 981	34 633	18 542	16 091
1952	505 392	172 800	174 124	147 167	11 301	37 034	19 611	17 423
1953	553 579	186 973	187 014	167 212	12 380	40 523	21 513	19 010
1954	614 105	220 721	200 225	179 994	13 165	46 754	26 154	20 600
1955	680 278	240 872	233 719	194 330	11 357	52 966	29 344	23 622
1956	732 191	244 097	254 098	224 288	9 708	55 384	28 922	26 462
1957	738 100	231 573	253 523	242 774	10 230	50 341	25 471	24 870
Indexzahlen (1950 = 100)								
1950	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1951	113,6	110,3	125,8	104,9	104,4	119,9	116,4	124,2
1952	132,9	122,1	142,9	134,7	147,8	128,2	123,1	134,5
1953	145,6	132,1	153,5	153,0	161,9	140,3	135,1	146,8
1954	161,5	156,0	164,3	164,7	172,2	161,9	164,2	159,0
1955	178,9	170,2	191,8	177,8	148,6	183,4	184,3	182,4
1956	192,5	172,5	208,5	205,2	127,0	191,8	181,6	204,3
1957	194,1	163,7	208,0	222,2	133,8	174,3	159,9	192,0

5e partie. Apprentis et candidats à la spécialisation d'après les rôles d'apprentissage des chambres des métiers, par année d'apprentissage

Übersicht 5. Die Lehr- und Anlernlinge nach der Lehlingsrollenstatistik der Handwerkskammern nach Lehrjahren (a)

Jahr (Stichtag 31. 12.)	Lehrlinge insgesamt	davon im . . . Lehrjahr				Anlernlinge insgesamt	davon im . . . Anlernjahr	
		1.	2.	3.	4.		1.	2.
Grundzahlen								
1950	500 762	149 209	160 024	180 530	10 999	8 025	4 437	3 588
1951	492 974	146 914	178 873	156 429	10 758	10 820	5 356	5 464
1952	506 909	145 412	171 578	177 144	12 775	13 749	6 404	7 345
1953	514 581	157 106	172 529	173 098	11 848	16 540	7 695	8 845
1954	552 307	182 392	180 029	176 519	13 367	16 081	6 958	9 123
1955	576 510	174 223	205 478	184 244	12 565	12 148	4 547	7 601
1956	570 444	161 852	197 717	200 803	10 072	4 072	1 769	2 303
1957	525 844	145 337	176 500	192 869	11 138	3 115	1 425	1 690
Indexzahlen (1950 = 100)								
1950	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1951	98,4	98,5	111,8	86,6	97,8	134,8	120,7	152,3
1952	101,2	97,5	107,2	98,1	116,1	171,3	144,3	204,7
1953	102,8	105,3	107,8	95,9	107,7	206,1	173,4	246,5
1954	110,3	122,2	112,5	97,8	121,5	200,4	156,8	254,3
1955	115,1	116,8	128,4	102,1	114,2	151,4	102,5	211,8
1956	113,9	108,5	123,6	111,2	91,6	50,7	39,9	64,2
1957	105,0	97,4	110,3	106,8	101,3	38,8	32,1	47,1

6e partie. Apprentis d'après les rôles d'apprentissage des chambres d'agriculture, par année d'apprentissage

Übersicht 6. Die Lehrlinge nach der Lehlingsrollenstatistik der Landwirtschaftskammern nach Lehrjahren (a)

Jahr (Stichtag 30.6.)	Lehrlinge insgesamt	davon im . . . Lehrjahr			Jahr (Stichtag 30.6.)	Lehrlinge insgesamt	davon im . . . Lehrjahr		
		1.	2.	3.			1.	2.	3.
Grundzahlen									
1951	31 038	11 077	13 526	6 435	1951	100,0	100,0	100,0	
1952	30 095	10 299	12 672	7 124	1952	97,0	93,0	93,7	
1953	34 272	12 521	13 400	8 351	1953	110,4	113,0	99,1	
1954	41 958	15 324	16 398	10 236	1954	135,2	138,3	121,2	
1955	43 416	16 081	16 340	10 995	1955	139,9	145,2	120,8	
1956	44 805	14 224	18 116	12 465	1956	144,4	128,4	133,9	
1957	43 385	13 203	16 433	13 749	1957	139,8	119,2	121,5	
1958	40 587	11 973	15 478	13 136	1958	130,8	108,1	114,4	
Indexzahlen (1951 = 100)									

(a) Ohne Nachwuchskräfte auf Probe im 1. Lehrjahr.

TABLEAU n° 16

Statistiques relatives aux rôles d'apprentissage de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie Allemandes, 1947-1960

Lehrlingsrollenstatistik 1947 bis 1960 des Deutschen Industrie- und Handelsstages

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Gewerbliche Lehrberufe	a)	117 084	145 082	154 026	167 276	183 904	208 120	220 893	235 137	254 334	272 351	261 660	238 465	220 981
	b)	—	9 322	10 759	8 711	9 944	11 582	13 173	13 126	14 377	14 423	12 752	11 627	10 863
Gewerbliche Anlernberufe	a)	6 537	18 183	14 297	17 035	21 272	21 552	23 423	26 544	29 656	29 276	21 015	16 804	14 704
	b)	—	37	26	65	170	266	375	487	558	1 007	1 028	827	631
Kaufmännische und übrige Lehrberufe	a)	120 318	146 758	179 467	225 234	264 609	305 438	344 088	392 130	439 388	472 970	476 701	470 017	455 927
	b)	—	5 013	7 313	5 948	8 255	9 525	10 972	13 371	15 388	17 562	17 864	16 865	14 945
Kaufmännische und übrige Anlernberufe	a)	5 142	10 753	12 305	12 282	13 574	15 678	17 727	20 969	24 230	27 076	24 942	23 635	23 144
	b)	—	169	343	207	827	1 167	953	1 115	1 355	2 032	1 592	1 440	1 367
Bundesgebiet		249 081	320 776	360 095	421 827	483 359	550 788	606 131	674 780	747 608	801 673	784 318	748 921	714 756
Berlin-West		—	14 541	18 441	14 931	19 196	22 540	25 473	28 099	31 678	35 024	33 236	30 759	27 806
Insgesamt		249 081	335 317	378 536	436 758	502 555	573 328	631 604	702 879	779 286	836 697	817 554	779 680	742 562

a) Bundesgebiet
b) Berlin-West

la période 1950 - 1957; remarquons la régression intervenue après le maximum constaté en 1955. Dans l'agriculture, le nombre des apprentis s'est accru de 30,8%; là encore il y a eu régression après le maximum atteint en 1956. En revanche, le nombre des apprentis enregistrés auprès des chambres de commerce et d'industrie n'a cessé d'augmenter, et cela si fortement que le chiffre de 1957 dépassait de 94,1% celui de 1950. Le contraste avec le pourcentage de l'artisanat est si exceptionnel qu'il faut considérer la chose de plus près.

A cet effet on utilisera le tableau n° 16 ci-contre. Il est emprunté au fascicule n° 74 de la «Schriftenreihe des Deutschen Industrie- und Handelstages», «Berufsausbildung», année 1960, page 74 («Série des documents publiés par la Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes»; «Formation professionnelle»).

Ce tableau se fonde sur la seule documentation statistique des chambres de commerce et ne contient pas de chiffres relatifs à l'artisanat. Pour résoudre les questions qui nous intéressent ici, il suffit de considérer les lignes horizontales où figurent, d'une part, les professions industrielles exigeant un apprentissage et, d'autre part, les professions commerciales exigeant un apprentissage; les professions désignées par «et autres» sont celles qui se rattachent très étroitement aux professions commerciales et peuvent par conséquent être comptées avec elles. On voit que le nombre des apprentis de l'industrie est passé de 117 084 en 1947 à 220 981 en 1960, soit à peu près le double. En revanche, le nombre des apprentis du commerce est passé de 120 318 en 1947 à 455 927 en 1960, ce qui représente à peu près le quadruple. Dans l'ensemble, l'évolution du nombre des apprentis en Allemagne depuis la fin de la dernière guerre se présente donc comme suit: les effectifs ont augmenté de façon insignifiante dans l'artisanat, doublé dans l'industrie, quadruplé dans le commerce; en outre, ils se sont accrus dans l'agriculture, sans doute bien plus que dans l'artisanat, mais bien moins que dans l'industrie et le commerce. Néanmoins ces pourcentages ne doivent pas être détachés des chiffres absolus; en effet, il serait faux de sous-estimer le fait que l'artisanat représente aujourd'hui comme hier l'instrument essentiel de la formation professionnelle. La confrontation des taux d'accroissement vise seulement à faire ressortir les mouvements qui peuvent à long terme modifier notablement la situation.

Les éléments ainsi dégagés des statistiques d'apprentissage ont une grande importance, car ils démontrent statistiquement ce qu'affirmait le premier chapitre de cette étude, à savoir que le centre des problèmes posés par la formation professionnelle se situe aujourd'hui parmi les

professions du secteur tertiaire. La formation professionnelle dans les entreprises s'est développée quantitativement surtout dans le secteur commercial et, dans une mesure beaucoup plus restreinte, dans le secteur industriel, tandis que l'artisanat connaît une stagnation qui permet déjà de discerner une tendance à la baisse du nombre des apprentis. Nous devons par conséquent le répéter une fois de plus ici: on commettrait une erreur en s'occupant principalement des professions industrielles et artisanales au cours des discussions sur l'harmonisation de la formation professionnelle; en effet, notre époque se caractérise manifestement par l'évolution plus dynamique des professions du commerce et des services. Il faut toutefois rechercher si les autres pays de la C.E.E. présentent les mêmes phénomènes que l'Allemagne. L'enquête spéciale sur les apprentis, à laquelle il serait souhaitable, nous l'avons déjà dit, que procédât l'Office statistique des Communautés européennes, devrait en conséquence s'attacher particulièrement à résoudre ces questions.

Il existe à l'heure actuelle en Allemagne 322 professions exigeant un apprentissage (Lehrberufe) et 134 professions demandant une formation de courte durée (Anlernberufe) dans l'industrie; 32 et 5 respectivement dans le commerce; enfin, 128 et 15 dans l'artisanat. Le tableau n° 17 ci-après fournit des renseignements sur les examens organisés par les chambres de commerce et d'industrie (Deutscher Industrie- und Handelstag - Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes, fascicule 74, page 104).

TABLEAU n° 17

Candidats aux examens des chambres de commerce et d'industrie 1947-1960

<i>Prüflinge der Industrie- und Handelskammern</i>				
	Gewerbliche Lehr- und Anlernberufe	Kaufmännische Lehr- und Anlernberufe	Gewerbliche Berufe	Kaufmännische Berufe
1947	52 000	55 800		
1948	55 500	43 800		
1949	57 600	51 600		
1950	61 300	59 500		
1951	66 000	72 300		
1952	59 500	82 900		
1953			74 000	103 500
1954			84 900	117 600
1955			91 000	129 400
1956			93 400	145 900
1957			101 100	170 800
1958			115 200	189 600
1959			109 300	182 500
1960			100 082	173 106

Le tableau suivant, portant le n° 18, donne des indications sur les examens correspondants dans l'artisanat.

TABLEAU n° 18

Candidats aux examens des chambres des métiers
1949-1959

<i>Prüflinge der Handwerkskammern</i>			
	Gesellenprüfungen		Anteil der bestandenen an den abgelegten (in %)
	abgelegt	bestanden	
1949	171 532	162 771	94,9
1950	178 969	170 997	95,5
1951	177 773	170 425	95,9
1952	155 639	149 409	96,0
1953	174 798	167 448	95,8
1954	172 042	165 110	96,0
1955	173 915	166 856	95,9
1956	179 003	170 855	95,4
1957	196 685	186 161	94,6
1958	191 165	179 691	94,0
1959	171 823	159 832	93,0

Les tableaux n°17 et n°18 donnent une idée du travail considérable que fournissent les chambres en organisant les examens professionnels. En 1960, les chambres de commerce et d'industrie allemandes comptaient 4691 jurys avec 18 623 membres pour les examens de fin d'apprentissage du secteur industriel, et 7 199 jurys avec 27 012 membres pour ceux du secteur commercial (DIHT, fasc. 74, p. 144); dans l'artisanat, 12 250 jurys fonctionnaient, avec 73 500 membres. Pour apprécier à sa juste valeur la portée de ces chiffres, il faut songer que si les résultats des candidats sont insuffisants, les jurys ont qualité pour examiner si cet échec est imputable à une mauvaise formation des jeunes dans les entreprises. Dans l'affirmative, ils peuvent proposer à la chambre de refuser désormais à l'entreprise le droit de former des apprentis. De la sorte les examens permettent de contrôler la qualification des entreprises à dispenser une formation professionnelle. Une particularité de la formation professionnelle dans les entreprises allemandes est le développement des ateliers d'apprentissage industriel. Les tableaux suivants, n°s 18 A, B et C, renseignent sur le nombre des ateliers d'apprentissage industriel en 1958 et sur leur répartition par secteurs. Ils sont empruntés au livre du Dr Erwin Krause, directeur du service de la formation professionnelle dans les entreprises, organisme subventionné par

le DIHT (Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes) et les organisations patronales allemandes: «Grundlagen der Industriepädagogik» («Fondements de la pédagogie industrielle») Berlin, 1961, pages 86 et suivantes.

Il ressort de ces tableaux que les ateliers d'apprentissage se trouvent en très grande majorité dans le secteur métallurgique. Pour apprécier le degré d'efficacité de ces institutions, il faut encore se demander combien de temps les apprentis passent en moyenne à l'atelier d'apprentissage. La réponse est fournie par le tableau n°18 E.

Ces chiffres montrent qu'en règle générale les apprentis ne passent pas à l'atelier tout le temps de leur apprentissage, soit d'ordinaire 36 mois; ils reçoivent au contraire une bonne part de leur formation dans l'entreprise même. Il y a là une différence essentielle par rapport aux collèges d'enseignement technique français (anciens centres d'apprentissage) et aux écoles financées par les entreprises industrielles de l'Italie du Nord, car ces établissements dispensent en général aux jeunes gens une formation complète. Pour l'Allemagne, en revanche, il est caractéristique que l'industrie s'attache à donner aux apprentis l'expérience de l'atmosphère réelle des entreprises et, par suite, ne leur fasse point passer tout le temps de leur formation dans le milieu spécial de l'atelier d'apprentissage. Néanmoins, même pendant la formation dans un service de l'entreprise, le jeune homme est sous l'autorité du directeur des études, qui veille à ce que l'apprenti passe méthodiquement par les services importants pour sa formation.

Il faut distinguer «ateliers d'apprentissage» (Lehrwerkstätten) d'avec «écoles d'entreprise» (Werkschulen). Au regard du droit scolaire, ces dernières sont des écoles professionnelles appartenant aux entreprises. Selon Krause, leur nombre, relativement restreint, est actuellement de 62. Comme le problème de l'école d'entreprise prendra vraisemblablement une importance majeure dans l'avenir immédiat, nous citerons certains développements de Krause sur cet ensemble de questions (Krause, loc. cit. p. 97-98).

«Les écoles d'entreprise n'auront en général leur chance que dans les grandes entreprises ayant avec de gros effectifs d'apprentis la possibilité de former des classes spéciales. Les grandes entreprises sont pour la plupart implantées à l'intérieur ou à proximité de villes assez importantes où existent également de bonnes écoles professionnelles publiques avec classes spéciales. Par sa nature même l'établissement public cherche à attirer dans son rayon d'action l'élite des apprentis des grandes entreprises et à tirer parti

TABLEAU n° 18 A

Nombre des ateliers-écoles avec leurs places de formation, leurs instructeurs, ainsi que des écoles d'entreprises (tenant lieu d'écoles professionnelles publiques), par Land

Anzahl der Lehrwerkstätten, ihrer Lehrplätze und Ausbilder sowie der Werkberufsschulen (a) nach Ländern

Länder	Gesamte Lehrwerkstätten 1958		Neue Lehrwerkstätten nach 1952			Gemeinschafts-LW	Anzahl der		
	absolut	%	absolut	Landes-anteil %	Bundes-anteil %		Ausbildungsplätze	Ausbilder	Werkberufsschulen
Baden	53	3,2	17	32	3,5	-	1 549	154	-
Bayern	273	16,5	85	31	17,5	9	10 005	695	21
Berlin	57	3,4	16	28	3,3	-	3 024	309	2
Bremen	19	1,1	4	21	0,8	-	897	64	-
Hamburg	40	2,4	15	38	3,1	-	2 071	185	1
Hessen	177	10,7	70	40	14,4	1	6 122	626	8
Niedersachsen	120	7,3	32	27	6,6	-	5 276	533	4
Nordrhein-Westfalen	468	28,2	120	26	24,8	13	19 562	2 041	20
Rheinland-Pfalz	45	2,7	9	20	1,9	1	2 207	216	1
Saarland	22	1,3	3	14	0,6	-	886	100	3
Schleswig-Holstein	47	2,9	12	27	2,5	1	2 033	165	1
Baden-Württemberg	280	16,9	86	31	17,7	-	9 464	929	1
Württemberg-Hohenzollern	57	3,4	16	28	3,3	-	2 255	173	-
Bundesgebiet	1 658	100,0	485	-	100,0	25	65 351	6 190	62

(a) Voller Ersatz für öffentliche Berufsschule.

TABLEAU n° 18 B

Nombre des apprentis et des candidats à la spécialisation recevant une formation à l'atelier d'apprentissage, par groupe économique et par Land, 1958

Anzahl der Lehr- und Anlernlinge mit Lehrwerkstattausbildung nach Wirtschaftsgruppen (a) und Ländern 1958

Wirtschaftsgruppen	Baden	Bayern	Berlin	Bremen	Hamburg	Hessen	Niedersachsen	Nordrhein-Westfalen	Rheinland-Pfalz	Saarland	Schleswig-Holstein	Baden-Württemberg	Württemberg-Hohenzollern	Bundesgebiet
Eisen und Metall	2 122	12 359	4 569	2 994	4 627	10 318	8 643	31 165	3 204	1 792	4 040	16 109	3 578	105 520
Bau (ohne Lehrbauhöfe) (b)	-	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34
Chemie	74	543	-	-	94	1 072	245	3 010	1 216	-	-	173	-	6 427
Holz	-	185	-	-	-	-	150	71	5	-	-	83	-	494
Glas	-	-	-	-	-	-	-	155	-	-	-	-	-	155
Keramik	-	97	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	97
Leder	-	63	-	-	-	142	-	-	-	-	-	375	-	580
Papier und Druck	-	90	-	-	-	-	97	30	-	-	-	93	-	310
Steine und Erden	-	166	-	-	-	-	-	216	23	-	37	60	16	518
Textil	125	257	-	-	-	19	263	637	29	-	-	89	49	1 468
Bekleidung	-	639	-	43	34	508	289	1 311	42	94	315	107	58	3 440
Nahrungs- und Genußmittel	18	-	-	-	-	40	-	29	-	-	-	-	-	87
Sonstige	32	1 065	412	-	549	382	423	1 341	53	-	365	168	53	4 843
Insgesamt	2 371	15 498	4 981	3 037	5 304	12 481	10 110	37 965	4 572	1 886	4 757	17 257	3 754	123 973

(a) Ohne Bergbau.

(b) Die 10 Lehrbauhöfe im Bundesgebiet, die wegen der anderen Verhältnisse in der Bauindustrie anders in Anspruch genommen werden, bleiben hier außer Betracht.

TABLEAU n° 18 C

Répartition des professions enseignées dans des ateliers-écoles comptant plus de 100 apprentis
(45 sur un total de 135 professions)

Verteilung der in Lehrwerksstätten vorkommenden Berufe mit über 100 Lebrlingen (a)

Reihen- folge	Lehrberuf	Wirtschaftsgruppe	Anzahl der Lehrlinge		Lehrlinge
			mit LW-Ausbildung	insgesamt	m. LW-Ausb. Lehrlinge insgesamt in %
1.	Maschinenschlosser	Eisen und Metall	36 551	55 468	66
2.	Werkzeugmacher	Eisen und Metall	11 133	20 590	54
3.	Dreher	Eisen und Metall	10 510	18 982	55
4.	Starkstromelektriker	Eisen und Metall	7 995	12 269	65
5.	Mechaniker	Eisen und Metall	7 027	12 323	57
6.	Betriebsschlosser	Eisen und Metall	6 929	17 115	40
7.	Feinmechaniker	Eisen und Metall	3 954	5 950	66
8.	Elektromechaniker	Eisen und Metall	3 309	4 925	67
9.	Stahlbauschlosser	Eisen und Metall	3 280	7 118	46
10.	Technischer Zeichner	Eisen und Metall	2 884	12 098	24
11.	Blechs Schlosser	Eisen und Metall	1 931	4 326	45
12.	Kfz.-Schlosser	Eisen und Metall	1 747	2 939	66
13.	Former	Eisen und Metall	1 660	6 097	27
14.	Schiffbauer	Eisen und Metall	1 410	2 323	61
15.	Schmelzschweißer	Eisen und Metall	1 313	2 184	60
16.	Feinblechner	Eisen und Metall	1 080	2 426	45
17.	Bauschlosser	Eisen und Metall	1 038	4 329	24
18.	Fernmeldemonteur	Eisen und Metall	944	1 708	55
19.	Kupferschmied	Eisen und Metall	939	1 114	84
20.	Chemielaborant	Chemie	855	4 794	18
21.	Modelltischler	Holz	758	1 414	54
22.	Universalfräser	Eisen und Metall	565	912	62
23.	Kessel- und Behälterbauer	Eisen und Metall	479	752	64
24.	Waagrechtbohrer	Eisen und Metall	461	615	75
25.	Rohrinstallateur	Eisen und Metall	447	2 092	21
26.	Möbeltischler	Holz	440	1 855	24
27.	Werkstoffprüfer	Eisen und Metall	371	568	65
28.	Chemiefacharbeiter	Chemie	343	726	47
29.	Elektroinstallateur	Eisen und Metall	340	868	39
30.	Modellschlosser	Eisen und Metall	323	805	40
31.	Feinoptiker	Eisen und Metall	295	397	75
32.	Automateneinrichter	Eisen und Metall	286	765	39
33.	Schmied	Eisen und Metall	273	582	47
34.	Bau- und Gerätetischler	Holz	265	898	30
35.	Elektrowickler	Eisen und Metall	262	783	33
36.	Stahlformenbauer	Eisen und Metall	258	726	36
37.	Metallflugzeugbauer	Eisen und Metall	209	182	100
38.	Polsterer	Holz	180	1 301	14
39.	Universalhobler	Eisen und Metall	178	305	58
40.	Schiffszimmerer	Eisen und Metall	172	307	56
41.	Herrensneider	Bekleidung	162	603	27
42.	Universalschleifer	Eisen und Metall	159	293	55
43.	Walzendreher	Eisen und Metall	152	213	71
44.	Damenschneider	Bekleidung	130	1 918	7
45.	Maurer	Bau	119	8 161	1,5

(a) 45 von insgesamt 135 Berufen.

TABLEAU n° 18 D

Principaux résultats de l'enquête sur les ateliers d'apprentissage, au 15-4-1958

Hauptangaben der Lehrwerkstätten-Erhebung

(Stichtag 15. 4. 1958)

	1952	1958
Anzahl der gesamten Lehrwerkstätten mit mindestens 1 hauptamtlichen Ausbilder und 10 Ausbildungsplätzen	1 034 (a)	1 658
davon neue LW nach 1952 bis 1958 (bzw. 1945 bis 1951)	263	485
Zuwachs :	34 %	41 %
Anzahl der Lehrplätze	43 370	65 351
Anzahl der Ausbilder	3 170	6 190
Anzahl der Lehrplätze je Ausbilder	14	11
Anzahl der insgesamt für die Ausbildung zur Verfügung stehenden		
Werkbankplätze		62 128
Maschinenplätze		24 627
Größe der Lehrwerkstätten nach Ausbildungsplätzen :		
bis 20 Lehrplätze	377 (36,5 %)	662 (40,1 %)
21 bis 40 Lehrplätze	339 (32,7 %)	539 (32,5 %)
41 bis 60 Lehrplätze	134 (12,9 %)	216 (13 %)
61 bis 80 Lehrplätze	75 (7,3 %)	98 (5,9 %)
81 bis 100 Lehrplätze	36 (3,5 %)	45 (2,7 %)
101 bis 150 Lehrplätze	34 (3,3 %)	57 (3,3 %)
151 bis 250 Lehrplätze	27 (2,6 %)	27 (1,6 %)
251 bis 450 Lehrplätze	12 (1,2 %)	11 (0,7 %)
451 bis 600 Lehrplätze	—	3 (0,2 %)
Zahl der Werkberufsschulen	55	62
Lehr- und Anlernlinge mit LW-Ausbildung	65 328	123 973
ohne Bergbau		
davon entfallen auf Eisen und Metall	59 118 80 %	105 520 85 %
Gesamtzahl der gewerblichen Ausbildungsverhältnisse	200 174 (31.12.1951)	297 735 (31.12.1957)
Anteil der Lehrlinge und Anlernlinge mit LW-Ausbildung	$\frac{123\,973 \times 100}{297\,735}$	42 %
Verhältnis der Lehrlinge zu den Anlernlingen (mit LW-Ausbildung)		95 : 5

(a) Ohne Westberlin und Saarland.

TABLEAU n° 18 E

*Durée de la formation dispensée aux jeunes
dans les ateliers d'apprentissage*

*Ausbildungsdauer der Lehrlinge
in den Lebrwerkstätten*

Ausbildungsdauer	Anzahl der LW in %	
	1952	1958
3 Monate	1	8
6 bis 9 Monate	4	16
12 Monate	30	32
18 Monate	14	12
24 Monate	27	14
mehr als 24 Monate und ganze Lehrzeit	24	18

des autres avantages résultant de la collaboration avec ces dernières. On comprend donc parfaitement que l'école professionnelle municipale ne voit pas d'un très bon œil les écoles d'entreprise. Il en va tout autrement si une grande entreprise à fort effectif d'apprentis est implantée loin des centres de moyenne importance et ne peut recourir à une école professionnelle assez importante. Dans les cas de ce genre, jusqu'ici en nombre limité, la création d'une école d'entreprise s'impose.

Selon l'optique de l'entreprise, cette école possède l'avantage de la proximité, mais selon l'optique de l'école professionnelle moderne, elle présente l'inconvénient d'une trop grande dépendance par rapport à l'entreprise. Sans nul doute, la formation pratique et la formation scolaire sont coordonnées au mieux dans une école d'entreprise; sans nul doute celle-ci tire du voisinage immédiat de l'entreprise des avantages techniques et certainement aussi pédagogiques. L'intérêt et le zèle que suscite l'école d'entreprise semblent en général plus grands, car les apprentis savent que l'entreprise est derrière elle. Nulle part la collaboration entre l'école et l'entreprise ne peut être aussi étroite que dans un tel établissement.

3. La formation professionnelle dans les entreprises françaises

Pour donner des indications sur la formation professionnelle dans les entreprises françaises, il est recommandé d'exploiter la documentation officielle contenue dans la «Statistique de formation professionnelle». Le «Centre d'études et de recherches documentaires de l'enseignement technique» en prépare et publie les volumes pour le compte du ministère de l'éducation nationale.

Ce facteur est aujourd'hui d'un poids considérable, puisque l'entreprise, par suite de l'évolution technique, comme nous l'avons vu, doit dispenser des connaissances toujours plus étendues, ce qui exige une coopération et une action concertée avec l'école professionnelle. Par ailleurs, on fait souvent à l'école d'entreprise le grief d'une certaine «consanguinité», conséquence de l'isolement complet des apprentis qui n'ont pas l'occasion de rencontrer d'autres jeunes, même à l'école professionnelle. On peut cependant se demander si, à une époque où les possibilités de communication et de contact humain sont presque excessives, ces objections d'ordre sociologique pèsent encore dans la balance.

On reproche fréquemment à l'école d'entreprise un autre inconvénient: elle insisterait trop fortement et trop exclusivement sur l'aspect technique, sur les connaissances spéciales intéressant la branche, voire la firme; elle ne ferait pas assez grand cas de la formation générale et de l'instruction civique, dont l'école professionnelle publique se soucie davantage. Cette objection ne paraît pas rendre exactement compte des conditions réelles existant dans les bonnes écoles d'entreprise.»

A la fin de ce chapitre, nous devons ajouter qu'il existe, certes, en République fédérale une abondante documentation statistique sur les problèmes posés par la formation professionnelle, puisque bon nombre d'autorités procèdent à des enquêtes, de même que les chambres en tant qu'associations économiques autonomes de droit public, les organisations patronales, les syndicats ouvriers et d'autres organisations. Toutefois les objectifs manquent d'unité, comme les méthodes qui président à la tâche; par suite, le travail n'a pas toute la valeur que les dimensions font attendre. En outre, à cause de cette systématisation insuffisante, plusieurs problèmes importants restent sans solution, parce qu'aucun service ne s'en préoccupe. Ainsi, malgré une apparente abondance, il a été difficile de présenter dans cette enquête une documentation absolument sûre.

L'auteur de cette étude a visité ce centre, installé à Cachan et généreusement aménagé; à cette occasion il a recueilli l'impression que la France possède une avance considérable sur tous les autres pays de la C.E.E., car elle dispose déjà d'un service central scientifiquement organisé. La remarque vaut surtout pour la comparaison entre la France et l'Allemagne. Bien que celle-ci fasse

beaucoup sur le plan de la formation professionnelle, elle n'a pas réussi jusqu'à maintenant à créer un institut central comparable. Sur le plan de la statistique et de la documentation, c'est-à-dire sur le plan où sont traités scientifiquement les problèmes que pose la formation professionnelle, la France possède donc sur l'Allemagne une supériorité notable. Signalons à ce propos que dans le cadre de l'excellente «Encyclopédie générale de l'éducation française» deux volumes abordent les questions de formation professionnelle : «L'enseignement technique et la formation professionnelle», publié par le ministère de l'éducation nationale, 432 + VII pages, Paris 1954; «La formation professionnelle», publié par le ministère du travail et de la sécurité sociale en collaboration avec d'autres ministères, 303 pages, Paris 1954. L'étude de ces ouvrages remarquables donne une large connaissance de l'enseignement français. Depuis cette date, il est vrai, le «Code de l'enseignement technique» (14 septembre 1956) a apporté quelques changements; néanmoins, ces deux ouvrages documentaires gardent leur valeur. Ils contiennent en outre un volumineux appareil statistique, qui reste précieux, parce qu'il révèle les aspects fondamentaux. L'examen de la situation actuelle doit bien entendu recourir à des chiffres plus récents. Ils sont contenus dans la «Statistique de formation professionnelle», déjà mentionnée, qui est donc toute indiquée comme base de la présente étude. Les remarques qui suivent font appel au volume de l'année scolaire 1958/1959.

Cette statistique englobe tous les ordres et tous les degrés de l'enseignement technique; il importe donc de dégager les renseignements qui se rapportent à la formation professionnelle dans les entreprises..

Il est bon de partir des «cours professionnels». La page 87 dit à leur sujet :

«Cours professionnels»

Ces cours, créés et réglementés par la loi du 25 juillet 1919, titre V, s'adressent aux jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de 18 ans, employés dans le commerce et dans l'industrie comme apprentis.

Leur fréquentation est obligatoire dès qu'ils ont été organisés conformément à la loi.

Cours municipaux

Ces cours sont créés dans les localités désignées par arrêté ministériel lorsque cette création a été reconnue nécessaire par la commission locale professionnelle. Ils sont gérés par les municipalités et généralement organisés par un établissement public d'enseignement technique.

Cours privés

Ce sont les cours qui n'entrent pas dans la catégorie décrite ci-dessus. Ils sont fondés et administrés par une association, un syndicat, une chambre syndicale, une chambre de commerce.

Note importante

Les statistiques les concernant sont établies comme il a été dit précédemment.

Elles ne comprennent pas les chiffres relatifs aux cours professionnels organisés par les chambres des métiers. Pour cette catégorie, se reporter aux statistiques relatives à l'apprentissage artisanal.»

TABLEAU n° 19

Elèves des cours professionnels pendant l'année scolaire 1958/1959

	Garçons en . . . année d'études					Total
	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	
1. Cours municipaux	14 566	12 519	10 342	301	11	37 739
2. Cours privés	18 733	15 068	12 685	403	6	46 895
	33 299	27 587	23 027	704	17	84 634
	Filles en . . . année d'études					Total
	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	
1. Cours municipaux	6 099	4 519	3 463	85	—	14 166
2. Cours privés	13 054	8 711	6 317	78	8	28 168
	19 153	13 230	9 780	163	8	42 334

Nombre total des garçons 84 634

Nombre total des filles 42 334

126 968

Les cours professionnels correspondent par conséquent aux Berufsschulen allemandes; les chiffres des premiers donnent, comme ceux des secondes, une idée de la formation professionnelle dans les entreprises. Les renseignements détaillés figurant aux pages 88 à 107 de la Statistique officielle citée en référence permettent de dresser le tableau n° 19.

Les tableaux permettent en outre de voir que 14 045 garçons et 20 426 filles, soit au total 34 471⁽¹⁾ jeunes gens, exerçaient une profession commerciale; on peut donc supposer que la formation professionnelle des autres avait un caractère industriel, sauf pour un petit nombre de jeunes filles qui recevaient une formation de ménagère ou d'infirmière.

Aux chiffres relatifs aux cours professionnels la Statistique fait suivre des informations détaillées sur l'apprentissage artisanal. Comme le disait le commentaire sur les cours professionnels, les chiffres concernant ces cours ne comprennent pas les statistiques de l'apprentissage artisanal.

La page 109 dit à propos de l'apprentissage artisanal:

«L'apprentissage artisanal est défini par la loi du 10 mars 1937.

Les statistiques le concernant ont été établies à la suite du dépouillement des questionnaires soumis annuellement aux chambres des métiers à l'occasion de leurs demandes de subventions adressées au ministère de l'éducation nationale (direction de l'enseignement technique).

Elles rendent compte de l'apprentissage artisanal organisé par l'ensemble des chambres des métiers de France, à l'exception de celles des Deux-Sèvres, du Jura et du Lot.

Les statistiques de ces dernières ne nous ayant pas été communiquées pour l'année 1958/1959, nous avons mentionné, à titre indicatif, les effectifs globaux de l'année précédente les concernant.»

Les renseignements des pages 110 à 125 donnent le tableau n°20 ci-après :

TABLEAU n° 20
Apprentis de l'artisanat pendant l'année scolaire 1958/1959

	Année d'études				Total
	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e et 5 ^e	
Garçons	43 443	40 347	35 320	941	120 051
Filles	7 379	7 313	6 730	220	21 642
	50 822	47 660	42 050	1 161	141 693
Sans indication de sexe	84	64	60	-	208
	50 906	47 724	42 110	1 161	141 901

Les tableaux n°19 et n°20 font ressortir que pendant la période 1958/1959 l'industrie, l'artisanat et le commerce comptaient 268 869 apprentis. Il est donc faux d'affirmer que l'apprentissage dans l'entreprise ne joue plus aucun rôle en France. Pour apprécier exactement ce chiffre, il faut en outre savoir ceci: jusqu'à une date récente, les pédagogues officiels français estimaient que les établissements publics étaient mieux

à même que les entreprises d'assurer la formation professionnelle; en vertu de cette doctrine, l'Etat favorisait le transfert de la formation professionnelle à ces écoles. Le nombre pourtant encore élevé des apprentis démontre que le système de l'apprentissage dans l'entreprise possède plus de vitalité qu'on le dit souvent à tort. D'ailleurs, il s'est produit depuis lors dans l'opinion publique française un certain revirement sur ce point de pédagogie; en effet, les écoles existantes se sont révélées trop petites pour accueillir les effectifs de jeunes nettement plus importants. Nous nous permettons de renvoyer au tableau n°3, page 27, qui montre que le nombre des jeunes gens exerçant une activité professionnelle en France augmentera de 45,4% entre 1960 et 1970. Cet accroissement du nombre des adolescents,

(1) Les chiffres ont été empruntés:

pour les garçons

à la page 93, numéro de code 81 - 86, 3.2

à la page 94, numéro de code 91, 2.2

à la page 103, numéro de code 76, 4.1 à 86, 3.2

pour les filles

à la page 97, numéro de code 81 - 86, 5.3

à la page 97, numéro de code 91, 2.2

à la page 106/107, numéro de code 81 - 86, 5.3

TABLEAU n° 21 A

Effectifs en cours de formation professionnelle (a)

Effectifs globaux : par catégories d'établissements, par années de scolarité, par sexe
Année scolaire 1958-1959

Années	Enseignement professionnel		Total général	Années	Enseignement professionnel		Total général		
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			
ECOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES				3. Sections techniques de lycées					
6 ^e T.	283	88	371	6 ^e T.	145	5	150		
5 ^e T.	799	71	870	5 ^e T.	615	75	690		
4 ^e T.	2064	610	2674	4 ^e T.	1550	934	2484		
3 ^e T.	1998	552	2550	3 ^e T.	1317	1147	2464		
2 ^e T.	2791	824	3615	2 ^e T.	1242	1301	2543		
1 ^{re} T.	2291	742	3033	1 ^{re} T.	943	485	1428		
T.	2314	437	2751	T.	525	57	582		
Techn. {	Prépar.	172	47	219	Techn. {	Prépar.	-	-	
	1 ^{re} A.	755	301	1056		1 ^{re} A.	54	32	86
	2 ^e A.	355	315	670		2 ^e A.	51	15	66
	3 ^e A.	41	5	46					
	13863	3992	17855		6442	4051	10493		
COLLEGES TECHNIQUES ET ASSIMILES				ECOLES DE METIERS					
1. Collèges techniques				1. Collèges techniques					
6 ^e T.	5119	645	5764	6 ^e T.	167	12	179		
5 ^e T.	9073	2493	11566	5 ^e T.	391	36	427		
4 ^e T.	15955	8749	24704	4 ^e T.	1142	53	1195		
3 ^e T.	13712	7772	21484	3 ^e T.	1287	69	1356		
2 ^e T.	13856	8038	21894	2 ^e T.	2028	145	2173		
1 ^{re} T.	8380	3151	11531	1 ^{re} T.	972	85	1057		
T.	2546	214	2760	T.	183	7	190		
Techn. {	Prépar.	410	49	459	Techn. {	Prépar.	67	15	82
	1 ^{re} A.	721	330	1051		1 ^{re} A.	47	14	61
	2 ^e A.	464	238	702		2 ^e A.	8	2	10
		70236	31679	101915			6292	438	6730
2. Sections techniques de collèges modernes				SECTIONES PROFESSIONNELLES DE COURS COMPLEMENTAIRES					
6 ^e T.	-	177	177	6 ^e T.	439	290	729		
5 ^e T.	776	969	1745	5 ^e T.	1286	1375	2661		
4 ^e T.	2275	3169	5444	4 ^e T.	4911	10386	15297		
3 ^e T.	1753	3136	4889	3 ^e T.	3270	7163	10433		
2 ^e T.	1515	2960	4475	2 ^e T.	2682	5672	8354		
1 ^{re} T.	852	589	1441	1 ^{re} T.	367	283	650		
T.	164	-	164	T.	16	-	16		
Techn. {	Prépar.	-	11	11	Techn. {	Prépar.	-	-	
	1 ^{re} A.	1	86	87		1 ^{re} A.	367	283	650
	2 ^e A.	-	72	72		2 ^e A.	16	-	16
		7336	11169	18505			12971	25169	38140

(a) Voir, à part, les effectifs de l'académie d'Alger.

TABLEAU n° 21 B

Effectifs en cours de formation professionnelle (a)

Effectifs globaux : par catégories d'établissements, par années de scolarité, par sexe
Année scolaire 1958-1959

Années	Enseignement professionnel		Total général	Années	Enseignement professionnel		Total général
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
CENTRES D'APPRENTISSAGE				C. A. D'ENSEIGNEMENT TOURISTIQUE,			
1. Centres d'apprentissage à temps complet				20, rue Médéric, Paris			
1 ^{re} A.	43 907	28 772	72 679	1 ^{re} A.	9	20	29
2 ^e A.	33 753	19 977	53 730	2 ^e A.	9	13	22
3 ^e A.	27 967	15 325	43 292	3 ^e A.	10	17	27
Form. spéc.	400	261	601				
	106 027	64 335	170 362		28	50	78
C. A. METIERS D'ART, 5, rue de Thorigny, Paris				2. Centres d'apprentissage à temps réduit			
1 ^{re} A.	45	41	86	Prép.	-	644	644
2 ^e A.	51	28	79	1 ^{re} A.	3 745	2 676	6 421
3 ^e A.	54	20	74	2 ^e A.	4 413	2 001	6 414
4 ^e A.	11	11	22	3 ^e A.	4 268	1 924	6 192
	161	100	261		12 426	7 245	19 671
C. A. 8, rue Rollin, Paris : Institut d'Arsonval				ECOLES DE PERFECTIONNEMENT			
1 ^{re} A.	71	142	213	1 ^{re} A.	384	363	747
2 ^e A.	41	116	157	2 ^e A.	392	463	855
3 ^e A.	38	72	110	3 ^e A.	522	392	914
	150	330	480		1 298	1 218	2 516
C. A. D'ART DRAMATIQUE, 21, rue Blanche, Paris				EFFECTIFS TOTAUX DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE			
1 ^{re} A.	22	20	42	GARÇONS		237 290	
2 ^e A.	13	16	29	FILLES		149 846	
3 ^e A.	5	11	16				
4 ^e A.	20	23	43				
	60	70	130			387 136	

(a) Voir, à part, les effectifs de l'académie d'Alger.

que beaucoup de spécialistes français de la politique scolaire n'avaient pas prévu, contraint à prêter de nouveau une plus grande attention à la formation professionnelle dans les entreprises, puisque seule l'assistance des entreprises pendant les dix années prochaines permettra de préparer systématiquement la jeunesse française. Le ministère de l'éducation nationale est lui aussi conscient de la situation, comme le montre une circulaire ministérielle du 16 mai 1961, dont l'objet est ainsi libellé : « Dispositions tendant à favoriser la formation professionnelle des jeunes gens qui ne peuvent trouver place dans des établissements d'enseignement. » On y souligne que « c'est en particulier par l'apprentissage sous contrat que les solutions devront être recherchées. » (L'enseignement technique, 1961, n°30, p. 110 et 111).

Les calculs faits jusqu'à maintenant visaient à établir le nombre des jeunes en apprentissage dans une entreprise. Mais une originalité du système français consiste à avoir développé une institution qu'on ne peut ranger nettement, selon les conceptions allemandes, ni du côté scolaire, ni du côté de l'entreprise. C'est le « centre d'apprentissage », appelé depuis 1959 « collège d'enseignement technique ». Sans doute cet établissement est-il juridiquement une école ; mais, en fait, la formation des jeunes se déroule en majeure partie dans des ateliers qui ressemblent le plus possible à ceux des entreprises. On a donc comparé les centres aux ateliers d'apprentissage et aux écoles qu'entretient l'industrie allemande, ainsi qu'aux écoles d'entreprise qui existent en Italie. Comme la charge de ces instituts incombe en France à l'Etat, alors qu'elle incombe aux entreprises en Allemagne et en Italie, une différence essentielle les sépare. Toutefois, dès que l'on fait abstraction des problèmes de droit et d'organisation scolaire, une grande ressemblance apparaît, que détermine la mission pédagogique. Les centres d'apprentissage ne peuvent donc être absents d'une enquête sur la formation pratique dans l'entreprise. Comme ils s'insèrent dans le système de l'enseignement technique, ils figurent sur les tableaux récapitulatifs nos 21 A et 21 B, qui portent sur l'année scolaire 1958/1959 ; ces derniers reproduisent les pages 64 et 65 de l'ouvrage statistique déjà mentionné. Le tableau n°21 A comprend les écoles dispensant une formation professionnelle du second degré, tandis que le tableau n°21 B comprend les centres nationaux d'apprentissage, qui assurent la formation professionnelle de base.

Les derniers chiffres du tableau n°21 B indiquent les effectifs globaux de l'enseignement technique, c'est-à-dire 237 290 garçons et 149 846 filles ; soit en tout 387 136 élèves. 120 150 garçons et

73 348 filles, soit au total 193 498 élèves, fréquentent les centres d'apprentissage, la plupart (170 363) ayant choisi le type normal, figurant en tête du tableau n°21 B. A l'intérieur de l'enseignement professionnel officiel, les centres d'apprentissage représentent donc une institution qui accueille autant de jeunes gens que toutes les autres écoles techniques réunies.

Outre les centres nationaux d'apprentissage, il en existe d'autres à caractère privé. A propos des écoles privées dispensant une formation professionnelle, on lit à la page 71 :

« Ecoles privées »

Décret du 12 septembre 1939, article premier :

Est école technique privée tout établissement fondé et entretenu par un particulier, par une société, par une association, par un syndicat ou un groupement, donnant un enseignement sur place commun à un certain nombre d'élèves, instituant un cycle d'études obligatoire dans toutes ses parties et mettant l'élève dans l'impossibilité d'occuper simultanément un emploi.

Sont reproduites dans cette rubrique les statistiques des écoles privées ou d'entreprises.

Elles ne concernent que celles de ces écoles qui ont répondu aux enquêtes.»

Parmi ces écoles privées, les unes se situent au « niveau collèges techniques » et dispensent par conséquent une formation professionnelle du second degré, que nous n'avons pas à commenter ici ; les autres, qui emplissent les pages 78 à 85, se situent au « niveau centres d'apprentissage » et doivent ainsi entrer dans la présente étude. A partir des diverses données, on obtient le tableau global suivant :

TABLEAU n° 22
Centres d'apprentissage privés 1958/1959

	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Nombre total
	année de scolarité				
Garçons	9 993	7 191	5 753	1 243	24 186
Filles	23 378	17 011	11 425	572	56 386
	37 371	24 208	17 178	1 815	80 572

On remarquera immédiatement que le nombre des filles est le double de celui des garçons. Cela conduit à regarder de plus près les statistiques. Si l'on retranche des tableaux les professions figurant pour plus de mille jeunes gens, cette

opération affecte, du côté masculin, la seule profession d'aide-comptable — avec 1396 élèves; du côté féminin, les deux professions du textile «couture» — 1661 — et «couture flou» — 9551 —, les professions commerciales «commerce» — 8189 —, «employée de bureau» — 5995 —, «secrétaire» — 1907 —, «sténo-dactylo» — 9113 —, «aide-comptable» — 2284 —; enfin les «arts ménagers», avec 8008 jeunes filles. Si l'on additionne les vingt-sept professions commerciales intéressant des jeunes filles (p. 84, groupes 81 et 82), on obtient un chiffre total de 30704. Les centres privés servent donc essentiellement à la formation professionnelle des jeunes filles et en particulier de celles qui se destinent au commerce.

Enfin, un autre groupe d'écoles non officielles entre dans le cadre de ces considérations: les ateliers-écoles, sur lesquels nous lisons à la page 67:

«Ateliers-écoles

Décret du 10 janvier 1937:

Les ateliers-écoles sont fondés par les municipalités, les chambres de commerce ou les groupements professionnels.

Les ateliers-écoles subventionnés sont soumis au contrôle des autorités académiques.

Ils forment les adolescents au niveau des employés et des ouvriers qualifiés des deux sexes.

Les statistiques les concernant sont établies à partir des documents adressés, chaque année, par les chefs d'établissements, au ministère de l'éducation nationale.

Elles ont valeur indicative. Il n'est pas certain que tous les établissements appartenant à cette catégorie aient répondu aux enquêtes.»

Selon la troisième phrase de ce décret, ces ateliers-écoles dispensent également la formation professionnelle de base dans les entreprises. Leur importance n'est pas considérable; seuls 1517 garçons et 388 filles les fréquentent (p. 69 et 70).

A propos des données statistiques relatives aux écoles privées, niveau centre d'apprentissage, et aux ateliers-écoles, il faut encore observer que les chiffres sont probablement trop bas; les remarques des pages 67 et 71 de la Statistique officielle permettent de conclure que les établissements de ce genre n'ont pas tous fourni des renseignements.

Sur la base de la documentation présentée, on peut maintenant dresser un tableau récapitulatif des jeunes gens formés dans une entreprise ou recevant une formation équivalente. Par «formés dans une entreprise», nous entendons «apprentis formés dans l'industrie, l'artisanat et le commerce»; par «formation équivalente», nous entendons celle des centres d'apprentissage, des écoles privées se situant au même niveau, et des ateliers-écoles.

TABLEAU n° 23

Jeunes gens formés en France dans une entreprise ou recevant une formation équivalente

	Garçons	Filles	Total
Formation professionnelle reçue dans le commerce et l'industrie (élèves des cours professionnels)	84 634	42 334	126 968
Apprentissage artisanal	120 051	21 642	141 901
en outre, sans indication de sexe, 208 répartis en	178	30	
Centres nationaux d'apprentissage	120 150	73 348	193 498
Ecoles privées, niveau centre d'apprentissage	24 186	56 386	80 572
Ateliers-écoles	1 517	388	1 905
	350 716	194 128	544 844

La documentation statistique officielle permet ainsi de calculer qu'environ 545 000 jeunes gens sont formés dans une entreprise ou reçoivent une formation équivalente. 270 000 d'entre eux sont des apprentis de l'industrie, du commerce ou de l'artisanat, par conséquent formés dans une entreprise, tandis que 275 000 reçoivent une

formation équivalente, de type scolaire. Ainsi, l'apprentissage dans l'entreprise et la formation équivalente reçue dans les centres se font équilibre. Les chiffres dont on dispose n'autorisent donc pas à conclure que la création des centres a fait reculer l'apprentissage dans l'entreprise au point de ne plus lui laisser aucun rôle; cette opinion,

que l'on rencontre fréquemment dans la littérature spécialisée, ne s'appuie sur aucune base statistique. Il est même probable, pour diverses raisons, que les effectifs indiqués pour les cours professionnels pèchent par défaut et qu'il y a par conséquent dans l'industrie et le commerce plus d'apprentis que n'en indiquent les statistiques. De même les chiffres concernant les apprentis de l'artisanat sont vraisemblablement plutôt trop faibles que trop élevés, car ils comprennent les seuls apprentis pour lesquels les chambres de commerce ont demandé une subvention du ministère de l'éducation nationale. Mais le cadre de cette étude ne permettrait pas de s'attacher à ce genre de questions particulières. Au reste, les sources d'erreurs ne sont pas telles qu'elles modifient le tableau d'ensemble. Bien au contraire, même si l'on tient compte de ces faits, une constatation demeure : sous l'angle quantitatif, l'apprentissage dans une entreprise occupe le même rang que la formation équivalente reçue dans les centres.

A la fin de ce chapitre, il faut encore aborder brièvement la question des possibilités purement scolaires qui s'offrent à un jeune Français en matière de formation professionnelle. Il est difficile de répondre, car, à la différence de l'enseignement allemand, l'enseignement français ne distingue pas les écoles dispensant une formation générale des écoles dispensant une formation professionnelle. L'existence du terme « enseignement technique » ne doit pas faire supposer qu'on entend par là quelque chose d'identique à ce que désigne en Allemagne la formule « enseignement professionnel économique » (*wirtschaftsberufliches Schulwesen*). Si la présente étude devait également s'occuper des différents types de formation professionnelle scolaire existant en France, il faudrait alors analyser la situation scolaire de ce pays ; on peut cependant se dispenser d'une telle description, car elle dépasserait largement l'objet de la mission impartie. Toutefois, les difficultés sont grandes et des erreurs peuvent aisément se produire, comme le montrera brièvement l'exemple suivant. L'Office fédéral de statistique publie chaque année en

Allemagne des rapports statistiques sur divers pays ; ces rapports rassemblent en tableaux synoptiques la documentation statistique officielle des Etats étrangers et la rendent ainsi accessible au lecteur allemand. Dans le fascicule consacré à la France, année 1959, la page 22 indique pour l'année scolaire 1956/1957 38 300 élèves des deux sexes fréquentant les « sections techniques » des établissements publics du second degré ; pour les écoles privées relevant du second degré, aucune mention ne figure. Selon les Statistiques de formation professionnelle, les écoles techniques du second degré accueillaient 148 768 jeunes gens, se décomposant comme suit : 17 855 pour les écoles nationales professionnelles, 101 915 pour les collèges techniques, 18 505 pour les sections techniques des collèges modernes et 10 493 pour les sections techniques des lycées. Comme on indique 38 300 élèves pour l'année scolaire 1956/1957 et que le chiffre de 148 768 concerne l'année 1958/1959, il faut tenir compte de certaines différences imputables aux variations annuelles des effectifs, mais elles ne sont certainement pas de nature à expliquer la marge entre 38 300 et 148 768. Il faut donc au contraire constater que la lecture du rapport publié par l'Office fédéral de statistique donne une idée fautive des dimensions de l'enseignement technique français, c'est-à-dire de l'enseignement du second degré dispensant la formation professionnelle ; manifestement les statistiques scolaires françaises ont été mal interprétées. Si nous relevons ici le fait, ce n'est pas avec l'intention de faire un reproche à l'Office fédéral de statistique. Au contraire, nous le mentionnons uniquement parce qu'il caractérise l'ampleur des difficultés qui surgissent quand on veut comparer les institutions pédagogiques de diverses nations. En même temps, cet exemple fait mieux comprendre encore pourquoi nous renonçons ici à toute indication numérique sur les écoles françaises dispensant une formation professionnelle.

Pour compléter les statistiques sur l'état présent, ajoutons deux tableaux qui montrent le déve-

TABLEAU n° 24

Evolution probable des établissements publics du second degré de 1961 à 1970

(en milliers d'élèves)

Nature des établissements	1961/1962	1966/1967	1970/1971	Taux d'accroissement entre 1961 et 1970
Total	1 909	2 660	2 942	54,1
Collèges d'enseignement général	630	824	866	37,4
Lycées classiques et modernes	822	1 075	1 154	40,3
Collèges d'enseignement technique	222	341	406	82,8
Lycées techniques	235	420	516	119,5

loppement de l'enseignement technique, tel qu'il est prévu pour l'avenir immédiat. Ils sont empruntés à une étude faite par le service de presse du ministère de l'éducation nationale «Quatrième plan d'équipement 1962-1965», dans «l'Enseignement technique», 1961, n°32 pages 13 à 23. Pour comprendre la nomenclature, il faut remarquer au préalable que par un décret du 6 janvier 1959 les centres d'apprentissage doivent désormais s'appeler collèges d'enseignement technique; c'est pourquoi nous utilisons cette expression

dès les tableaux suivants. Le tableau n° 24 montre le développement échelonné que l'on prévoit pour l'enseignement français du second degré dans les dix prochaines années.

Dans ce tableau, l'élément le plus intéressant figure dans la dernière colonne («taux d'accroissement»); en effet, il montre que la France se propose de développer surtout les établissements dispensant la formation professionnelle. Cela ressort plus clairement encore du tableau n°25.

TABLEAU n° 25

Récapitulation de la répartition des autorisations de programme à ouvrir pour l'Education nationale au cours du 4^e plan 1962-1965 (a)

(en millions de NF)

	Part de l'Etat	Part des collectivités locales	Dépenses totales
Enseignement du premier degré et enseignement terminal rural	1 540	440	1 980
Collèges d'enseignement général	740	210	950 (965)
Ecoles normales d'instituteurs	50	30	80 (100)
Collèges d'enseignement technique	1 530	—	1 530 (1 500)
Lycées (enseignement classique et moderne)	1 400	223	1 623
Lycées (enseignement technique et professionnel)	1 530	247	1 777 (1 767)
Equipements divers (premier et deuxième degré)	370	92	462 (450)
Universités	2 100	40	2 140
Bibliothèques universitaires	283	—	283
Enseignement technique supérieur	185	—	185 (215)
Œuvres universitaires	717	—	717
Grands établissements	101	—	101 (106)
Equipement sportif et socio-éducatif	555	845	1 400
Services communs	164	16	180
Recherche scientifique	735	—	735
Total	12 000	2 143	14 143 (14 161)

(a) Cette répartition des crédits entre l'Etat et les collectivités locales est encore provisoire. Lorsqu'il y a désaccord entre ces chiffres et ceux qui sont indiqués dans le texte du rapport que nous avons analysé, nous avons indiqué entre parenthèses le chiffre qui résultait de ce texte.

Il résulte du tableau n°25 qu'entre 1962 et 1965 la France veut investir plus de 14 milliards de nouveaux francs dans l'enseignement, dont plus de 3 milliards dans le seul enseignement professionnel. Les crédits dégagés en faveur de ce dernier dépassent ceux qui sont prévus pour les universités. Cela traduit de façon impressionnante l'énergie avec laquelle la France veut moderniser et intensifier la formation professionnelle dans son ensemble.

Mais ces projets sont également intéressants à un autre titre. Ils illustrent l'énorme activité que l'on observe actuellement, en matière de formation

professionnelle, dans tous les pays de la C.E.E. De façon analogue à ce qui se passe en France, partout on prépare de vastes plans, pour la réalisation desquels d'importants crédits sont dégagés. Comme la France, les autres Etats investiront des sommes considérables pour développer largement la formation professionnelle. Il faut sans doute s'en réjouir. On doit cependant signaler que cela peut entraver l'harmonisation de la formation professionnelle en Europe. Si les divers pays révisent cette formation sur la base de leurs plans nationaux, sans coordination préalable avec les autres membres de la C.E.E., ils seront vraisemblablement peu disposés, dans quelques années, à modifier leurs plans après coup et à engager de

nouvelles dépenses considérables pour respecter les principes d'harmonisation posés entre-temps par la C.E.E. Précisément parce que l'on considère aujourd'hui partout comme urgents les problèmes de la formation professionnelle et que l'on est

par suite disposé à prendre de vastes mesures d'amélioration, il faut accélérer l'élaboration de principes d'harmonisation; sinon l'on court le risque de manquer le moment où un tel projet est relativement facile à réaliser.

4. La formation professionnelle dans les entreprises italiennes

En matière sociale et économique, l'Italie se trouve engagée dans un processus de transformation qui bouleverse les structures du pays. Le dynamisme et l'intensité de ce phénomène sont tels qu'on peut parler d'une révolution permanente. Par suite, si les problèmes de l'Italie moderne présentent certes un grand intérêt, il est cependant extrêmement difficile de se faire des idées précises; en effet, l'étranger ne peut saisir aisément les aspects profonds et comprendre les grandes idées du plan servant de support à des mesures infiniment diversifiées dans le détail. A ce propos, nous renvoyons au tableau n° 11 reproduit à la page 34, qui présente l'évolution structurelle prévue de la population active dans les dix années prochaines. Seul un système très complet de formation professionnelle permettra de réaliser ce plan; mais en même temps un objectif aussi concret assigne à l'évolution de la formation professionnelle des jeunes une direction bien définie. L'élimination du type du travailleur non qualifié et son remplacement par celui du travailleur qualifié ne constituent pourtant que l'une des grandes idées dont dérivent aujourd'hui les plans italiens de formation professionnelle. En outre, l'intelligence de la situation se complique, car ce processus fait intervenir des forces si diverses que les phénomènes qu'elles déterminent semblent parfois antagonistes. Il est donc parfois difficile pour l'observateur d'interpréter l'image qui s'offre à lui et d'émettre un jugement relativement valable sur ce qui est essentiel dans les phénomènes isolés et dans leurs rapports mutuels.

La remarque s'applique aussi à la formation professionnelle dans l'entreprise. A cause de l'originalité que présente dans ce domaine la situation actuelle de l'Italie, on ne peut guère se faire une véritable vue d'ensemble, ni discerner les grandes lignes de l'évolution. Un autre fait le montre: on dispose certes de nombreuses statistiques de détail établies par les services ou les organisations compétents, mais aucune étude statistique n'embrasse selon des principes homogènes l'ensemble des problèmes. Fait significatif, ni l'«Anuario statistico italiano», publié par l'Istituto centrale di statistica, ni l'ouvrage très complet «Un secolo di statistiche italiane Nord e Sud

1861-1961» (Un siècle de statistiques en Italie du Nord et du Sud), publié par la SVIMEZ (Association pour le développement du Midi italien) à l'occasion du centenaire, ne contiennent les termes «apprendistato» (apprentissage) et «apprendista» (apprenti), bien qu'on ait publié dans les dernières années tout un appareil de dispositions législatives réglementant l'apprentissage. En revanche, le ministère du travail a publié des statistiques détaillées sur les apprentis; nous y reviendrons ultérieurement.

Pour créer des conditions préalables qui permettent d'organiser méthodiquement la formation professionnelle, l'Italie devait et doit encore combattre surtout deux phénomènes: l'analphabétisme et le chômage des jeunes. Des individus qui ne savent ni lire ni écrire ne sont pas aptes à recevoir une formation professionnelle moderne. Le tableau suivant, emprunté à l'ouvrage cité tout à l'heure, «Un secolo di statistiche* italiane Nord e Sud 1861-1961», * renseigne sur la régression de l'analphabétisme pendant la période 1861-1951 (p. 795).

TABLEAU n° 26
La régression de l'analphabétisme en Italie de 1861 à 1951

	Analfabeti per 100 abitanti di 6 anni ed oltre						
	1861	1871	1901	1911	1921	1931	1951
Nord	67,0	61,9	40,5	30,8	21,8	15,6	6,4
Mezzogiorno	87,1	84,2	70,2	58,9	46,9	39,2	24,4
Italia	74,7	68,8	48,7	37,9	27,3	20,9	12,9

Les pourcentages les plus forts concernaient en 1951 la Calabre, avec 31,8% d'analphabètes, et la Basilicate, avec 29,1%. Le tableau montre que le siècle dernier a certes réussi à relever notablement l'instruction générale de la nation, mais que l'analphabétisme, encore très fréquent, entrave sérieusement la réalisation de programmes culturels.

Les mesures prises par l'Italie en matière de formation professionnelle doivent donc être considérées sous cet angle. Cela permet de comprendre

qu'il s'agit avant tout, pour l'instant, grâce à des cours d'enseignement général, de donner à une part considérable de la jeunesse active les moyens d'acquérir les connaissances élémentaires de nature générale, pour ménager ainsi les bases sur lesquelles pourra se fonder une formation professionnelle moderne. A cet égard, l'Italie est plus mal placée que les autres pays de la C.E.E., car dans ces pays l'analphabétisme a déjà été éliminé.

Les efforts déployés pour améliorer la formation professionnelle parmi les jeunes sans travail, qui restent nombreux malgré une régression notable du chômage, viennent buter contre un autre obstacle important. Le tableau suivant, emprunté également à l'ouvrage mentionné plus haut, pages 709 et 710, renseigne sur ce point. Pour exploiter les données qu'il contient, il faut observer qu'on entend par « jeunes gens » les personnes ayant moins de 21 ans.

TABLEAU n° 27

Le chômage des jeunes en Italie entre 1954 et 1959

Jeunes gens ayant moins de 21 ans
à la recherche d'un premier emploi

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
1954 Nord Mezzogiorno Italia	249 171	251 779	500 950
	220 955	113 834	334 789
	470 126	365 613	835 739
1955 Nord Mezzogiorno Italia	238 461	229 737	468 198
	238 365	115 254	353 619
	476 826	344 991	821 817
1956 Nord Mezzogiorno Italia	233 700	215 160	438 860
	234 860	102 249	337 109
	458 560	317 409	775 969
1957 Nord Mezzogiorno Italia	184 138	177 210	361 348
	215 748	94 588	310 336
	399 886	271 798	671 684
1958 Nord Mezzogiorno Italia	175 292	165 205	340 497
	209 880	90 411	300 291
	385 172	255 616	640 788
1959 Nord Mezzogiorno Italia	172 562	153 391	325 953
	218 628	92 783	311 411
	391 190	246 174	637 364

Les séries de chiffres montrent que le chômage des jeunes a constamment régressé de 1954 à 1959; au total de 835 739 pour 1954 s'oppose celui

de 637 364 pour 1959. A ce propos, un élément caractéristique des problèmes italiens est la diminution nettement plus forte en Italie du Nord qu'en Italie du Sud. Malgré cet incontestable succès, l'Italie doit toujours faire face à un important chômage des jeunes. Le fait est capital pour les questions touchant à la formation professionnelle. Les jeunes gens qui ne trouvent pas d'emploi à la sortie de l'école et qui restent des années sans travail stable se voient donc exclus de toute formation professionnelle dans les entreprises. La seule façon de leur venir en aide est de leur donner la possibilité de fréquenter des écoles techniques, ou, au moins, de suivre des cours techniques. C'est ce qui explique que l'Italie ait depuis la dernière guerre favorisé de façon particulièrement intense la formation professionnelle dans les écoles. Ces écoles et ces cours étant destinés, partiellement au moins, à remédier au manque de possibilités pour une formation dans l'entreprise, leur organisation tend à les faire ressembler le plus possible aux entreprises. Si l'on consulte le livre publié en 1960 par le ministère de l'instruction publique « Qualifiche e profili professionali, quadri orari e prove di esame degli Istituti professionali di Stato », qui contient, pour 123 professions, les programmes de formation, horaires et épreuves d'examen, on constatera les efforts déployés pour épouser la réalité. C'est pourquoi les exercices pratiques occupent partout la moitié des horaires environ. Le développement des instituts professionnels entre 1953 et 1959 ressort du tableau n° 28 (Un. secolo di statistiche italiane, p. 819-825).

TABLEAU n° 28

Le développement des « Istituti professionali »,
1953-1959

	Ecoles	Elèves	Professeurs
Année scolaire 1953/54	58	16 729	1 477
Année scolaire 1954/55	69	19 071	1 526
Année scolaire 1955/56 ^(a)	84	22 241	1 899
Année scolaire 1958/59	132	36 446	3 026
(dont du sexe féminin)		7 071	938

(a) Pour les années scolaires 1956/1957 et 1957/1958 la statistique ne fournit aucune indication.

Les chiffres révèlent un essor rapide de ces établissements. Néanmoins on ne peut oublier que leurs dimensions ne leur permettent pas, au moins pour l'instant, de dispenser une formation professionnelle à la masse des jeunes italiens.

Tandis que les Istituti professionali donnent une formation complète, couronnée par un examen professionnel, les «Scuole e corsi di avviamento professionale» (écoles et cours d'initiation professionnelle) n'ont pas une mission aussi étendue. On peut les comparer aux «Berufsschulen» allemandes et aux «cours professionnels» français; en bien des cas ils ont toutefois davantage le caractère de cours complémentaires, qui consolident et élargissent la formation élémentaire reçue à l'école primaire, et moins le caractère de cours professionnels, qui se proposent de préparer à des professions déterminées. Le tableau n°28 montre le développement de ces institutions; il est également emprunté à l'ouvrage statistique publié par la SVIMEZ (p. 814-824).

TABLEAU n° 29

Le développement des «Scuole e corsi di avviamento professionale», 1951-1959

	Ecoles	Elèves	Professeurs
Année scolaire 1951/52	1 774	385 319	32 558
Année scolaire 1952/53	1 829	420 140	34 243
Année scolaire 1953/54	1 946	424 358	33 717
Année scolaire 1954/55	1 984	428 044	35 129
Année scolaire 1955/56 ^(a)	2 030	435 368	35 498
Année scolaire 1958/59	2 213	559 663	43 155
(dont du sexe féminin)		212 571	24 891

(^a) Pour les années scolaires 1956/1957 et 1957/1958 la statistique ne fournit aucune indication.

Ces chiffres révèlent une progression constante et confirment ainsi, comme ceux du tableau n° 28, que l'Italie procède systématiquement à la mise sur pied d'un enseignement professionnel moderne. Il faut toutefois comparer les chiffres absolus au nombre total des jeunes. D'après l'Annuaire statistique italien pour 1959, page 19, il y avait au 31 décembre 1958 2 044 505 jeunes gens et 1 978 524 jeunes filles dans le groupe d'âge 15-20 ans, soit au total 4 023 029 jeunes. Selon la page 90 du même ouvrage, on comptait pour l'année scolaire 1957/1958 654 362 élèves des deux sexes entre la neuvième et la treizième année d'étude, c'est-à-dire ayant plus de quinze ans. Si l'on ajoute les 156 221 étudiants des deux sexes, qui en majorité avaient cependant dépassé sans doute l'âge de 20 ans, on obtient un chiffre d'environ 800 000 jeunes, élèves ou étudiants. Puisque 600 000 jeunes étaient sans emploi, il y en avait environ 2 600 000 qui exerçaient une activité. Ces chiffres montrent que les «corsi di avviamento professionale», malgré leur essor, ne touchent pas encore la majorité des jeunes exerçant une profession.

Si l'on se rappelle les chiffres présentés jusqu'à maintenant, on voit clairement que les types scolaires de formation professionnelle suffisent aussi en Italie à préparer la jeunesse aux professions économiques. On en vient logiquement à s'interroger sur le volume et le développement de l'apprentissage. Les tableaux n°s 30 à 34, renseignent à ce sujet. Ils sont empruntés au «Supplément au bulletin Statistiques du travail», publié par le ministère du travail et de la prévoyance sociale, octobre 1956, août 1957, août 1958, octobre 1959 et novembre 1960.

Tandis que 355 311 apprentis recevaient en 1956 leur formation dans 127 822 entreprises, en 1960 il y en avait 704 719 dans 248 450 entreprises. Au cours de ces cinq ans les effectifs ont doublé. La formation professionnelle dans les entreprises a par conséquent pris un très bel élan. Si l'on considère globalement la documentation italienne présentée jusqu'ici, on doit même dire que, malgré le succès indéniable des efforts déployés pour développer systématiquement la formation professionnelle scolaire, la formation professionnelle dans les entreprises demeure l'institution qui touche la grande masse des jeunes gens. Fait particulièrement intéressant, le nombre des entreprises disposées à conclure des contrats d'apprentissage a, lui aussi, presque doublé. On peut sans doute en déduire que l'économie italienne reconnaît de plus en plus que l'apprentissage dans l'entreprise représente un type de formation professionnelle particulièrement bien adapté aux conditions modernes de la vie active.

Il est intéressant de comparer les statistiques des apprentis avec les données du tableau n° 29 sur les effectifs des «corsi di avviamento». En l'absence d'indications plus précises, on en est réduit aux hypothèses. Néanmoins, de toute évidence, l'évolution numérique est à peu près la même dans les deux secteurs, et l'on peut alors supposer que l'essor de l'apprentissage a stimulé la fréquentation de ces cours.

A propos des effectifs des apprentis, la remarque suivante s'impose: dans les entretiens que nous avons eus en Italie pour préparer la présente étude, nous avons noté plusieurs fois que certains artisans et commerçants répugnaient encore à faire enregistrer officiellement un apprentissage de fait et à conclure un contrat d'apprentissage conformément aux dispositions nouvelles. Par conséquent, selon toute probabilité, les effectifs des apprentis sont en réalité supérieurs aux chiffres des statistiques. En même temps, c'est là un indice du processus de transformation interne qui intéresse l'apprentissage en Italie. A cet égard également, l'économie italienne doit encore rattraper l'avance que l'Allemagne a prise dans les premières décennies

Segue: *Apprendisti occupati nelle aziende artigiane e non artigiane alla data del 31 marzo 1956*

Rami e classi di attività economiche	Aziende artigiane				Aziende non artigiane			
	N. Stabilimenti	Apprendisti		N. Stabilimenti	Apprendisti		Totale	
		Uomini	Donne		Uomini	Donne		
Industrie estrattive	208	385	12	397	531	1 446	125	1 571
Industrie manifatturiere	64 499	107 884	29 834	137 718	30 282	91 323	58 317	149 640
a) Alimentari, bevande e tabacchi	1 465	1 789	309	2 098	4 725	6 365	4 097	10 462
b) Tessili	705	347	1 538	1 885	2 275	2 830	13 258	16 088
c) Vestiario, abbigliamento e arredamento	12 232	9 863	18 747	28 610	3 593	3 948	19 959	23 907
d) Pelli e cuoio	2 238	3 353	1 556	4 909	1 071	2 572	3 066	5 638
e) Legno	15 500	27 989	1 417	29 406	3 141	11 723	3 059	14 782
f) Carta	500	546	858	1 404	616	1 258	3 266	4 524
g) Gomma	284	508	103	611	157	311	348	659
h) Metallurgiche	2 462	5 289	268	5 557	1 481	6 669	566	7 235
i) Meccaniche	22 592	46 679	1 856	48 535	8 226	41 962	3 766	45 728
l) Materiali da costruzione e affini	3 182	5 850	1 090	6 940	2 605	6 634	2 035	8 669
m) Chimiche e affini	685	1 009	624	1 633	719	1 606	1 836	3 442
n) Grafiche, foto-fonocinematografiche e manifatturiere varie	2 634	4 662	1 468	6 130	1 673	5 445	3 061	8 506
Industrie costruzioni e installazione impianti	5 332	10 527	302	10 829	3 917	10 973	87	11 060
Produzione e distribuzione energia elettrica-gas-acqua	1 558	2 986	190	3 176	721	2 198	403	2 601
Trasporti e comunicazioni	72	84	5	89	397	560	126	686
Commercio, turismo, alberghi e pubblici esercizi	1 763	1 620	742	2 362	10 803	11 930	8 806	20 736
Credito, assicurazione e gestioni finanziarie	76	47	55	102	231	156	180	336
Attività e servizi vari (non compresi nei precedenti punti)	5 545	5 588	3 139	8 727	1 687	2 745	2 536	5 281
Totale	79 253	129 121	34 279	163 400	48 569	121 331	70 580	191 911

TABEAU n° 31

Apprentis employés dans les entreprises artisanales et non artisanales au 31 mars 1957

Segue : *Apprendisti occupati nelle aziende artigiane e non artigiane alla data del 31 marzo 1957*

Rami e classi di attività economiche	Aziende artigiane			N. Stabilimenti	Aziende non artigiane			
	N. Stabilimenti	Apprendisti			N. Stabilimenti	Apprendisti		
		Uomini	Donne			Totale	Uomini	Donne
Industrie estrattive	263	465	12	477	663	1 534	100	1 634
Industrie manifatturiere	81 252	139 297	41 534	180 831	38 676	114 954	76 320	191 274
a) Alimentari, bevande e tabacchi	1 794	2 128	394	2 522	6 330	9 100	6 386	15 486
b) Tessili	970	526	1 974	2 500	2 615	3 741	15 930	19 671
c) Vestiario, abbigliamento e arredamento	15 803	12 086	25 763	37 849	4 240	5 074	27 137	32 211
d) Pelli e cuoio	2 649	3 978	2 141	6 119	1 256	3 489	4 097	7 586
e) Legno	18 945	35 173	2 004	37 177	3 854	14 462	3 935	18 397
f) Carta	725	976	1 229	2 205	831	1 400	4 104	5 504
g) Gomma	353	587	152	739	201	446	483	929
h) Metallurgiche	2 747	5 968	339	6 307	1 392	5 804	634	6 438
i) Meccaniche	28 813	62 424	3 026	65 450	9 779	52 904	5 054	57 958
l) Materiali da costruzione e affini	4 331	8 131	1 382	9 513	3 567	9 748	2 611	12 359
m) Chimiche e affini	842	1 338	1 019	2 357	900	2 243	2 434	4 677
n) Grafiche, foto-fonocinematografiche e manifatturiere varie	3 280	5 982	2 111	8 093	3 713	6 543	3 515	10 058
Industrie costruzioni e installazione impianti	6 839	14 207	105	14 312	5 802	15 903	131	16 034
Produzione e distribuzione energia elettrica-gas-acqua	2 229	4 427	202	4 629	953	3 065	594	3 659
Trasporti e comunicazioni	101	110	12	122	542	883	256	1 139
Commercio, turismo, alberghi e pubblici esercizi	2 726	2 419	1 375	3 794	15 192	16 683	12 621	29 304
Credito, assicurazione e gestioni finanziarie	103	82	82	164	443	281	397	678
Attività e servizi vari (non compresi nei precedenti punti)	6 865	6 626	4 297	10 923	2 509	3 871	3 527	7 398
Totale	100 378	167 633	47 619	215 252	64 780	157 174	93 946	251 120

Segue : Apprentisti occupati nelle aziende artigiane e non artigiane alla data del 31 marzo 1958

Rami e classi di attività economiche	Aziende artigiane				Aziende non artigiane			
	N. Stabilimenti	Apprendisti		N. Stabilimenti	Apprendisti		Totale	
		Uomini	Donne		Uomini	Donne		
Industrie estrattive	171	325	3	328	610	1 681	78	1 759
Industrie manifatturiere	95 828	168 089	51 790	219 879	42 333	125 585	84 768	210 353
a) Alimentari, bevande e tabacchi	2 172	2 593	476	3 069	7 117	9 909	7 449	17 358
b) Tessili	1 021	561	2 164	2 725	2 810	4 072	16 076	20 148
c) Vestiario, abbigliamento e arredamento	19 125	14 041	31 770	45 811	4 652	5 890	31 368	37 258
d) Pelli e cuoio	3 497	5 393	3 247	8 640	1 371	3 711	4 786	8 497
e) Legno	22 005	40 867	2 593	43 460	4 242	15 304	4 127	19 431
f) Carta	804	1 083	1 533	2 616	886	1 578	4 447	6 025
g) Gomma	509	842	242	1 084	229	498	649	1 147
h) Metallurgiche	3 327	6 915	348	7 263	1 522	6 599	860	7 459
i) Meccaniche	33 167	76 111	3 629	79 740	10 583	57 206	5 297	62 503
l) Materiali da costruzione e affini	5 465	10 552	1 740	12 292	4 079	11 140	2 327	13 467
m) Chimiche e affini	1 063	1 760	1 471	3 231	1 032	2 557	2 910	5 467
n) Grafiche- foto-fono-cinematografiche e manifatturiere varie	3 673	7 371	2 577	9 948	3 810	7 121	4 472	11 593
Industrie costruzioni e installazione impianti	8 795	18 634	170	18 804	7 114	18 777	211	18 988
Produzione e distribuzione energia elettrica-gas-acqua	2 751	5 999	312	6 311	920	3 318	577	3 895
Trasporti e comunicazioni	186	286	47	333	678	1 242	259	1 501
Commercio, turismo, alberghi e pubblici esercizi	3 604	2 861	2 037	4 898	21 684	22 161	18 476	40 637
Credito, assicurazione e gestioni finanziarie	955	1 539	134	1 673	843	660	753	1 413
Attività e servizi vari (non compresi nei precedenti punti)	8 570	8 366	6 457	14 823	3 539	5 210	5 185	10 395
Totale	120 860	206 099	60 950	267 049	77 721	178 634	110 307	288 941

Segue: *Apprendisti occupati nelle aziende artigiane e non artigiane alla data del 31 marzo 1959*

Rami e classi di attività economiche	Aziende artigiane				Aziende non artigiane			
	N. Stabilimenti	Apprendisti		Totale	N. Stabilimenti	Apprendisti		Totale
		Uomini	Donne			Uomini	Donne	
Industrie estrattive	182	336	6	342	821	2 096	66	2 162
Industrie manifatturiere	105 939	186 930	63 088	250 018	46 754	137 958	93 057	231 015
a) Alimentari, bevande e tabacchi	2 283	2 810	755	3 565	8 046	11 207	7 779	18 986
b) Tessili	1 128	854	6 693	3 547	2 843	3 974	15 585	19 559
c) Vestiario, abbigliamento e arredamento	21 097	15 508	37 223	52 731	5 219	6 886	35 850	42 736
d) Pelli e cuoio	3 609	5 368	3 548	8 916	1 398	3 443	5 196	8 639
e) Legno	24 200	44 729	2 948	47 677	4 591	17 083	4 884	21 967
f) Carta	832	1 138	1 641	2 779	977	1 836	4 961	6 797
g) Gomma	558	1 000	335	1 335	252	625	675	1 300
h) Metallurgiche	3 447	7 931	440	8 371	1 537	7 342	915	8 257
i) Meccaniche	37 242	84 226	5 783	90 009	12 164	61 678	6 155	67 833
l) Materiali da costruzione e affini	6 210	11 941	2 116	14 057	4 564	13 042	2 857	15 899
m) Chimiche e affini	1 523	3 320	2 453	5 773	1 212	2 905	3 407	6 312
n) Grafiche, foto-fono-cinematografiche e manifatturiere varie	3 810	8 105	3 153	11 258	3 951	7 937	4 793	12 730
Industrie costruzioni e installazione impianti	10 321	22 027	202	22 229	7 845	20 813	241	21 054
Produzione e distribuzione energia elettrica-gas-acqua	3 031	6 516	389	6 905	1 156	3 772	649	4 421
Trasporti e comunicazioni	152	205	35	240	722	1 265	266	1 531
Commercio, turismo, alberghi e pubblici esercizi	3 796	3 488	2 183	5 671	26 762	25 821	22 168	47 989
Credito, assicurazione e gestioni finanziarie	93	67	77	144	1 096	739	1 036	1 775
Attività e servizi vari (non compresi nei precedenti punti)	11 763	11 614	8 191	19 805	4 624	6 122	6 081	12 203
Totale	135 277	231 183	74 171	305 354	89 770	198 586	123 564	322 150

Segue: *Apprendisti occupati nelle aziende artigiane e non artigiane alla data del 31 marzo 1960*

Rami e classi di attività economiche	Aziende artigiane				Aziende non artigiane			
	N.		Apprendisti		N.		Apprendisti	
	Stabilimenti	Uomini	Donne	Totale	Stabilimenti	Uomini	Donne	Totale
Industrie estrattive	166	275	3	278	675	1 617	44	1 661
Industrie manifatturiere	114 134	200 609	72 501	273 110	48 483	147 633	106 106	253 739
a) Alimentari e affini	2 935	3 495	937	4 432	8 806	12 822	7 797	20 619
b) Tabacco	25	21	35	56	147	77	747	824
c) Pelli e cuoio	2 794	4 509	3 130	7 639	1 274	3 559	4 535	8 094
d) Tessili	1 287	876	2 903	3 779	2 959	5 316	18 343	23 659
e) Vestiario, abbigliamento, arredamento e affini	26 582	21 984	43 511	65 495	5 969	9 541	43 305	52 846
f) Legno	23 319	42 788	3 010	45 798	4 639	16 206	4 225	20 431
g) Carta e cartotecnica	896	1 195	2 165	3 360	1 108	2 071	5 384	7 455
h) Poligrafiche, editoriali e affini	2 677	5 922	2 128	8 050	2 106	5 194	3 312	8 906
i) Foto-fono-cinematografiche	1 388	2 503	949	3 452	1 272	2 246	1 394	3 240
l) Metallurgiche	4 216	8 979	640	9 619	1 857	8 378	809	9 187
m) Meccaniche	40 184	92 564	5 915	98 479	13 040	67 397	7 185	74 582
n) Trasformazione dei minerali non metalliferi (esclusi i derivati del petrolio e del carbone)	4 065	7 374	2 616	9 990	2 708	8 408	3 439	11 847
o) Chimiche e affini	1 353	3 170	2 683	5 853	1 232	2 835	3 527	6 362
p) Gomma elastica	581	1 179	513	1 692	270	657	459	1 116
q) Manifatturiere varie	1 832	4 050	1 366	5 416	1 096	2 926	1 645	4 571
Industrie delle costruzioni e della installazione di impianti	15 283	31 538	868	32 406	11 796	28 846	961	29 807
Produzione e distribuzione di energia elettrica e di gas - distribuzione di acqua	2 444	4 771	162	4 933	1 268	3 875	514	4 389
Trasporti e comunicazioni	201	307	74	381	963	1 463	670	2 133
Commercio, turismo, alberghi e pubblici esercizi	4 850	4 515	2 820	7 335	28 933	29 605	26 168	55 773
Credito, assicurazione e gestioni finanziarie	177	79	173	252	1 433	901	1 539	2 440
Attività e servizi vari	12 555	13 091	9 366	22 457	5 089	6 809	6 816	13 625
Totale	149 810	255 185	85 967	341 152	98 640	220 749	142 818	363 567

de ce siècle et qui a déterminé la création d'un système cohérent de principes régissant la formation professionnelle. Des enquêtes menées pour cette étude nous avons retiré l'impression qu'en Italie l'industrie, l'artisanat et le commerce s'acheminent également vers un tel système de formation professionnelle; bien entendu, sur de nombreux points les solutions concrètes différeront de celles des autres pays européens, à cause des particularités que présente l'Italie. D'ailleurs on peut constater à côté de l'influence d'exemples allemands, une très forte emprise des idées françaises. Par exemple, le ministère du travail a prescrit en 1957 la création de «centri di addestramento professionale» qui correspondent aux «centres d'apprentissage»; il n'existe cependant pas de documentation statistique les concernant. A cet essor quantitatif de l'apprentissage répond ainsi un processus de renouveau qualitatif; toutefois les faits sont encore trop mouvants pour qu'on puisse dire quoi que ce soit de précis sur les résultats.

A ce sujet, il faut encore signaler que l'économie italienne a également développé un autre type de formation professionnelle des jeunes: les écoles appartenant aux entreprises. Comme exemples, citons l'école des usines Olivetti, l'école Giovanni Agnelli des usines Fiat, le centre de formation professionnelle de la société Montecatini et l'Institut Piero Pirelli appartenant à la firme du même nom. Ces écoles ne sont pas des écoles d'entreprise au sens allemand, car les jeunes gens reçoivent une formation exclusivement scolaire et par conséquent ne sont pas des apprentis. Cependant il faut annexer ces écoles au domaine de la formation professionnelle dans les entreprises; en effet, l'entreprise fixe en totalité le programme de la formation technique comme celui de l'éducation générale, les autorités scolaires gardant néanmoins un droit de regard. Pour comprendre exactement ce type de formation, il faut bien voir que l'on cherche ainsi à constituer une élite. Ces écoles ne se proposent pas seulement de former des techniciens hautement qualifiés, mais de donner parallèlement une éducation générale s'attachant à la formation du caractère et à l'acquisition d'un bagage substantiel de connaissances générales. La création de ces écoles dérive logiquement d'une évidence: la direction d'une entreprise moderne peut seulement appartenir à des hommes qui sont plus que des spécialistes et qui garantissent par leur personnalité que la structure anthropologique de l'entreprise répond au souci de la dignité humaine. Ces écoles entretenues par l'industrie présentent donc le caractère d'établissements pilotes méritant une grande attention, parce qu'on y exploite systématiquement, aux fins de la formation professionnelle, les leçons de la psychologie et de la sociologie. Les données statistiques sur ces écoles n'ont toutefois qu'une

valeur limitée, puisqu'il s'agit d'établissements relativement petits par nature. On compte environ 400 élèves à l'école Olivetti, quelque 300 chez Fiat, une cinquantaine chez Montecatini et 150 à 200 chez Pirelli; ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative; en outre, ils portent uniquement sur le nombre des élèves proprement dits, auxquels s'ajoutent les auditeurs de certains cours accessibles au personnel de l'entreprise.

Pour comprendre pleinement les problèmes que pose en Italie la formation professionnelle dans les entreprises, il faut songer au fait mentionné dès le premier chapitre: en Italie du Sud et en Sicile subsiste un ordre social à caractère féodal. Dans le nord et le centre de l'Italie, l'artisanat urbain et les commerçants ont élaborés depuis des siècles, comme dans les autres pays, des formes de vie originales; ils constituent des groupes sociaux importants; au contraire, cette tradition d'économie de classes moyennes fait défaut en Italie méridionale. L'idée de l'autonomie économique, qui s'est développée dans les autres pays de la C.E.E. depuis la naissance du corporatisme médiéval, ne compte pas encore parmi les forces qui déterminent l'ordre social; c'est là précisément que se manifeste l'écart entre l'Italie du Sud et le reste de l'Europe. Cela signifie entre autres choses qu'il y manque les premiers éléments qui, dans les autres pays, servent à amorcer la rénovation et le développement de l'apprentissage. C'est pourquoi la grosse difficulté pour l'Italie vient de ce qu'on ne peut appliquer telles quelles au Midi les méthodes de formation professionnelle mises au point dans le Nord, parce que les conditions sociologiques préalables n'y existent pas. La remarque vaut aussi bien pour la formation professionnelle scolaire que pour la formation professionnelle dans les entreprises. Pour parvenir en Italie du Sud également à donner à la jeunesse une formation professionnelle moderne, il faut par conséquent appliquer d'autres méthodes qu'en Italie du Nord, en France, en Allemagne ou dans les Etats du Benelux.

Cet état de choses a de plus une importance fondamentale en ce qui concerne les plans qu'on élabore pour harmoniser la formation professionnelle dans la C.E.E. Par voie de conséquence, ni les conceptions ultramodernes et exemplaires du ministère belge des classes moyennes sur la formation des artisans et des commerçants, ni le système néerlandais qui confie le soin d'organiser l'apprentissage à un nombre relativement élevé d'organismes professionnels (stichtings), ni la méthode allemande ou française qui consiste à réglementer la formation artisanale par les prescriptions contenues dans le code de l'artisanat (en Allemagne «Handwerksordnung») ne peuvent s'appliquer en Italie méridionale, en Grèce, en Espagne, en Turquie et dans d'autres

régions analogues. L'exemple de l'Italie méridionale montre que toute extension de la C.E.F. complique fort la tâche de l'harmonisation de la formation professionnelle. Il faut donc a priori

dresser des plans assez vastes pour ménager une place féconde aux problèmes des pays qui n'appartiennent pas au domaine culturel de l'Europe occidentale et centrale.

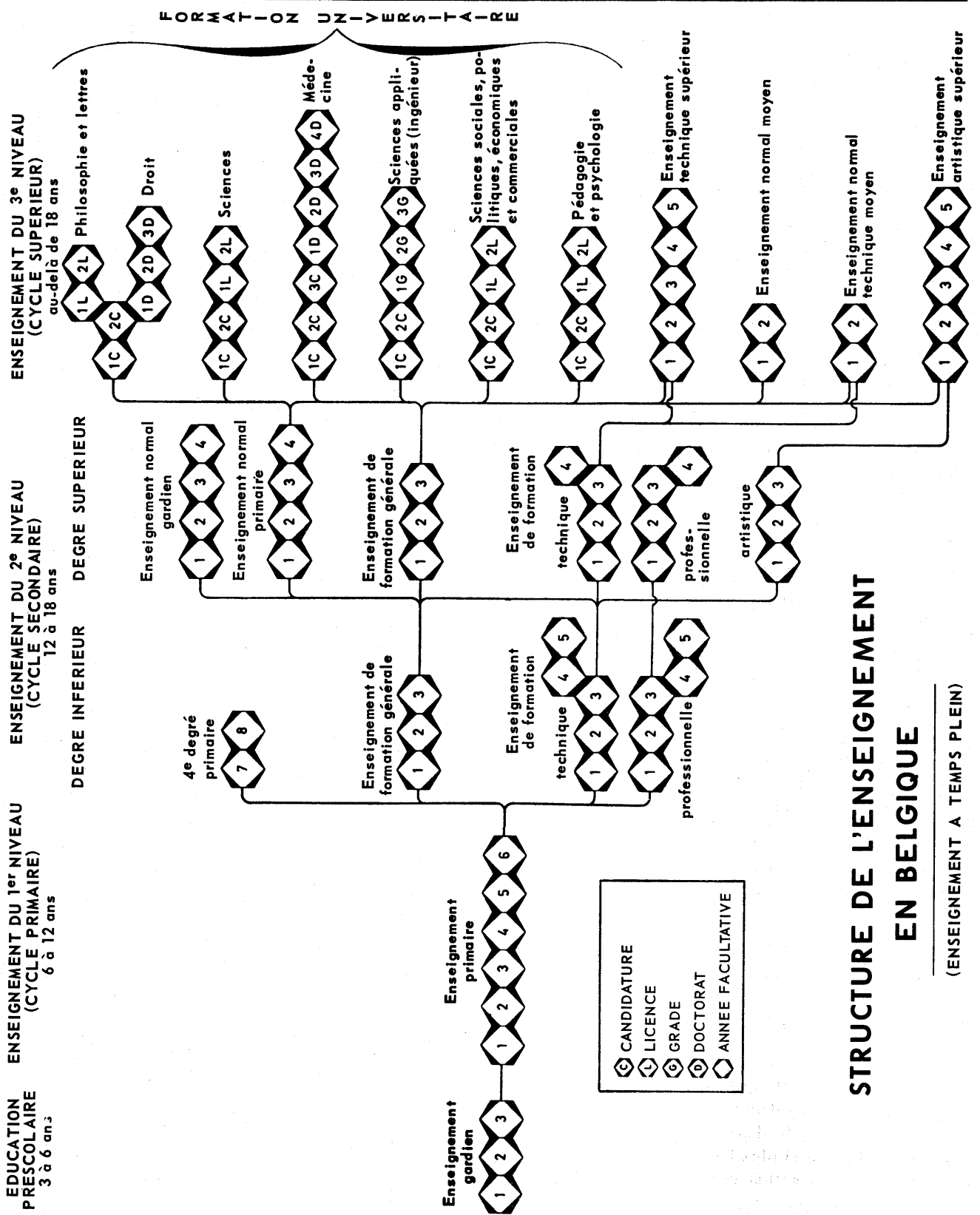
5. La formation professionnelle dans les entreprises belges

En Belgique, comme en France, c'est le dualisme qui règne : d'une part, le système moderne et largement diversifié de l'enseignement technique, qui offre à la jeunesse scolaire une préparation à la vie professionnelle ; d'autre part, un apprentissage sous contrat pour les professions des classes moyennes (« métiers » et « négoce ») et, depuis peu, également pour les mines ; la formation des apprentis dans les entreprises industrielles est inconnue. Tandis que l'enseignement technique appartient au ministère de l'instruction publique, l'apprentissage relève du ministère des classes moyennes. Le schéma du tableau n°35 montre la structure actuelle de l'enseignement technique ; il est emprunté à l'annuaire statistique de l'enseignement, tome 4, année scolaire 1959/1960, Bruxelles 1961, page 12.

Comme les institutions existant au niveau de l'université restent en dehors de cette étude, seules nous intéressent ici les deux classes terminales de l'enseignement normal technique moyen, relevant du cycle supérieur de l'enseignement technique (troisième niveau). Par ailleurs, les institutions de formation professionnelle appartiennent au cycle secondaire (enseignement du deuxième niveau), soit au degré inférieur, soit au degré supérieur. Une chose saute aux yeux : l'enseignement professionnel commence dès la douzième année, soit comme enseignement de formation technique, soit comme enseignement de formation professionnelle. Les termes utilisés présentent une imprécision fâcheuse. Tandis que cette partie de l'enseignement est dite « technique » dans son ensemble, on distingue en son sein la « formation technique » et la « formation professionnelle ». La page 7 de l'annuaire statistique cité dit à ce sujet : « On distingue dans ce cas l'école technique qui dispense une formation à base théorique et l'école professionnelle orientée plus directement vers la profession. » Les entretiens que nous avons eus à ce propos avec des experts belges ont montré que la formation théorique s'adresse à des jeunes gens doués pour la théorie et la formation professionnelle à des jeunes gens doués pour la pratique ; on a parfois signalé que le deuxième groupe se place à un niveau intellectuel plus bas que le premier. Fait fondamental, la formation professionnelle s'achève au degré supérieur ; le diagramme montre qu'il n'existe

pas de passage vers le cycle supérieur, tandis que la formation technique du deuxième niveau ménage des passages vers le cycle supérieur, soit vers l'enseignement normal technique moyen à deux classes, soit vers l'enseignement technique supérieur à cinq classes.

Cette diversité structurelle de la voie technique, d'une part, et de la voie professionnelle, d'autre part, révèle l'existence de difficiles problèmes, d'importance capitale. Il est manifestement douteux que le type scientifique de formation professionnelle auquel vise la formation technique réponde à l'aptitude intellectuelle d'une grande partie de la jeunesse. La création de la voie parallèle, dite formation professionnelle, résulte moins de considérations pédagogiques théoriques que d'une constatation empirique : une formation professionnelle aussi concrète et pratique que possible, faisant appel à l'exercice pour l'acquisition de connaissances intellectuelles et manuelles, est la plus judicieuse pour la majorité des jeunes gens. C'est de là que part l'argumentation des experts partisans de l'apprentissage dans une entreprise. Ils voient dans ce dernier une institution figurant avec les mêmes droits à côté de l'école technique ; sa nécessité résulte du fait que l'école technique ne peut répondre aux dispositions et aux besoins de nombreux jeunes gens. Le dualisme existant dans l'enseignement belge n'est donc pas fortuit ; il résulte au contraire de phénomènes généraux extrêmement importants qui n'existent pas seulement en Belgique mais aussi dans les autres pays de la C.E.E. Toute prise de position favorable au développement de la formation professionnelle dans l'entreprise suppose, comme toute prise de position contre ce développement, que soit d'abord résolu le problème de l'aptitude intellectuelle de la jeunesse qui aspire à une profession économique, pour que l'organisation des voies d'enseignement réponde aux capacités et aux besoins de la jeunesse. Pour les décisions à prendre prochainement dans le cadre de la C.E.E., un fait a donc une importance générale : la Belgique distingue, au sein de l'« enseignement technique », la « formation technique » de la « formation professionnelle » ; de plus, le ministère des classes moyennes édifie méthodiquement un second système de formation professionnelle : l'apprentissage sous contrat.



STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE
(ENSEIGNEMENT A TEMPS PLEIN)

Pour en terminer avec l'enseignement technique, nous reproduisons un diagramme emprunté au rapport « L'enseignement technique, organisation des études », année de référence 1958, pages 8 et 9, édité par le ministère de l'instruction publique.

Le diagramme montre, en allant de l'extérieur vers l'intérieur, d'abord le degré inférieur du cycle secondaire, puis le degré supérieur du cycle secondaire et enfin au centre, le cycle supérieur. Il donne une idée de l'extrême variété de cet enseignement. On ne peut cependant entrer ici dans les détails.

La documentation statistique officielle montre de façon particulièrement frappante l'augmentation considérable du nombre des jeunes gens pendant la période 1954-1960 et l'incidence marquée de ce phénomène sur l'ensemble de l'enseignement; le tableau n° 37 ci-après indique comment se répartissent entre les divers types d'enseignement les élèves appartenant au groupe d'âge 12-16 ans, c'est-à-dire du degré inférieur du cycle secondaire (annuaire statistique, p. 89).

On peut négliger le poste « formation des maîtres », étant donné son importance minime. Pour les autres

postes, on constate une différence essentielle. Le nombre des garçons et des filles qui fréquentent les deux classes terminales de l'école primaire pour quitter ensuite cette école à quatorze ans a fléchi de façon considérable, passant de 85 000 à 58 000. Comme dans le même temps le nombre total des élèves s'est accru (de 304 000 à 399 000), ce phénomène est particulièrement remarquable. Mais l'élément le plus intéressant de ce tableau est le fait que la formation générale, d'une part, la formation technique et professionnelle, d'autre part, ont la même importance numérique et que les effectifs ont augmenté dans la même proportion. On voit nettement qu'en Belgique l'enfant décide dès sa douzième année s'il poursuivra sa formation générale ou s'il s'engagera dans la voie de la formation professionnelle. Le caractère de principe que présente cette décision n'est pas compensé par la place considérable ménagée aux disciplines générales même dans la formation technique et professionnelle. Pour formuler un jugement sur le tableau n° 37 il faut encore relever que le nombre total des jeunes entre 12 et 16 ans l'emporte nettement sur la population scolaire du même âge. Comme le montre le tableau n° 38 ci-après, il y avait au total 526 165 jeunes entre 12 et 16 ans en 1959/1960. Mais, d'après le

TABLEAU n° 37

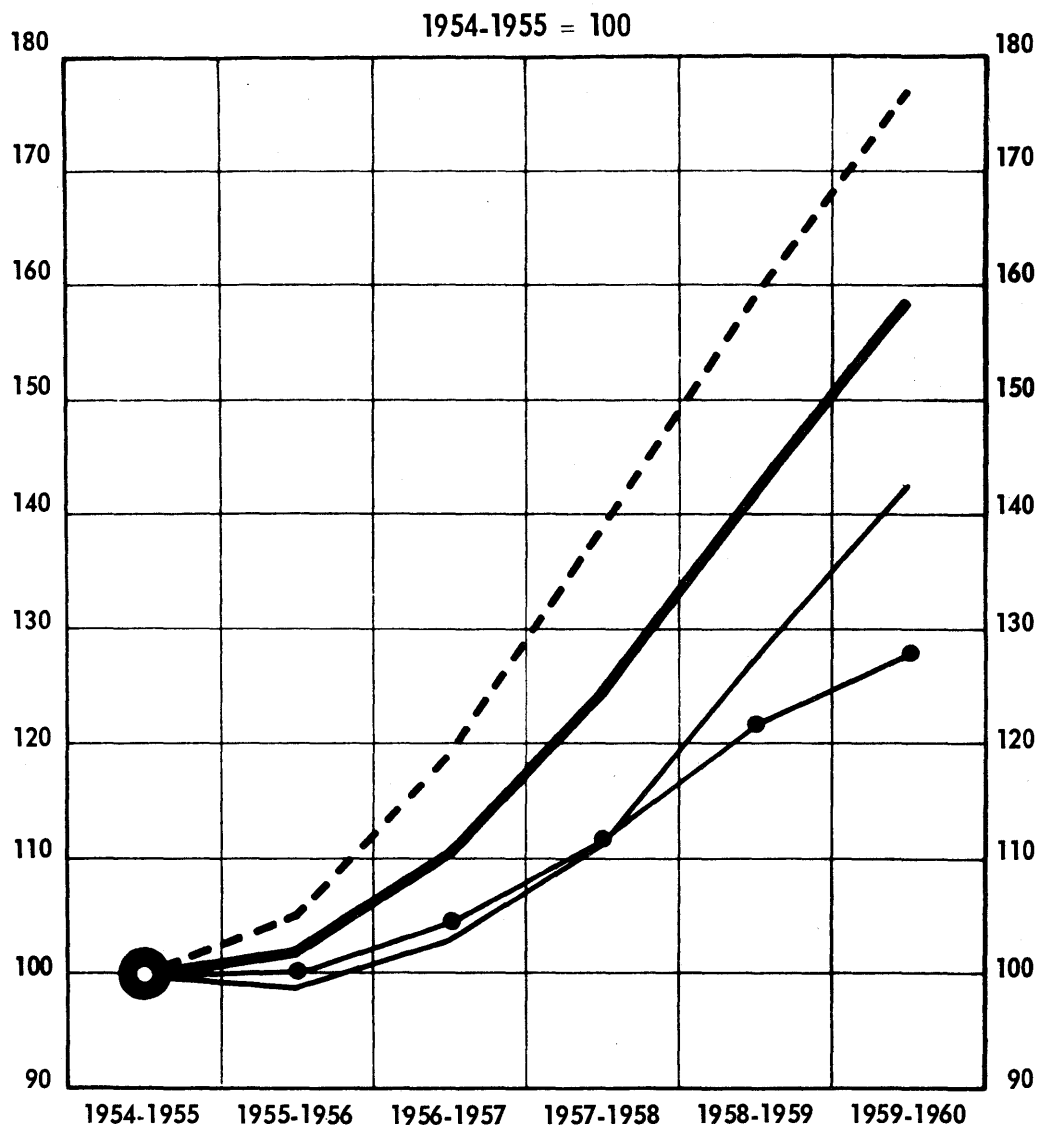
Deuxième niveau (degré inférieur du cycle secondaire)

Répartition de la population scolaire d'après le sexe et le type d'enseignement

*Aperçu
rétrospectif*

Type d'enseignement et sexe	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960
Formation générale (degré inférieur de l'enseignement moyen)	109 329	113 762	123 370	134 552	152 079	169 401
garçons	68 538	69 324	72 449	76 094	84 375	92 990
filles	40 791	44 438	50 921	58 458	67 704	76 411
Formation technique et professionnelle (degré inférieur de l'enseignement technique secondaire)	107 120	108 992	117 632	133 922	153 585	171 112
garçons	50 613	53 250	60 099	70 262	80 642	89 499
filles	56 507	55 742	57 533	63 660	72 943	81 613
Formation des maîtres (section préparatoire à l'enseignement normal primaire)	2 044	1 895	1 997	1 168	458	203
garçons	811	765	660	440	183	69
filles	1 233	1 130	1 337	728	275	134
Quatrième degré primaire	85 258	83 662	79 558	72 631	66 027	57 872
garçons	35 642	35 173	32 565	29 748	27 505	24 287
filles	49 616	48 489	46 993	42 883	38 522	33 585
Total	303 751	308 311	322 557	342 273	372 149	398 588
garçons	155 604	158 512	165 773	176 544	192 705	206 845
filles	148 147	149 799	156 784	165 729	179 444	191 743

Evolution de la population scolaire au degré inférieur du deuxième niveau, dans le groupe « Formation technique et professionnelle » de 1954-1955 à 1959-1960



Population totale âgée de 12 à 16 ans	● — ●	1954-1955 : 412 357 1959-1960 : 525 165
Population scolaire totale	—	1954-1955 : 107 779 1959-1960 : 171 112
Population scolaire masculine	- - -	1954-1955 : 50 613 1959-1960 : 89 499
Population scolaire féminine	—	1954-1955 : 57 166 1959-1960 : 81 613

tableau n° 37, il y en avait seulement 398 588 dans les divers établissements. Il reste donc 127 577 jeunes sur lesquels la statistique demeure muette. La page 335 de l'annuaire statistique donne toutefois un tableau faisant ressortir que 109 801 jeunes ont reçu un « enseignement à horaire réduit » dans des écoles techniques et professionnelles secondaires, c'est-à-dire un enseignement analogue à celui des cours professionnels français. Mais il n'est pas sûr qu'il s'agisse des 127 577 restants dont nous venons de parler.

En tout état de cause, ces considérations révèlent que malgré le niveau élevé de l'enseignement technique, bon nombre de jeunes ne sont pas touchés par les écoles professionnelles. Dans cette optique également, le problème de l'apprentissage au sein de l'entreprise a une importance pratique.

Les données du tableau n° 37 sont complétées par le graphique du tableau n° 38, emprunté à la même source, page 96.

L'examen du tableau n° 39 est particulièrement instructif, parce qu'il permet de voir dans quels secteurs économiques la demande de jeunes travailleurs a surtout augmenté. Pour juger si ces variations correspondent effectivement à l'évolution économique, il faudrait toutefois des analyses plus poussées, impossibles ici. Mais il faut remarquer que des tableaux de ce genre font partie de la documentation de base indispensable aux pourparlers sur l'harmonisation de la formation professionnelle en Europe. En effet, ils fournissent des indications sur les tendances constantes que suit l'évolution de la formation professionnelle. De plus, le tableau n° 39 montre que l'intérêt ne peut se borner aux professions industrielles; l'importance du « secteur tertiaire » apparaît nettement à nouveau.

A côté de l'enseignement technique, qui relève du ministère de l'instruction publique, il existe le système d'apprentissage dans les entreprises, contrôlé par le ministère des classes moyennes. La compétence de ce ministère s'étend au contrôle de

TABLEAU n° 39

Deuxième niveau (degré inférieur du cycle secondaire)
Formation technique et professionnelle (degré inférieur de l'enseignement technique secondaire)
Relevé des inscriptions réparties suivant la section d'études

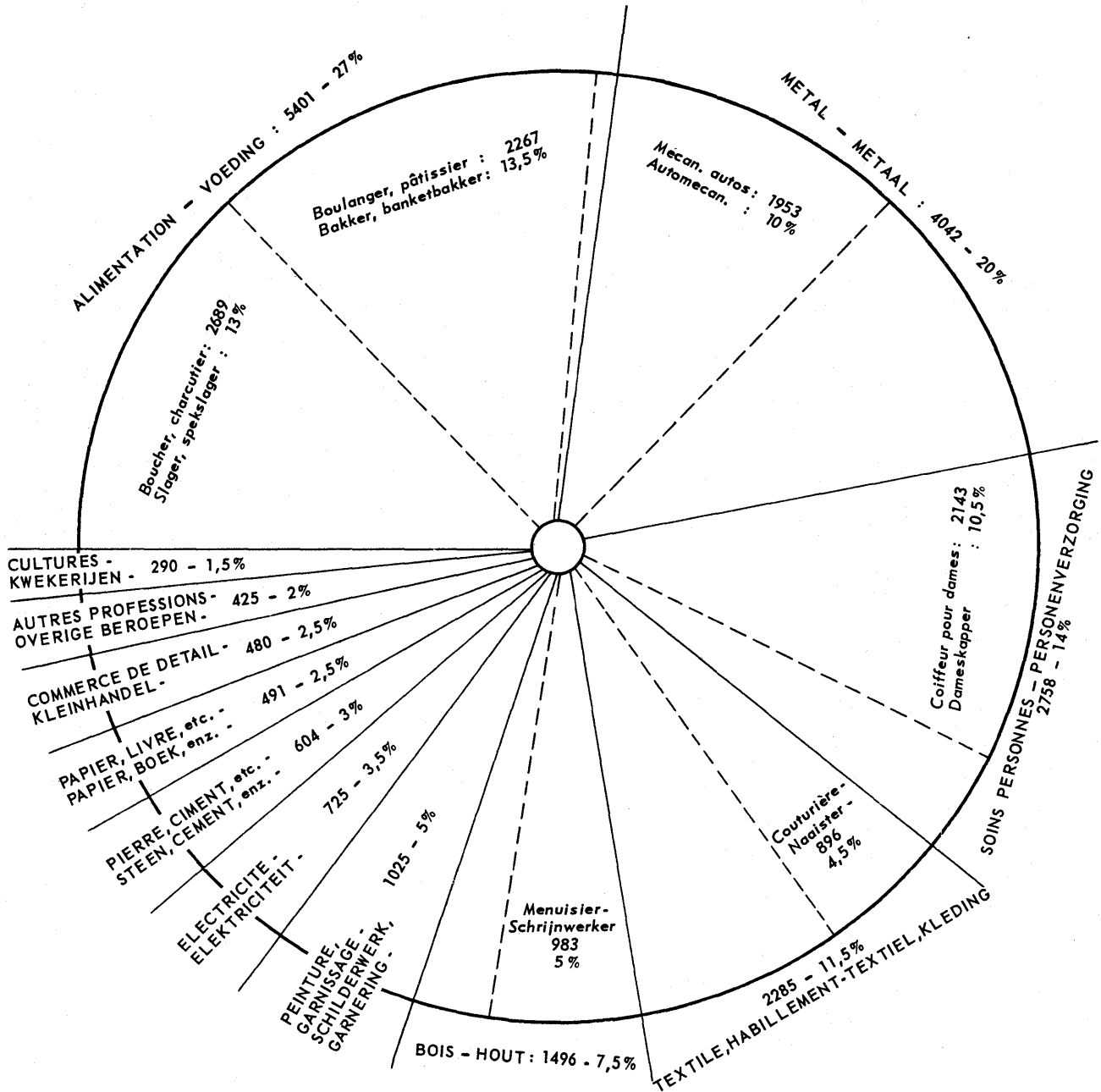
Section d'études	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960
Mines et pierre	84	534	605	1 024	1 361	1 454
Métaux	25 645	25 971	27 995	32 757	36 992	41 245
Electricité	6 071	6 579	8 835	10 436	12 912	14 280
Chimie - alimentation	488	500	445	637	776	945
Bois	6 450	6 201	6 396	7 292	7 967	8 860
Textile	581	569	647	710	765	1 023
Vêtement	33 299	31 520	32 006	34 513	40 196	45 101
Précision	505	413	466	466	448	494
Impression	753	791	937	1 008	1 179	1 307
Construction	809	851	868	939	1 491	1 436
Pêche et navigation	330	363	351	306	312	336
Agronomie	8 149	8 258	8 368	8 738	9 743	10 612
Arts appliqués	242	133	230	253	282	324
Commerce	11 487	12 580	13 643	14 898	16 580	16 741
Service des personnes	9 299	9 212	9 396	10 957	11 641	14 198
Sections générales et préparatoires	293	215	380	510	711	457
Enseignement spécial (pour inadaptés physiques, mentaux, sociaux)	2 635	2 670	2 516	2 866	2 902	3 239
Enseignement moyen de l'Etat qui, depuis 1955, se transforme en enseignement technique						
Section industrielle A 3	-	1 435	2 991	3 972	5 000	5 401
Section industrielle A 4	-	197	416	541	758	1 213
Section agricole et industrielle A 3	-	-	24	245	103	431
Section pour filles C 1 et C 3	-	-	117	854	1 466	2 015
Total	107 120	108 992	117 632	133 922	153 585	171 112

Nombre de contrats d'apprentissage sous contrôle fin 1959

Aantal leercontracten onder controle einde 1959

Total pour le Royaume :
 Totaal voor het rijk : 20 022

Par groupe de professions
 Per beroepsgroep



l'embauche des apprentis et à celui de la formation professionnelle dans les entreprises, à l'aménagement de cours spécialisés complétant la formation pratique par un enseignement théorique, et aux sessions d'examens terminaux. Les dispositions fondamentales en la matière se trouvent dans « l'arrêté royal du 13 avril 1959 relatif à la formation et au perfectionnement professionnel dans les métiers et négoce » (Moniteur belge du 25 avril 1959); elles sont donc très récentes. Depuis lors, plusieurs arrêtés ministériels ont paru, qui révèlent les efforts déployés pour élaborer une nouvelle méthode de formation des apprentis selon les principes modernes de la pédagogie, de la psychologie et de la sociologie. Nous ne pouvons ici entrer dans les détails; nous ne pouvons pas davantage montrer comment la formation des apprentis s'insère dans la politique belge des classes moyennes dont elle fait partie intégrante, en sorte qu'on ne peut vraiment la comprendre que si l'on connaît la conception générale de cette politique.

A cet égard, le système belge s'apparente étroitement à la formation professionnelle des classes moyennes aux Pays-Bas et à la formation artisanale en Allemagne. Dans l'optique de cette étude, il suffit de signaler que le ministère des classes moyennes s'efforce de supprimer les insuffisances et les anomalies assez fréquentes dans l'apprentissage au sein des entreprises et de prendre certaines mesures garantissant la réalisation effective des principes posés. La Belgique expérimente actuellement, en matière de formation professionnelle dans les entreprises, des méthodes qui doivent créer un apprentissage artisanal ou commercial vraiment moderne; il faut reconnaître que de beaux succès ont déjà été obtenus. Ce travail mérite une grande attention de la part des experts appartenant aux autres pays européens et surtout de ceux de la C.E.E., car il s'inspire d'idées dont l'harmonisation de la formation professionnelle devra tenir compte.

6. La formation professionnelle dans les entreprises néerlandaises

L'étude du système néerlandais de formation professionnelle est très instructive, surtout en ce qui concerne la formation professionnelle dans les entreprises; en effet, parmi les membres de la Communauté économique européenne, c'est aux Pays-Bas que le nombre des apprentis a le plus fortement augmenté en valeur relative⁽¹⁾. Cet accroissement s'explique par l'aide et le développement dont a systématiquement profité la formation professionnelle dans les entreprises. On a réussi à éviter la controverse qui s'est élevée dans d'autres pays sur

⁽¹⁾ Le mot « leerling » désignant aux Pays-Bas tout enfant en cours d'étude, précisons que nous entendons ici par « apprenti » un jeune homme qui a conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

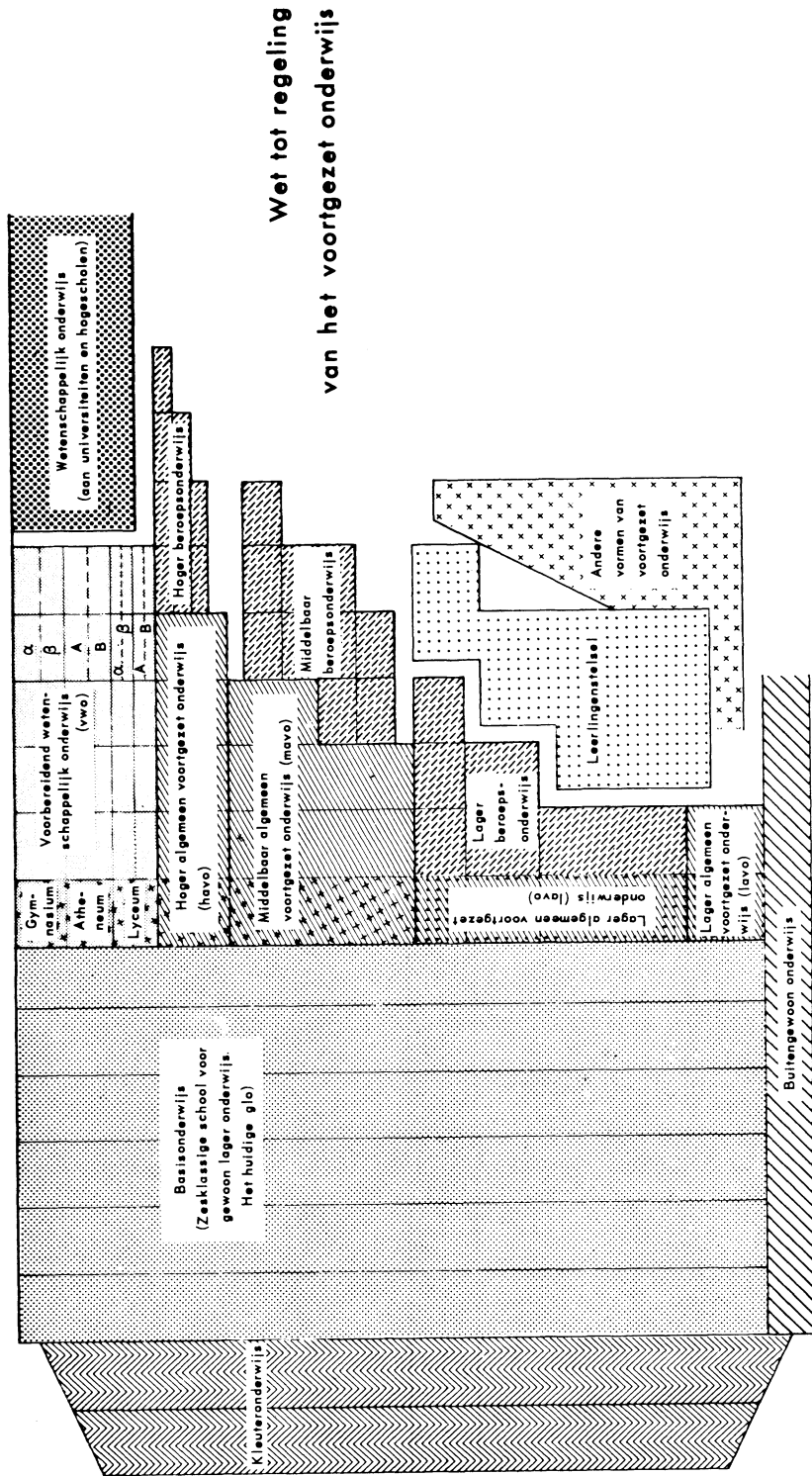
Le tableau n° 40 est un diagramme donnant l'état de l'apprentissage à la fin de 1959; ce diagramme fait partie des documents que l'auteur a reçus du ministère des classes moyennes.

Le chiffre total de 20 022 apprentis paraît relativement réduit, même pour un pays comme la Belgique. Mais on doit songer qu'il s'agit uniquement de la formation dans les entreprises des classes moyennes. De plus, il faut un temps assez long pour définir exactement les conditions de l'apprentissage dans les diverses professions, et l'on peut supposer que les effectifs des apprentis augmenteront en fonction même de ce processus. La chose semble déjà probable, puisqu'en 1959 on a enregistré officiellement au total 9 951 contrats d'apprentissage. Comme l'apprentissage dure en général quatre ans, un tel afflux d'apprentis devrait, même si l'on tient prudemment compte des résiliations, se traduire par une augmentation du chiffre global à 30 000 au minimum.

Pour donner une idée des distinctions faites en Belgique entre professions exigeant un apprentissage dans le secteur artisanal et dans le secteur commercial, nous annexons à cette étude une liste (annexe 5) indiquant les contrats conclus pour l'année 1959 dans les diverses professions. Cette liste a de même été fournie à l'auteur par le ministère des classes moyennes. C'est la réplique belge des listes allemande, française et italienne des professions exigeant une formation (annexes 1 à 4). Elle n'a pas un caractère définitif; le ministère des classes moyennes s'emploie activement à la revoir selon des principes définis. Il faut en tout cas constater que la Belgique s'est attaquée méthodiquement à la réorganisation de la formation professionnelle dans les entreprises et qu'elle recueille par conséquent maintenant des expériences dont l'exploitation pourra féconder tous les efforts déployés pour intensifier la formation professionnelle dans les pays de la C.E.E.

le point de savoir s'il vaut mieux dispenser la formation professionnelle moderne dans l'entreprise ou à l'école. Aux Pays-Bas, la formation professionnelle dans l'entreprise fait le plus souvent suite à un enseignement professionnel primaire, le « lager beroepsonderwijs », dispensé dans une école. Il faut toutefois songer que la scolarité primaire générale s'arrête dès douze ans (basisonderwijs) et que dès ce niveau une différenciation s'amorce, qui prend un caractère professionnel pour la plupart des jeunes. Afin de faciliter la compréhension de cette structure de l'enseignement, le tableau n° 41 reproduit un schéma de l'enseignement néerlandais; c'est une publication du ministère de l'enseignement, des arts et des sciences (1960).

TABLEAU n° 41
 Projet de loi sur l'organisation de l'enseignement post-primaire



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Le schéma montre clairement que l'entrée en apprentissage («leerlingstelsel») peut avoir lieu à 14, 15 et 16 ans. Si elle a lieu à 14 ans, deux possibilités se présentent. Le jeune homme a pu suivre un enseignement post-primaire général élémentaire («lager algemeen voortgezet onderwijs»); dans ce cas il entre en apprentissage sans avoir reçu de formation professionnelle élémentaire. Il peut aussi avoir quitté cet enseignement général à 13 ans pour commencer l'enseignement professionnel primaire («lager beroepsonderwijs»). Si un jeune homme ne veut pas entrer dès 14 ans, mais à 15 ans seulement, dans la vie active, il peut fréquenter une école de ce type, comportant deux degrés, et, s'il veut entrer dans une entreprise à 16 ans seulement, il peut suivre pendant trois ans l'enseignement professionnel primaire. Dès maintenant nous pouvons discerner un trait caractéristique de l'enseignement néerlandais. On s'y inspire fortement de cette idée qu'il faut laisser à chacun un maximum de liberté et lui accorder par conséquent le choix, dans la mesure du possible, entre plusieurs voies. Il existe donc des apprentis qui ont suivi l'enseignement professionnel primaire et d'autres qui ne l'ont pas suivi. Il est par conséquent intéressant d'étudier ces deux groupes en observant l'évolution du nombre des apprentis. L'essor de l'apprentissage aux Pays-Bas pendant les quinze dernières années apparaît clairement sur le tableau suivant.

TABLEAU n° 42
Accroissement du nombre des apprentis
aux Pays-Bas de 1945 à 1961

	Nombre des apprentis
1945	5 000
1952 / 1953	25 795
1955 / 1956 (a)	29 804
1958 / 1959	44 504
1959 / 1960	49 189
1960 / 1961	53 590

(a) Pas d'indication pour 1956/1957.

Sur cent personnes actives on compte actuellement trois à quatre apprentis. Dans aucun autre pays de la C.E.E. l'effectif des apprentis ne s'est accru dans la proportion de un à dix pendant la période 1945-1961. Un tel phénomène mérite la plus grande attention.

A propos de la distinction faite plus haut entre les apprentis n'ayant pas suivi l'enseignement professionnel primaire et ceux qui l'ont suivi, la documentation statistique fait ressortir ce qui suit. Pendant l'année scolaire 1952/1953, le premier groupe comptait 12 533 jeunes, le second 13 242; pendant

l'année 1958/1959, les chiffres correspondants étaient toutefois de 19 997 et 24 507. L'accroissement des effectifs n'a donc pas été le même dans les deux groupes; au contraire, les jeunes qui veulent devenir apprentis ont nettement tendance à profiter au moins de leur quatorzième année pour fréquenter une école professionnelle primaire et s'initier déjà à la vie professionnelle. On favorise cette évolution, les services responsables estimant qu'il est bon pour le succès de la formation professionnelle dans l'entreprise que le jeune homme fréquente au préalable une école professionnelle. Pour juger de cette solution, il ne faut pas oublier qu'elle est possible aux Pays-Bas uniquement parce que l'enseignement primaire général s'arrête à 12 ans et que l'enseignement professionnel primaire commence dès 13 ans après une année intermédiaire. Le système néerlandais n'est donc pas transposable sans plus dans les pays où l'enseignement primaire général sollicite l'enfant jusqu'à 14 ou 15 ans. On remarquera ici que l'harmonisation de la formation professionnelle rencontre une difficulté: dans un pays comme la Hollande, où la formation professionnelle commence dès 13 ans, on peut procéder autrement que dans un pays, tel que l'Allemagne, où la formation professionnelle commence seulement à 15 ans.

La répartition des apprentis dans les diverses professions ressort du tableau n° 43, emprunté à la Statistique de l'enseignement industriel 1960/1961 (Statistiek van het nijverheidsonderwijs), publiée par le Bureau central de statistique (Centraal bureau voor de statistiek), 1961, page 20.

Une question se pose: comment les jeunes gens accomplissant leur formation professionnelle dans une entreprise reçoivent-ils un enseignement scolaire complémentaire — 8 à 12 heures hebdomadaires — qui sert à approfondir la théorie et à élargir la formation pratique? Le tableau n° 44 renseigne sur ce point.

Le fait capital ressortant de ce tableau est que l'enseignement de jour est préféré au cours du soir, progrès capital qui aboutira bientôt à la suppression de ces derniers.

Sur ce tableau figurent les écoles subventionnées par les entreprises. Elles ont aux Pays-Bas une importance considérable, comme il ressort du tableau n° 45 ci-après (Statistiek van het nijverheidsonderwijs, p. 17).

Sans doute l'organisation de la formation des apprentis et des examens de fin d'apprentissage est-elle soumise au contrôle de l'État, mais elle est assurée par les organismes (stichtings) des branches économiques intéressées. Une caractéristique essentielle

TABLEAU n° 43

Répartition des apprentis d'après les professions et les succès aux examens

De leerlingen in opleiding volgens het leerlingstelsel, per opleiding (a)

	Aanwezigen						Geslaagden (b)					
	zonder getuigschrift l. t. s., e. d.		met getuigschrift l. t. s., e. d.		Totaal		zonder getuigschrift l. t. s., e. d.		met getuigschrift l. t. s., e. d.		Totaal	
	1-1- 1960	31-12- 1960	1-1- 1960	31-12- 1960	1-1- 1960	31-12- 1960	1959	1960	1959	1960	1959	1960
Constructie(bank)werken	631	628	2 084	2 238	2 715	2 866	89	70	399	478	488	548
Elektrotechnisch instrumentmaken	12	32	47	47	59	79	—	2	13	26	13	28
Gereedschap-, instrumentmaken	25	19	325	332	350	351	3	4	121	107	124	111
Handvormen, kernmaken	131	146	10	22	141	168	14	23	3	1	17	24
Ketelmaken, plaatbankwerken	212	170	338	298	550	468	53	56	92	91	145	147
Lassen (autogeen, elektrisch)	44	72	54	73	98	145	20	8	24	14	44	22
Machinebankwerken	743	847	4 370	4 749	5 113	5 596	185	133	1 124	1 051	1 309	1 184
Draaien, frezen, schaven, enz.	201	273	713	936	914	1 209	69	58	247	305	316	363
Modelmaken (hout, metaal)	58	59	103	111	161	170	16	14	26	26	42	40
Plaatwerken	125	140	194	195	319	335	20	11	31	41	51	52
Pijpenbewerken	47	51	34	29	81	80	11	17	18	14	29	31
Verwarmingsmonteur	—	—	494	549	494	549	—	—	110	130	110	130
Scheepsbouwen (metaal)	428	454	350	331	778	785	65	59	55	71	120	130
Smeden, smidsbankwerken	(c) 21	32	(c) 56	222	(c) 77	254	36	4	(c) 95	13	(c) 131	17
Motorrijtuigherstellen	474	492	2 795	2 977	3 269	3 469	17	15	419	531	436	546
Rijwiel- en bromfietsherstellen	235	255	119	117	354	372	28	22	19	40	47	62
Machinist wegenbouw	79	105	—	—	79	105	41	31	—	—	41	31
Gas- en waterfitten, loodgieten	(c) 811	829	(c) 890	987	(c) 1 701	1 816	(c) 87	91	(c) 345	343	(c) 432	434
Koperslager	85	63	17	7	(c) 102	70	31	23	(c) 5	10	36	33
Goud- en zilverbewerken, graveren	43	51	27	37	70	88	6	7	3	4	9	11
Carrosseriebouwen, wagenmaken (hout en metaal)	91	139	152	182	243	321	9	17	40	21	49	38
Elektricien	724	893	1 962	2 065	2 686	2 958	146	137	609	615	755	752
Telecommunicatietechniek	126	248	568	479	694	727	30	21	380	295	410	316
Overige metaalvakken	(c) 56	76	(c) 166	234	(c) 222	310	10	13	44	28	54	41
Timmeren, mach. houtbewerken	1 219	1 289	6 155	6 584	7 374	7 873	212	166	1 985	1 896	2 197	2 062
Meubelmaken	240	276	505	537	745	813	43	29	139	158	182	187
Scheepsbouwen (hout)	12	12	45	44	57	56	1	3	12	5	13	8
Scheepsbeschietsen	63	75	324	360	387	435	9	13	72	119	81	132
Overige houtvakken	2	1	1	2	3	3	1	—	—	—	1	—
Zetten	1 297	1 355	—	—	1 297	1 355	460	361	—	—	460	361
Boek-, offset-, diepdrukken, lithograaf	1 329	1 331	19	17	1 348	1 348	395	375	11	10	406	385
Boekbinden, liniëren, vergulden	476	436	—	—	476	436	124	111	—	—	124	111
Chemigraaf	132	102	—	—	132	102	54	66	—	—	54	66
Schilderen, spuiten	1 420	1 540	1 542	1 874	2 962	3 414	220	244	529	558	749	802
Metselen	382	305	1 115	1 111	1 497	1 416	132	91	362	402	494	493
Stukadoren	331	323	79	108	410	431	85	69	33	28	118	97
Steenhouwen	20	13	15	10	35	23	—	4	—	6	—	10
Betonwerken	51	53	53	47	104	100	14	4	13	18	27	22
Tegelzetten	26	25	26	35	52	60	4	7	10	7	14	14
Kelner, kok	349	481	251	292	600	773	8	22	40	55	48	77
Gezins hulp	649	627	—	—	649	627	261	281	—	—	261	281
	(649)	(627)	—	—	(649)	(627)	(261)	(281)	—	—	(261)	(281)
Opticien, glasbewerken	90	82	50	63	140	145	9	22	15	8	24	30
	(4)	(8)	(1)	(1)	(5)	(8)	(1)	(1)	—	—	(1)	(1)
Brood-, banketbakken	1 106	1 224	542	902	1 648	2 126	15	64	101	195	116	259
Banketbakken	1 046	1 116	411	390	1 457	1 506	299	297	133	202	432	499
Behangen, stofferen	320	341	72	92	392	433	68	59	8	14	76	73
Textielbewerken	420	457	382	370	802	827	56	106	152	131	208	237
	(66)	(114)	—	—	(66)	(114)	—	(35)	—	—	—	(35)
Straatmaken	351	349	—	—	351	349	45	54	—	—	45	54
Kleermaken, naaien	1 574	2 047	47	50	1 621	2 097	833	1 247	11	12	844	1 259
	(1 483)	(1 926)	(1)	(3)	(1 484)	(1 929)	(805)	(1 198)	(1)	—	(806)	(1 198)
Schoenmaken, schoenstikken	417	464	149	170	566	634	55	83	31	46	86	129
	(138)	(185)	—	—	(138)	(185)	(18)	(43)	—	—	(18)	(43)
Chemiciën	16	44	78	90	94	134	12	4	30	26	42	30
Matroos binnenvaart	223	269	99	88	322	357	24	31	9	30	33	61
	(1)	—	—	—	(1)	—	—	—	—	—	—	—
Havenarbeider	—	30	83	110	83	140	—	—	27	34	27	34
Slager	2 156	2 118	6	6	2 162	2 124	395	446	2	4	397	450
	—	(12)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—
Papierbewerken	52	114	17	16	69	130	15	12	10	7	25	19
Overige	73	18	11	14	84	32	13	2	—	—	13	2
Totaal	21 244	22 991	27 945	30 599	49 189	53 590	4 848	5 109	7 957	8 226	12 805	13 335
	(2 341)	(2 872)	(2)	(3)	(2 343)	(2 875)	(1 084)	(1 558)	(1)	—	(1 085)	(1 558)

(a) Tussen haakjes het aantal meisjes, begrepen in het erboven vermelde getal.

(b) Eindgetuigschrift volgens artikel 56 der NO-wet.

(c) Verbeterde cijfers.

TABLEAU n° 44

Enseignement complémentaire dispensé aux apprentis recevant leur formation dans une entreprise

Apprentis	1959/1960		1960/1961	
	garçons	filles	garçons	filles
1. Ecoles subventionnées par les entreprises	1 948		2 036	
2. Enseignement de jour dans les lagere technische school	15 931	42	22 612	59
3. Ecoles techniques de jeunes filles		2 011		2 434
4. Ecoles techniques agricoles		275		369
5. Cours professionnels du soir pour jeunes gens	22 465		20 415	
	40 344	2 328	45 063	2 862
	6 502 (a)	15 (a)	5 652 (a)	10 (a)
	46 846	2 343	50 715	2 872
Total	49 189		53 587	

(a) Apprentis non inscrits dans les écoles.

du système néerlandais est que l'Etat laisse aux organisations économiques autonomes le soin de régler ces questions. Toutefois un autre fait empêche l'étranger de saisir ces questions dans leur ensemble. Le nombre des stichtings (fondations) chargées de l'organisation de la formation et des examens est tel qu'il interdit presque de les recenser toutes. On trouvera à l'annexe 6 un tableau qui tente de le faire.

Il faut enfin signaler que la loi néerlandaise reconnaît seulement les apprentis de l'industrie et de l'artisanat. La formation des futurs commerçants se déroule surtout dans les écoles; la formation pratique dans les entreprises n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'une réglementation systématique. Mais en pratique une certaine unité de la formation commerciale résulte de «l'examen des classes moyennes» que doit subir, aux termes de la loi de 1954 sur la fondation des entreprises, tout individu désireux de s'installer à son compte comme commerçant. Sur la partie «connaissances commerciales générales»

(algemene handelskennis) de la vingt-sixième session de l'examen des classes moyennes (1960), il existe une statistique de l'« Association chargée des examens des classes moyennes – mention connaissances commerciales générales », à savoir le rapport statistique 1960 (verslag in statistiekbundel 1960), auquel les renseignements suivants sont empruntés (p. 3):

« Centrale voor katholiek handelonderwijs	9 856 kandidaten
Instituut voor middenstandsontwikkeling	7 444 kandidaten
Centrale voor christelijk handelonderwijs	5 787 kandidaten
	<u>23 087 kandidaten »</u>

A cela s'ajoutent encore 51 candidats qui n'ont pas subi leur examen dans les instituts mentionnés ci-dessus, si bien qu'au total 23 138 candidats se sont présentés à l'examen.

7. La formation professionnelle dans les entreprises luxembourgeoises

Le Luxembourg est un tout petit Etat. Par suite, bien des problèmes dont le règlement exige dans les autres pays de la C.E.E. l'intervention de la loi et d'un appareil administratif compliqué requièrent à peine une activité spéciale de l'Etat. L'étendue du territoire et le chiffre de la population permettent au gouvernement, à la chambre de commerce, à la chambre des métiers et aux organes directeurs des associations professionnelles d'embrasser tout le pays et de rester en contact étroit entre eux et avec la population. En outre, le Luxembourg ne peut

évidemment se permettre d'édifier un enseignement technique très différencié, parce que les jeunes Luxembourgeois ne sont pas en nombre suffisant. La jeunesse du Luxembourg doit recourir dans une large mesure aux institutions des Etats voisins si elle veut étendre ses connaissances techniques.

Depuis 1953 il existe, à côté de l'institut d'Esch, notablement plus ancien, quatre écoles professionnelles: Diekirch pour les apprentis de l'artisanat, Grevenmacher pour ceux de l'industrie, Ettelbrück

TABLEAU n° 45
Ecoles subventionnées par les entreprises néerlandaises

De leerlingen der bedrijfscholen, per opleiding

	Aanwezigen		Geslaagden	
	1-1-1960	31-12-1960	1959	1960
Voorbereidende klas	263	305	—	—
Algemeen metaalbewerken	445	405	146	112
Fijnmetaalbewerken	621	611	309	269
Machine-bankwerken	264	145	89	44
Constructie-bankwerken	116	116	5	41
Plaat-bankwerken	87	130	35	51
Onderhoudsbankwerken	68	75	14	17
Plaat- en constructiewerken	57	42	15	17
Draaien	211	198	69	87
Smeden	10	5	3	4
Schaven, frezen, boren, steken	26	21	7	7
Lassen	36	21	4	3
Handvormen, gieten	19	18	3	2
Pijpenbewerken	24	15	—	—
Modelmaken	19	17	8	6
Scheepsmetaalbewerken	49	48	8	9
Koper-, lood- en zinkbewerken	87	75	34	32
Elektriciens	279	307	115	116
Scheepsbeschieten	23	18	6	5
Timmeren	2	—	3	2
Carrosserie-, rijtuigbouw	15	19	7	4
Radiotechniek	39	58	16	17
Telefonie	36	36	8	14
Glasinstrumentmaken	42	45	18	18
Chemiciën	38	40	15	14
Textieltechniek	71	83	28	19
Schoenmaken	25	42	10	12
Rubberbewerken	9	6	3	6
Overige	54	19	—	—
Totaal	3 035	2 920	978	928

pour ceux de l'artisanat et du commerce, Wietz pour ceux du commerce. L'institut d'Esch, mentionné plus haut, est à proprement parler l'école centrale d'éducation professionnelle. Il comprend : une école de commerce, à temps complet et deux années d'étude, une école de vente pour jeunes filles, à temps complet et une année d'étude, des classes professionnelles pour les apprentis de l'artisanat, de l'industrie et du commerce, ainsi que des cours du soir pour adultes. Esch comporte surtout des classes préparatoires, à temps complet, destinées aux apprentis qui veulent devenir artisans ou bien ouvriers qualifiés. Ces classes préparatoires sont caractéristiques de la formation professionnelle luxembourgeoise ; nous l'étudierons en détail.

Aussi bien dans l'industrie que dans l'artisanat on a acquis la conviction que pour leur formation professionnelle ultérieure dans une entreprise, les jeunes gens ont intérêt à faire, avant l'apprentissage proprement dit, un pré-apprentissage scolaire d'un an au moins. Ils reçoivent à l'école, sous forme d'un enseignement professionnel général, une initiation à l'univers de leur profession future et, de plus, grâce à un enseignement technologique, des connaissances techniques fondamentales, qui leur facilitent par la suite l'acquisition des connaissances professionnelles spéciales. En outre, ce pré-apprentissage sert à discerner les aptitudes individuelles pour une profession déterminée et, partant, à choisir cette profession. Sur ce pré-apprentissage, le livre « Grundsätze Luxemburger Handwerkspolitik » (« Principes d'une politique de l'artisanat au Luxembourg »), édité par la chambre des métiers et l'association des artisans, Luxembourg 1953, dit, page 20 :

« Le pré-apprentissage d'un an, tel qu'il est pratiqué à l'école professionnelle d'Esch, semble d'ailleurs avoir remarquablement répondu aux espérances. L'avantage de ce système est que le jeune homme ne reçoit pas seulement un enseignement théorique concret mais peut dès l'école expérimenter ses aptitudes dans les divers domaines de l'artisanat.

Il faudrait donc s'efforcer, dans toutes les régions où la chose est matériellement possible, d'aménager des centres dispensant un pré-apprentissage d'un an ; leur fréquentation devrait être déclarée obligatoire pour tous les candidats à l'apprentissage artisanal au lieu de la neuvième année d'école primaire. Après la réorganisation décrite plus haut, l'enseignement primaire, complété par une année de pré-apprentissage, apporterait les améliorations suivantes :

1. La formation générale des jeunes gens serait suffisamment achevée et leur caractère plus affirmé avant l'entrée en apprentissage ;
2. L'orientation professionnelle serait plus féconde et le choix de la profession serait notablement facilité pour le jeune homme ;

3. Les écoles professionnelles pourraient, pendant la durée de l'apprentissage, se consacrer à l'enseignement de connaissances professionnelles théoriques ;

4. Les apprentis seraient mieux préparés à l'acquisition pratique de la profession. »

Ce système luxembourgeois s'apparente étroitement au système néerlandais, qui prévoit de même la fréquentation d'une école professionnelle à temps complet avant l'apprentissage dans l'entreprise ; aux pages 78 et suivantes on a parlé de cet enseignement professionnel primaire (lager beroepsonderwijs). La différence est qu'aux Pays-Bas l'entrée en pré-apprentissage est possible dès l'âge de 13 ans, tandis qu'au Luxembourg l'enfant doit avoir 14 ans.

Un fait a une importance pratique, mais aussi théorique : avoir fréquenté une classe de pré-apprentissage ne dispense pas l'adolescent de suivre l'enseignement professionnel scolaire pendant l'apprentissage proprement dit. Ce serait méconnaître aussi bien le sens du pré-apprentissage que celui de l'enseignement professionnel scolaire que de prévoir une telle dispense. Au contraire, comme le dit la chambre des métiers du Luxembourg dans la prise de position reproduite plus haut, le pré-apprentissage permet aux écoles professionnelles de concentrer tous leurs efforts sur l'enseignement de connaissances professionnelles théoriques.

Dans l'optique de cette étude, il ne s'impose d'ailleurs pas d'entrer dans le détail des dispositions particulières, puisque la formation des apprentis au Luxembourg se déroule, pour l'essentiel, presque de la même façon qu'en Allemagne. Mais les remarques faites au début de cette étude donnent une importance à la considération suivante : bien que les entreprises de l'industrie minière du Luxembourg soient ultramodernes, on discerne dans le système global de formation professionnelle en honneur dans ce pays un élément traditionnel marqué par l'esprit artisanal. Comme aux Pays-Bas en particulier, mais partiellement aussi en Belgique, il existe un esprit des classes moyennes, qui tend à considérer la formation professionnelle dans les entreprises comme la première étape de l'éducation de l'artisan, du fabricant ou du commerçant indépendant. Cette façon de penser s'apparente étroitement à l'état d'esprit qui se dégage du Code allemand de l'artisanat (Handwerksordnung) de 1953, et aux conceptions de l'apprentissage commercial, telles qu'on les trouve dans la confédération allemande des détaillants. La France et l'Italie connaissent également les attitudes analogues ; le Code français de l'artisanat de 1956 révèle un état d'esprit voisin. Celui qui s'occupe des problèmes posés par la formation professionnelle dans les entreprises

rencontre deux types essentiels de positions de principe. L'une est déterminée par la nature spéciale de l'univers industriel, l'autre par celle de l'univers des classes moyennes et surtout de l'univers artisanal. L'opinion publique ayant souvent tendance à considérer les problèmes de la formation professionnelle dans l'industrie comme particulièrement urgents et, par conséquent, prioritaires, il est bon

en compensation que les exemples du Luxembourg et des Pays-Bas, mais aussi d'autres pays, montrent que les problèmes de la formation des ouvriers qualifiés représentent seulement une partie des problèmes posés par la formation professionnelle moderne et que les questions de la formation professionnelle artisanale et commerciale ont la même importance.

IV. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET AUTRES DISPOSITIONS EMPORTANT OBLIGATION RELATIVES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES AU SEIN DE LA C.E.E.

L'«Union des industries de la Communauté européenne» (UNICE) a publié plusieurs études sur les aspects juridiques de la formation professionnelle dans les entreprises. L'auteur de cette étude connaît : «Etude comparative des terminologies et définitions des différents échelons de hiérarchie professionnelle dans les six pays du Marché commun, réalisée par le groupe de travail pour la formation professionnelle», 1959 ; «Die Struktur des Lehrlingswesens in den Ländern der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, eine Untersuchung der Arbeitsgruppe der UNICE für Berufsausbildung» («La structure de l'apprentissage dans les pays de la Communauté économique européenne, étude de l'UNICE, groupe de travail pour la formation professionnelle»), décembre 1960. L'essentiel des données juridiques se trouve en outre dans l'ouvrage publié par la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1960) : «Structure et organisation de l'enseignement général et de l'enseignement technique dans les pays de la Communauté». Il existe donc plusieurs publications très récentes dans lesquelles des spécialistes ont rassemblé et classé systématiquement la documentation juridique sur la question. L'auteur de cette étude n'estime donc pas nécessaire d'entreprendre à son tour un recueil de ce genre. Si dans ce qui suit il s'occupe cependant des problèmes juridiques de la formation professionnelle dans les entreprises, il le fait pour attirer l'attention sur certains aspects particulièrement importants en matière d'harmonisation de la formation professionnelle dans les pays de la C.E.E.

Les trois publications mentionnées, ainsi que la plupart des études du même genre, recensent tout ce qui, pour une raison quelconque, doit être actuellement considéré comme une prescription emportant obligation dans le pays intéressé. Il s'agit alors, d'une part, de règlements contenus dans une loi sous forme de droit positif codifié, par exemple dans le Code français de l'enseignement technique du 14 septembre 1956, le Code français de l'artisanat du 1er mai 1956, le Code allemand de l'artisanat du 17 septembre 1953, la loi néerlandaise sur la fondation des entreprises (Vestigingswet bedrijven) de 1954, la loi italienne portant réglementation de l'apprentissage (Disciplina dell'apprendistato) du 19 janvier 1955, modifiée le 8 juillet 1956, l'arrêté royal belge relatif à la formation et au perfectionnement professionnels dans les métiers et négoce du 13 avril 1959, et dans d'autres textes législatifs. Mais, d'autre part, certaines dispositions emportant obligation selon les travaux cités sont seulement

des textes que des ministères ou des instances administratives subordonnées ont arrêtés sur la base d'autorisations législatives et qui possèdent des degrés d'obligation juridique très divers. Comme un Allemand a déjà souvent de la peine à comprendre le degré d'obligation que possède un arrêté ou un décret allemand, il est pour lui pratiquement impossible de juger quel caractère juridique possèdent des actes administratifs analogues émanant d'autorités étrangères, et dans quelle mesure, par conséquent, il faut les considérer comme fondement juridique du système de formation actuellement en vigueur. La réalité est encore plus compliquée. Il existe en outre des dispositions prises par des organismes de droit public sur la base d'autorisations législatives. Le meilleur exemple à cet égard est offert par le système allemand de la formation dans les entreprises commerciales et industrielles et, en particulier, par la définition des professions reconnues (exigeant un apprentissage ou une formation de plus courte durée). Ce très vaste système, fonctionnant sans aucun doute fort bien, possède jusqu'ici un fondement juridique extrêmement étroit : l'alinéa 2 du paragraphe 1 de la loi portant règlement provisoire du droit des chambres d'industrie et de commerce (18 décembre 1956) ; le passage cité en référence déclare que les chambres peuvent «prendre des mesures relatives au développement et à la mise en œuvre de la formation professionnelle dans l'industrie et le commerce sous réserve d'observer les dispositions juridiques en vigueur». Du point de vue formel, il est douteux que ces mesures emportent obligation pour des personnes non membres des dites chambres ; en fait, l'opinion publique leur reconnaît un caractère d'obligation juridique. Il en est ainsi dans les autres pays où chambres de commerce ou chambres des métiers sont des organismes de droit public ayant qualité pour édicter des prescriptions en matière de formation professionnelle. Il faut enfin souligner que les enquêtes requises par cette étude ont permis de constater le rôle considérable joué par le droit coutumier en matière de formation professionnelle dans les entreprises. Assez souvent le problème des bases juridiques de mesures quelconques a pu embarrasser même des interlocuteurs spécialistes notoires. En réfléchissant à la base juridique de leur activité, ils se rendaient parfois compte que celle-ci faisait défaut ou était du moins insuffisante. En outre, aussi bien les artisans et commerçants des classes moyennes que les entrepreneurs et cadres des grandes entreprises manifestaient souvent leur surprise quand on leur demandait quelles étaient les bases juridiques des

dispositions arrêtées par les entreprises pour organiser la formation des apprentis. On estimait souvent que les affaires de ce genre ne peuvent, d'une façon générale, se régler par des lois, puisqu'il s'agit d'un domaine où les décisions sont prises en tenant compte de l'usage et de la tradition et sont, quant au reste, laissées à la libre initiative des entrepreneurs. On ne rendrait donc pas exactement compte de la réalité si l'on ne faisait pas entrer ce droit coutumier, qui se présente sous les formes les plus variées, dans le cadre des considérations qui visent à rechercher ce qui emporte obligation en matière de formation professionnelle dans les entreprises, ou, en choisissant une expression plus prudente, ce que tous les intéressés considèrent comme emportant obligation.

Dès que l'on a remarqué la nature juridique très différente, souvent même douteuse, des dispositions que les publications citées au début de ce chapitre appellent fondements juridiques de la formation professionnelle, on regarde lesdites publications d'un oeil critique. Elles gardent, à dire vrai, la valeur d'un rapport sur la situation existant à une date donnée. Toutefois, dès que l'on commence à se demander comment harmoniser la formation professionnelle dans la C.E.E., de tels panoramas se révèlent peu utiles. Si l'on veut modifier les textes actuellement en vigueur, il importe au plus haut point de savoir si l'état présent correspond à une réglementation formellement prévue par une loi, s'il se fonde sur une décision d'un ministère ou d'une autorité subordonnée, s'il résulte d'une mesure prise par une chambre ou toute autre collectivité de droit public sur la base d'une autorisation législative, ou s'il est enfin uniquement fondé sur le droit coutumier. En outre, il faut observer que le même fait peut reposer dans chacun des six Etats de la C.E.E. sur une base juridique totalement différente: pour le modifier il faut modifier ici une loi scolaire, là une loi relative au droit du travail, aux Pays-Bas ou en Belgique peut-être des dispositions intéressant la législation sur les classes moyennes; dans un autre pays des arrêtés ministériels ou des décisions de droit coutumier auxquelles viennent se substituer de nouvelles mesures de droit positif. L'harmonisation de la formation professionnelle est, du point de vue juridique, une entreprise très difficile, qui exige de ceux qui s'en occupent une vision très large embrassant les domaines du droit scolaire, du droit du travail, du droit des chambres professionnelles, de la législation sur les classes moyennes, de la protection de l'enfance et de l'adolescence, enfin, du droit coutumier en vigueur. A cela s'ajoute qu'outre les ministères de l'éducation nationale, de l'économie, du travail, ces questions intéressent un grand nombre d'autres ministères techniques. Par exemple on ne peut supposer dans aucun des six pays que des dispositions législatives relatives à

la formation professionnelle, applicables dans les autres secteurs économiques, le soient également dans l'agriculture ou dans les mines, ou, si c'est le cas, qu'elles soient mises en œuvre de la même façon. Le recueil de documents publié par le ministère français du travail, «La formation professionnelle» (Encyclopédie générale de l'éducation française, tome 4, Paris 1954), cite les ministères suivants qui ont collaboré à la préparation: agriculture, anciens combattants et victimes de guerre, défense nationale (guerre, marine, air), industrie et commerce, justice, postes, télégraphes et téléphones, santé publique et population, travail et sécurité sociale, travaux publics, transports et tourisme. Ce volume est d'ailleurs un supplément au tome 3, «L'enseignement technique et la formation professionnelle», édité antérieurement par le ministère de l'éducation nationale, ouvrage mentionnant déjà de nombreuses institutions qui participent à l'organisation de la formation professionnelle. L'existence simultanée de ces deux volumes montre de façon suggestive qu'il ne s'agit pas seulement de questions intéressant le droit scolaire, mais aussi un grand nombre de domaines juridiques.

De ces constatations découle la conséquence suivante: il est extrêmement urgent de dresser un tableau général conçu selon des principes juridiques, qui permette de reconnaître exactement quel caractère juridique possèdent les dispositions réglant à l'heure actuelle dans les divers pays les questions de formation professionnelle. La valeur de cet inventaire sera d'autant plus grande qu'il sera plus exact du point de vue formel. L'auteur de la présente étude propose donc d'instituer un comité international qui sera chargé de cette tâche. Il devrait comprendre aussi bien des juristes que des experts connaissant les problèmes pédagogiques, sociologiques et économiques que pose la formation professionnelle et les solutions qui sont appliquées dans la pratique. Cependant, la place prépondérante reviendrait en l'occurrence aux juristes, parce que la matière juridique est si variée et si complexe qu'il faut appeler à ce comité des spécialistes appartenant aux disciplines juridiques les plus diverses. Mais il serait dangereux de travailler sans l'assistance d'autres experts, car il n'existe qu'un petit nombre de juristes possédant une connaissance de la formation professionnelle moderne qui leur permette d'apprécier comment les faits ou les objectifs de la pédagogie économique peuvent et doivent se transposer en concepts juridiques.

Selon toute vraisemblance une autre tâche incombera nécessairement à ce comité. Puisque les résultats de son travail seront obligatoirement formulés en français, en allemand, en italien et en néerlandais, il faudra rechercher les traductions exactes des terminologies juridiques usuelles au sein de la

C.E.E. dans les langues des divers Etats membres. Il arrive souvent, par exemple, que la traduction française de textes allemands rende les expressions allemandes «Gehilfenbrief» et «Gesellenzeugnis» par «certificat d'aptitude professionnelle». Il est sans doute exact que les deux diplômes allemands ont en pratique pour leurs titulaires à peu près la même valeur qu'un C.A.P. Toutefois, si l'on considère ces diplômes en tant que tels, on peut constater que leur caractère juridique est tellement différent que le terme C.A.P. ne convient pas pour traduire les deux termes allemands. Si l'on n'est pas familier de l'exactitude juridique, peut-être objectera-t-on, comme pédagogue ou praticien, que l'on doit fatalement procéder de la sorte, parce qu'il n'existe aucune autre possibilité de traduction. Mais c'est justement ce qui importe ici. On ne servira pas la cause de l'harmonisation européenne de la formation professionnelle si l'on voile les difficultés existantes en renonçant à l'exactitude juridique. Au contraire, à longue échéance, il convient d'établir avec précision si les expressions existant dans les différentes langues ont effectivement le même contenu juridique et, dans le cas contraire, de renoncer à les utiliser pour les traductions. Le comité dont on propose ici la création se heurtera, il est vrai, au fait que la plupart des termes caractérisant l'appareil juridique de la formation professionnelle d'un pays sont intraduisibles et cela compliquera sa tâche. Mais ce faisant, on mettra en lumière les différences les plus profondes existant entre les systèmes actuels de formation professionnelle dans les diverses parties de l'Europe, et cette conscience et cette exactitude juridiques aideront à voir plus exactement ce qu'il faudra faire pour parvenir à un rapprochement.

En procédant ainsi, le comité devrait s'employer à définir et à analyser aussi exactement que possible la notion centrale de la formation professionnelle, c'est-à-dire la notion d'apprenti. Les termes «apprenti», «apprendista», «leerling», et «Lehrling»

ne sont nullement synonymes et ne peuvent en conséquence être utilisés les uns pour les autres dans les traductions. Nous avons déjà signalé page 35 qu'il n'existait pas encore d'enquête de l'Office statistique des Communautés européennes sur l'apprentissage parce qu'il n'y a pas de notion commune de l'apprenti. Les experts en statistique estiment que l'on rassemblerait et comparerait des grandeurs différentes si les six Etats de la C.E.E. devaient communiquer les chiffres des apprentis. Cette constatation des statisticiens démontre l'urgence du travail à fournir. Il existe en quelque sorte un travail préparatoire dans la recommandation 60 de la Conférence internationale du travail, 1939⁽¹⁾. Elle concerne l'apprentissage et contient la définition suivante du terme «apprentissage»: «Aux fins de la présente recommandation, l'expression «apprentissage» s'applique à tout système en vertu duquel l'employeur s'engage par contrat à employer un jeune travailleur et à lui enseigner ou à lui faire enseigner méthodiquement un métier, pendant une période préalablement fixée, au cours de laquelle l'apprenti est tenu de travailler au service dudit employeur.» Or cette définition ne correspond plus aux conceptions qui s'expriment aujourd'hui dans la législation sur l'apprentissage des Etats membres de la C.E.E., car elle ne mentionne nullement que le contrat d'apprentissage est, par nature, d'abord un contrat d'éducation et, secondairement seulement, un contrat de travail. Il serait trop long de donner des citations à l'appui de ce fait. Mais le comité proposé ici pourrait certainement s'inspirer de la recommandation 60 et tenter d'établir comment on doit la juger sous l'angle du droit actuel de l'apprentissage. De la sorte, le comité pourrait parvenir à proposer une définition nouvelle de cette notion pour le territoire de la C.E.E., et il rendrait ainsi un très grand service à la cause de l'harmonisation de la formation professionnelle.

(1) B.I.T., Conventions et recommandations, 1919-1952, Genève 1954, p. 505.

V. L'HARMONISATION DES EXAMENS PROFESSIONNELS AU TERME DU PREMIER CYCLE DE FORMATION, PREMIER PAS VERS L'HARMONISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les multiples entretiens que l'on a eus en vue de la présente étude avec de nombreux experts des pays de la C.E.E. sur les problèmes que pose la formation professionnelle dans les entreprises ont permis de dégager une image de la situation actuelle, dont la caractéristique essentielle est un grand dynamisme. Partout de vives discussions sont en cours, on essaie de nouvelles combinaisons. En France comme en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas, on s'emploie à développer et à modifier simultanément les institutions existant en matière de formation, pour mieux les adapter aux conceptions modernes de l'éducation économique. A ce propos, en France, en Belgique et aux Pays-Bas, un fait joue un rôle majeur: les chiffres de la jeunesse active augmentent considérablement, de sorte que les écoles, ateliers d'apprentissage, etc., qui existent ne suffisent plus aux tâches éducatives. En Italie, la nécessité d'aménager et de développer le système de formation vient du fait que la politique économique et la politique sociale cherchent à modifier fondamentalement les structures économiques et sociologiques du pays. Nous avons abordé ces questions dans la deuxième partie et les tableaux nos 2 à 11 ont présenté la documentation statistique essentielle à la compréhension de ces problèmes. Ce serait cependant voir de façon trop superficielle les raisons de ce grand dynamisme qui se manifeste dans le domaine de la formation professionnelle si l'on tenait seulement compte des faits mentionnés. Aujourd'hui, on soumet un peu partout à un examen critique le sens et la valeur des institutions existantes, et c'est là un fait que ne peuvent expliquer de façon suffisante ni l'accroissement des effectifs des jeunes, ni la référence à des processus de transformation économique et sociologique. Au contraire, on a de plus en plus tendance à penser que le besoin d'éducation de la jeunesse est la raison profonde qui rend nécessaire la révision constante des institutions existantes pour voir si elles offrent vraiment au jeune l'aide qui lui permet d'accéder selon sa nature à la vie professionnelle moderne. Comme l'auteur l'a très souvent constaté, les entretiens qu'il a eus sur les questions de formation professionnelle avec des fonctionnaires des ministères, ou avec des représentants des associations professionnelles, passaient des aspects d'organisation ou de droit aux problèmes pédagogiques, psychologiques et philosophiques, pour rechercher enfin le moyen d'assigner à la formation professionnelle une mission humaniste à côté de sa mission technique. Abstraction faite du Luxembourg, qui occupe parmi les membres de la C.E.E. une place

spéciale à cause de ses dimensions réduites, l'Allemagne est aujourd'hui le pays où le mouvement en faveur d'une pédagogie économique a relativement le moins de vigueur. En matière de formation professionnelle, l'Allemagne possède à maints égards une avance sur d'autres membres de la C.E.E., car au cours de plusieurs décennies on y a défini pour la formation professionnelle dans les entreprises des normes généralement reconnues alors qu'elles manquent encore ailleurs. Mais de cette avance résulte un danger: l'intérêt s'oriente par trop vers le perfectionnement toujours plus poussé du système existant; on ne se demande pas assez comment il faudrait le modifier pour tenir pleinement compte des problèmes actuels de la formation professionnelle. Du point de vue européen, il faut déplorer que l'Allemagne, qui a dans le passé exercé une influence décisive sur l'évolution de la théorie et de la pratique de la formation professionnelle, ne possède plus ce rôle important. Malgré cette restriction, on peut dire qu'aujourd'hui, dans tous les pays de la C.E.E., les problèmes de la formation professionnelle font l'objet de vives discussions, et cela non seulement dans les milieux de spécialistes, mais aussi dans le public; partout on élabore des plans d'envergure pour améliorer les méthodes d'éducation économique. Nous avons signalé par exemple au cours de cette étude que la France veut investir trois milliards de NF dans son enseignement professionnel entre 1962 et 1965 (voir tabl. n° 25, p. 61), que l'Italie veut modifier complètement la structure de sa population active dans la période 1961-1975 (voir tabl. n° 11, p. 34), et les efforts considérables du ministère belge des classes moyennes pour développer l'apprentissage dans le commerce et l'artisanat relèvent du même ordre.

On peut certes se féliciter d'une activité aussi générale et de l'élaboration de tels programmes. En ce qui concerne l'harmonisation de la formation professionnelle dans la C.E.E., cela signifie toutefois qu'il faut se hâter si l'on veut parvenir à une certaine uniformité. Si chaque pays de la C.E.E. tient compte de ses programmes propres, néglige les Etats voisins et développe dans les dix années qui viennent sa formation professionnelle nationale en accentuant encore l'originalité de celle-ci, les différences en ce domaine seront en 1972 sans doute encore plus accusées qu'en 1962. La remarque reste valable sur le plan de la formation professionnelle dans les entreprises. Là encore il faut constater que de nombreuses entreprises élaborent actuellement des plans visant à intensifier la formation des

apprentis grâce à la création d'écoles, d'ateliers d'apprentissage, etc., leur appartenant. Les frais de première installation de ces écoles et de ces ateliers sont tels qu'on ne pourra demander aux entreprises de laisser inemployés des établissements déjà créés parce que les positions de principe ont évolué dans l'intervalle. Les plans en cours d'élaboration détermineront le caractère de la formation professionnelle dans les entreprises pendant les prochaines décennies. La C.E.E. doit donc s'efforcer d'exercer une influence permanente sur les programmes en voie de réalisation. A cet égard, les considérations doivent se concentrer sur les mesures à prendre d'urgence pour agir sur l'évolution déjà amorcée.

En réponse à cette question, nous proposons ici d'entreprendre une enquête pour savoir quelles sont les différentes professions enseignées dans les divers pays et quels sont les examens imposés au terme du premier cycle de formation. Dès qu'on aura fait la lumière sur ce point, on pourra aborder l'harmonisation des listes nationales, car il est vraisemblable que tous les pays connaissent en gros les mêmes professions, par exemple dans l'industrie mécanique, dans l'industrie du bois, dans les banques ou dans le commerce alimentaire. L'étape suivante consisterait à étudier les moyens propres à unifier les connaissances exigées des jeunes gens après trois ou quatre ans de formation professionnelle dans les entreprises ou dans les écoles, pour que les examens professionnels clôturant le premier cycle aient partout le même contenu en principe. Il est parfaitement possible de laisser encore aux divers pays la latitude d'organiser les différentes voies comme le demandent les particularités nationales, à la condition qu'on se mette d'accord sur l'identité des buts auxquels mènent toutes les voies après un certain temps, ce qui revient à dire que le jeune homme doit disposer d'un minimum bien déterminé de connaissances intellectuelles et manuelles. Ce qu'on demande en Allemagne pour l'examen d'ouvrier qualifié ou d'aide commercial à la fin de l'apprentissage dans une profession déterminée devrait en principe être identique à ce qu'on exige dans la profession correspondante pour le certificat d'aptitude professionnelle français, l'examen terminal de l'institut professionnel italien, les examens belge et néerlandais. Cette réglementation ne peut évidemment se rapporter qu'à la seule partie technique des examens; les connaissances générales exigées en outre des jeunes gens devraient être laissées à la libre décision des autorités nationales. Ce qui importe, c'est la tentative d'amorcer l'harmonisation de la formation professionnelle par le rapprochement des exigences techniques au terme du premier cycle.

Nous avons annexé à cette étude, comme documents devant servir à la discussion de notre proposition, des listes où figurent les professions reconnues en Allemagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas.

Une telle harmonisation des examens professionnels requiert l'institution d'un comité qui réunisse la documentation existante, la classe d'après des critères déterminés, l'étudie et fasse des propositions sur la méthode permettant de réaliser ce rapprochement dans les divers secteurs économiques. Compte tenu de la documentation et des impressions recueillies au cours des entretiens avec les experts, l'auteur de la présente étude estime qu'en de nombreux domaines économiques il sera relativement facile de parvenir rapidement à un accord sur les professions enseignées objectivement indispensables et sur les connaissances exigées dans ces professions lors des examens de fin d'apprentissage ou lors d'examens scolaires équivalents. Si l'on commence par ces cas plus simples, le comité pourra réunir des expériences et des vues qui lui permettront de préparer des solutions valables également pour les cas où la situation, plus compliquée, est plus difficile à embrasser. Quant au reste, le travail pratique montrera s'il est opportun d'instituer des sous-comités pour les grands secteurs professionnels comme la métallurgie ou les assurances. Il faut mettre en garde contre une hâte excessive, car il s'agit d'abord, en traitant toute une série de cas, de dégager les principes généraux applicables à la réalisation d'une telle harmonisation dans tous les domaines de la formation professionnelle.

Ce comité chargé d'étudier la possibilité d'harmoniser les examens professionnels se heurtera certainement dans son travail à des problèmes statistiques et juridiques insolubles pour lui. Il ne pourra manquer de constater que l'absence généralisée des documents statistiques indispensables, et l'existence d'obscurités sur le caractère juridique des diverses mesures et institutions compliquent son travail. La constitution de ce comité ne rend donc pas superflue celle des deux comités déjà proposés dans cette étude. Le comité des questions juridiques et le comité des questions statistiques auront pour tâche de dégager la connaissance précise des faits actuels. Mais en même temps le comité pour l'harmonisation des examens professionnels pourrait déjà commencer par étudier comment harmoniser la formation professionnelle dans ce domaine particulier, afin que, dès aujourd'hui, là où la chose est relativement facile et cependant efficace, la C.E.E. tente d'exercer une influence sur l'évolution de la pédagogie économique en Europe.

VI. RESUME DES RESULTATS DE L'ETUDE

Les résultats des recherches faites peuvent se résumer par les points suivants :

1. Dans tous les pays de la C.E.E. se déroulent actuellement des discussions tant sur le développement que sur une refonte simultanée de la formation professionnelle. Les nombreuses conversations que nous avons eues avec des fonctionnaires des ministères, des propriétaires et des dirigeants d'entreprises, des experts, des groupements économiques, des pédagogues, sociologues et psychologues, ont montré que le temps est venu de mettre en discussion, sur le plan international, les problèmes de la formation professionnelle dans l'entreprise et à l'école, et d'amorcer de vastes programmes européens.

2. L'intérêt porté aux questions de la formation professionnelle a des origines extrêmement diverses et, partant, les objectifs à atteindre par son développement sont eux aussi d'une extrême diversité. Pour assurer cependant d'emblée la clarté et l'unité des programmes, il est nécessaire de souligner et de faire admettre la priorité de l'idée d'éducation sur toutes les autres idées directrices. Le principe selon lequel tous les jeunes doivent recevoir jusqu'à 18 ans une formation professionnelle méthodique se fonde sur la connaissance de deux faits : jusqu'à cet âge tout être jeune a besoin d'une éducation, et la société a le devoir d'assurer à la jeunesse une éducation suffisante. Ce devoir social d'éducation est réalisé de la manière suivante : la jeunesse reçoit d'abord une formation de base à l'école primaire et au lycée, puis une formation professionnelle au cours de l'apprentissage dans une entreprise et dans les écoles professionnelles. Les problèmes de formation professionnelle s'intègrent donc dans l'immense tâche de créer des systèmes pédagogiques judicieusement articulés, qui ouvrent à la jeunesse les chemins menant de l'enfance au monde professionnel des adultes. Dans cette optique, il faut considérer que l'entreprise économique a la fonction d'une institution éducative. Les droits et devoirs qu'elle assume en tant qu'instrument d'une grande et importante partie de l'éducation des jeunes découlent de ce contexte ; il est par conséquent essentiel de placer ces principes pédagogiques au début de toute considération relative à l'organisation de la formation professionnelle dans les entreprises, car ce sont eux qui finalement font pencher la balance dans toutes les décisions à prendre. Fait remarquable, les nombreux entretiens avec les experts de la formation professionnelle dans les entreprises ont permis de constater que les praticiens eux-mêmes approuvent cette manière de voir ; leurs expériences au contact de la jeunesse

les ont persuadés que les efforts d'une entreprise sur le plan de la formation professionnelle peuvent seulement escompter le succès s'ils s'insèrent dans un système éducatif méthodiquement construit.

3. Sous réserve de cette primauté de l'idée pédagogique, il est légitime de juger les problèmes de formation professionnelle sous l'angle de la sociologie et de l'économie, et d'assigner à cette formation professionnelle la tâche de contribuer à la réalisation de certaines idées sociales et économiques reconnues comme justes. L'Etat, les organisations patronales et les syndicats se sont jusqu'à maintenant intéressés aux problèmes de la formation professionnelle dans les entreprises presque uniquement pour des raisons économiques et sociales ; par voie de conséquence, très souvent, ils n'ont pas vu assez clairement les problèmes fondamentaux, parce qu'ils n'ont pas suffisamment observé que les problèmes de la jeunesse sont toujours d'abord des questions d'éducation. Il s'agit donc de modifier cette attitude et de faire en sorte que tant l'Etat que les partenaires sociaux reconnaissent la primauté absolue des considérations pédagogiques sur toutes les autres. Si l'on y parvient, on sera toujours en droit de se demander quelle tâche incombe à la formation professionnelle dans les entreprises au regard des problèmes culturels à résoudre aujourd'hui dans l'économie et dans la société. En allant au fond des choses, on constate cependant qu'il demeure pour l'instant difficile de poser des principes généraux qui puissent être valables dans toutes les parties de la C.E.E., car les conditions sociales et économiques et, par suite, les objectifs assignés à la formation professionnelle sont de nature différente. Les recherches faites pour cette étude ont montré clairement que dans les six Etats de la C.E.E., les plans visant à intensifier la formation professionnelle recouvrent des conceptions économiques et sociologiques très différentes. En outre, dans plusieurs pays, les autorités centrales intéressées à l'organisation de la formation professionnelle soutiennent en matière économique et sociale des principes directeurs très divers, voire contradictoires ; et ce pluralisme se répercute fâcheusement jusque dans les écoles et dans les entreprises. Avant de pouvoir songer à une harmonisation dans le cadre de la C.E.E., il faudra encore beaucoup de travail pour faire bien comprendre sur quels problèmes généraux, sociaux et économiques de la formation professionnelle on pourra se mettre d'accord sans porter préjudice à la diversité de la culture européenne par des formules trop étroites.

4. Toujours sur la base des expériences recueillies à l'occasion des enquêtes nécessaires à cette

étude, on peut dire qu'il sera probablement plus facile d'élaborer de tels principes généraux en matière de formation professionnelle dans les entreprises qu'en matière de formation professionnelle scolaire. Sur un même territoire, la nature des écoles, beaucoup plus que le caractère des entreprises, est conditionnée par les traditions historiques et les autres particularités de la civilisation. Ce n'est pas seulement par l'aspect mais aussi par la structure que les entreprises d'une même branche économique se ressemblent dans tous les pays européens beaucoup plus que ne le font extérieurement et intérieurement les écoles qui poursuivent en soi à peu près le même but de formation. Les recherches modernes sur l'entreprise ont montré qu'il existe des principes d'organisation valables indépendamment de l'originalité de la culture nationale, partout où l'on travaille d'après des principes économiques modernes. Ces éléments permettent de dégager des principes généraux en matière de formation professionnelle dans les entreprises. Selon toute vraisemblance, un accord sur des mesures visant à harmoniser la formation professionnelle dans les entreprises pourra se faire au sein de la C.E.E. plus facilement et plus rapidement que sur des mesures analogues dans le domaine scolaire.

5. Les difficultés qui entravent actuellement l'harmonisation de la formation professionnelle dans les entreprises ne résultent pas d'un manque de compréhension ou de bonne volonté chez les responsables, hommes ou femmes. Les multiples entretiens que nous avons eus dans le cadre des travaux préparatoires à cette étude ont au contraire démontré que partout l'on est prêt à œuvrer pour la réalisation des objectifs de la C.E.E. L'auteur de cette étude doit même avouer l'impression profonde qu'a faite sur lui cet esprit européen, réellement beaucoup plus fort et plus vivant qu'il ne semble parfois. Derrière le réalisme avec lequel se traitent parfois les problèmes de la formation professionnelle dans les entreprises on discerne souvent, en y regardant de plus près, une très haute conscience de l'obligation personnelle de coopérer à la création d'une éducation européenne de la jeunesse.

Mais, très fréquemment, cette volonté de collaboration européenne ne manifeste pas tous ses effets parce qu'on ne connaît pas suffisamment la situation dans les autres pays. Souvent même on n'a pas une vision globale du système de formation professionnelle dans son propre pays; il arrive aussi qu'on ignore ce que font en matière de formation professionnelle dans les entreprises les autres secteurs économiques du même Etat. Il ne faut pas imputer cela aux praticiens engagés dans ce travail, la faute en est à l'insuffisance des efforts faits pour rassembler systématiquement une documentation objective, la mettre scientifiquement en œuvre et

la vulgariser au moyen de publications. C'est donc par là que doit commencer le travail qui se propose d'harmoniser la formation professionnelle en Europe.

6. De cette idée découle la nécessité d'un centre européen de documentation pour tous les problèmes que pose la formation professionnelle. On devrait y rassembler et exploiter tous les éléments ayant quelque rapport avec ces questions. Puisque le Centre international d'information et de recherche sur la formation professionnelle (Genève) a déjà attaqué ce travail, il suffit ici de signaler l'importance de ce service. Son développement et le soutien que lui apportent les institutions nationales compétentes dans les différents pays membres de la C.E.E. sont d'un grand poids en matière d'harmonisation de la formation professionnelle.

7. Mais il ne suffit pas de rassembler la documentation existante, car on ne remédie pas ainsi à l'absence de documents établis selon des principes uniformes, contenant des vues d'ensemble sur la réglementation de la formation professionnelle dans les entreprises pour toute la C.E.E. Les recherches faites en vue de la présente étude ont révélé l'insuffisance des exposés donnés jusqu'à maintenant; en effet, les auteurs ont été contraints d'emprunter leurs informations à des sources incomplètes et bien souvent douteuses. Etant donné l'état actuellement peu satisfaisant des recherches sur la formation professionnelle, personne n'est en mesure de donner sur les buts, les contenus et les méthodes de la formation professionnelle au sein des entreprises dans les divers pays de la C.E.E. des informations détaillées qui puissent prétendre à une véritable valeur scientifique, car la documentation de base indispensable fait défaut. Il faut donc réfléchir aux moyens de pallier cette insuffisance.

8. Telles sont les considérations sur lesquelles se fondent les propositions faites dans la présente étude sur les premières mesures qui doivent préparer l'harmonisation de la formation professionnelle. Elles prévoient l'institution de trois comités internationaux ayant à résoudre les tâches suivantes:

a) Etablir des statistiques homogènes sur l'apprentissage et les autres institutions existant en matière de formation professionnelle dans les entreprises, pour faire toute la lumière sur la réalité. Sur la base des entretiens qu'a eus l'auteur, on peut compter que l'Office statistique des Communautés européennes se félicitera de voir instituer un comité statistique qui devrait se composer aussi bien de statisticiens que d'autres experts des questions de formation professionnelle et qui élaborerait des propositions pour ces statistiques.

b) Elucider les bases juridiques sur lesquelles se fonde dans les divers pays le système actuel de la

formation professionnelle dans les entreprises. La documentation existante est insuffisante, car en bien des cas elle a été rassemblée par des personnes non spécialistes des questions juridiques qui n'ont pas vérifié la validité des dispositions en vigueur. Or, pour amorcer des mesures d'harmonisation, il est très important de savoir si elles doivent se réaliser par la modification de lois, la rédaction de nouveaux arrêtés ministériels, l'adoption de décisions des chambres ou par d'autres actes analogues. Il est donc nécessaire d'instituer pour cette tâche un comité juridique qui devrait comprendre, outre des juristes, des experts connaissant la formation professionnelle dans les entreprises.

c) Harmoniser les examens professionnels du premier cycle au terme de la formation professionnelle élémentaire. Indépendamment des travaux des comités mentionnés sous a) et b), on peut dès maintenant commencer l'harmonisation de la formation professionnelle dans les entreprises en étudiant comment les examens professionnels du premier cycle ayant lieu au terme de la formation professionnelle élémentaire peuvent être harmonisés sur le territoire de la C.E.E. Cette étude a donc proposé l'institution d'un autre comité. Dans presque tous les Etats membres il existe des listes des professions enseignées; les six documents joints en annexe renseignent à ce sujet. Le comité pour l'harmonisation des examens professionnels du premier cycle devrait comparer ces listes et préparer des propositions sur les moyens de les aligner les unes sur les autres. En outre, il devrait comparer les instructions qui existent à peu près partout sur le déroulement des examens professionnels et élaborer des propositions sur les moyens permettant d'exiger au terme de la formation professionnelle élémentaire les mêmes connaissances techniques dans les mêmes professions enseignées. Ce comité pour l'harmonisation de la formation professionnelle élémentaire peut dès maintenant se mettre à l'œuvre, sans attendre les conclusions du comité statistique et du comité juridique. Son activité est d'une extrême importance, car on pourra de la sorte recueillir, dans un domaine particulier, limité et

relativement facile à dominer, des expériences qui donneront des indications sur les méthodes à employer quand on cherchera à harmoniser la formation professionnelle.

9. En proposant d'instituer un comité statistique, un comité juridique et un comité pour l'harmonisation des examens professionnels, nous indiquons les domaines où l'on peut immédiatement et sans grosses difficultés d'organisation commencer à harmoniser véritablement la formation professionnelle dans les entreprises. A la fin de cette étude, il faut cependant exprimer encore l'idée générale suivante: la présente étude n'aurait pu être élaborée si l'auteur n'avait rencontré dans tous les pays de la C.E.E. beaucoup de compréhension et beaucoup d'intérêt pour son entreprise. Il faut donc réfléchir aux moyens d'utiliser cet empressement à œuvrer pour la cause de l'harmonisation de la formation professionnelle dans les entreprises. Par exemple, on peut songer à réunir périodiquement les experts éminents des six pays pour leur donner l'occasion de s'informer des résultats obtenus par les trois comités et prendre position à ce sujet. Mais on peut également tenter, d'une autre façon, de créer un mouvement d'opinion en Europe sur ce domaine de l'éducation de la jeunesse. A ce sujet, il importe particulièrement d'intensifier les recherches de pédagogie économique dans les universités européennes. Il faudrait accorder une valeur toute spéciale à la recherche générale fondamentale. Si l'on veut mieux comprendre les raisons pour lesquelles l'organisation de la formation professionnelle a un caractère particulier dans les divers pays de la C.E.E., il faut connaître les fondements philosophiques, sociologiques et économiques sur lesquels les régimes actuels se sont développés au cours de processus historiques qui ont duré des siècles. Pour résoudre le problème de l'harmonisation de la formation professionnelle sans porter atteinte à l'originalité culturelle de l'un ou l'autre des pays membres de la C.E.E., il faudra par conséquent posséder une vaste connaissance de cette diversité qui exprime la richesse de la civilisation européenne.



**VII. ANNEXES
LISTES DES PROFESSIONS RECONNUES
DANS LES PAYS DE LA C.E.E.**



ANNEXE 1

Professions impliquant une formation de courte ou de longue durée
reconnues en Allemagne, dans l'industrie, le commerce et les transports
(situation au 1er janvier 1961)

Die in Deutschland anerkannten Lehr- und Anlernberufe in Industrie, Handel und Verkehr
(Stand: 1.1.1961)

Lehrberufe

Anlernberufe

1. BERGBAU

*)			3311	Bergvermessungszeichnerin	2
2129	Aufbereiter im Bergbau	3	2122	Salzwerker	2
4337	Bergmaschinenmann (Braunkohlenbergbau)	3			
4113	Bergvermessungstechniker	3			
2111 f	Knappe (Braunkohlenbergbau)	3			
2111 f	Knappe (Erzbergbau)	3			
2111 f	Knappe (Kali- und Steinsalzbergbau)	3			
2111 f	Knappe (Steinkohlenbergbau)	3			
2123	Tiefbohrer	3			

2. EISEN UND METALL

a) Allgemein

4361	Automateneinrichter	3	2584 b	Bohrer	2
2641 a	Bauschlosser	3	2625	Drahtwarenmacher	2
2641 s	Betriebsschlosser	3	2697	Emallierer	2
2641 a	Blechscharner	3	2582 b	Fräser	2
2239	Diamantziehsteinmacher	3	2587	Geräteschleifer	2
2581	Dreher (Eisen und Metall)	3	2671 h	Gerätezusammensetzer	1½
2743	Elektromechaniker	3½	2639	Gußblattbinder	2
3318	Emailschriftenmaler	3	2542	Härter	2
2651 s	Feinblechner	3	2583 b	Hobler	2
2641 b	Flugmotorenschlosser	3½	2637	Maschinenfeilhauer	2
2696	Galvaniseur	3	2671 h	Maschinenzusammensetzer	1½
2689	Gewehrfeinpolierer	3	2478 c	Metall-Lackierer	2
2691	Gewehrgraveur	3½	2586	Metallschleifer	2
2661	Gürtler	3	2581	Revolverdreher	2
2555	Kupferschmied	3½	2586	Schleifer	2
2478 b	Lackierer (Holz und Metall)	3	2671 h	Teilezurichter	2
2689	Laufschlosser	3	3311	Teilzeichnerin	2
2641 b	Maschinenschlosser	3½			
2671	Mechaniker	3½			
	Meß- und Regelmechaniker	3½			
2669	Metallflugzeugbauer	3½			
2625	Metallgewebemacher	3			
4249	Physiklaborant	3½			
3339	Plattenstecher	3½			
2636	Prägewalzengraveur	3½			
2655	Rohrnetzbauer	3			
2639	Sägenrichter	3			
2555	Schalenschmied (Kupferhammerschmied)	3			
2641 s	Schloß- und Schlüsselmacher	3			
2611 a	Schmelzschweißer	3			
2551	Schmied	3			
2537	Schriftgießer	3			
2636	Schriftschneider	3			
2688	Silberbesteckschmied	3			
3339	Stahlrollenstecher	3½			
2689	Systemmacher	3½			
3311	Technischer Zeichner	3			
2572	Universaldrücker	3			
2582 a	Universalfräser	3			

*) Berufssystematische Kennziffer nach der Systematik der Berufe (Berufsverzeichnis für die Arbeitsstatistik).

Lehrberufe

2542	Universalhärter	3
2583 a	Universalhobler	3
2586	Universalschleifer	3
2584 a	Waagrechtbohrer	3
2636	Walzenprüger (Moletteur und Releveur)	3
4243	Werkstoffprüfer (Physik)	3
2631	Werkzeugmacher	3½
2691	Ziseleur	3

Anlemlerufe**b) Eisen- und Metallerzeugung
Warm- und Kaltverformung**

2511	Metallhüttenwerker	3	2551	Bolzenpresser	2
4249	Wärmestellengehilfe	3	2627	Drahtseiler	2
2581	Walzendreher	3	2522 a	Drahtzieher	2
			2551	Federmacher	2
			2551	Gesenkschmied	2
			2511	Hochöfner	2
			2511	Martin- und Elektrostahlwerker	2
			2511	Thomasstahlwerker	2
			2521	Walzwerker	2

c) Gießerei

2531	Fomer	3
2641 s	Modellschlosser	3½
3023	Modelltischler	3½
2631	Stahlformenbauer	3½

d) Stahl- und Eisenbau

3044 a	Bootsbauer	3
2641 e	Hochdruckrohrschlosser	3
2554	Kessel- und Behälterbauer	3
2655	Rohrinstallateur	3
2645	Schiffbauer	3
3044 b	Schiffzimmerer	3½
2641 a	Stahlbauschlosser	3
3459	Takler	3

e) Fahrzeugbau

3511	Fahrzeugpolsterer	3
3041	Fahrzeugstellmacher	3
2673	Kraftfahrzeugschlosser (Instandsetzung)	3½

f) Elektrotechnik

2722	Elektroinstallateur	3	2749	Elektroprüferin	2
2742	Elektrowickler	3	2711	Kabeljungwerker	2
2726	Fernmeldemonteur	3½	2742	Motorenwickler	2
2729	Kabelmonteur	3	2742	Transformatorenwickler	2
2724	Starkstromelektriker	3½			

g) Feinmechanik und Optik

3633	Bandagenmacher	3	3453	Gummistrumpfstricker	1½
3149	Biologiemodellmacher	3	2347	Linsenfasser	1½
2347	Brillenoptikschleifer	3			
2682	Chirurgiemechaniker	3½			
2681	Feinmechaniker	3½			
2347	Feinoptiker	3½			
3119	Hornbrillenmacher	3			
2331 b	Kunstaugenbläser	3			
2689	Metallbrillenmacher	3			
2683	Orthopädiemechaniker	3½			

Lehrberufe

Anlernberufe

b) Schmuck und Edelsteine

2232	Achatschleifer	3	2239	Diamantsäger	2
2232	Amethystschleifer (Facettierer)	3	2689	Metallschmuckmacher	2
2239	Diamantreiber	3	2699	Metallvergolder	2
2232	Diamantschleifer	3	2577	Schmuckteilstanzer	2
2817	Edelmetallprüfer	3	2693	Vorpolierer (Schmuck- und Kleingeräteherstellung)	2
2239	Edelsteinbohrer	3			
2239	Edelsteingraveur	3½			
2232	Edelsteinschleifer	3			
2698	Emailmaler	3½			
2698	Feinemailer	3			
2693	Feinpolierer	3			
2577	Feinstanzer	3			
2691	Feinziseleur	3			
2691	Flachgraveur	3½			
2688	Goldschmied	3			
2691	Guillocheur	3			
2688	Juwelengoldschmied	3½			
2661	Schmuckgürtler	3			
2575	Schmuckpräger	3			
2689	Schmucksteinfasser	3			
2688	Silberschmied	3½			
2636	Stahlgraveur	3½			

i) Schneidwaren

2586	Besteckschleifer	3
2669	Besteck- und Arbeitsmesserreider	3
2669	Scherenmonteur	3
2587	Schneidwarenschleifer	3
2669	Taschennesserausmacher	3
2669	Taschenmesserreider	3

k) Uhren

2687	Großuhrenmacher	3	2687 h	Uhrspiralregler (Einzieher)	2
2687	Kleinuhrenmacher	3½	2687 h	Uhrteilsetzer (Laufwerkmacher)	2
2687	Remonteur	3	3359	Zifferblattdrucker	2
2689	Uhrgehäusemacher	3			

l) Musikinstrumente

3063	Handharmonikastimmer	3
3062	Holzblasinstrumentenmacher	3
2663	Metallblasinstrumentenmacher	3

3. STEINE UND ERDEN

2445	Asphaltwerker	3	2262	Betonsteinformer	1
2273	Baukeramikformer	3	2275	Feuerfesthandformer	2
2262	Betonwerker	3	2275	Feuerfestmaschinenformer	2
2275	Feuerfestwerker	3	2275	Feuerfeststampfer	1½
3029	Fomentischler (Betonsteinindustrie, Feuerfeste Industrie)	3	2252	Gesteinsmüller	2
2252	Gesteinsfeinmüller	3	2241	Kalkjungwerker	1½
2279	Graphittiegler	3	2217	Maschinensteinschleifer	1½
2217	Natursteinschleifer	3	2213	Pflastersteinmacher	1½
2219	Schieferwerker (Schieferbergbau)	3	2279	Schmelzbasalteinbauer	2
2216	Steinbildhauer	3½	2211	Steinbrecher	1½
2216	Steinmetz	3	2125	Torfwerker	1
2277	Steinzeugformer	3	2271	Ziegelbrenner	1½
2271	Ziegler	3			

Lehrberufe

Anlernberufe

4. BAU

2817	Baustoffprüfer (Chemie)	3	2469	Asphaltabdichter	2
3311	Bauzeichner	3	2445	Asphaltierer	2
2421	Betonbauer	3	2447	Betonstraßenwerker	2
2463	Isolierer	3	2457	Gleiswerker	2
2457	Gleisbauer	3	2469	Klebeabdichter	2
2455	Kanalbauer	3	2469	Säurebauwerker	2
2411	Maurer	3	2445	Teer- und Bitumenwerker	2
2441	Pflasterer (Steinsetzer)	3			
2441	Straßenbauer	3			
2459	Wasserbauwerker	3			
2431	Zimmerer	3			

5. HOLZ

3021 a	Bau- und Gerätetischler	3	3014	Holzmaschinenwerker	2
3161	Beizer und Polierer	3	3169	Leistungsrundierer	2
3111	Bernsteindrechsler	3	3012	Säger	2
3029	Bildrahmer	3			
3131	Borstenzurichter (Bürsten- und Pinselindustrie)	3			
3131	Borstpinselmacher	3			
3111	Drechsler	3			
3131	Haarpinselmacher	3			
3052	Hammoniumbauer	3			
3115	Holzbildhauer	3			
3049	Holzflugzeugbauer	3			
2478 a	Holzmaler	3			
3059	Klaviaturmacher	3			
3052	Klavierbauer	3½			
3152	Korbmacher	3			
3169	Leistenvergolder	3			
3021 b	Möbeltischler	3			
3054	Orgelbauer	3½			
3025	Parkettmacher	3			
3511	Polsterer	3			
3012	Sägewerker	3			
3119	Schäfter	3			
3119	Schildpattwarenmacher	3			
3119	Schuhleistenmacher	3			
3031	Schwerfaßböttcher	3			
3133	Stockmacher	3			
3021 c	Stuhlbauer	3			
3131	Technobürstenmacher	3			

6. CHEMIE

4229	Biologielaborant	3½	2811	Chemiebetriebsjungwerker	2
2811	Chemiefacharbeiter	3	2813	Chemielaborjungwerker	2
2815	Chemielaborant	3½	2822	Gummibetriebsjungwerker	2
2912	Kunststoffschlossler	3			
2815	Lacklaborant	3½			
2824	Seifensieder	3			
2817	Stoffprüfer (Chemie)				
	(Glasindustrie, Industrie der Steine und Erden, Keramische Industrie)	3			

7. GLAS

4246	Aräometerjustierer (Abwieger)	3	2331	Becherglasmacher	2
2341	Flachglasveredler	3	2331	Beleuchtungsglasmacher	2
2331	Geräteglasmacher	3	2331	Christbaumschmuckbläser	2
2331	Glasapparatebläser	3	2331	Flaschenglasmacher	2
2341	Glasapparatefeinschleifer	3	2331	Ganzglasspritzenbläser	2

Lehrberufe

4246	Glasapparatejustierer (Wachsschreiber)	3
2341	Glasgraveur	3
2341	Glaskurzwarenfleischer	3
2345	Glasmaler	3
2339	Glasröhrenzieher	3
2339	Glasschmuckmacher	3
2339	Glaswerker	3
2341	Hartglasschleifer	3
2341	Hohlglasfeinschleifer (Kugler)	3
2341	Hohlglasflächenschleifer (Eckenschleifer)	3
2331	Hohlglasnacher	3
3119	Holzformnacher	3
2331	Kunstglasbläser	3
2331	Thermometerbläser	3
4246	Thermometerjustierer (Thermometerschreiber)	3

Anlernberufe

2341	Ganzglasspritzenschleifer	1½
2341	Hohlglasschleifer	2
2331	Isolierflaschenbläser	2
2331	Kelchglasnacher	2
2331	Kleinglasnacher	2
2331	Kolbenglasnacher	2
2331	Leuchtröhrenglasbläser	2
2339	Maschinenglasnacher	2
2331	Medizinalglassbläser	2
2339	Ofenglasdrücker	2
2339	Preßglasnacher	2
2321	Spiegelglasschneider	2
2321	Tafelglasschneider	2
2331	Wirtschaftsglasnacher	2

8. KERAMIK

2282	Figurenkeramformer	3
2282	Geschirrkeramformer	3
2283	Gipsformengießer	3
2282	Kachelformer	3
2289	Keramfeinschleifer	3
2282	Keramfreidreher	3
2285	Keramaler	3
2283	Keraminmodelleur	3
4369	Kerampresseneinrichter	3
2282	Sanitärkeramer	3
2289	Schleifscheibendreher	3
2289	Schleifscheibenformer	3
2282	Technokeramformer	3

2289	Keramschleifer	2
------	----------------	---

9. PAPIERERZEUGUNG, DRUCK UND PAPIERVERARBEITUNG

3229	Beutelmaschinenführer	3
3221	Buchbinder	3
3351	Buchdrucker	3
3222 a	Etuimacher	3
3222 b	Faltschachtelmacher	3
3332	Farbenlithograph	3
3329	Filmkopienfertiger	3
3353	Flachdrucker	3
3334	Galvanoplastiker	3
3312	Graphischer Zeichner	3
3321	Halbtonphotograph	3
	Kartograph	3½
3339	Kartokupferstecher	3½
3222 b	Kartonagenmacher	3
3336	Klischeeätzer	3
3355	Kupferdrucker	3
3353	Lichtdrucker	3
3321	Lichtdruckretuscheur	3
	Lichtpauser	3
3359	Linierer	3
3336	Nachschneider	3
3339	Notenstecher	3
3371	Offsetvervielfältiger	3
3321	Positivretuscheur	3
3221	Preßvergolder	3
3321	Reproduktionphotograph	3
3371	Schablonenwerker	3
3332	Schriftlithograph	3

3222 a	Etuiausstatterin	1½
3489	Lampenschirmnäherin	2
3211	Papiermacher	2
3211	Pappenmacher	1½
3222	Schachtelkleberin	1½
3211	Zellstoffmacher	1½

Lehrberufe

3331	Schriftsetzer	3
	Siebdrucker	3
3339	Stahlstichpräger	3
3338	Stempelmacher	3
3334	Stereotypeur	3
3357	Tapetendrucker	3
3336	Tiefdruckkätzer	3
3355	Tiefdrucker	3
3336	Tiefdruckretuscheur	3
3339	Xylograph	3

Anlemlerufe

10. LEDER

3631	Feinsattler	3	3639	Lederwarenslepperin	2
3611	Gerber	3	3643	Oberlederzuschnelder	2
3655	Handschuhmacher	3			
3631	Rierner	3			
3631	Sattler	3			
3651	Täschner	3			

11. TEXTIL

3443	Bandweber (Band-, Borten- und Tressenweberel)	3	3541	Appreturwerker	2
3443	Boblnetweber	3	3421 b	Bastfaserspinnerln	1½
3371	Druckschablonenmacher	3	3421 b	Baumwollspinner	2
3553	Färber und Chemlschrelnnger	3	3361	Farbmacher (Textildruck)	2
3358	Fllmstoffdrucker	3	3444	Fllztuchnahtmacher	2
3411	Fllzma cher	3	3547	Garnfärbereilwerker	2
3452	Flachwlrker	3	3659	Handschuhnäherln	1
3339	Formstecher	3	3462	Lltzenflechter	1½
3472	Gebildhandstickerln	3	3472	Maschinenstickerln	1½
3472	Großmaschinensticker	3	3511 h	Matratzenhersteller	2
3443	Handweber	3	3462	Posamentenmacherln	2
3491	Hutmacher	3	3443	Seidenstoffweber	2
4265	Kartenschläger	3	3489	Stoffhandschuhzuschnelder	2
3452	Kettenwlrkeinrlchter	3	3489	Stofftäschner	1½
3443	Kokosweber	3	3546	Stückblelchereilwerker	2
3443	Leinengebildweber	3	3547	Stückfärbereilwerker	2
3463	Maschinenspitzenklöpller	3	3448	Tuchstopferln	2
3313	Musterzeichner für die Stlckereil	3	3443	Weber	2
3313	Musterzeichner ln der Stoffdruckereil	3	3911	Wollsortlerer	2
3313	Musterzeichner und Patroneur	3½	3423	Zwlrner	1
3457	Netzma cher (Hochseeflschereil)	3			
3452	Raschelwlrker	3			
3452	Rundwlrkelnrlchter	3			
3443	Samt- und Plüschweber (Mokettweber)	3			
3427	Seilschläger	3			
3421 b	Streichgarnspinner	3			
3453	Strickeinrlchter	3			
3453	Strumpfstrickeinrlchter	3			
3541	Stückappreteur	3			
3478	Taplsserlstin	3			
3443	Tepplchweber	3			
3547	Textllfärber	3			
2815	Textlllaborant	3½			
3443	Tuchma cher (Wollstoffma cher)	3			
3443	Unlversalfllztuchweber	3			
3358	Walzenstoffdrucker	3			
3485	Zeltma cher	3			

12. BEKLEIDUNG

3481	Damenschneider	3	3482	Berufskleidemäherin	1
3481	Herrenschneider	3	3472	Betriebshandstickerin	2
3491	Hutfertiger	3	3482	Damenmäntelnäherin	1½
3112	Knopfmacher	3	3941	Handplätterin	1
3665 a	Kürschner	3	3482	Herrenkleidemäherin	1½
3491	Mützenmacher	3	3483	Herrenwäschennäherin	1½
3493	Putzmacherin	3	3482	Kleidemäherin	1½
3661	Rauchwarenzurichter	3	3489	Krawattennäherin	1½
3483	Wäschennäherin	3	3489	Miedemäherin	1½
3483	Wäschezuschneider	3	3531	Modeblumenmacherin	2
			3491 h	Mützennäherin	1½
			3665 b	Pelznäherin	2
			3489	Schirmnäherin	2
			3483	Schürzennäherin	1½
			3483	Wäscheausstattungsnaherin	1½
			3483	Weißwarenfertigerin	1

13. NAHRUNGS- UND GENUSSMITTEL

3721	Bäcker	3	3776	Fischräucherer	2
3732	Bonbonmacher	3	3781	Mälzer	2
3781	Brauer und Mälzer	3	3789	Mineralwasserwerker	2
3784 b	Destillatbrenner	3			
3784 b	Destillateur	3			
3776	Fischwerker	3			
3751 a	Fleischer	3			
3733	Konfektmacher	3			
3711 a	Müller	3			
3774	Obst- und Gemüsekonservierer	3			
3787	Schaumweinküfer	3			
3733	Schokolademacher	3			
3788	Süßmoster	3			
3725	Zuckerbäcker	3			

14. AUFBAUBERUFE

2615 a	Bleischlosser	1
4263	Taucher	2

15. KAUFMÄNNISCHE LEHRBERUFE

5152 a	Buchhändler	3	5152 b	Kaufmann im Zeitschriftenverlag	3
5151	Drogist	3	5311	Kaufmannsgehilfe im Hotel- und Gaststättengewerbe	3
5141 b	Einzelhandelskaufmann	3	5154	Lehrberuf in Kreditinstituten	3
5141 c	Industriekaufmann	3		Luftverkehrskaufmann	3
5141 a	Kaufmann im Groß- und Außenhandel	3	5111	Musikalienhändler	3
7239	Kaufmann in der Grundstücks- und Wohnungswirtschaft	3	5159	Reisebürogehilfe	3
5157	Kaufmann im Reederei- und Schiffsmaklergewerbe	3	5157	Speditionskaufmann	3
			5156	Versicherungskaufmann	3
			5141	Werbekaufmann	3

16. VERWANDTE LEHRBERUFE

5235	Binnenschiffer	3	3771	Koch (Köchin)	3
1157	Blumenbinder	3	3961	Küper	3
5217	Eisenbahner (mittlerer nichttechnischer Dienst) bei nichtbundeseigenen Eisenbahnen des öffentlichen Verkehrs	3	5231	Matrose (Seeschiffahrt)	3
7239	Gehilfe in wirtschafts- und steuerberatenden Berufen	3	8318	Schaufenstergestalter	3
5235	Hafenschiffer	3	5194	Tankwart	3
6129	Hotel- u. Gaststättengehilfin	3	1146 a	Tierpfleger	3
5321	Kellner (Kellnerin)	3	3787	Weinhandelsküfer	3
			5129	Werkgehilfin (Schmuckwarenindustrie, Taschen- und Armbanduhrindustrie)	3
			3961	Zahnlagerist (Zahnlagerverwalter)	3

17. KAUFMÄNNISCHE UND VERWANDTE ANLERNBERUFE

7121	Bürogehilfin	2	3325	Photolaborant	2
3961	Handelsfachpacker	2	5263	Transporthelfer	2
7127	Lochkartentabellierer	2			

Professions artisanales impliquant une formation de longue durée, en AllemagneDie handwerklichen Lehrberufe in Deutschland

ANLAGE A

zu dem Gesetz zur Ordnung des Handwerks (Handwerksordnung) vom 17. 9. 1953

VERZEICHNIS DER GEWERBE,
DIE ALS HANDWERK BETRIEBEN WERDEN KÖNNEN

(Die zu einem Handwerk gehörenden Handwerkszweige sind eingeklammert; die mundartlichen Bezeichnungen sind in *Kursiv* gesetzt)

I. GRUPPE DER BAU- UND AUSBAUGEWERBE

Nr.

- 1 Maurer; Beton- und Stahlbetonbauer; Feuerungs- und Schornsteinbauer; Backofenbauer
- 2 Zimmerer
- 3 Dachdecker (Schiefer-, Schindel-, Stroh- [Rohr-] und Ziegeldecker)
- 4 Straßenbauer (Pflasterer)
- 5 Wärme-, Kälte- und Schallschutzisolierer
- 6 Mosaik-, Platten- und Fliesenleger
- 7 Betonstein- und Terrazzohersteller; Steinholzleger
- 8 Brunnenbauer
- 9 Steinmetzen und Steinbildhauer
- 10 Stukkateure
- 11 Maler *Anstreicher* (Tüncher, *Weißbinder*); Lackierer
- 12 Ofensetzer
- 13 Schornsteinfeger, *Kaminkehrer*

II. GRUPPE DER METALLGEWERBE

- 14 Schmiede
- 15 Schlosser (Blitzableiterbauer)
- 16 Maschinenbauer; Werkzeugmacher; Dreher
- 17 Mühlenbauer
- 18 Mechaniker (Näh-, Sprechmaschinen- und Fahrradmechaniker); Büromaschinenmechaniker
- 19 Kraftfahrzeugmechaniker; Kraftfahrzeugelektriker
- 20 Landmaschinenmechaniker
- 21 Feinmechaniker und Feinoptiker
- 22 Büchsenmacher
- 23 Klempner *Spengler*, *Flaschner*, (Kühlerhersteller, Kühlerreparateure); Gas- und Wasserinstallateure
- 24 Zentralheizungs- und Lüftungsbauer
- 25 Kupferschmiede
- 26 Elektroinstallateure (Blitzableiterbauer); Elektro- und Fernmeldemechaniker
- 27 Elektromaschinenbauer
- 28 Radio- und Fernsehtechniker
- 29 Uhrmacher
- 30 Graveure (Damaszierer, Formstecher); Ziseleure
- 31 Galvaniseure und Metallschleifer
- 32 Gürtler und Metalldrücker
- 33 Metallformer und Metallgießer
- 34 Glockengießer
- 35 Schweißer

Nr.

- 36 Messerschmiede
- 37 Gold- und Silberschmiede
- 38 Gold-, Silber- und Aluminiumschläger

III. GRUPPE DER HOLZGEWERBE

- 39 Tischler *Schreiner* (Segelflugzeugbauer, Kegelbahnbauer)
- 40 Rolladen- und Jalousiebauer
- 41 Bootsbauer; Schiffbauer
- 42 Modellbauer
- 43 Stellmacher *Wagner*; Karosseriebauer
- 44 Drechsler; Schirmmacher
- 45 Holzbildhauer
- 46 Böttcher *Kübler*, *Schäffler*; Weinküfer
- 47 Bürsten- und Pinselmacher (Drahtbürstenmacher)
- 48 Korbmacher

IV. GRUPPE DER BEKLEIDUNGS-, TEXTIL- UND LEDERGEWERBE

- 49 Herrenschneider
- 50 Damenschneider
- 51 Wäscheschneider
- 52 Sticker; Stricker
- 53 Putzmacher
- 54 Weber
- 55 Seiler (Netzmacher); Segelmacher
- 56 Kürschner; Mützenmacher
- 57 Handschuhmacher
- 58 Schuhmacher (Schäftemacher); Orthopädienschuhmacher
- 59 Holzschuhmacher
- 60 Gerber
- 61 Sattler; Feintäschner
- 62 Polsterer und Dekorateure *Tapezierer*

V. GRUPPE DER NAHRUNGSMITTELGEWERBE

- 63 Bäcker (Brezel-, Schwarzbrot- und Lebkuchenbäcker, Feinbackwarenhersteller)
- 64 Konditoren
- 65 Fleischer *Metzger*, Schlachter
- 66 Roßschlachter
- 67 Müller
- 68 Brauer und Mälzer

VI. GRUPPE DER GEWERBE FÜR GESUNDHEITS- UND KÖRPERPFLEGE SOWIE DER CHEMISCHEN UND REINIGUNGSGEWERBE

- 69 Augentoptiker
- 70 Bandagisten
- 71 Orthopädiemechaniker
- 72 Chirurgie-Instrumentenmacher und Chirurgiemechaniker
- 73 Zahntechniker

Nr.		Nr.	
74	Friseure (Perückenmacher)	83	Edelsteinschleifer
75	Färber und Chemischreiniger	84	Photographen (Phototechniker)
76	Seifensieder (Kerzenzieher)	85	Buchbinder
77	Wäschereibetriebe ; Plättereibetriebe	86	Buchdrucker ; Schriftsetzer ; Drucker
78	Gebäudereiniger	87	Steindrucker ; Lithographen ; Xylographen
VII. GRUPPE DER GLAS-, PAPIER-, KERAMISCHEN UND SONSTIGEN GFWERBE		88	Chemigraphen ; Stereotypeure und Galvanoplastiker
79	Glaser	89	Töpfer <i>Hafner, Häßner</i>
80	Glasschleifer und Glasätzer	90	Orgelbauer ; Klavier- und Harmoniumbauer ; Geigen- bauer ; Metallblasinstrumenten- und Schlagzeug- macher ; Holzblasinstrumentenmacher ; Zupfinstru- mentenmacher
81	Glasbläser und Glasinstrumentenmacher	91	Vergolder
82	Glas- und Porzellanmaler	92	Schilder- und Lichtreklamehersteller
		93	Vulkaniseure

ANNEXE 3

Liste des examens professionnels d'Etat, en France, du premier degré (certificat d'aptitude professionnelle) et du second degré (brevet professionnel)

(extrait du « Panorama de l'enseignement technique » publié par le
centre d'études et de recherches documentaires de l'enseignement technique, Paris, 1958, pages 52 à 58)

Certificats d'aptitude professionnelle créés sur le plan national

I. INDUSTRIELS

PASSEURS, MARINIERS, BATELIERS

Dragueur-marinier des industries de sables et graviers

MINES ET CARRIERES

Carrier-extracteur de blocs

Mineur-boiseur

Mineur de mines

TERRASSEMENT

Conducteur d'engins

TAILLE DE PIERRE

Epinceur de pavés

Graveur sur pierre

Marbrier de bâtiment, d'ameublement et funéraire, mention
complémentaire: « graveur sur pierre »

Polisseur de roches

Quemeur, fendeur, ardoisier

Tailleur de pierre, mention complémentaire: « graveur
sur pierre »

MAÇONNERIE ET METIERS CONNEXES

Carreleur-mosaïste

Coffreur pour béton armé des travaux publics

Maçon

Maçon-fumiste de sidérurgie

Maçon-fumiste de verrerie

Ouvrier en béton armé

Ouvrier d'entretien à formation polyvalente

Ouvrier en produits moulés de béton

Plâtrier

COUVERTURE, FUMISTERIE, PLOMBERIE, INSTAL- LATIONS SANITAIRES

Couvreur-ardoisier

Couvreur-zingueur

Fumiste en bâtiment

Monteur en chauffage

Plombier sanitaire

PEINTURE, DECORATION

Peintre en bâtiment

Peintre en voitures

Peintre-fileur-décorateur sur faïence

Peintre-fileur-décorateur sur porcelaine

PRODUCTION DES METAUX, FONDERIE

Fondeur au four électrique

Fondeur au four Martin

Fondeur de haut fourneau

Ouvrier de convertisseur (aciérie Thomas)

Pocheur couleur (aciérie Thomas et Martin)

Premier gazier de haut fourneau

Premier ouvrier de do'omie (aciérie Thomas)

LAMINAGE, ETIRAGE, TREFILAGE

Lamineur de gros trains

Lamineur de trains continus

Lamineur de trains moyens et petits trains

Lamineur de trains à tôle

MOULAGE

Mouleur-noyauteur: 4 options: acier, alliages légers,
cuivre et bronze, fonte

Mouleur-plaquiste

FORGE, SERRURERIE, FERRONNERIE

Ferreur en carrosserie

Forgeron de pièces mécaniques

Serrurier de bâtiment

COUPELLERIE, CISELLERIE

Coutelier-réparateur

CHAUDRONNERIE ET ACTIVITES CONNEXES

Chaudronnier

Chaudronnier: 3 options: alliages légers, cuivre, fer

Ferblantier en tôlerie fine

Tôlier en ventilation

Tôlier formeur en carrosserie

Traceur de coques

Tuyautier en orgues

CHARPENTE EN FER

Charpentier en charpente métallique

Traceur en charpente métallique

MECANIQUE I: AJUSTEURS, MONTEURS, REPARA- TEURS ET METIERS CONNEXES

Aide-mécanicien monteur en orgues

Ajusteur, mention complémentaire: ajusteur en moules
et modèles métalliques

Ajusteur balancier

Mécanicien en cellules d'avion

Mécanicien de chantier

Mécanicien en cycles et motocycles

Mécanicien du fond des mines de houille

Mécanicien en instruments de bord aéronautique

Mécanicien de moteurs d'avions
Mécanicien en outils à découper et à emboutir
Mécanicien régleur de machines à coudre de bonneterie
Mécanicien régleur de métiers circulaires à bas et chaussettes
Mécanicien réparateur d'automobiles, mentions complémentaires: réparateur de moteurs à injection, réparateur de moteurs à injection y compris application à la marine
Mécanicien réparateur de machines agricoles, mention complémentaire: mécanicien en motoculture et équipement rural
Magasinier professionnel en fournitures automobiles

MECANIQUE II : OUVRIERS SUR MACHINES

Décolleteur
Fraiseur, mention complémentaire: fraiseur en moules et modèles métalliques
Rectifieur
Robinetier
Tourneur, mention complémentaire: tourneur en moules et modèles métalliques

SOUDURE

Soudeur

HORLOGERIE

Horloger-réparateur 2 options: montre; pendulerie mécanique et électrique

ELECTRICITE

Electricien d'automobiles
Electricien de la construction électrique: 4 options: bobinier, étalonneur d'appareils de mesures, monteur-câbleur, monteur-testeur en téléphonie
Electro-mécanicien
Mineur électro-mécanicien des mines de houille
Monteur-électricien
Monteur-électricien d'aviation, mention complémentaire: réparation
Monteur en installations téléphoniques et courants faibles
Opérateur-projectionniste
Ouvrier d'entretien de l'industrie chimique: option: mécanicien-électricien

RADIO-ELECTRICITE

Monteur-câbleur radio
Radio-électricien

VERRE RIE (PRODUCTION)

Mécanicien-verrier
Verrier à la main
Ouvrier du travail du verre et assimilés
Façonnier sur glace

PHOTOGRAPHIE

Chromiste offset
Chromiste typo
Photographe
Photographe héli o
Photographe offset

Plumiste
Retoucheur héli o
Similiste typo

PHOTOGRAVURE, GRAVURE A L'ACIDE

Clicheur-galvanotypeur
Graveur-héli o
Graveur de trait
Photographe typo

COMPOSITION, IMPRESSION

Claviste monotypiste
Compo-typo
Conducteur offset
Copiste typo
Fondeur monotypiste
Imprimeur héli o
Monteur héli o
Reporteur-conducteur litho
Reporteur photomécanique offset
Copiste offset

RELIURE, BROCHAGE

Brocheur
Doreur
Relieur main
Reliure industrielle

PAPIERS, CARTONS (FABRICATION)

Ouvriers de fabrication des pâtes papiers et cartons

BRIQUETERIE, CERAMIQUE

Faïence: façonnier en faïence
Modeleur travaillant d'après plans
Porcelaine: façonnier en porcelaine (2 options: tourneur en porcelaine et couleur-garnisseur)
Modeleur travaillant d'après plans

CONDUCTEUR DE FOURS ET ASSIMILES

Premier ouvrier cokier « carbonisation »
Premier ouvrier cokier « traitement des sous-produits »

OUVRIERS DE LA CHIMIE ET ASSIMILES

Conducteur d'appareils des industries chimiques

APPRET, BLANCHIMENT, TEINTURE

Apprêteur (se) visiteur (se)
Teinturier-nettoyeur

OUVRIERS DU TRAVAIL DES BOISSONS

Sommelier-caviste

BOULANGERIE, PATISSERIE

Boulangier
Pâtissier-confiseur-glacier

CUISINE

Cuisinier
Employé de collectivités option: cuisine

TEXTILES

Stoppage-remmailage

Tulliste en voilettes et dentelles dites de Lyon
Tulliste en dentelles mécaniques dites de Calais

COUTURE, MODE, LINGERIE, VETEMENT

Confection de vêtements de toile pour hommes, mention complémentaire: coupe en confection masculine

Confectionneur(se) de vestons et gilets pour hommes et garçonnets, mention complémentaire: coupe en confection masculine

Corset industriel, mention complémentaire facultative: coupe

Corsetière sur mesures

Coupeur ouvrier fourreur

Couture flou

Couture tailleur

Culottière

Culottière gilette industrielle

Employé de collectivités option: lingerie

Flou industriel, mention complémentaire: coupe en confection féminine

Gilette

Lingerie, chemiserie industrielle

Mécanicienne, finisseuse, doubleuse en fourrure

Modes

Ouvrier(ère) tailleur-aprêceur

Tailleur industriel, mention complémentaire: coupe en confection féminine

TAPISSERIE, MATELASSERIE

Sellier-garnisseur

Tapissière d'ameublement et décoration

Tapissier-décorateur

CHAUSSURES

Cordonnier

Cordonnier orthopédiste

Coupeur-patronnier

Mécanicienne apprêteuse

Brocheur en chaussures

Monteur en chaussures

Coupeur en chaussures

Fraiseur-finisseur en chaussures

Maillocheuse, vernisseuse en chaussures

Ouvrier en chaussures

TRAVAIL DU CUIR (n.d.a.)

Bourelrier-sellier

Coupeur-gantier

Cuir industriel, sellerie et équipement militaire

Gainier

Malletier

Maroquinier

Mécanicienne-gantière complète

Mécanicien-pareur-apprêteur

Sellier-maroquinier

TANNERIE, MEGISSERIE, CORROIERIE

Ouvriers des cuirs et peaux bruts

TRAVAIL DU BOIS BRUT

Affûteur-scieur

CHARPENTE EN BOIS

Charpentier en bois

Charpentier de navires en bois

MENUISERIE, EBENISTERIE

Conducteur de machines-outils à bois; mentions complémentaires: conducteur de machines-outils à bois découpeur, conducteur de machines-outils à bois tou-pilleur

Ebéniste

Menuisier en bâtiment

Menuisier en sièges

Modeleur-mécanicien

CHARBONNAGE, CARROSSERIE

Menuisier en voitures

AUTRES OUVRIERS

Harmoniste, facteur d'orgues

GRAVURE

Graveur-litho

DESSINATEURS

Dessinateur industriel en constructions électriques

Dessinateur industriel en constructions métalliques

Dessinateur industriel en mécanique

Metteur en cartes: esquisseur en broderies mécaniques avec mention facultative: piqueur de cartons

Dessinateur industriel en constructions radio-électriques¹

AGENTS TECHNIQUES

Opérateur géomètre

SERVICES

Arts ménagers

Commis de restaurant

Employé d'hôtel

Repasseuse de fin

SOINS PERSONNELS

Coiffeur dames

Coiffeur salonnier

SANTE

Préparateur en pharmacie

SERVICES SOCIAUX

Aide maternelle

¹ Mention complémentaire du C.A.P. «Radio-électricien»

II. COMMERCIAUX

EMPLOYES DE BUREAU

Aide-comptable
Commis d'administrateur de biens
Employé d'assurance
Employé de banque
Employé de bourse
Employé de bureau
Mécanographe
Sténo-dactylographe

EMPLOYES DE COMMERCE ET ASSIMILES

Commis épicier
Commis poissonnier
Vendeur
Employé de collectivités, option : agent polyvalent des services économiques

Brevets professionnels créés sur le plan national

I. INDUSTRIELS

COUVERTURE, FUMISTERIE

Plomberie installation sanitaire

MOULAGE

Mouleur-noyateur-fondeur
Mouleur-plaquiste

CHAUDRONNERIE ET ACTIVITES CONNEXES

Chaudronnier
Tolier en ventilation
Traceur de coque

MECANIQUE I: AJUSTEURS, MONTEURS, REPARATEURS ET METIERS CONNEXES

Mécanicien en outils à découper et à emboutir
Mécanicien régleur de machine à coudre de bonneterie
Mécanicien réparateur d'automobiles

ELECTRICITE

Projectionniste de spectacles cinématographiques
Electricien : 4 options : équipement (bâtiment, industrie), entretien, production, distribution

RADIO-ELECTRICITE

Radio-électricien

OUVRIERS DE LA CHIMIE ET ASSIMILES

Caoutchoutier

APPRET, BLANCHIMENT, TEINTURE

Détacheur-apprêteur
Teinturier-nettoyeur

CHARPENTE EN BOIS

Charpentier en bois

MENUISERIE, EBENISTERIE

Menuisier en bâtiment

DESSINATEURS

Dessinateur industriel en mécanique

SERVICES

Agent technique du tourisme
Guide-interprète

SOINS PERSONNELS

Coiffeur pour dames
Coiffeur salonnier

SANTE

Préparateur en pharmacie

II. COMMERCIAUX

Agent de commerce extérieur
Publicitaire

EMPLOIS DE BUREAU

Assurance, 2 options : administration, production
Employé de banque
Employé de bourse

Employé non spécialisé
Chef mécanographe
Comptable
Secrétaire

EMPLOYES DE COMMERCE ET ASSIMILES

Vendeur

Liste des brevets de techniciens

Adjoint technique des entreprises du bâtiment
Adjoint technique T.P.
Aéronautique
Bureau d'étude (construction mécanique)
Chimiste
Comptabilité
Diététique (2 parties)
Electro-technicien
Fonderie
Mécanographie (machines à cartes perforées et leurs prolongements électroniques)
Métiers du bâtiment
Métiers et commerce de la musique

Micromécanique
Opticien-lunetier
Papetier
Professions technico-commerciales des industries des métaux (métallurgie, constructions mécaniques, électricité)
Radio-technicien
Représentation
Secrétariat
Tannerie-mégisserie
Technicien d'analyses biologiques
Traducteur commercial
Librairie et édition de livres

Un brevet de technicien «Physicien» sera très prochainement créé.

Sont actuellement en cours d'études de nombreuses autres créations de brevets de techniciens, notamment dans les secteurs des industries de la chimie, de la métallurgie, du textile, des cuirs et peaux, de la chaussure et du commerce.

Brevet d'enseignement industriel (Spécialités dont le règlement a été fixé par arrêtés ministériels)

FORESTAGE

Industries forestières

MAÇONNERIE ET METIERS CONNEXES

Carreleur-mosaïste
Béton enduit
Maçon-briqueleur
Plâtrier
Bâtiment gros-œuvre: options: maçon, ciment armé, taille de pierre
Commis en couverture et plomberie sanitaire

PEINTURE, DECORATION

Peintre-vitrier

MOULAGE

Mouleur-fondeur

FORGE, SERRURERIE, FERRONNERIE

Ferronnier
Forgeron-mécanicien
Serrurier

CHAUDRONNERIE ET ACTIVITES CONNEXES

Chaudronnier, options: fer, cuivre et métaux légers

MECANIQUE I: AJUSTEURS, MONTEURS, REPARATEURS ET METIERS CONNEXES

Ajusteur
Mécanicien d'automobiles
Mécanique agricole
Aide biochimiste
Aide physicien

MECANIQUE II: OUVRIERS SUR MACHINES

Fraiseur
Tourneur

ELECTRICITE

Electricité, options: électro-mécanicien, installateur-électricien

RADIO-ELECTRICITE

Radio-électricien

CHIMISTES ET ASSIMILES

Aide-chimiste

APPRET, BLANCHIMENT, TEINTURE

Teinturerie, apprêts

COUTURE, MODE, LINGERIE, VETEMENT

Couture flou

Couture enfants

Couture tailleurs dames

Lingerie

Tailleur hommes

Corset

Haute mode

Broderie

Patronnière gradeuse

TAPISSERIE, MATELASSERIE

Tapissier

CHAUSSURES

Bottier

Bottier orthopédiste

Fabrication mécanique de la chaussure

TANNERIE, MEGISSERIE

Mégissier

MENUISERIE, EBENISTERIE

Ebéniste

Menuisier d'agencement

Menuisier en bâtiment

Menuisier en sièges

Modeleur

DESSINATEURS

Dessinateur en construction mécanique

Dessinateur en chauffage

ANNEXE 4

Liste des professions enseignées en Italie dans les « Istituti professionali » d'Etat

(extrait de « Qualifiche e profili professionali, quadri orari e prove di esame degli Istituti professionali di Stato » publié par le Ministero della Pubblica Istruzione, Roma, 1960)

NOTA - Le matricole decimali segnate in corrispondenza alle qualifiche si riferiscono alla classificazione professionale (edizione 1955) del Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale

	pag.		pag.
Premessa al Settore I	15	— — — Addetto alla portineria d'albergo	81
		— — — Addetto alla segreteria e all'amministrazione d'albergo	83
I. SETTORE AGRICOLTURA			
01.02.04 Agrumicoltore	19		
01.04.08 } Allevatore zootecnico	21	IV. SETTORE TURISTICO	
01.04.11 }		— — — Addetto agli uffici turistici	87
01.04.020 }		— — — Addetto ai servizi tecnici turistici	89
01.04.12 }			
01.04.14 } Avicoltore	23		
01.04.16 }			
05.08.00 Casaro	25	Premessa ai Settori V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV	
05.11.19 Cantiniere	27		91
01.03.00 Conduttore di macchine agricole	29		
01.02.00 Esperto coltivatore	31	V. SETTORE GENTE DI MARE	
01.02.06 Floricoltore-giardiniere	33	— — — Padrone marittimo al traffico	95
— — — Massaia agricola	35	— — — Padrone marittimo alla pesca	98
01.02.03 Frutticoltore	37	18.04.03 Meccanico navale	101
01.02.02 } Olivicoltore-frantoiano	39	17.03.14 Eletttricista di bordo	103
05.09.00 }		— — — Radiotelegrafista di bordo	106
01.02.05 Orticoltore	41		
01.02.01 Viticoltore	43		
01.02.07 Vivaista	45		
VI. SETTORE MECCANICO NAVALE			
Premessa al Settore II	47	18.04.03 Meccanico navale	109
II. SETTORE COMMERCIO E SERVIZI AMMINISTRATIVI			
— — — Segretario di azienda	51	VII. SETTORE COSTRUZIONE NAVALE	
— — — Contabile d'azienda	53	13.11.04 Carpentiere navale	113
— — — Corrispondente commerciale in lingue estere	55	13.06.03 Tracciatore di sala	115
— — — Addetto al commercio con l'estero	57	17.03.14 Eletttricista di bordo	103
— — — Stenodattilografo in lingue estere	59		
— — — Stenodattilografo	61	VIII. SETTORE ELETTROTECNICO E RADIOTECNICO	
— — — Applicato ai servizi amministrativi	63	17.02.00 Eletttricista installatore in b.t.	119
— — — Stenotipista	65	17.03.13 Eletttricista per automezzi (elettrauto)	122
— — — Telescriventista	67	17.04.00 Montatore - riparatore di apparecchi radio	124
— — — Addetto alla vendita	69	13.15.00 Galvanotecnico	126
— — — Allestitore di vetrina	71	17.03.08 Elettromeccanico	128
III. SETTORE ALBERGHIERO			
Premessa ai Settori III e IV	73	17.02.02 Installatore riparatore di impianti telefonici	131
— — — Addetto ai servizi alberghieri di cucina	77	17.04.05 Montatore e riparatore di apparecchi televisivi	133
— — — Addetto ai servizi alberghieri di sala e bar	79	17.02.02 Apparecchiatore telefonico a.f.	135

		pag.			pag.
IX. SETTORE MECCANICO			XV. SETTORE GRAFICO		
13.05.00	Saldatore	139	12.01.00	Tipocompositore	215
00.23.02	Disegnatore meccanico particolare	141	12.01.02	Monotastierista	217
13.07.02	Aggiustatore meccanico	143	12.01.02	Monofonditore	218
13.07.01	Tracciatore meccanico	145	12.01.03	Linotipista	219
13.07.05	Tomitore meccanico	147	12.01.02	Tipoinpressore	220
- - -	Formatore per fonderia	149	12.04.00	Fotografo grafico	222
13.08.05	Orologiaio	150	12.04.01	Fotografo	224
- - -	Congegnatore meccanico	152	12.04.06	Fotoincisore	226
13.08.22	Meccanico riparatore di automezzi	154	- - -	Fotocromista	228
- - -	Fresatore	156	12.03.03	Fotolitografo	230
- - -	Rettificatore	158	12.03.00	Litoimpresore	232
- - -	Meccanico stampista per materie plastiche	160	- - -	Incisore rotocalcografo	234
- - -	Meccanico strumentista	162	12.02.04	Impressore rotocalcografo	236
			12.05.00	Legatore	238
X. SETTORE MINERARIO			Premessa ai Settori XVI, XVII, XVIII, XIX, XX 241		
04.03.03	Minatore	167	XVI. SETTORE ABBIGLIAMENTO		
- - -	Meccanico di miniera	169	09.01.00	Sarta per donna	245
04.04.00	Preparatore di minerali	171	- - -	Maestra di sartoria	247
XI. SETTORE TESSILE			09.01.00	Sarta per bambini	249
08.02.00	Aiuto assistente di tessitura	175	- - -	Biancherista generica	251
- - -	Dispositore tessile	177	09.02.05	Biancherista per uomo	253
- - -	Disegnatore messincartista	179	09.02.00	Biancherista per donna	255
08.01.00	Aiuto assistente di filatura	181	09.03.00	Maglierista	257
XII. SETTORE MESTIERI AUSILIARI DELL'ARTE SANITARIA			- - -	Indossatrice	259
14.07.00	Ottico	185	09.04.00	Modista	261
13.08.08	Odontotecnico	187	- - -	Accessorista e fiorista	263
XIII. SETTORE DEL LEGNO			09.06.00	Pellicciaia	265
10.02.02	Falegname	191	09.01.01	Modellista	267
10.03.00	Mobiliere (ebanista)	193	09.01.15	Rammendatrice	269
10.03.13	Modellista di fonderia	195	XVII. SETTORE ARTE APPLICATA		
XIV. SETTORE EDILE			00.02.04	Figurista	723
00.23.01	Disegnatore edile	199	08.02.15	Merlettaia	275
10.06.01	Carpentiere in legno	201	09.02.11	Ricamatrice	277
16.02.00	Muratore	203	08.02.00	Tessitrice artigiana	279
16.02.05	Ferraiole	205	- - -	Tessitrice di arazzi	281
- - -	Installatore di impianti idraulico-sanitari	207	- - -	Tessitrice di tappeti	283
- - -	Installatore di impianti di riscaldamento	209	09.09.02	Decoratrice di stoffe	285
- - -	Aiuto assistente edile	211	14.04.08	Ceramista	287
			14.04.14	Decoratrice di ceramiche	289
			09.09.06	Confezionatrice di soprammobili e giocattoli	291
			09.09.03		
			XVIII. SETTORE SERVIZI SOCIALI		
			- - -	Ausiliaria familiare	295
			- - -	Accompagnatrice turistica	297
			- - -	Guardarobiera	299

pag.

pag.

XIX. SETTORE PROPAGANDA PUBBLICITARIA

XX. SETTORE PER L'ESTETICA E LE ATTIVITÀ
SUSSIDIARIE DELLO SPETTACOLO

- - - Propagandista e dimostratrice pub-
blicitaria 303

- - - Cosmetista truccatrice 307
- - - Costumista teatrale e cinematogra-
fica 309

Nombre de contrats conclus par profession et par région linguistique pour l'année 1959

Aantal erkende contracten per beroep en per taalgroep voor het jaar 1959

Métiers – Beroepen	Français Franse	Flamands Vlaamse	Total Totaal
A. METAUX – METALEN			
<i>1. Façonnage et soudure des métaux – Bewerken en lassen van metalen</i>			
Forgeron – Smid	6	7	13
Ferronnier – Bouwsmid (metaalconstructie)	37	112	149
Ferronnier d'art – Kunstsmid	3	5	8
Maréchal-ferrant – Hoefsmid	1	4	5
Tôlier – Plaatwerker	–	39	39
Tôlier-carrossier – Autoplaatwerker	52	43	95
Plombier – Loodgieter	2	8	10
Plombier-zingueur – Loodgieter en zinkwerker	112	100	212
Tôlier-chaudronnier (fer) – Plaatwerker-ketelmaker (ijzer)	8	1	9
Mouleur-fonderie – Vormer-gieter	5	–	5
Graveur (métaux) – Graveerder (metaal)	2	1	3
Chromeur-polisseur – Verchromeerder-polijsler	4	2	6
Fabricant d'articles de ménage en ferblanterie – Vervaardiging huishoudartikelen in blik	2	–	2
Fabricant d'emporte-pièces – Snijstanzen	1	–	1
Fondeur aluminium – Aluminiumgieter	–	1	1
Fondeur sujets décoratifs – Gieter van metalen sierstukken	–	1	1
Usinage mécanique – Mechanische bewerkingen	4	–	4
Tourneur-décolleteur – Draaier-Décolleteerder	8	–	8
Soudeur – Lasser	1	–	1
<i>2. Constructions métalliques – Metalen constructies</i>			
Poëlier -serrurier – Kachelsmid-Slotenmaker	4	1	5
Constructeur de meubles (acier) – Constructeur van stalen meubels	6	6	12
Constructeur d'appareils de transports soudés – Constructeur gelaste transporttoestellen	1	–	1
Installateurs sanitaires – Installateur sanitaire inrichtingen	7	10	17
Installateurs de chauffage central – Installateur centrale verwarming	22	19	41
Constructeur de volets – Constructeur van rolluiken en rolhekken	–	1	1
Constructeur de remorques – Constructeur van aanhangwagens	1	4	5
Fabricant de ressorts – Vervaardiger van stalen veren	2	–	2
Constructeur de lustres métalliques – Constructeur van metalen luchters	–	1	1
Fabricant d'articles d'étalage – Fabrikant van etalageartikelen	–	1	1
<i>3. Constructions mécaniques – Mechanische constructies</i>			
Mécanicien autos – Mecanicien auto's	491	533	1024
Mécanicien motos – Mecanicien motorfietsen	23	25	48
Mécanicien vélos – Mecanicien fietsen	5	26	31

Métiers - Beroepen	Français Franse	Flamands Vlaamse	Total Totaal
Mécanicien vélos et vélos-moteurs - Mecanicien fietsen en bromfietsen	5	31	36
Mécanicien tracteurs agricoles - Mecanicien van landbouwtractoren	25	9	34
Mécanicien diesel - Mecanicien dieselmotoren	4	10	14
Mécanicien machines de bureau - Mecanicien kantoormachines	8	6	14
Mécanicien machines à coudre - Mecanicien naaimachines	-	1	1
Mécanicien appareils à couper et à peser - Mecanicien snij- en weeg-toestellen	-	2	2
Mécanicien machines agricoles - Mecanicien landbouwmachines	-	19	19
Mécaniciens - Mecaniciens	66	65	131
Mécanicien de frigos - Koeltechnicus	2	4	6
Total - Totaal	920	1098	2018
B. ELECTRICITE - ELEKTRICITEIT			
Electricien installateur - Elektrisch installateur	100	124	224
Electricien bobineur - Elektrisch wikkelaar	19	11	30
Electricien radio - Radio-elektricien	13	22	35
Electricien auto - Auto-elektricien	11	9	20
Fabricant de tubes fluorescents - Vervaardiger van fluorescentiebuizen	-	2	2
Réparateur d'appareils de mesure électrique - Hersteller van elektrische meettoestellen	-	1	1
Réparateur d'appareils électro-ménagers - Hersteller van elektrische huishoudapparaten	2	-	2
Fabricant d'accumulateurs - Vervaardiger accumulatoren	-	1	1
Total - Totaal	145	170	315
C. MATIERES PLASTIQUES ET CELLULOÏD PLASTIEKE STOFFEN EN CELLULOID			
Vulcanisateur - Vulcaniseerder	2	9	11
Mécanicien plexiglas - Mechanisch bewerker van plexiglas	1	-	1
Extrudeur en thermoplastique - Extrudeur van thermoplasten	-	3	3
Maroquinier matières plastiques - Marokijnwerker thermoplaststoffen	3	-	3
Confection vêtements en matières plastiques - Confectiekleding in thermoplaststoffen	0	4	4
Total - Totaal	6	16	22
D. ALIMENTATION ET TABACS - VOEDING EN TABAK			
<i>1. Alimentation - Voeding</i>			
Boucher - Slager	363	738	1101
Boucher-chevalin - Paardenslager	12	11	23
Charcutier - Spekslager	38	37	75
Abatteur - Slachter	4	5	9
Tripier-boyaudier - Slachtafvalbewerker	2	1	3
Boulangier - Bakker	273	525	798

Métiers – Beroepen	Français Franse	Flamands Vlaamse	Total Totaal
Pâtissier – Banketbakker	100	220	320
Préparateur de condiments pour fabrication de charcuterie Bereider van specerijen voor spekslagerijprodukten *	1	–	1
Confiseur – Suikerbakker	2	4	6
Meunier – Maalder	–	3	3
Soutireur-caviste-liquoriste – Wijnbottelaar-keldemeester-likeurmaker	1	–	1
Boulangier-pâtissier – Bakker-Banketbakker	114	3	117
Boucher-charcutier – Slager-Spekslager	129	10	139
Préparateur gibier-volaille – Bereider van wild en gevogelte	6	1	7
2. Tabac – Tabak			
Cigariier – Sigarenmaker	–	11	11
Total – Totaal	1 045	1 569	2 614
E. BOIS ET AMEUBLEMENT – HOUT EN AMEUBLEMENT			
1. Menuiserie – Schrijnwerk			
Menuisier – Schrijnwerker	177	312	489
Fabricant d'escaliers – Trappenmaker	–	2	2
Constructeur de navires – Scheepsbouwer	–	2	2
Fabricant volets mécaniques – Rolluikmaker	3	8	11
Carrossier – Carrosseriemaker	–	1	1
Fabricant de cercueil – Doodkistenmaker	3	1	4
Charpentier – Timmerman	1	–	1
Scieur et débiteur de bois – Houtzager	1	–	1
2. Modelage – Modelling			
Sculpteur sur bois – Houtbeeldhouwer	2	12	14
Modeleur sur bois – Modelmaker	2	–	2
Tourneur sur bois – Houtdraaier	1	1	2
Sabottier – Klompenmaker	–	2	2
Fabricant de cadres sculptés – Vervaardiger van gebeeldhouwde lijsten	1	1	2
3. Vannerie – Vlechtwerk			
Canneleur de chaises – Stoelenmatter	–	3	3
Vannier – Mandenmaker	1	–	1
4. Ebénisterie et garnissage – Meubelmakerij en garnering			
Ebéniste – Meubelmaker	40	131	171
Chaisier – Stoelenmaker	1	–	1
Lustrier – Luchtermaker	2	–	2
Fabricant de fauteuils – Zetelmaker	–	3	3

* Provisorische Übersetzung, da im Originaldokument nicht enthalten.

Métiers – Beroepen	Français Franse	Flamands Vlaamse	Total Totaal
Parqueteur – Parketlegger	1	–	1
Encadreur-doreur – Inlijster-vergulder	–	3	3
Fabricant de jouets – Fabrikant van speelgoed	1	–	1
Total – Totaal	237	482	719
F. TEXTILES ET VETEMENTS – TEXTIEL EN KLEDING			
<i>1. Tissage – Weverij</i>			
Tisserand (plat) – Platwever	–	6	6
Tisserand (ruban) – Lintwever	–	1	1
Tisserand jacquard – Jacquardwever	–	8	8
Monteur (métier jacquard) – Monteur van jacquardgetouwen	1	–	1
Piqueur-liseur de carton – Kartonkapper	–	1	1
Dessinateur textile – Textieltekenaar	–	1	1
<i>2. Bonneterie – Broderie – Breigoed – borduurwerk</i>			
Remailleuse-stoppeuse – Hermaaster-stopster	5	–	5
Brodeuse machine – Machineborduurster	3	6	9
Brodeuse main – Handborduurster	–	3	3
Tricoteuse (machine) – Breister (machinaal)	2	6	8
<i>3. Teinture et blanchissage – Ververij - Blekerij</i>			
Blanchisseuse-repasseuse – Witwasster-strijkster	12	34	46
Teinturier-dégraiseur – Verver-chemisch reiniger	4	11	15
Teilleur de lin – Vlasser	–	16	16
<i>4. Tailleur-couture et confection – Kleermaker-mode en confectionie</i>			
Tailleur hommes – Herenkleermaker	45	47	92
Tailleur dames – Dameskleermaker	36	63	99
Couturière – Naaister	211	240	451
Confection de lingerie – Confectie linnengoed	24	41	65
Confection de vêtements pour hommes – Confectie van herenkleding	10	11	21
Confection de vêtements pour dames – Confectie van dameskleding	23	25	48
Confection de vêtements pour enfants – Confectie van kinderkleding	9	41	50
Confection de vêtements pour ouvriers – Confectie van werkkleding	22	20	42
Confection de vêtements de sport – Confectie van sportkleding	–	23	23
Confection d'articles de linge de maison – Confectie van huishoud- linnen	–	17	17
Confection de vêtements de pluie – Confectie van regenkleding	1	–	1
Couturière bonneterie – Naaister van breigoedartikelen	1	3	4
Couturière en parapluies – Naaister van regenschermen	2	–	2
<i>5. Mode et casquettes – Mode en pettenmakerij</i>			
Modiste – Modiste	9	12	21
Chapelier – Hoedenmaker	2	–	2

Métiers - Beroepen	Français Franse	Flandris Vlaamse	Total Totaal
Casquetier - Pettenmaker	1	-	1
Fabricant de képis d'uniforme - Fabrikant van kepies	1	-	1
6. Lingerie et corset - Linnengoed en korset			
Chemisière - Hemdenmaakster	2	2	4
Corsetière - Korsetmaakster	8	25	33
Coupeur-corsetier - Coupeur van korsetten	-	1	1
7. Divers - Andere textielbewerkingen			
Matelassier - Matrassenmaker	2	-	2
Total - Totaal	436	664	1 100
G. MAROQUINERIE, CUIR ET FOURRURE MAROKIJNBEWERKING, LEDER EN BONTWERK			
1. Maroquinerie - Marokijnbewerking			
Maroquinier (petite) - Marokijnwerker (kleine waren)	7	6	13
Sellier-maroquinier - Zadelmaker-Marokijnwerker	5	2	7
Fabricant de bracelets pour montres - Vervaardiger van horlogearm- banden	1	2	3
Fabricant de ceintures pour dames - Vervaardiger van damesceinturen	-	2	2
2. Chaussure - Schoenen			
Cordonnier-chausseau-réparateur - Schoenmaker-maatschoenmaker- hersteller	30	38	68
3. Ganterie - Handschoenen			
Gantier (coupeur) - Handschoensnijder	-	14	14
Gantier (piqueur) - Handschoenstikker	-	2	2
4. Fourrure - Bontwerk			
Fourreur - Bontwerker	4	4	8
Fourreuse - Bontwerkster	7	5	12
Total - Totaal	54	75	129
H. PRECISION - FIJNWERK			
1. Bijouterie-joaillerie - Goudsmederij-juwelen			
Bijouterie - Goudsmid	2	7	9
Joaillier - Juwelier	4	1	5
Fabricant de bijouterie de fantaisie - Fantasiejuwelenmaker	1	-	1
Modeleur orfèvrerie - Modelmaker zilversmederij	-	1	1
2. Horlogerie - Uurwerkmakerij			
Horloger - Uurwerkmaker	11	15	26

Métiers - Beroepen	Français Franse	Flamands Vlaamse	Total Totaal
3. Optique et orthopédie - Optiek en orthopedie			
Opticien - Opticien	6	10	16
Orthopédiste - Orthopedist	2	3	5
Prothèse dentaire - Tandtechnicus	24	35	59
4. Instruments - Instrumenten			
Facteur d'orgues - Orgelbouwer	1	-	1
Réparateur instruments de musique - Hersteller van muziekinstrumenten	-	1	1
Fabricant de thermomètres - Vervaardiger van thermometers	1	-	1
Total - Totaal	52	73	125
I. IMPRESSION - PAPIER ET PHOTOGRAPHIE DRUK - PAPIER EN FOTOGRAFIE			
1. Imprimerie - Drukkerij			
Imprimeur - Drukker	91	96	187
Imprimeur offset - Drukker offset	1	11	12
Monteur-réparateur en machines d'imprimerie - Monteur-hersteller van drukmachines	1	-	1
2. Reliure - Boekbinderij			
Relieur - Boekbinder	4	6	10
Cartonnier - Kartonwerker	-	3	3
Fabricant de boîtes en carton - Vervaardiger van kartonnen dozen	-	2	2
Fabricant de sacs en papier - Vervaardiger van papieren zakken	1	-	1
3. Photographie et dessin - Fotografie en tekening			
Photographe - Fotograaf	20	20	40
Techniciens labo-ciné - Technicus voor cinematografisch laboratorium	-	1	1
Dessinateur publicitaire - Reclamatekenaar	1	1	2
Dessinateur aérographie - Tekenaar voor aerografie	-	1	1
Fabricant de cartes postales - Vervaardiger van postkaarten	1	-	1
Cartoonist - Cartoonist	1	-	1
Total - Totaal	121	141	262
J. CONSTRUCTION ET DECORATION BOUW EN VERSIERING			
1. Pierre, ciment etc. - Steen, cement			
Maçon - Metselaar	21	65	86
Ardoisier-couvreur - Leidekker	8	2	10
Plafonneur - Plafonneerder	17	24	41
Cimentier - Cementeerder	2	1	3
Rejointoyeur - Voeger	-	6	6
Mosaïste - Mozaïekwerker	1	1	2
Carreleur - Vloerlegger	28	47	75

Métiers – Beroepen	Français Franse	Flamands Vlaamse	Total Totaal
Tailleur (pierre tendre) – Steenhouwer (witte steen)	3	24	27
Tailleur (pierre dure) – Steenhouwer (arduin)	2	13	15
Marbrier – Marmerbewerker	3	6	9
Sculpteur (pierre) – Beeldhouwer (steen)	–	3	3
Fabricant de pierre artificielle et granito – Granito- en kunststeen- maker	–	3	3
Bétonneur – Betonwerker	–	2	2
Fabricant de pièces en béton – Vervaardiger van betonnen stukken	1	–	1
2. Verre – Glas			
Vitrier – Glazenmaker	5	11	16
Vitrier d'art – Kunstglazenmaker	1	2	3
Vitrier encadreur – Inlijster	1	–	1
Miroitier – Spiegelmaker	–	2	2
Lustrier – Luchtermaker	–	1	1
3. Peinture et décoration – Schilderwerk en versiering			
Peintre (bâtiment) – Huisschilder	143	191	334
Peintre (décoration) – Decoratieschilder	5	–	5
Peintre (publicité sur verre) – Reclameschilder op glas	3	12	15
Peintre (carrosserie) – Schilder-carrosserie	19	10	29
Emailleur de cycles – Emailleur van rijwielen	–	2	2
Tapissier-garnisseur – Behanger-stoffeerder	8	22	30
Garnisseur de meubles et sièges – Stoffeerder van meubels en zetels	17	45	62
Garnisseur (autos) – Auto-stoffeerder	1	4	5
Etalagiste – Etaleur	1	4	5
Fabricant d'abat-jours – Lampekapmaker	3	–	3
Total – Totaal	293	503	796
K. CULTURES ET ELEVAGES – TUINBOUW EN VEETEELT			
1. Cultures – Tuinbouw			
Maraîcher – Groentenkweker	8	29	37
Pépiniériste – Boomkweker	6	18	24
Fructiculteur – Fruitkweker	2	4	6
Floriculteur – Bloemenkweker	10	45	55
Fleuriste – Fleurist	22	6	28
2. Elevages – Veeteelt			
Aviculteur – Pluimveehouder	2	14	16
Total – Totaal	50	116	166

Métièrs – Beroepen	Français Frånse	Flamands Vlaamse	Total Totaal
L. SERVICE DES PERSONNES – PERSØNENVERZORGING			
<i>1. Service des personnes – Personenverzorging</i>			
Coiffeur hommes – Kapper voor heren	95	102	197
Coiffeur dames – Kapper voor dames	603	519	1 122
Perruquier – Pruikenmaker	–	1	1
Posticheur – Haarwerker	–	1	1
Manucure – Manicure	12	1	13
<i>2. Hôtellerie – Hotelbedrijf</i>			
Hôtelier-restaurateur – Hotel- en restauranthouder	7	4	11
Cuisinier-restaurateur – Kok-restauranthouder	29	30	59
Total – Totaal	746	658	1 404
M. COMMERCE DE DETAIL – DETAILHANDEL			
<i>1. Alimentation et tabac – Voeding en tabak</i>			
Alimentation générale – Algemene voedingswaren	56	29	85
Produits de boulangerie et pâtisserie – Bakkerij- en banketbakkerij- produkten	26	9	35
Volaille et gibier – Wild en gevogelte	1	1	2
Confiserie et pain d'épices – Suikergoed en peperkoek	2	–	2
Viande – Vleeswaren	9	4	13
Graineterie – Granen	1	–	1
Tabac-cigares – Tabak-sigaren	1	–	1
<i>2. Textiles, vêtements et cuir – Textiel, kledij en leder</i>			
Vêtements – Kleding	9	11	20
Confection de vêtements dames – Confectie dameskleding	5	4	9
Confection de lingerie, mercerie etc. – Confectie linnen, garen en band enz.	18	2	20
Fournitures tailleurs – Benodigdheden voor kleemakers	2	–	2
Corsets – Korsetten	2	–	2
Chaussures – Schoenen	21	3	24
Articles de literie – Beddegoedartikelen	1	–	1
Articles de sport et voyage – Reis- en sportartikelen	2	–	2
Maroquinerie – Marokijnwaren	3	–	3
<i>3. Papier-livres – Papier-boeken</i>			
Papier et livres – Papier en boeken	5	–	5
<i>4. Parfumerie, droguerie etc. – Reukwerk, drogerijwaren</i>			
Articles d'entretien – Onderhoudsartikelen	5	–	5
Articles de peinture – Produkten voor schilders	3	1	4
Parfumerie et fausse bijouterie – Reukwerk en namaakjuwelen	1	–	1
Bijoux et horlogerie – Juwelen en uurwerken	1	–	1
Droguiste – Drogist	3	–	3

Métiers - Beroepen	Français Franse	Flamands Vlaamse	Total Totaal
5. Meubles, jouets, articles de luxe <i>Meubels, speelgoed en luxe-artikelen</i>			
Lustres - Luchters	1	-	1
Jouets et articles de luxe - Speelgoed en luxe-artikelen	5	2	7
Articles de cadeaux - Geschenken	1	-	1
6. Quincaillerie et machines - IJzerwaren en machines			
Quincaillerie - IJzerwaren	8	-	8
Accessoires automobiles - Auto-accessoires	6	1	7
Accessoires motos et vélos - Accessoires voor fietsen en bromfietsen	1	1	2
Matériel électrique - Elektrisch materiaal	5	-	5
Chauffage - Verwarmingstoestellen	2	-	2
Total - Totaal	206	68	274
N. COMMERCE EN GROS - GROOTHANDEL			
Torréfacteur - Koffiebrander	-	1	1
Produits en boulangerie - Bakkerijgrondstoffen	-	1	1
Poissons de mer frais - Verse zeevis	-	1	1
Fruits et légumes - Groenten en fruit	-	2	2
Fromages - Kaas	1	-	1
Parfumerie - Parfumerie	1	-	1
Total - Totaal	2	5	7

*Nombre de contrats agréés par groupe de professions et par région linguistique
dans l'année 1959*

*Aantal erkende contracten per beroepsgroep en per taalgroep
in het jaar 1959*

Métiers – Beroepen	Français Franse	Flamands Vlaamse	Total Totaal
A. Métaux – Metalen	920	1 098	2 018
B. Electricité – Elektriciteit	145	170	315
C. Matières plastiques et celluloïd – Plastiek-stoffen en celluloïd	6	16	22
D. Alimentation et tabac – Voeding en tabak	1 045	1 569	2 614
E. Bois et ameublement – Hout en meubels	237	482	719
F. Textiles et vêtements – Textiel en kleding	436	664	1 100
G. Maroquinerie, cuir et fourrure – Marokijnbewerking, leder en bontwerk	54	75	129
H. Précision – Fijnwerk	52	73	125
I. Impression – Drukkerij	121	141	262
J. Construction et décoration – Bouw en versiering	293	503	796
K. Cultures et élevages – Tuinbouw en veeteelt	50	116	166
L. Service des personnes – Personenverzorging	746	658	1 404
M. Commerce de détail – Detailhandel	206	68	274
N. Commerce de gros – Groothandel	2	5	7
Total – Totaal	4 313	5 638	9 951

ANNEXE 6

*Liste des groupements professionnels (« stichtingen »)
chargés de la réglementation de l'apprentissage*

(extrait de « Enkele gegevens betreffende
het wettelijk gesubsidieerde leerlingenstelsel, 1960 » publié par la
Commissie voor vakopleidingsaangelegenheden van de Sociaal-economische raad »)

Nr.	Opleidingsorgaan	Nr.	Opleidingsorgaan
LANDELIJK OPLEIDINGSORGAAN			
1.	Vereniging tot bevordering van de vakopleiding in het boekdrukkers-, rasterdiepdruk- en chemigrafisch bedrijf	22.	Stichting leerlingwezen Horecabedrijven
2.	Vereniging tot bevordering van de vakopleiding in het boekbindersbedrijf	23.	Nederlandse vereniging tot opleiding van gezins-hulpen volgens leerlingenstelsel
3.	Stichting tot bevordering van de vakopleiding in het lithografisch bedrijf	24.	Landelijk leerlingenstelsel voor de Rijn- en binnen-vaart.
4.	Stichting vakopleiding bouwbedrijf	25.	Stichting tot opleiding van monteur in het centrale-verwarmingsbedrijf
5.	Stichting landelijke vakopleiding schildersbedrijf	26.	Stichting vakopleiding textielindustrie
6.	Stichting vakopleiding stucadoorsbedrijf	27.	Stichting vakopleiding confectie-industrie
7.	Stichting tot bevordering van het N.O. en de vakopleiding in het houtbedrijf	28.	Stichting vakopleiding in het carrosserie- en wagenbedrijf en de aanverwante bedrijven
8.	Stichting bevordering wegenbouw	29.	Stichting opleiding chemiciens
9.	Stichting vakopleiding automobiel- en motorrijwielbedrijven	REGIONAAL OPLEIDINGSORGAAN	
10.	Rijwiel- en motorrijwielherstellersexamen-corporatie (REMEC)	30.	Stichting vakopleiding in het bisdom 's-Hertogenbosch
11.	Stichting vakopleiding Gawalo	31.	Stichting vakopleiding in Limburg
12.	Stichting Bemetel	PLAATSELIJK OPLEIDINGSORGAAN	
13.	Stichting vakopleiding Smecoma	32.	Stichting vakopleiding Noord-Holland-Zuid
14.	Vereniging tot bevordering van elektrotechnisch vakonderwijs in Nederland	33.	Stichting «Genootschap tot bevordering van het leerlingenstelsel in Rotterdam e.o.» Zuid-Holland-Zuid
15.	Stichting Nederlandse vakopleiding voor opticiens	OPLEIDINGSORGAAN VOOR EEN WERKGEVER	
16.	Leerlingenstelsel brood-banket	34.	Philips' Vereniging voor onderwijs en volksonwikkeling
17.	Vereniging tot bevordering van de vakopleiding in het banketbakersbedrijf		
18.	Vereniging tot bevordering van slagervakonderwijs		
19.	Vakopleiding schoenindustrie		
20.	Stichting vakopleiding en vakexamens leerlingenstelsel voor de schoenmakerij		
21.	Stichting voor het maatkledingbedrijf		



BUREAUX DE VENTE

BELGIQUE – BELGIË

Moniteur belge
40, rue de Louvain – Bruxelles
Belgisch Staatsblad
Leuvensestraat 40 – Brussel

DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger
Postfach – Köln 1
Fernschreiber:
Anzeiger Bonn 8882595

FRANCE

Service de vente en France
des publications
des Communautés européennes
26, rue Desaix – Paris-15^e
Compte courant postal:
Paris 23-96

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Office central de vente
des publications
des Communautés européennes
2, place de Metz – Luxembourg
C.C.P. n° 191-90

ITALIA

Libreria dello Stato
Piazza G. Verdi, 10 – Roma

Agences :

Roma – Via del Tritone, 61/A e 61/B
Roma – Via XX Settembre
(Palazzo Ministero delle Finanze)
Milano – Galleria Vittorio Emanuele, 3
Napoli – Via Chiaia, 5
Firenze – Via Cavour, 46/r

NEDERLAND

Staatsdrukkerij- en uitgeverijbedrijf
Fluwelen Burgwal 18 – Den Haag

GREAT BRITAIN AND COMMONWEALTH

H.M. Stationery Office
P.O. Box 569 – London S.E. 1

UNITED STATES OF AMERICA

European Community Information Service
808 Farragut Building
900-17th Street, N.W. – Washington 6, D.C.
Tel. : 296-5131

AUTRES PAYS

Office central de vente
des publications
des Communautés européennes
2, place de Metz – Luxembourg
C.C.P. n° 191-90

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
8093/1/VI/1963/5

FF 14,- FB 140,- DM 11,20 Lit. 1.750 Fl. 10,- £ 1 \$ 2,80
